



HAL
open science

Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha -MarHa A3T2 Rapport final -Approfondissement de la connaissance des activités et des usagers de plongée sur le PNM du Golfe du Lion

Christelle Audouit, Jérôme Cardinal, Daphné Menthonnex, Marie Laboureur

► To cite this version:

Christelle Audouit, Jérôme Cardinal, Daphné Menthonnex, Marie Laboureur. Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha -MarHa A3T2 Rapport final -Approfondissement de la connaissance des activités et des usagers de plongée sur le PNM du Golfe du Lion. [Rapport de recherche] TVES ULR 4477 Université de Lille. 2021. hal-03648179

HAL Id: hal-03648179

<https://hal.science/hal-03648179>

Submitted on 21 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha – MarHa A3T2 Rapport final - Approfondissement de la connaissance des activités et des usagers de plongée sur le PNM du Golfe du Lion

Auteurs : C. Audouit, J. Cardinal, D.

Menthonnex, M. Laboureur

ULille

Juin 2020

Sommaire

Introduction.....	5
I- Eléments de contexte.....	7
A. Caractéristiques du golfe du Lion.....	7
i. Côte à fort enjeux touristiques.....	7
ii. Côte mise sous protection environnementale	8
B. Les aménagements pour réduire l'impact environnemental de la plongée	9
i. Bouées d'amarrage pour plaisanciers et plongeurs.....	9
ii. Projet d'installation de bouées supplémentaires	11
II- Eléments méthodologiques.....	13
A. Entretiens semi-directifs auprès des responsables des structures de plongée	13
i. Outils et passation.....	13
ii. Caractérisation de l'échantillon.....	14
B. Questionnaires auprès des plongeurs.....	18
i. Outil et passation	18
ii. Caractérisation de l'échantillon des questionnaires-plongeurs.....	19
C. Questionnaires plaisanciers	25
i. Outil et passation	25
ii. Caractérisation de l'échantillon.....	25
III- Des représentations et des pratiques différenciées selon les catégories des usagers de la mer	32
A. Le monde de la plongée : entre bons rapports et différenciations affirmées	32
i. Les profils des plongeurs.....	32
ii. Les rapports entre les structures de plongée.....	38
iii. Les rapports entre associations de plongée et structures commerciales de plongée	41
B. Reconnaissance de valeurs partagées avec d'autres professionnels de la mer.....	43
i. De bons rapports avec les bateliers	43
ii. Des relations de bonne qualité avec les pêcheurs.....	43
C. Plaisanciers, jet-skis et loueurs de bateaux sans permis : exclus du monde des marins.....	44
i. Les pratiques des plaisanciers	44
ii. Des tensions avec les plaisanciers qui s'atténuent mais le mépris demeure	52
iii. Non-respect de la réglementation des jet-skis et usagers des bateaux sans permis	53
IV- Les bouées : utilisations et opinions	57
A. Modes d'utilisation.....	57
i. Spots de plongée : les critères déterminants.....	57

ii.	Modes d'amarrage : utilisation fréquente des bouées	65
B.	De futures bouées...	68
i.	Propositions de sites d'installation de bouées.....	68
ii.	Projet de Paulilles.....	71
iii.	Le projet des 10 bouées plongée et de bouées plaisances	75
C.	Pour une règlementation souple.....	76
i.	Refus d'une interdiction stricte de l'ancrage	76
ii.	Une posture pragmatique du PNM : un souhait des structures de plongée	79
V-	Le PNM : la construction d'une « institution de proximité »	83
A.	Représentations des rôles du PNM	83
i.	Mode de gouvernance : entre arène de dialogue et réunions bilatérales informelles	83
ii.	Le PNM, pensé comme un allié	86
iii.	... mais crainte des intentions cachées du PNM.....	89
B.	Comparaisons avec la Réserve Naturelle Marine, érigée en exemple.....	90
i.	Présence du PNM moindre que celle de la Réserve sur le plan d'eau.....	90
ii.	Nuances de l'effet Réserve : amorce d'un effet balance grâce au PNM.....	92
VI-	Le monde de la plongée : acteur de l'environnement	98
A-	La défense d'une écologie « pragmatique »	98
i.	Actions de nettoyage.....	98
ii.	Actions de sensibilisation	99
iii.	L'environnement : un enjeu économique.....	102
B-	Recherche d'équilibre entre éthique environnementale et développement économique....	104
i.	Opposition entre ligne écologique pragmatique et ligne écologique militante	104
ii.	Urgence écologique et difficultés d'adaptabilité économique	105
C-	Plongeurs : observateurs de l'évolution de la biodiversité	107
i.	Une biodiversité plutôt forte.....	107
ii.	Des changements récents de l'état du milieu perceptibles	109
iii.	Causes et effets de l'évolution de la biodiversité	111
	Conclusion	118
	Bibliographie.....	119
	Tables des figures	120
	Tables des tableaux	121
	ANNEXES.....	122
	Questionnaire pour les plaisanciers	123
	Questionnaires pour les plongeurs	129
	Grille d'entretien : responsable des structures de plongée.....	135
	Grille d'entretien : Chasseurs sous-marine	138
	Grille d'entretien pour les bateliers transporteurs de passagers	141

Grille d'entretien : pêcheurs 145

Introduction

En 2019, le Parc naturel marin du golfe du Lion (PNM) souhaite acquérir une meilleure connaissance des pratiques et besoins des structures de plongée pour planifier et ajuster leurs actions de gestion, notamment celle concernant l'installation de bouées d'amarrage pour réduire l'impact de l'ancrage sur les fonds marins. Huit ans après la création du PNM, ce dernier a l'opportunité de faire le point sur la perception des acteurs de la plongée par rapport aux actions menées, afin de comprendre comment ces dernières sont accueillies, acceptées ou vues par les acteurs locaux. A la demande du PNM, dans le cadre du projet Life intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha, « Marine Habitats », le laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES ULR 4477) de l'université de Lille réalise cette étude de perception de l'activité plongée sur la côte des Albères en 2019, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

Ce projet LIFE, qui a démarré en 2018, vise à faire progresser la mise en œuvre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » qui définit la politique de Natura 2000. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) coordonne le projet INTEGRE LIFE 16 IPE/FR001 Marha avec 12 partenaires dont le PNM du golfe du Lion. L'action relative à « l'amélioration des connaissances sur les activités et les usagers en appui à la gestion, à l'évaluation et à la communication de Natura 2000 en mer » s'insère dans l'un des neuf objectifs du projet, intitulé « Intégration des usages et des activités ». La méthodologie développée au cours de l'année 2019 et les résultats de l'étude correspondent à la première phase de ce projet (2018-2020). Dans le cadre de ce projet Marha, TVES a contractualisé avec l'OFB pour réaliser cette étude sur les représentations et les perceptions.

Cette étude vise à faire le point sur les opinions des professionnels de plongée concernant les équipements de bouées et leurs utilisations (comportements, coûts, ...). Les modalités d'incompréhension de certaines structures de plongée face à la réglementation et au positionnement du PNM sont mises en exergue dans ce rapport afin que le PNM puisse avoir des éléments de réflexion pour réajuster la communication à ce sujet. L'étude vise à mieux connaître les usagers de la mer et l'utilisation des bouées par les usagers plongeurs et plaisanciers.

Un guide méthodologique a été rédigé en août 2019 et donné à l'OFB ainsi qu'au PNM. Le travail de réflexion méthodologique a été co-construit avec ces deux partenaires. Les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'une campagne d'entretiens avec la majorité des structures commerciales de plongée située entre Saint-Cyprien et Cerbère et trois structures associatives, d'une centaine de questionnaires passés auprès des plongeurs rencontrés dans les structures de plongée et de 143 questionnaires réalisés auprès de plaisanciers rencontrés soit sur les ports, soit sur le plan d'eau entre Saint-Cyprien et Cerbère.

Afin que le lecteur puisse comprendre les enjeux liés au territoire étudié, la première partie de ce rapport est dédiée aux éléments contextuels. La deuxième partie explique la méthodologie qui a été appliquée afin de mieux appréhender les résultats exposés dans ce rapport. La troisième partie aborde les représentations des usagers, principalement avec le regard du plongeur. Ainsi sont abordées les motivations à être sur la mer, leurs pratiques et leurs relations des uns par rapport aux autres. La quatrième partie traite de l'utilisation des bouées par les plongeurs, les plaisanciers et leurs opinions par rapport à la gestion de celles-ci et aux projets de développement des infrastructures d'amarrage. Le rapport au PNM a été souvent abordé dans les entretiens, les éléments d'analyse ont été restitués dans la cinquième partie. La dernière se concentre sur le rapport à l'environnement, la perception de l'évolution de la biodiversité par les usagers de la mer.

Le laboratoire TVES remercie particulièrement Alizée Martin, Justine Cammal - agents du PNM - qui ont pris le temps à chaque fois que nous en avons besoin de nous expliquer les éléments nécessaires à la bonne compréhension des enjeux du territoire. Nos remerciements s'adressent aussi aux agents du PNM qui ont participé à la passation des questionnaires auprès des plaisanciers. Cette tâche chronophage, mais indispensable à la récolte de données, a permis de croiser les données avec celles des plongeurs et apporte une plus-value à l'étude.

Nous remercions également tous les acteurs rencontrés, particulièrement les structures de plongée qui ont accepté d'être interviewées et ce malgré une charge de travail importante. Les entretiens duraient parfois deux heures. Leur coopération nous a permis de faire les passations de questionnaires auprès de leurs adhérents ou clientèles le plus efficacement (conjugaison de plaisir d'être sur l'eau et de réaliser le maximum d'enquête) en nous invitant sur leur bateau dès que c'était possible pour les accompagner lors de leurs sorties.

I- Éléments de contexte

L'étude de perception demandée par les agents du PNM du golfe du Lion zoome sur l'activité de plongée qui se concentre sur la Côte des Albères (de Collioure à Cerbère). Pour comprendre les objectifs de cette étude et les enjeux associés à cette activité, certaines caractéristiques de cette côte sont exposées ci-dessous.

A. Caractéristiques du golfe du Lion

i. Côte à fort enjeux touristiques

La côte du golfe du Lion, comprise entre Leucate et Cerbère, héberge plus de 72000 habitants. Ce littoral connaît **une pression démographique forte** de par la croissance de la population permanente. La croissance démographique est près de deux fois supérieure à la moyenne nationale entre 1999 et 2010. La région, anciennement Languedoc-Roussillon, demeurait la **4^{ème} région touristique**, depuis plusieurs années, notamment grâce à l'héliotropisme et à une côte dotée en stations balnéaires dont certaines comme Saint-Cyprien ont été créés pendant la Mission Racine (1963-1982). 11 stations balnéaires et 10 ports de plaisance qui cumulent 9000 anneaux attirent les adeptes du nautisme. Ainsi, des activités comme la plaisance et le nautisme se sont développés depuis les années 1980 -1990.

A l'échelle nationale, la plongée récréative débute en 1952 avec la création du Groupe de Pêche et d'Exploration Sous-marine (G.P.E.S). Il est affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) qui est alors en structuration. L'association est réservée à des initiés : l'un des bénévoles est champion du Monde en chasse sous-marine, un autre champion de France. A cette époque, le culte de la performance est moteur dans la pratique, l'association organise une compétition nationale de « nages avec palmes ». Des conflits émergent entre les chasseurs et les plongeurs : les premiers se regroupent dans un club dédié à la chasse sous-marine à Montpellier et les seconds spécialisent le GPES vers la plongée en scaphandre (GPES LR, 2014).

Les années 1960 marquent un tournant pour l'activité de plongée (Mascret, 2010). **La filière plongée se structure au niveau national**, elle se commercialise à travers la construction d'une offre de formation par la FFESSM. Pour accompagner cette évolution, un corps de métier professionnel (brevets d'Etat de moniteurs, syndicalisme etc.) et un marché spécialisé d'équipements se structurent. **Puis, le développement des activités de plein air et la sensibilisation environnementale augmentent le nombre d'initiations.** Les représentations associées à la plongée se diversifient, elle devient une pratique spécifique de l'offre de loisir et se féminise (Mascret, 2010). En France, les structures de plongée sont soit associatives, soit commerciales (Rouanet et De Monbrison, 2017).

Selon le PNM, plus de 80000 plongées ont lieu par an. La concurrence devient importante sur le plan d'eau entre différentes activités nautiques (jet ski, plaisance, plongée sous-marine, chasse sous-marine, pêche de loisir, randonnée palmée, ...) et les bateliers, les pêcheurs professionnels. La plongée est essentiellement concentrée sur la côte des Albères, la partie rocheuse de ce littoral.

Deux spécificités expliquent l'attractivité de cette partie du littoral pour la plongée et ce malgré une visibilité parfois très mauvaise au-delà de la zone des 25 mètres. En effet, la visibilité en surface peut aller jusqu'à 20 mètres mais peut descendre à deux mètres sur une épave. Alors que les sites espagnols, mieux abrités par rapport au vent dominant, ont une eau plus claire. Les sédiments du Rhône longent la côte jusqu'au Cap Cerbère où cette eau chargée en sédiments s'éloigne au large.

Spécificités de la côte des Albères :

- les zones de coralligène, situées sur des fonds de 15 à 20-25 mètres, permettent au plongeur de voir la faune et flore fixées. Elles sont riches et donc attirent la vie;

- dans la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls les poissons tels que le mérou ou le barracuda se voient sur des fonds de 10 à 15 mètres alors qu'ailleurs le mérou n'est visible qu'à des profondeurs plus importantes. La thermocline est très prononcée sur cette côte et génère une remontée des poissons à la surface, si bien que des mérous ou des barracudas sont visibles à 8 ou 9 mètres. Une eau à 20°C en surface peut descendre à 13°C à 30-35 mètres de profondeur.

La côte attire donc plongeurs et plaisanciers dont une partie ancrent et engendrent des impacts sur les fonds marins (dégradation des herbiers de posidonies, dégradation des zones coralligènes).

ii. Côte mise sous protection environnementale

La côte a été mise sous protection dès les années 1970, et depuis ces fonds sous-marins sont réputés et attractifs pour les plongeurs.

• La Réserve Naturel Marine de Cerbère-Banyuls

En 1971, le laboratoire Arago présentait un « rapport scientifique justificatif en vue de la création d'une réserve biologique marine » qui soulignait la nécessité de protéger certaines espèces particulièrement menacées.

La Réserve marine de Cerbère-Banyuls est la première en France, elle a été créée le 26 février 1974, au pied du massif des Albères entre l'île Grosse à Banyuls-sur-Mer et le Cap de Peyrefitte. Elle s'étend sur 7,2 km de rivage et environ 2 km de large, soit une superficie de 650 ha. Elle a été créée par arrêté interministériel associant les signatures du Ministre des Transports, qui avait la Mer dans ses attributions, et celle du premier Ministre de l'Environnement français. Ce statut de pionnier dans la protection de l'environnement marin a permis d'innover en matière législative, mais trop de régimes dérogatoires aux dispositions réglementaires ont affaibli le statut de réserve. Il fut décidé de mettre en place au cœur de l'espace protégé une protection plus importante en 1978. Ainsi, deux zones constituent la Réserve marine : la réserve intégrale soumise à une forte protection sur 65 ha dans laquelle il est interdit d'ancreur, de pêcher, et la zone de protection dans laquelle il est possible d'ancreur mais pas de pêcher.

Les objectifs de la Réserve visent à conserver les habitats tels que les posidonies, le corail rouge, la grande nacre, la datte de mer, la grande cigale, la raie blanche et le grand dauphin.

Au sud de la Réserve intégrale, un sentier sous-marin est accessible à partir de la plage de Peyrefitte. Cette randonnée aquatique de 500 mètres permet d'observer la faune et la flore marines. Cinq stations d'observation avec panneaux d'information immergés décrivent les cinq écosystèmes présents (Galets, Herbiers de posidonies, Blocs, Failles, et Tombants). Les usagers peuvent louer un tuba FM afin de suivre les commentaires interactifs tout au long de la plongée. La couleur des drapeaux de la crique indique la fréquentation des poissons : le vert signifie la présence des poissons, le rouge leur absence.

Actuellement, cette Réserve est attractive dans le monde de la plongée car une sortie en ce lieu garanti l'observation de gros poissons tels que le mérou. L'intérêt de l'étude de perception est de comprendre entre autres, l'attractivité de la Réserve pour les structures de plongée et les plongeurs (sorties, représentations, ...). Une charte de la Réserve est signée par les plongeurs afin qu'ils connaissent le règlement et s'engagent à le respecter et à le faire respecter.

- **Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion**

Un nouveau label garant d'une protection et mise en valeur des milieux sous-marins est apparu au début des années 2010 avec la création du Parc naturel marin du golfe du Lion en 2011. Les agents qui y travaillent sont des agents de l'Office Français de la Biodiversité qui ont pour missions l'aide à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Ce Parc recouvre 4000 km² d'espace exclusivement marin, son linéaire côtier est composé de 35 km de côte rocheuse (dont celle qui est étudiée dans ce rapport) et de 65 km de côte sableuse. 12 communes littorales sont concernées par ce PNM qui s'étend de Leucate à Cerbère jusqu'à la frontière franco-espagnole. Il comprend quatre sites classés Natura 2000 gérés par le PNM, la Réserve naturelle Marine de Cerbère-Banyuls ainsi que 11 sites du Conservatoire du Littoral.

La topographie sous-marine est constituée d'un plateau continental large et de faible profondeur, les fonds de plus de 60 mètres se situent à plus de 10 km sur la Côte des Albères ce qui constitue un atout pour la plongée sous-marine. La diversité des milieux offre de multiples lieux de reproduction et d'abris : herbiers de posidonies et de cymodocées, coralligène (zone attractive pour les plongeurs car les cavités et fissures abritent mérous, corbs langoustes, corail rouge...), vallées sous-marines (canyons).

Afin de concilier développement des activités socio-économiques et préservation des milieux, **les objectifs du PNM ont été définis selon huit orientations dont :**

- **Connaître et suivre le milieu marin, ses écosystèmes, ses canyons profonds, le plateau continental, le coralligène et les herbiers, et les activités socio-économiques qui s'y déroulent ;**
- **Soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques telles que la pêche professionnelle, les entreprises du nautisme et les organismes de gestion portuaire ;**
- Favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles dans le PNM qui assure leur maintien à long terme comme la pérennité des activités qui en dépendent.
- Favoriser un développement des activités de tourisme nautique compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel marin et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement marin.

Pour l'heure, aucune charte de plongée n'existe sur le Parc. Il en existe une sur la Réserve, qui donne lieu à la livraison d'un autocollant.

B. Les aménagements pour réduire l'impact environnemental de la plongée

i. Bouées d'amarrage pour plaisanciers et plongeurs

Afin de réduire l'ancrage sur les fonds marins qui engendraient notamment l'arrachage de posidonies¹, des bouées d'amarrage sur les spots de plongée ont été installées entre Argelès-sur-Mer et Cerbère : **14 bouées sont gérées par le PNM et sont destinées prioritairement aux plongeurs** (Figure 1). **La Réserve Naturelle de Cerbère-Banyuls gère 25 bouées d'amarrage dont 13 bouées destinées prioritairement pour les plaisanciers et 12 bouées destinées prioritairement pour les plongeurs** (Figure 2). Ces bouées du PNM et de la Réserve sont utilisées par des structures de plongée associatives

¹ Surtout installées sur des fonds rocheux dans ce secteur.

et commerciales.

L'installation des bouées dans le périmètre du PNM a été faite à l'initiative des structures professionnelles. Cependant, seul le monde associatif pouvait accéder aux subventions d'installation des bouées ; c'est pourquoi le Comité départemental de la FFESSM a porté le projet. Ces bouées ont été vendues au GS3PO² qui a eu la charge de la maintenance des bouées : le nettoyage des bouées était à la charge des structures professionnelles. Il s'est avéré que la participation à la maintenance était assurée par les mêmes structures commerciales d'une année sur l'autre, si bien qu'une lassitude s'est installée. Puis, elles ont été rétrocédées au PNM. Aujourd'hui le PNM, qui a la charge de la maintenance, fait appel à une société pour enlever les bouées d'amarrage du 30 novembre au 1^{er} avril afin d'éviter leur détérioration pas les potentiels coup de mer hivernaux. Ce retrait permet aussi un contrôle de l'état des dispositifs. Pendant cette période les structures commerciales se retrouvent sans bouées pour amarrer et sont obligées d'ancrer. Néanmoins, cette période hivernale correspond à un moment de très faible activité pour les structures professionnelles, voir de congés pour certaines.

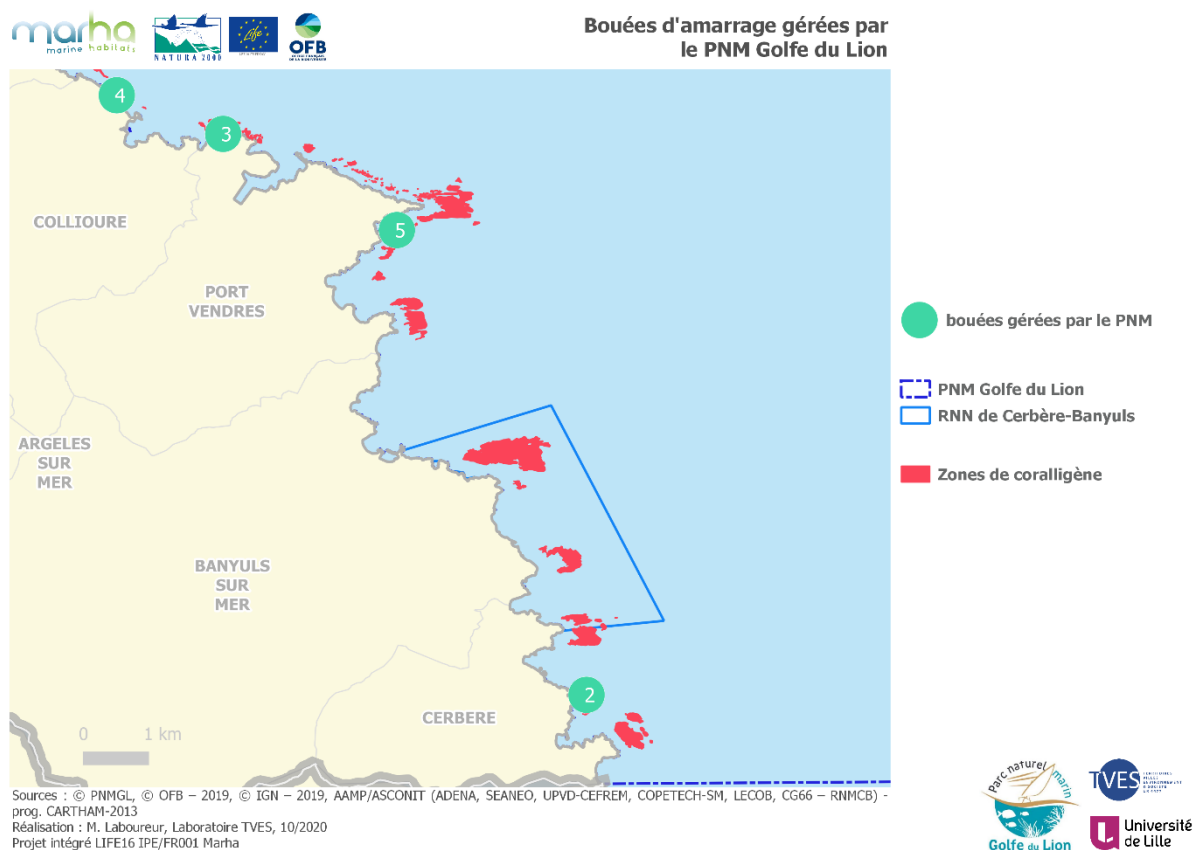


Figure 1 : Bouées d'amarrage gérées par le PNM

² Groupement des structures professionnelles de la plongée en Pyrénées-Orientales.

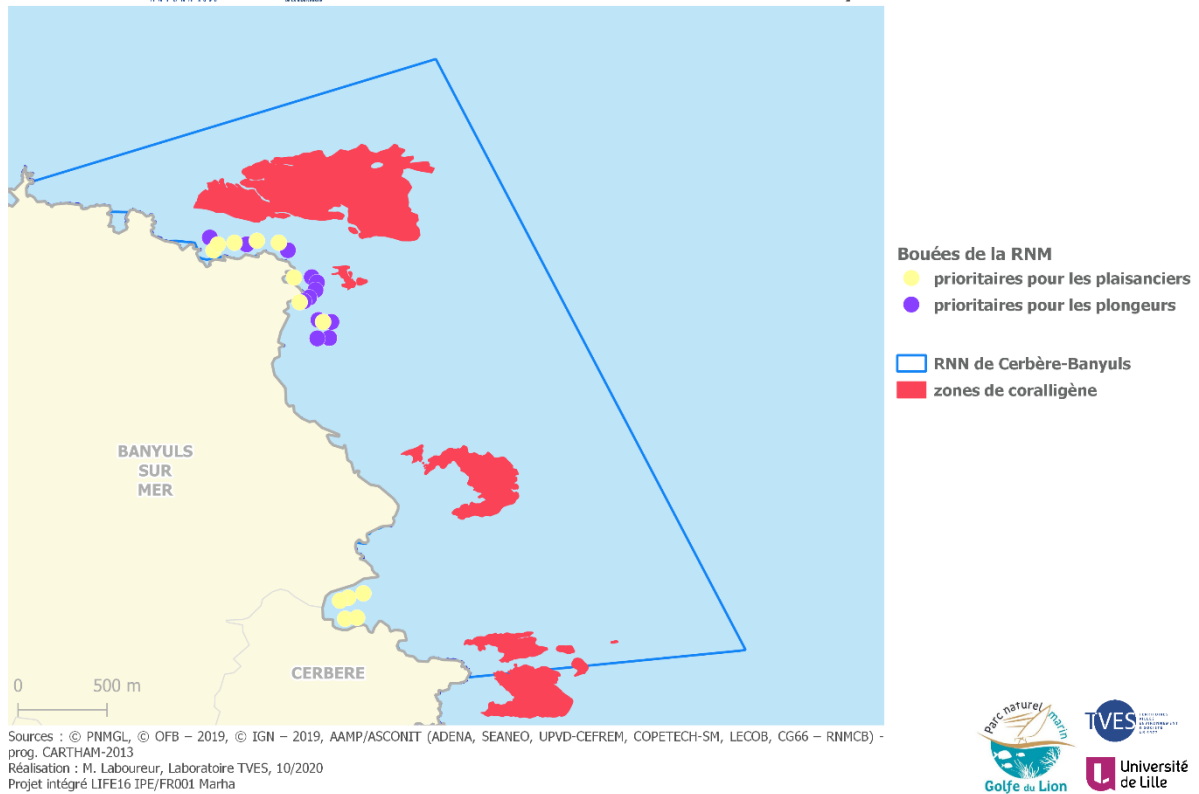


Figure 2 : Bouées gérées par la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls

Dans la Réserve, le décret de création mentionne la réglementation de l'activité de plongée : dans la réserve intégrale, il est interdit de faire de la chasse sous-marine, de pêcher, d'ancrer. Dans les deux zones de mouillages organisées (ZMO) où se situent les 25 bouées, au Cap l'Abeille et au Cap de Peyrefitte, les usagers ont interdiction d'ancrer et ne doivent pas dépasser la vitesse de 3 nœuds. Dans l'arrêté AOT de la ZMEL comprenant les 14 bouées du PNM, il est clairement indiqué qu'il est interdit d'ancrer dans le périmètre de la ZMEL lorsque les dispositifs d'amarrage sont à l'eau. Néanmoins, il est aussi spécifié que des adaptations aux règles de gestion peuvent être appliquées. C'est le cas actuellement, l'ancrage est toléré dans l'attente de l'installation de dispositifs complémentaires à l'attention des plaisanciers notamment.

ii. Projet d'installation de bouées supplémentaires

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un troisième quai au port de Port-Vendres par le CD66, il est prévu une mesure compensatoire. Elle donnera lieu à la **création d'une ZMEL prioritairement destinée aux plaisanciers dans la baie de Paulilles et plus au sud potentiellement, prévue en 2023. Au moment de l'enquête, il était prévu une ZMEL de 70 places et à cette période les modalités de gestion de ces bouées n'étaient pas définies.** Actuellement, dans la baie de Paulilles et aux alentours, les dispositifs de plongée ont besoin d'être complétés :

- pour une cohérence de fréquentation de bouée (il en manque) ;
- pour une gestion équitable des usages (ne pas exclure les plaisanciers des zones interdites au mouillage forain) ;
- pour favoriser les activités socio-économiques avec une logique de préservation.

L'anse de Paulilles est un haut lieu de fréquentation pour la plaisance et une zone d'abris pour les plongeurs et plaisanciers lorsque la Tramontane souffle.

De plus, au moment de l'étude il était prévu d'installer, en 2020, 15 bouées destinées prioritairement aux plaisanciers sur le PNM. Ce projet a pris du retard et les bouées ne seront pas installées en 2020. Leur emplacement n'était pas encore défini au moment de l'enquête menée en 2019.

De même le PNM, conscient que le nombre de bouées demeure en l'état insuffisant pour les structures commerciales de plongée, notamment sur certains spots stratégiques, a pour objectif d'en mettre quelques unes supplémentaires. Au cours de l'été 2019, le PNM a fait des réunions bilatérales avec les structures commerciales de plongée pour connaître leurs besoins et discuter des spots qui devaient être dotés de bouées.

L'enquête menée en 2019 par le laboratoire TVES vise à connaître et comprendre les attentes des structures de plongée, ainsi que les opinions des structures de plongée et plaisanciers sur les projets explicités ci-dessus. Les résultats seront une aide à la décision pour le PNM.

II- Éléments méthodologiques

A. Entretiens semi-directifs auprès des responsables des structures de plongée

i. Outils et passation

Les entretiens semi-directifs auprès des structures de plongée (associatives et commerciales) permettent de réaliser une étude lexicométrique des discours et de connaître les argumentaires donnés par les interviewés de manière plus approfondie que par un questionnaire. Ces entretiens semi-directifs visent à connaître :

- la structure de plongée et ses spécificités ;
- leurs rapports aux infrastructures, notamment celles proposées par le PNM ;
- la caractérisation des relations entre acteurs par rapport au partage de l'espace ;
- leurs opinions sur les réglementations et leurs évolutions ;
- les facteurs d'appropriation des outils proposés par le PNM ;
- leur perception sur l'évolution de la biodiversité marine ;
- leurs implications à la préservation des milieux.

Les guides d'entretiens ont été co-construits par TVES avec le PNM (Annexes).

Le territoire est support de 16 structures commerciales situées entre Saint-Cyprien et Cerbère et de neuf structures associatives situées dans le département des Pyrénées-Orientales. La tendance actuelle est la présence de petits clubs ce qui explique le nombre important de structures commerciales sur cette partie du littoral :

« Quand c'étaient quatre gros clubs ils étaient énormes, maintenant il y en a 20 qui sont beaucoup plus petits » (Entretien n°10).

Une quinzaine de structures associatives, qui ne sont pas du département, dont la moitié proviennent de la Haute-Garonne, viennent sur cette partie du littoral pour effectuer des sorties en mer le week-end. L'existence d'associations de plongée sous-marine dans les terres, qui peuvent se révéler parfois assez loin du littoral est une des caractéristiques qui se retrouve ailleurs comme sur le territoire de la métropole marseillaise et du Parc national des Calanques (Robert et Plouvier, 2017). Pour ce genre d'activité, il est donc utile de dépasser les périmètres des AMP pour enquêter.

Les passations ont été faites en septembre 2019 par TVES en face à face avec 17 personnes dont 12 responsables de structure commerciale de plongée et un responsable d'une structure associative de plongée. Afin de comprendre le partage des bouées d'amarrage entre divers usagers de la mer et certaines spécificités, notamment la plongée sous-marine, un entretien semi-directif a été réalisé avec un responsable de structure de transporteurs de passagers, un autre avec un représentant associatif d'une association de chasse sous-marine. Pour compléter la campagne d'entretiens, cinq entretiens téléphoniques ont été réalisés à l'automne 2019 (deux structures commerciales de plongée, une entreprise de transport de passagers, deux associations de plongée). Ainsi, **22 entretiens semi-directifs ont été réalisés fin septembre 2019 : 14 structures commerciales de plongée et 3 structures associatives, dont deux locales (Tableau 1).**

Tableau 1 : Nombre d'entretien effectués selon le mode de passation

Structures interviewées	Nombre	Mode de passage de l'entretien : en face à face	Mode de passage de l'entretien : de téléphone
Structure commerciale de plongée	14	12	2
Structure associative de plongée	3	1	2
PNM golfe du Lion	2	2	0
Structure commerciale de passagers	2	1	1
Structure associative de chasse sous-marine	1	1	0
Total	22	17	5

Pour comparer les dires des usagers de la mer entre réalité et mythe, deux entretiens ont été réalisés avec la direction du PNM en face à face, dont la durée a été de 45 minutes et de 2h30. Ainsi, les informations recueillies auprès des responsables des structures de plongée ont été croisées avec celles issues des entretiens réalisés auprès des gestionnaires du territoire marin.

16 jours /hommes ont été nécessaire pour réaliser les passations des entretiens semi-directifs auprès des structures de plongée (Tableau 2). Les 22 entretiens ont été systématiquement enregistrés puis retranscrits à partir des fichiers audio. Une partie des entretiens a été retranscrite en faisant appel à une prestation externe afin de concentrer le temps de travail de TVES sur l'analyse de données et en préservant l'anonymat des interviewés. **TVES a réalisé 14 jours/homme pour la saisie de données.** La phase d'analyse thématique et lexicale des entretiens a généré 65 jours/homme.

Tableau 2: Jours/Homme pour la passation des entretiens semi-directifs sur le golfe du Lion

Date	Jours de terrain (déplacement compris) – jours-homme	Raisons	Où ?	Qui ?
du 23 au 28 septembre 2019	14	Campagne d'entretiens	Argelès – Côte Rocheuse	Jérôme Cardinal – Christelle Audouit – Daphné Menthonnex
Octobre 2019	2	Campagne d'entretiens par téléphone		Jérôme Cardinal

La saisie des questionnaires a demandé 4 jours/homme et le traitement statistique 15 jours/homme

ii. Caractérisation de l'échantillon

Deux des trois structures associatives qui ont été interviewées sont situées sur Toulouse et sont anciennes : elles ont plus de 50 ans. Cette tendance est la même pour les structures associatives de plongée implantées dans le département des Bouches-du-Rhône, un tiers existaient déjà dans les années 1980 (Robert et Plouvier, 2017). L'une d'elle a un bateau et loue un local à Banyuls pour y entreposer le matériel nécessaire aux plongées.

En général, les structures commerciales de plongée sont plus récentes : 10 sur 14 ont dix ans et moins d'existence dont cinq ont moins de 5 ans (Figure 3). Une seule structure commerciale existe depuis 69 ans et trois ont entre 20 et 41 ans d'existence. Elles sont toutes situées sur une commune littorale du PNM à proximité des bouées d'amarrage. Celles de Collioure, de Port-Vendres, de Banyuls-sur-Mer et de Cerbère sont très proches de la Réserve de Cerbère-Banyuls et des zones de coralligène. Là encore la comparaison avec le littoral des Bouches-du-Rhône montre la même tendance : les bords de mer sont la priorité des installations des structures commerciales qui sont majoritairement plus récentes (1990) (Robert et Plouvier, 2017). Les structures commerciales de plongée de Saint-Cyprien et d'Argelès-sur-Mer sont les plus loin des bouées d'amarrage et de la Réserve Naturelle. Cependant, les bateaux sont plus puissants, ils peuvent parcourir des distances plus longues : certains en profitent pour proposer des sorties jusqu'au 15 milles nautiques.

Les deux associations ont un nombre d'adhérents conséquents : 90 pour l'une et 250 pour l'autre. Sur douze structures commerciales, la moitié a un seul bateau, trois ont deux bateaux, deux ont trois bateaux et une seule possède quatre bateaux. Deux structures de plongée ont fait le choix de fusionner avec une autre structure commerciale de la même commune afin de diminuer les frais fixes et de s'adapter à la demande ; c'est pourquoi certaines disent avoir trois ou quatre bateaux. Si bien que sur les neuf structures enquêtées, cinq ont des capacités de palanquées de 16 à 40 personnes par rotation lorsque les bateaux sont complets et qu'ils sortent tous. Sinon, trois structures ont une capacité d'accueil importante : entre 59 et 82 personnes. Une structure est spécialisée dans le haut de gamme et propose des mini-croisières avec une nuit sur le bateau ; la capacité est de six personnes.

Si l'activité de plongée se développe en France et dans le monde, un certain nombre de clubs commerciaux ferment, alors que d'autres ouvrent de Saint-Cyprien à Cerbère. Si bien qu'il semblerait, selon les responsables des structures commerciales, que le nombre de clubs soit stable depuis quelques années. Cependant, la question de seuil à ne pas dépasser quant à l'installation de structures commerciales a souvent été sous-jacente au cours des entretiens. Elle s'explique par la difficulté de maintenir une activité qui fasse vivre à l'année. Certains responsables de structure commerciale ont une deuxième activité professionnelle afin d'accéder à un pouvoir d'achat décent tout au long de l'année :

« La concurrence est rude, il n'y a pas de la clientèle pour tout le monde. Il suffit que les conditions météorologiques ne soient pas bonnes, une concurrence plus dure, et ça peut être difficile pour une structure » (Entretien 12).

Les marges sont trop faibles (Entretiens n°12 et 13) :

« Le coût réel de la plongée n'est pas ce qu'il devrait être. Sur les activités de découverte et les choses basiques, ça ne se ressent pas vraiment parce que là on est plus proche de la réalité, mais dès qu'on rentre dans les choses techniques en plongée, on n'est plus dans le match. Les entreprises comme les nôtres globalement ont quand même des difficultés, elles travaillent souvent à perte. Quoiqu'en dise les uns et les autres, la vérité c'est que les marges sont beaucoup trop faibles » (Entretien n°13).

« Il n'en faut pas d'autres des structures. Les structures de plongée sont des entreprises fragiles avec beaucoup de contraintes, beaucoup d'investissements et elles sont assez fragiles économiquement. Donc augmenter encore le nombre, vu que de toute manière la population elle n'augmentera pas, ne pourrait qu'affaiblir ces structures encore plus » (Entretien n°17).

Pour certains, le seuil est atteint :

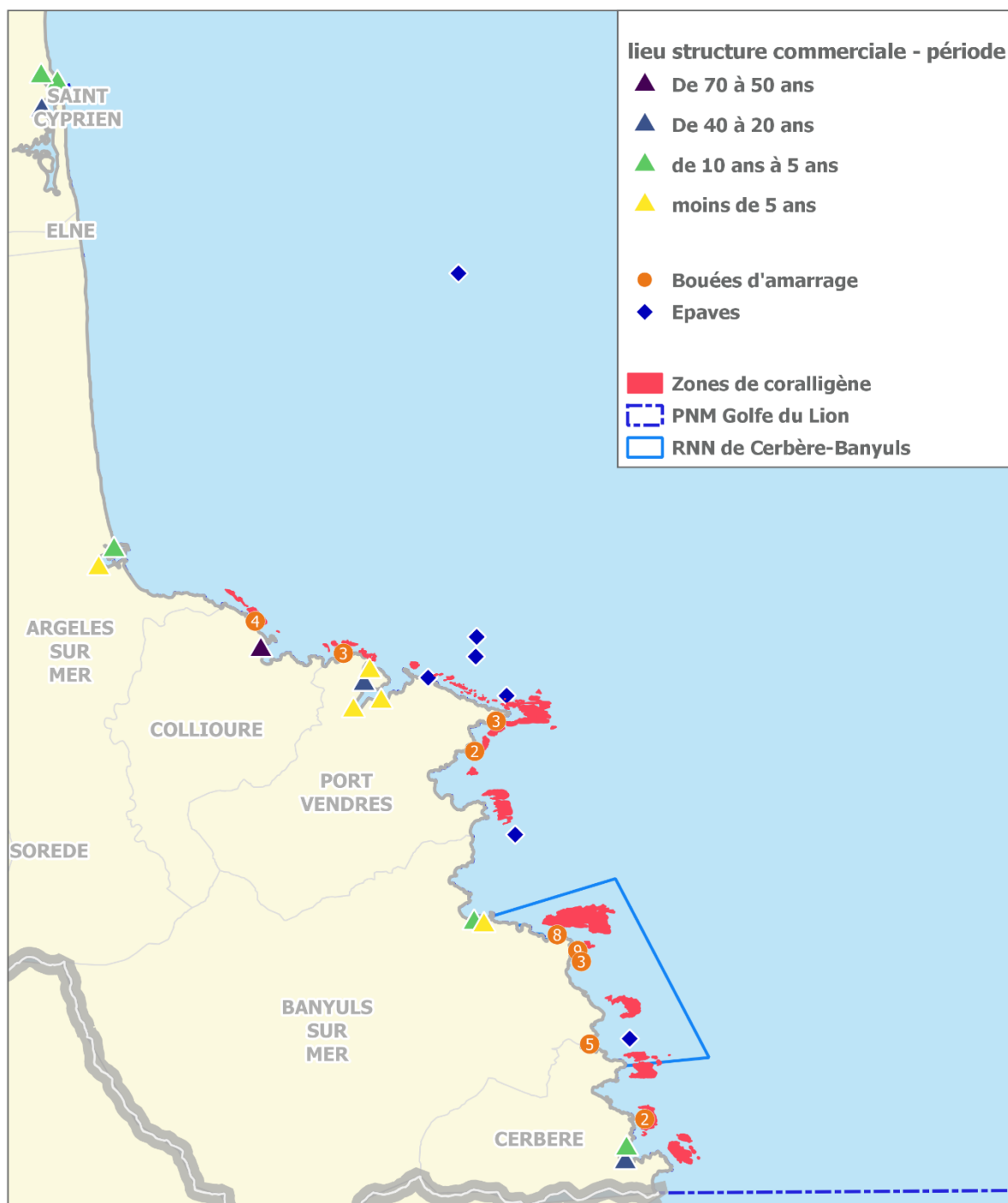
« Là, je pense que le nombre à peu près, aux alentours de 16, 17, 18, 20... Je pense que pour la région, c'est le maximum, pour avoir une activité fiable. Et je pense que cette année apparemment y'en a quand même pas mal qui sont en difficulté » (Entretien n°12).

Les structures commerciales doivent faire face à la difficulté de recrutement de moniteurs de plongée, à une tarification basse qui ne couvre pas les frais de certaines prestations et à la nécessité de dégager suffisamment de marge pour investir dans le matériel (bateau, compresseurs, ...). En effet, les tarifs

sont inférieurs par rapport à d'autres littoraux français :

« Sur les tarifs des explo, des autonomes, des formations, tu compares avec le Var, la Côte d'Azur et compagnie, on est quand même vachement en dessous. Moi, je viens de la côte basque où les tarifs étaient plus élevés avant, même sur les baptêmes alors que pourtant on est mieux ici pour faire des baptêmes que sur la côte basque. D'un point de vue tarif ici quand les clubs viennent en séjour, à Marseille un club associatif va payer sa plongée autonome autour des 30 ou 35 € au lieu d'une quarantaine en temps normal » (Entretien n°4).

Lors des passations des questionnaires auprès des plongeurs, certains ont confirmé ces propos.



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP-2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013

Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 3 : Période de création des structures commerciales de plongée enquêtées en 2019

De manière générale, les structures commerciales de plongée enquêtées proposent les mêmes prestations : baptême, découverte, exploration, formations. Et ce même pour les plus anciennes, spécialisées autrefois sur des prestations très techniques pour passionnés, la tendance actuelle est au développement de prestations grand public de moindre coût comme les baptêmes et les formations de niveaux 1 et 2 au détriment des entraînements et formations complexes. Toutefois, des spécificités différencient certaines d'entre elles lorsqu'une prestation dominante apparaît. Cette spécificité peut être liée au lieu géographique qui détermine un type de public avec lequel elles s'adaptent : la proximité d'un camping ou d'une résidence de vacances implique un nombre de baptêmes ou de découvertes important, cette clientèle touristique est là pour consommer de la récréation. Les locaux ne fréquentent pas ce type de clubs. Une structure a fait le choix de se spécialiser dans la formation pour enfants, elle privilégie ainsi des spots de plongée sur des petits fonds à proximité du club. Pour une autre, les plongeurs locaux maîtrisant certaines techniques de plongée iront faire de l'exploration sur les épaves. Certaines proposent de la randonnée palmée afin d'appréhender le monde sous-marin en douceur avant de commencer par un baptême. D'autres proposent de la formation en biologie sous-marine, ce qui attire des plongeurs experts et passionnés. Une autre est connue pour son implication dans la préservation de l'environnement marin en étant affilié à Longitude 181³ et à Sea Shepherd⁴ ce qui implique un enseignement de techniques de plongée spécifiques. Une autre propose une prestation de luxe permettant ainsi de faire de mini-croisières associant des plongées nocturnes.

B. Questionnaires auprès des plongeurs

i. Outil et passation

Des questionnaires ont été réalisés pour recueillir les représentations et perceptions des clients des structures de plongée. Ce questionnaire a été co-construit avec le PNM (Annexes) et permet d'évaluer :

- le rapport des enquêtés à la plongée ;
- leurs rapports aux infrastructures du PNM ;
- leurs opinions sur les réglementations ;
- leurs perceptions et représentations par rapport aux impacts de la plongée et l'état du milieu sous-marin ;
- leurs implications quant à la préservation des milieux.

Les informations recueillies à l'aide de ces questionnaires sont croisées avec celles issues des entretiens semi-directifs récoltées auprès des structures commerciales de plongée. **100 clients des structures de plongée ont** répondu aux questionnaires dont la passation a été faite par l'équipe du laboratoire TVES. Les lieux ont été enquêtés de manière relativement homogène sur les communes littorales de Saint-Cyprien à Cerbère (Tableau 3). **La phase de récolte de données s'est étalée de début juillet à fin septembre 2019 et a comptabilisé 52 jours/hommes⁵ pour le laboratoire TVES.**

³ Association depuis 2002, son objectif vise à la diffusion des idées rassemblées dans la Charte Internationale du plongeur responsable.

⁴ Organisation internationale dont les actions directes ont pour but de préserver les océans depuis 1977. Sea Shepherd Dive a été créé pour constituer un réseau de soutien et d'information permettant à la communauté des plongeurs de s'impliquer aux côtés de Sa Shepherd à une échelle plus locale pour lutter contre les braconniers et les activités illégales qui détruisent l'environnement marin. Différents degrés d'implication existent : utilisation d'amarrage pour préserver les fonds ; certification des plongeurs Sea Shepherd ; alimentation végétarienne (ce qui implique de désavouer la chasse sous-marine comme une activité responsable et durable) ; tendre vers le zéro déchet, ...

⁵ Ne comprend que les journée/homme de TVES pour les entretiens et la passation des questionnaires pour les plongeurs. Ne sont pas comptabilisés les jours/homme du PNM pour les passations des questionnaires plaisanciers.

Tableau 3 : Jours/Homme pour la récolte de données des questionnaires plongeurs sur le golfe du Lion

Date	Jours de terrain (déplacement compris) – jours-homme	Raisons	Où ?	Qui ?
3-5.05	6	Découverte du terrain	Argelès et la Côte rocheuse	Christelle Audouit – Philippe Deboudt – Jérôme Cardinal
4-9.07	13	Tests questionnaires plongeurs et plaisanciers – réunion avec le PNM	Argelès – Côte Rocheuse	Jérôme Cardinal
23-26.07	9	Passation des questionnaires plongeurs	Argelès – Côte Rocheuse	Jérôme Cardinal
juillet	2	Passation des questionnaires plongeurs	Argelès – Côte Rocheuse	Alizée Martin – Justine Cammal (PNM)
12-17.08	12	Passation des questionnaires plongeurs	Argelès – Côte Rocheuse	Jérôme Cardinal
5-9.09	18	Passation des questionnaires plongeurs	Argelès – Côte Rocheuse	Jérôme Cardinal– Christelle Audouit
Total	60			

La phase de saisie a généré 4 jours/homme et le traitement statistique 5 jours/homme.

ii. Caractérisation de l'échantillon des questionnaires-plongeurs

L'enquête a été effectuée auprès des plongeurs clients de 13 structures différentes situées entre Saint-Cyprien et Cerbère, soit presque la totalité des structures, ainsi qu'auprès de deux associations de plongée dont l'une se situe dans le département des Pyrénées-Orientales et l'autre à l'extérieur du département (Figure 4).

Les plongeurs associatifs sont moins faciles à approcher, car les sorties en mer ne se font pas généralement en semaine et les sorties ont été organisées le week-end en dehors des périodes de présence de TVES sur le terrain. Toutefois, certains plongeurs ont été enregistrés dans cette étude comme clients d'une structure commerciale, lorsqu'ils venaient en groupe avec leur club. En effet, les clubs associatifs organisent des sorties week-ends pour leurs adhérents, l'organisateur réserve dans une structure commerciale lorsque cette sortie a lieu en dehors de leur zone de pratiques habituelles. **Ainsi, 89% des plongeurs interviewés font partie de la clientèle des structures commerciales, alors que les adhérents des associations de plongée ont été moins approchés (seulement 11%).** Lors de l'enquête, un club de plongée associatif marseillais avait organisé un week-end plongée à Banyuls en septembre pour une dizaine d'adhérents. Ils ont été comptabilisés comme clients et non adhérents.

« Aujourd'hui, il y a très peu de structures associatives qui ont un bateau, c'est souvent des bateaux perso dans lesquels les gens vont plonger. Et quand ils veulent aller plonger, ils sont obligés de passer par des structures professionnelles parce qu'ils n'ont pas le choix » (Entretien n°11).

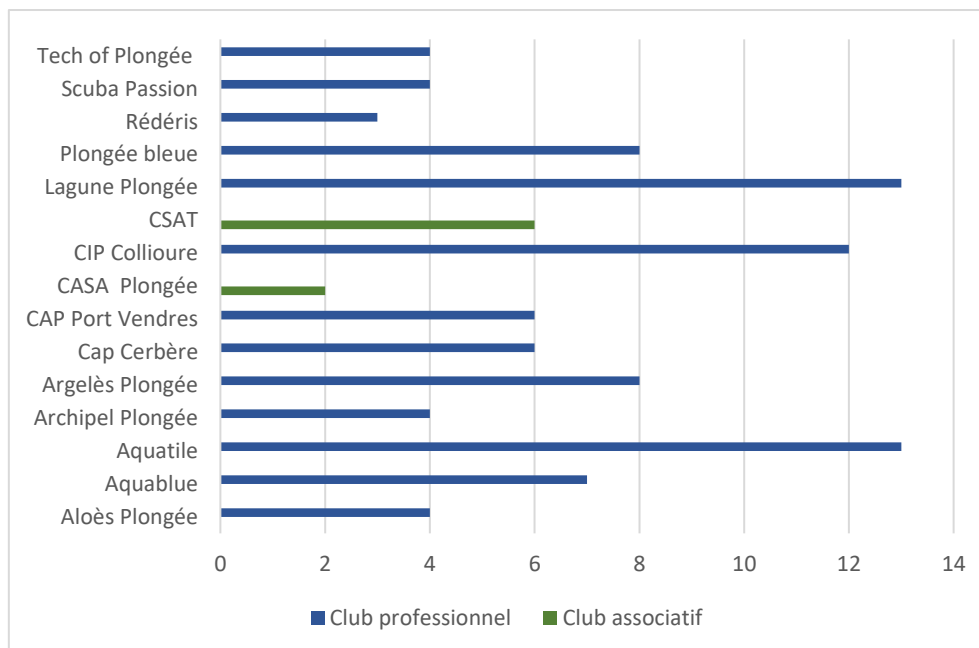


Figure 4 : Nombre de plongeurs interviewés dans chaque structure de plongée (adhérents et clients)

La région Occitanie est parmi les premières régions touristique de France ; les plongeurs enquêtés pendant la période estivale sont **essentiellement des touristes** (70% des enquêtés), dû entre autres à la proximité des stations balnéaires construites depuis la Mission Racine (Figure 5).

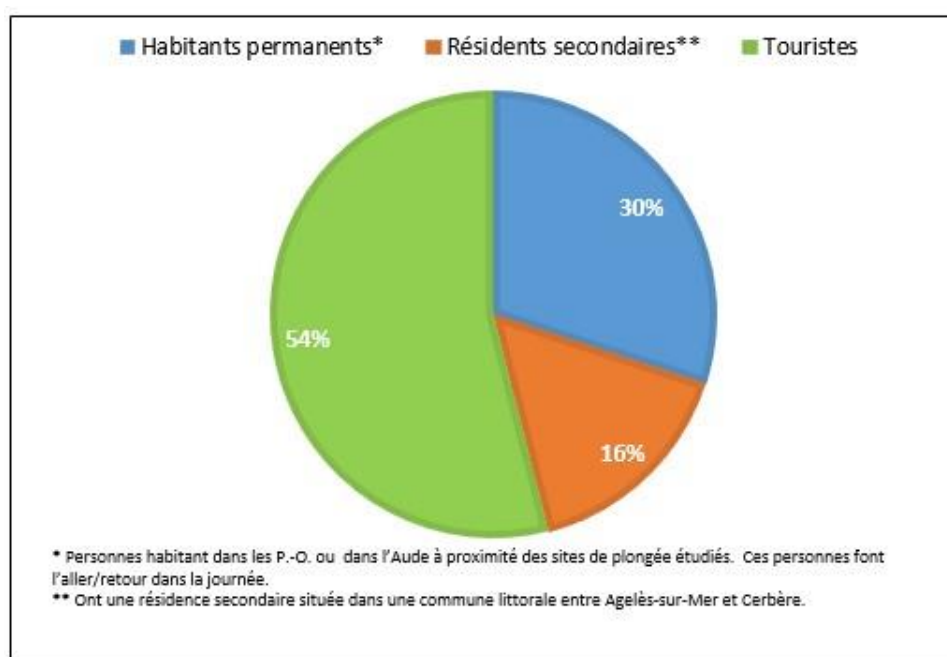


Figure 5 :Part des touristes et de la population permanente chez les plongeurs enquêtés en 2019

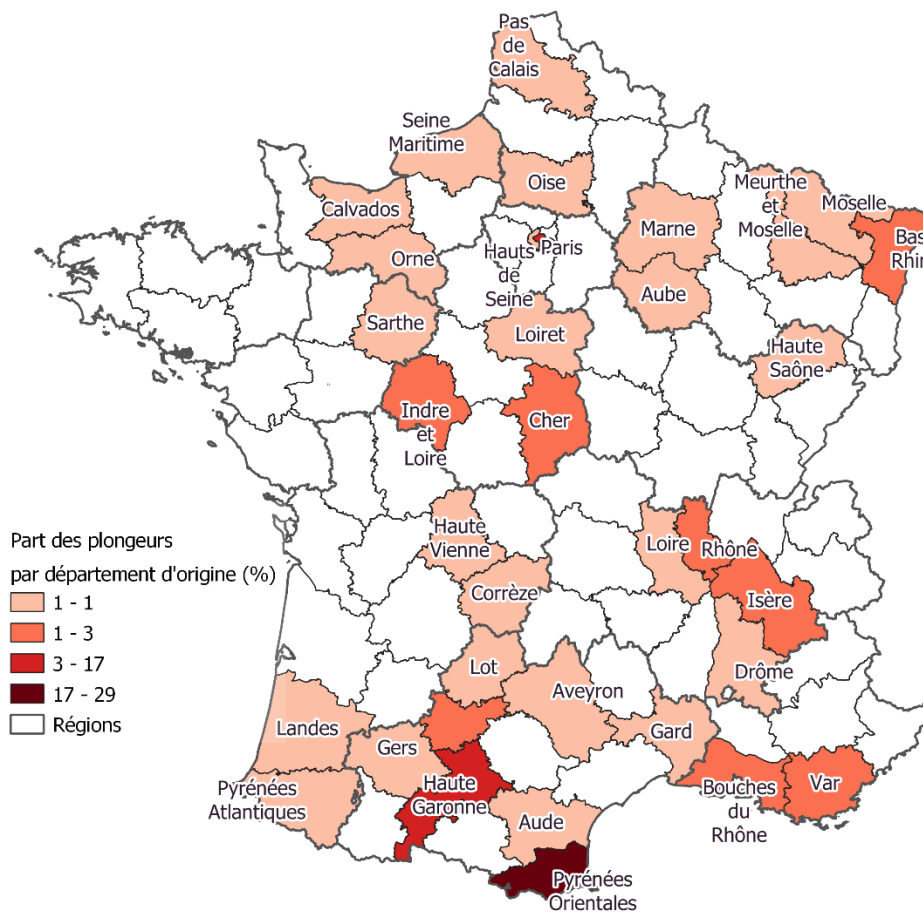
Parmi les 42% des plongeurs provenant des régions de France autres que celle de l'Occitanie (Figure 6), leur nombre par département est minime (entre 1 et 2 plongeurs), excepté pour l'Île-de-France (6%). Le nombre de plongeurs provenant de pays autre que celui de la France est peu élevé (4%), alors que les sites de plongée se situent près de la frontière espagnole. Aucun plongeur interviewé n'est espagnol dans l'échantillon, en raison probablement de sites de plongée plus nombreux et offrant une

meilleure visibilité du côté espagnol. Les espagnols restent sur la côte catalane espagnole pour pratiquer cette activité.

Parmi les 54% des plongeurs enquêtés qui vivent en Occitanie, 29% résident dans les Pyrénées-Orientales (habitant permanent) et 25% sont touristes dont une majorité habite le département de Haute-Garonne (17%). Les sites de plongée situés entre Argelès-sur-Mer et Cerbère attirent les habitants des départements non littoraux de la région, situés au sud / ouest. Les sites de plongée de la côte des Albères n'attirent pas, ou peu, les audois ou les héraultais, ces départements ayant leurs sites de plongée (Leucate, Agde) : absence d'habitants de ces départements dans l'enquête.



Origine géographique des plongeurs | 2019
Lieu de résidence permanent des plongeurs
N = 100



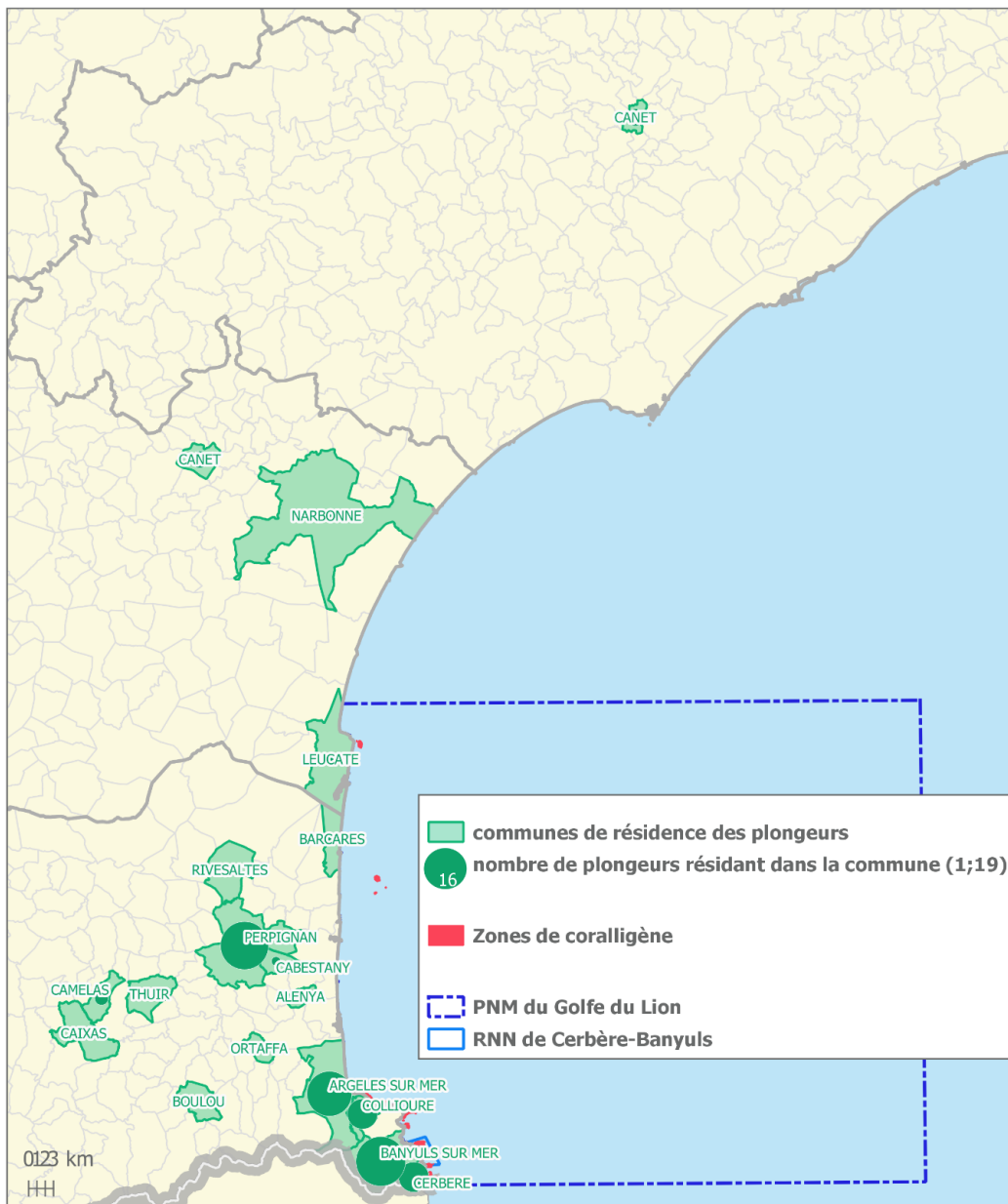
Sources : TVES-enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex),
 © IGN-2019
 Réalisation : M. Laboureur- C. Audouit, laboratoire TVES, 02/2021

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha



Figure 6 : Département de résidence des plongeurs (clients et adhérents : N=100)

La plongée est une pratique attractive pour cette partie du littoral puisque 63% des personnes interrogées logent dans une commune où se situe une structure de plongée. 19% des plongeurs résident à Banyuls dont pratiquement la totalité sont des touristes (Figure 7). 16% des plongeurs résident à Argelès-sur-Mer dont les $\frac{3}{4}$ sont des touristes. 8% résident à Cerbère et autant à Collioure. 7% logent à Saint-Cyprien et seulement 4% à Port-Vendres. L'attractivité touristique de ces communes est forte car 54% des plongeurs sont touristes (ayant une résidence secondaire ou pas sur une de ces communes). 16% ont une résidence secondaire dont $\frac{1}{3}$ se situent à Banyuls et l'autre tiers à Argelès-sur-Mer (Figure 8).



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © PNMGL, © OFB – 2019, © AAMP - 2013, © IGN – 2019, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 – RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020
Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 7 : Lieu de résidence des plongeurs (en % pour N=98)

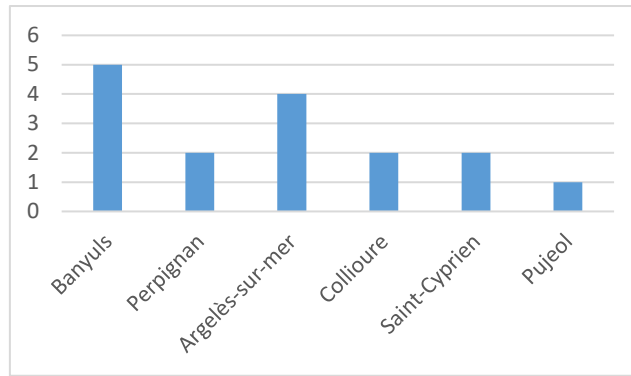


Figure 8: Lieux des résidences secondaires des plongeurs (N=16)

La catégorie socio-professionnelle du plongeur est plutôt haute : 42% se situent dans la CSP « cadres, professions intellectuelles, ... » (Figure 9). La population a moins de 50 ans en majorité (Figure 10).

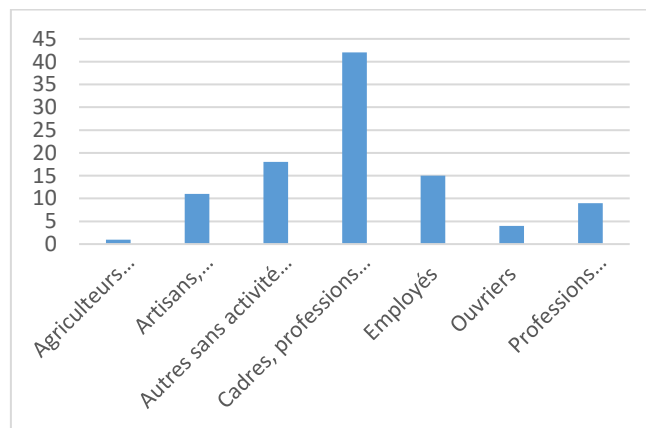


Figure 9: CSP des plongeurs (N=100)

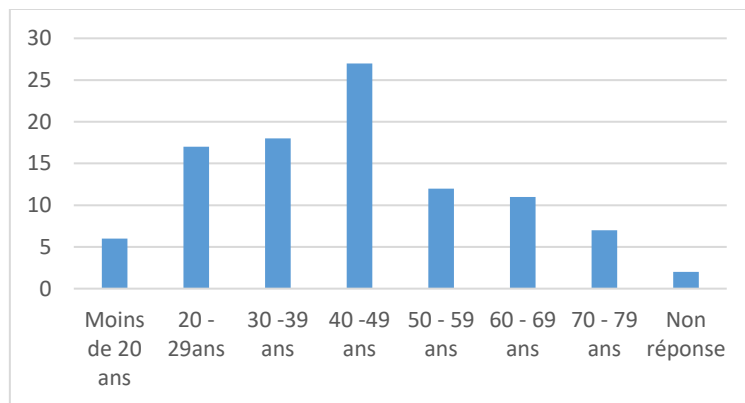


Figure 10 : Age des plongeurs (N=100)

Pour beaucoup, la plongée demeure une pratique coûteuse et concerne donc essentiellement les personnes ayant des revenus confortables. Toutefois, depuis ces vingt dernières années, **cette pratique s'est démocratisée et demeure plus accessible même si elle demeure encore assez chère. De plus, dans le golfe du Lion, plusieurs plongeurs ont spécifié que les tarifs de plongée étaient moins chers que dans d'autres secteurs. Aussi, l'enquête montre que toutes les catégories établies par**

l'INSEE⁶ sont représentées de manière équitable. Un tiers des plongeurs a un revenu modeste (dont presque la moitié a moins de 29 ans, ce qui laisse présumer qu'un seul revenu est comptabilisé dans le foyer fiscal), un autre tiers a des revenus issus de la classe moyenne et le dernier tiers possède de hauts revenus (Figure 11).

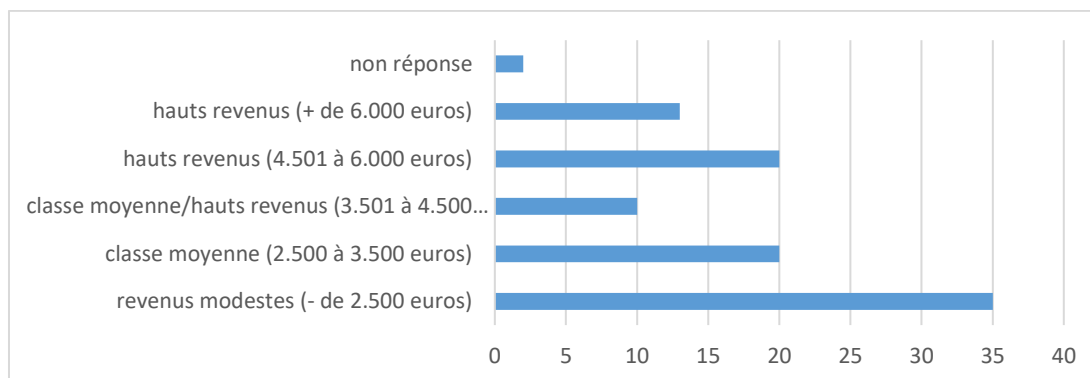


Figure 11: Revenu mensuel du ménage des plongeurs (net par mois) (N=100)

C. Questionnaires plaisanciers

i. Outil et passation

Un deuxième type de questionnaire a été conçu pour acquérir des informations auprès des plaisanciers usagers des bouées. **143 questionnaires ont été réalisés auprès des plaisanciers** par 14 agents du PNM. Ce questionnaire a été co-construit avec le PNM (Annexes).

Les agents du PNM ont réalisé les passations des questionnaires sur le plan d'eau en face à face sur les bateaux, auprès des plaisanciers pendant l'été 2019. Le temps passé à la passation de ces questionnaires par les agents du PNM a été de 21 jours/homme.

La phase de saisie a généré 10 jours/hommes et le traitement statistiques 6 jours/hommes.

ii. Caractérisation de l'échantillon

Au cours de l'été 2019, 63% des plaisanciers enquêtés sont en bateau à moteur et 35% en voiliers. Même si l'étude n'a pas été faite de la même manière en 2008 dans la Réserve marine du Cap Créus⁷, les plaisanciers étaient à 84% en bateau à moteur et 16% en voiliers (Lloret *et al.*, 2008). La dominante bateau à moteur serait la même de part et d'autre de la frontière franco-espagnole.

Les plaisanciers sont majoritairement des touristes (68%) dont 24% ont une résidence secondaire à proximité des sites de plongée. Ainsi, les plaisanciers de ce littoral ont une proportion de population touristique à peu près équivalente de celle des plongeurs enquêtés pour cette étude, mais elle se distingue par leur lieu de résidence principale. Les plaisanciers - même s'ils sont touristes - sont plus nombreux à vivre en Occitanie que les plongeurs. Déplacer son bateau pendant les vacances est une

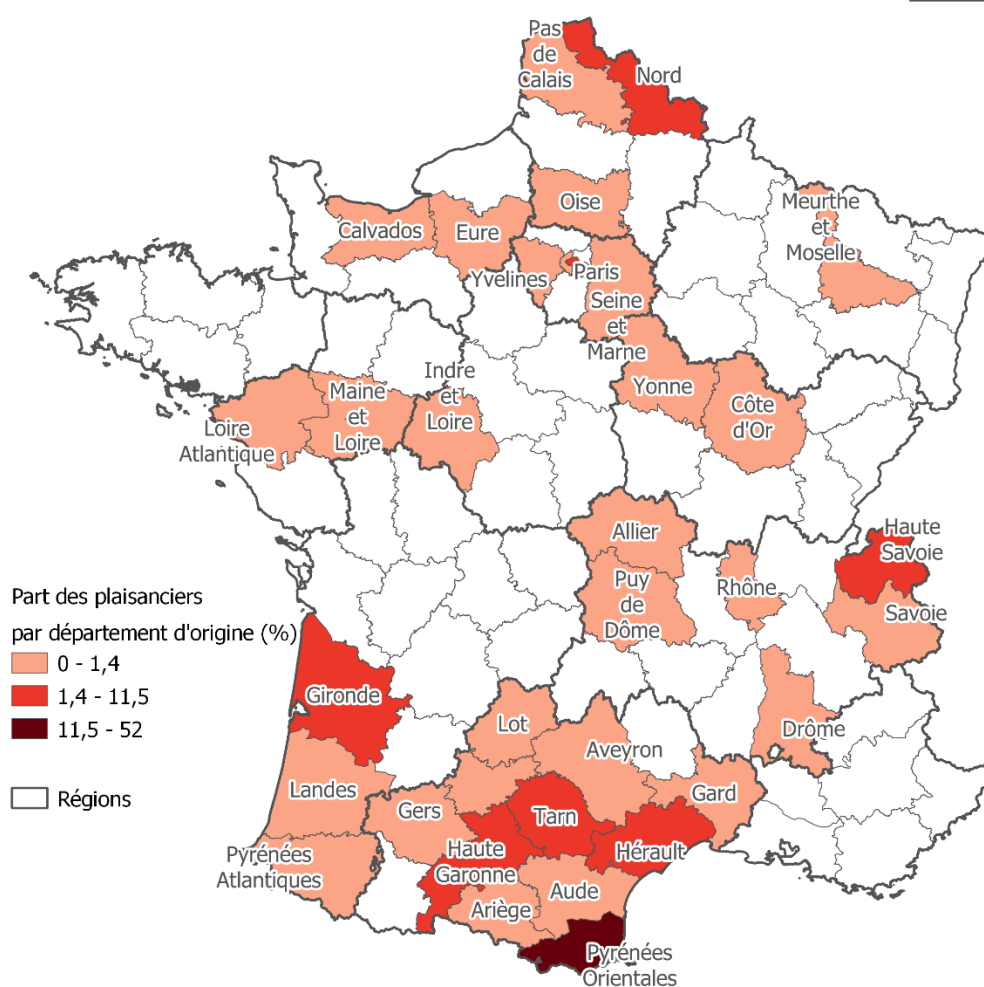
⁶ En 2016, sont considérés comme : revenus modestes, ceux qui ont 21350 euros par an par foyer fiscal ; classe moyenne, ceux qui ont des revenus entre 21350 à 9440 euros ; hauts revenus, sont qui sont supérieurs à 49440 euros.

⁷ Les données proviennent d'un comptage de bateaux in situ et non issues de passation d'une centaine de questionnaire.

contrainte d'autant plus grande que la distance est importante entre le lieu de résidence principale et le lieu de vacances. **La plupart des plaisanciers résident dans la région Occitanie (74%)**, mais certains d'entre eux ont une résidence secondaire et viennent passer un long ou court séjour sur le littoral catalan (Figure 12). 53% de l'ensemble des enquêtés vivent dans les Pyrénées-Orientales et 12% en Haute-Garonne, soit **70% des plaisanciers vivant dans la région Occitanie proviennent des Pyrénées-Orientales et 27% des plaisanciers arrivent d'autres départements de la région Occitanie.**



Origine géographique des plaisanciers | 2019
Lieu de résidence permanent des plaisanciers
N = 148



Sources : TVES-enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex),
 © IGN-2019
 Réalisation : M. Laboureur- C. Audouit, laboratoire TVES, 02/2021

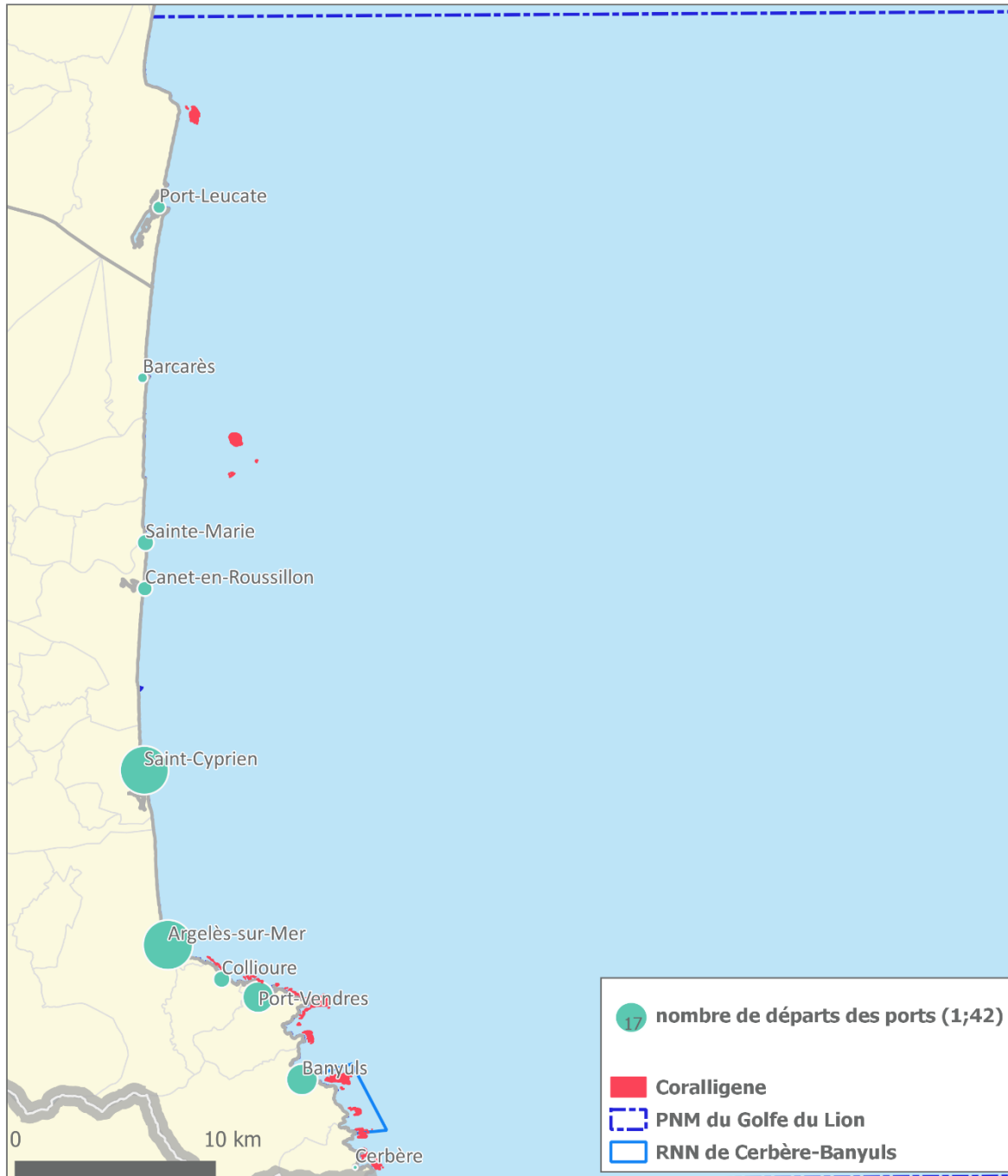
Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha



Figure 12: Département de résidence des plaisanciers enquêtés (N=148)

Les ports d'attache situés sur le territoire sont, pour plus de la moitié des plaisanciers enquêtés⁸, les deux plus grands ports de plaisance du secteur d'étude : Argelès-sur-Mer (35% des enquêtés) et Saint-Cyprien (29%) (Figure 13). Port-Vendres est un port de pêche avant d'être un port de plaisance, mais il se situe en troisième position avec 10% des plaisanciers qui y mettent leur bateau et 8% à Banyuls. Les autres ports d'attache cités par les plaisanciers sont : Sainte-Marie, Canet (4%), le reste se situe dans l'Aude (Barcarès et Leucate pour 1% des enquêtes).

⁸ 105 Plaisanciers ont répondu à cette interrogation : « Quel est leur port d'attache sur le territoire ? ».



Sources : PNMGL - enquête 2019, © PNMGL, © OFB – 2019, © AAMP - 2013, © IGN – 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 – RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
 Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020
 Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 13 : Départs des ports de plaisance

Les ports d'attache à l'année et les ports d'attache sur le territoire sont les mêmes, ainsi que les proportions de bateaux enregistrés y sont pratiquement les mêmes. La catégorie de population (population permanente, résidence secondaire ou touriste) à laquelle appartient le plaisancier est liée au choix de son port d'attache⁹. Les plaisanciers qui ont leur port d'attache dans un autre département que celui des Pyrénées-Orientales mais issu de la région Occitanie, sont des touristes : ils proviennent de Leucate, Port-Leucate, Port-Barcarès, Palavas-lès-Flots ou Toulouse. Les plaisanciers qui habitent de manière permanente dans le secteur sont moins nombreux à mettre leur bateau au port de Saint-Cyprien ou au port d'Argelès-sur-Mer, que les plaisanciers touristes¹⁰.

Les plaisanciers enquêtés sont à 72% des artisans, commerçants, chefs d'entreprise cadres ou issues de professions intellectuelles supérieures (Figure 14). La plaisance est une activité coûteuse, être propriétaire d'un bateau est un investissement qui nécessite un niveau de revenus notable. C'est particulièrement vrai dans ce secteur de la France où **63% des bateaux sont supérieurs à 7 mètres**, c'est-à-dire considérés comme des grands bateaux.

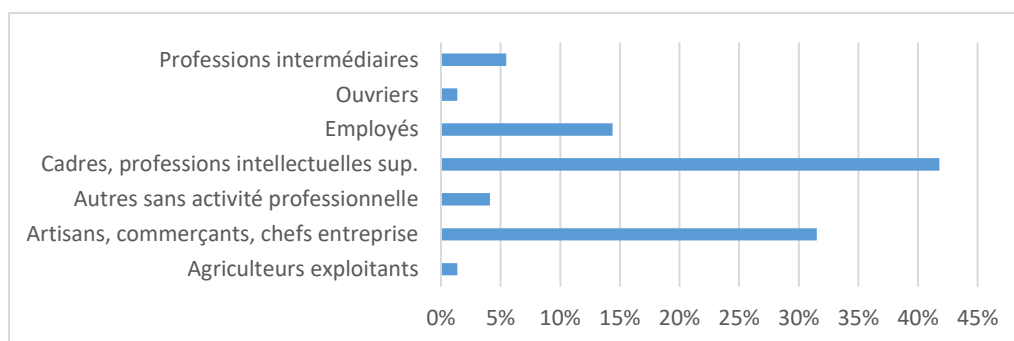


Figure 14: Catégories socio-professionnelles des plaisanciers (N=146)

Presque la moitié des plaisanciers interrogés ont de hauts revenus (supérieur à 4500 euros mensuel net). Ils sont environ 20% à avoir des revenus inférieurs à 2500 euros (Figure 15). La plaisance est une activité récréative dont les coûts sont élevés (essence, achat du bateau ou location, entretien, assurance, taxes portuaire, ...).

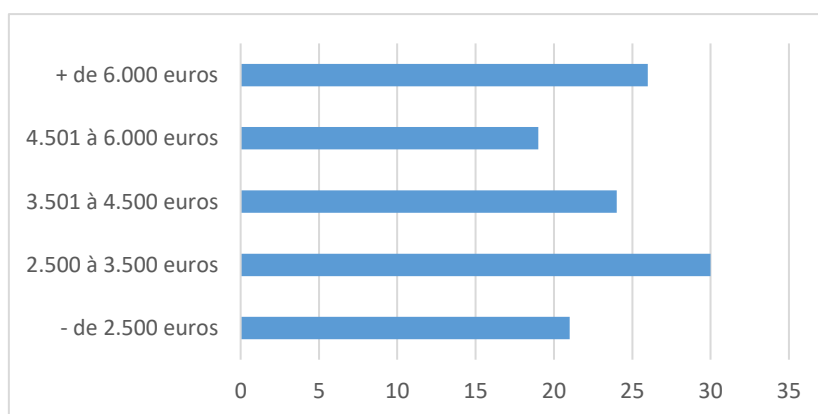


Figure 15 : Revenu mensuel des plaisanciers (par ménage) (N=94)

⁹ Test de Fischer : p-value = 0,004 ; N = 142 ; $\alpha=0,05$.

¹⁰ Les plaisanciers ayant une résidence secondaire sont considérés comme des touristes.

Les plaisanciers qui naviguent sur cette partie du golfe du Lion ne se distinguent pas des plaisanciers des autres littoraux français, la tendance est au vieillissement de ce type d'usagers de la mer. Environ la moitié des plaisanciers ont plus de 60 ans et les $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont plus de 50 ans (Figure 16). La plaisance demande un investissement en temps et en argent (achat du bateau, réparations, location de la place au port, assurance, essence). La nouvelle génération a tendance à pratiquer des sports nautiques de manière ponctuelle et à changer d'activités récréatives assez régulièrement. La pratique des activités récréatives s'insère dans la mouvance d'une époque consumériste. Or la plaisance est un investissement sur le long terme (coût du matériel, temps d'apprentissage, ...) ce qui ne correspond plus trop au mode des pratiques des générations plus jeunes.

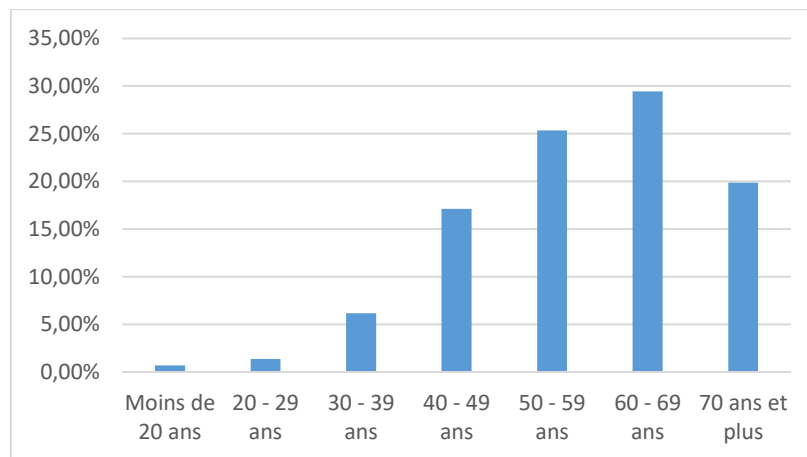


Figure 16 : Age des plaisanciers (N=146)

70% d'entre eux ne sont pas affiliés à une association de plaisanciers, c'est une activité essentiellement pratiquée de manière autonome et individuelle. L'association la plus souvent citée est l'APAR (1/4 des 44 plaisanciers enquêtés disent y être affiliés).

Synthèse sur les échantillons

Pour les structures de plongée :

- Outil de production de données : entretien semi-directif de 45 mn à 2 heures
- 16 structures commerciales de plongée et trois associatives ont été interviewées
- Les structures commerciales sont généralement assez récentes, seules trois sont anciennes.

Pour les plongeurs :

- Outil de production de données : 100 questionnaires effectués en face à face sur site
- Les plongeurs enquêtés pendant la période estivale sont essentiellement des touristes (70% des enquêtés), dont un peu plus d'un tiers vivent en Occitanie.
- 63% des personnes interrogées (populations locale et touristique) logent dans une commune où se situe une structure de plongée : 19% des plongeurs résident à Banyuls, 16% à Argelès-sur-Mer, 8% résident à Cerbère et autant à Collioure. 7% logent à Saint-Cyprien et seulement 4% à Port-Vendres. L'attractivité touristique de ces communes est forte car 54% des plongeurs sont touristes.
- La majorité d'entre eux sont des cadres supérieurs.
- La majorité d'entre eux ont entre 40 et 49 ans

Pour les plaisanciers :

- Outil de production de données : 143 questionnaires effectués en face à face sur site
- 68% sont des touristes dont 24% ont une résidence secondaire à proximité des sites de plongée.
- 70% des plaisanciers vivant dans la région Occitanie proviennent des Pyrénées-Orientales et seulement 35% des plaisanciers arrivent d'autres départements de la région Occitanie.
- Les deux principaux ports d'attache sont Argelès-sur-Mer et Saint-Cyprien
- La majorité d'entre eux sont des cadres supérieurs.
- La moyenne d'âge est élevée.

III- Des représentations et des pratiques différenciées selon les catégories des usagers de la mer

A. Le monde de la plongée : entre bons rapports et différenciations affirmées

i. Les profils des plongeurs

- **Plongeurs des structures commerciales**

Les responsables des structures commerciales ressentent un changement dans les motivations des plongeurs depuis plusieurs années.

« Dans le monde de la plongée y'a trois catégories : t'as la découverte, ils viennent une fois ; la formation, ceux qui veulent se former ; et ceux qui viennent explorer » (Entretien n°12).

« C'est pyramidal hein la plongée, en haut t'as les gros niveaux et en bas t'as toutes les découvertes. Donc il faudrait faire peut-être 200 ou 300 baptêmes pour avoir une poignée de formation de niveau 1 » (Entretien n°12).

Si bien que les découvertes sont plus nombreuses et la visite des épaves beaucoup moins.

Les clients sont moins des passionnés et plus des consommateurs d'une pratique récréative passant d'une de loisir à une autre. Les baptêmes sont plus nombreux qu'autrefois :

« Ça fait 35 ans que je suis ici. Oui ça évolue, dans les années 1990, c'est sûr que du baptême, on en faisait pas beaucoup, alors que maintenant ça représente quand même 8 à 10 % du chiffre d'affaires. Ce n'est pas négligeable. Non, les gens sont, comme dans la société actuellement, des consommateurs très volatiles. C'est-à-dire un coup, ils vont venir faire deux ou trois jours de plongée, puis ils vont partir faire du jet-ski, de la randonnée. Il n'y a plus cette clientèle [de passionnés], elle est toujours là mais ce n'est pas ce qui représente la plus importante : maintenant, ces gens qui en font leur activité principale, la font avec passion. C'est des consommateurs, voilà. Après il y a toujours un petit noyau dur, mais ça doit représenter 10 à 20 % de la clientèle » (Entretien n°3).

« Avant on avait plus une population de plongeurs « sportifs », maintenant on rencontre de plus en plus du plongeur de consommation. Plus consommateurs. Pas tous mais c'est la tendance actuelle générale. Ce n'est pas qu'en plongée. On est sur une économie de consommation » (Entretien n°7).

Selon la totalité des plongeurs interrogés, les motivations principales pour faire de la plongée sont la détente (49%), la découverte et l'exploration (35%), voir la faune (29%), se retrouver dans un autre monde (23%) (Figure 17). Quatre catégories de motivations sont citées : celles liées aux émotions que procurent la découverte d'un autre monde (détente, beauté, faune, autre monde) ; celles liées à la fraternité retrouvée dans un club de plongée qu'il soit associatif ou commercial ; la passion associée à cette activité ; et les dimensions technique et professionnelle de la plongée.

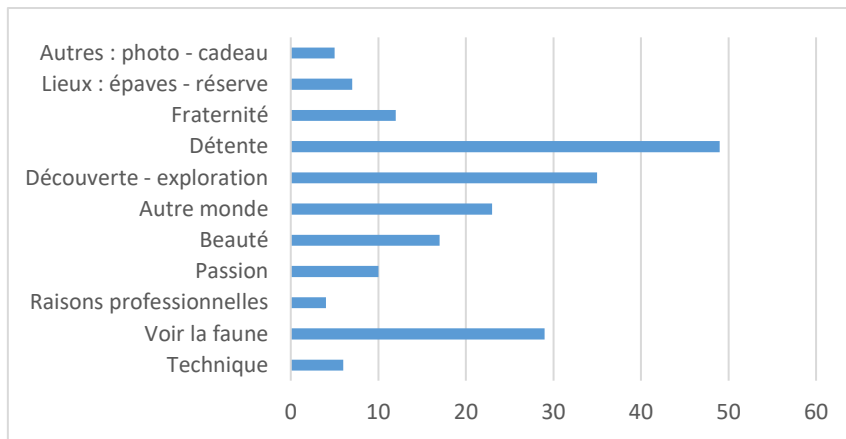


Figure 17 : Motivations principales pour faire de la plongée (N=100)

La motivation première pour venir plonger sur ce territoire est la proximité (30%), puisque 29% des plongeurs interrogés vivent dans les Pyrénées-Orientales et plusieurs stations balnéaires (Argelès-sur-Mer, Saint-Cyprien, Canet en Roussillon) sont dotées d'hébergements locatifs pour touristes et services adaptés (structures de plongée, commerces, ...) sur ce territoire (Figure 18). La **Réserve Naturelle Marine de Banyuls-Cerbère joue un rôle très attractif pour 16% des plongeurs**. L'implantation des structures de plongée sur le territoire **demeure une opportunité pour faire une activité récréative et sportive pendant les vacances (15% des plongeurs)**. La **qualité des structures** a été citée par 14% des plongeurs dont, pour certains d'entre eux, elle est une motivation première. Les structures commerciales de plongée sont appréciées pour leur accueil, les formations de qualité, les liens qui sont tissés avec les usagers. Le temps passé à plonger sur le territoire est indépendant des motivations des plongeurs à venir plonger sur ce secteur¹¹.

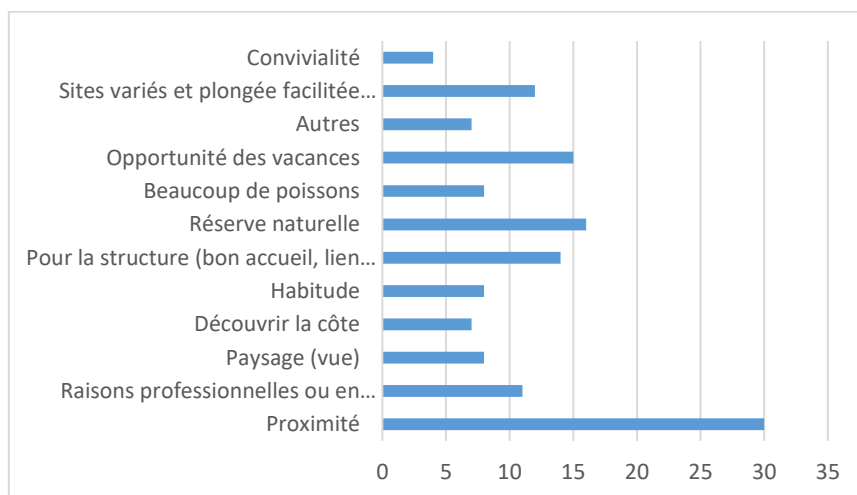


Figure 18 : Les raisons pour lesquelles les plongeurs sont venus plonger sur ce territoire (N=95)

Pour plus des $\frac{3}{4}$ des 75 plongeurs qui ont répondu à la question, « pouvez-vous nous dire sur une échelle de 1 à 10, l'importance de la plongée dans le choix de votre destination de vacances », la plongée a plutôt de l'importance à très importance, dans le choix de la destination. Ainsi, les qualités des spots de plongée et des services des structures de plongée ont un rôle dans l'attractivité

¹¹ Test de Fischer : p-value = 0,117 ; N = 95 ; $\alpha=0,05$.

touristique du territoire. En effet, pour la majorité des enquêtés, l'attractivité de la réserve, la richesse de la biodiversité marine et la qualité des clubs de plongée sont des paramètres tout aussi importants les uns que les autres pour déterminer leur destination de vacances¹². Alors que la qualité des dispositifs d'amarrage est un critère important pour un dixième des enquêtés.

De même, **la proximité constitue l'une des principales motivations pour la majorité des plongeurs pour choisir la structure commerciale de plongée** (Figure 19). **Les habitudes de fréquenter une structure commerciale de plongée, ainsi que la convivialité ressentie dans ces structures font partie des motivations premières exprimées pour choisir la structure de plongée** lors des vacances ou dans une pratique régulière. Ainsi, les résultats de l'enquête auprès des 100 plongeurs montrent que **la qualité des structures commerciales de plongée (convivialité, formation, ...) demeure importante quant à l'attractivité du territoire pour plonger**. Les responsables des structures commerciales ont tout à fait conscience que les motivations premières sont la proximité, certes du club par rapport au lieu de villégiature mais aussi du club par rapport au spot de plongée, et la convivialité du club :

« Non, je pense que c'est surtout la proximité. Les gens n'ont pas envie de faire 45 minutes de bateau donc ils viennent au plus près, et on est à dix minutes de bateau des spots. Après c'est aussi la convivialité de chaque club. Les gens vont là où ils se sentent bien » (Entretien n°1).

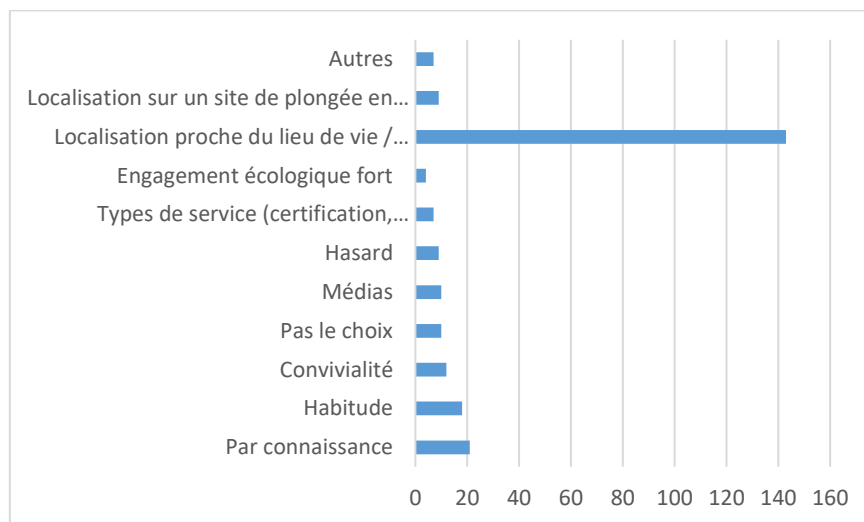


Figure 19 : Les motivations pour choisir la structure de plongée (N= 97)

La moitié des plongeurs interrogés sont expérimentés, comptabilisant plus de 20 plongées par an (Figure 20). 12% plongent entre 11 à 20 fois par an et 10% entre 6 à 10 fois. 22% ne plongent qu'une à deux fois par an.

¹² Résultats issus d'une question fermée « Si la plongée impacte votre choix, quelles en sont les raisons ? ».

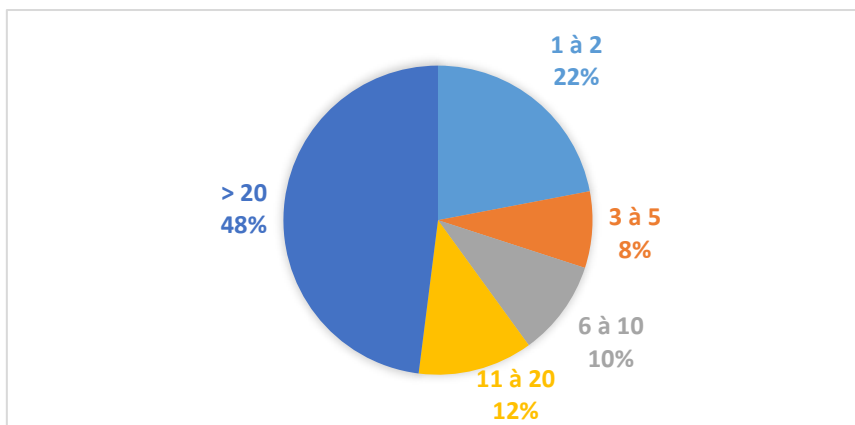


Figure 20 : Nombre de plongées par an (N=100)

Le nombre de baptêmes est important dans le secteur, mais afin de connaître la perception des usagers sur les mesures de protection des fonds sous-marins tel que les bouées, l'enquête s'est concentrée sur les palanquées qui n'étaient pas destinées exclusivement aux baptêmes de plongée. Ainsi, seulement sept baptêmes ont été enregistrés au cours de l'enquête, car parfois un baptême peut être organisé en même temps qu'une palanquée prévue pour faire de l'exploration. **Le niveau 3 regroupe 23% des plongeurs, soit la majorité des interrogés.** Ils sont autant à avoir les niveaux 1, 2 et 4, soit 18% pour chacun des groupes (Figure 21).

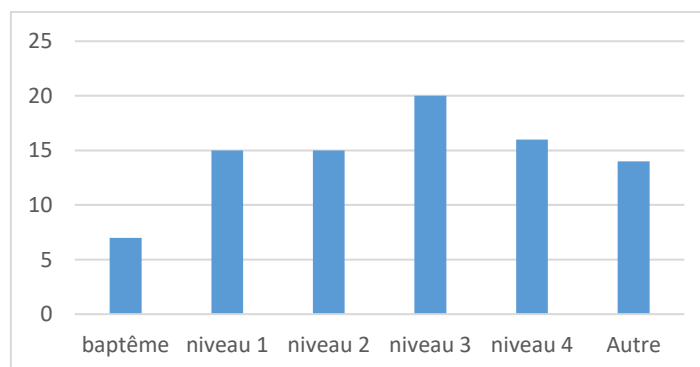


Figure 21 : Niveaux de plongée des palanquées interrogées (N=87 plongeurs)

59% des enquêtés plongent depuis au moins 4 ans et plus sur le territoire, alors que 32% plongent depuis moins d'un an (17% pour la première fois et 15% moins d'un an). 9% plongent depuis 2 ans au moins. Ceux qui plongent depuis plus de 4 ans sur le territoire sont en majorité des plongeurs qui plongent plus de 20 fois par an¹³ (Figure 22). **Le nombre de plongées par an est une variable explicative du nombre d'années ou de mois à pratiquer ce sport sur le territoire.**

¹³ Test de Fischer : p-value = 0,0001 ; N = 100 ; $\alpha=0,05$.

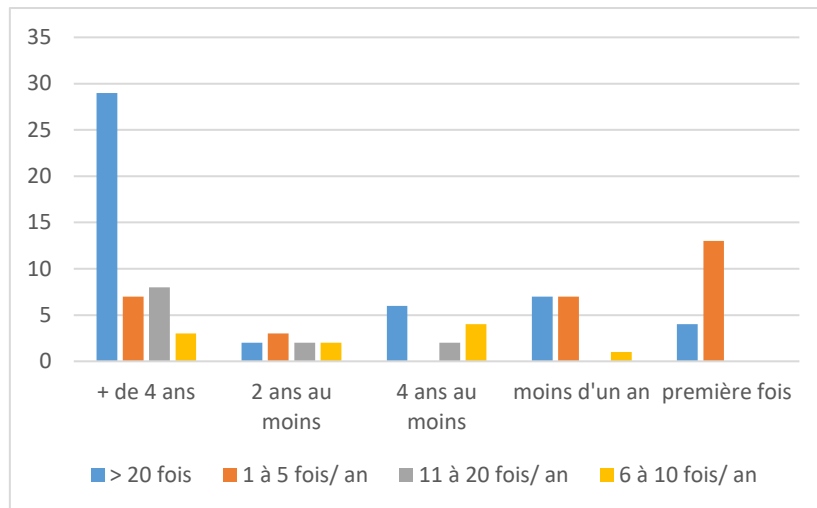


Figure 22 : Nombre de plongées par an et expérience de plongée sur le territoire (N=100)

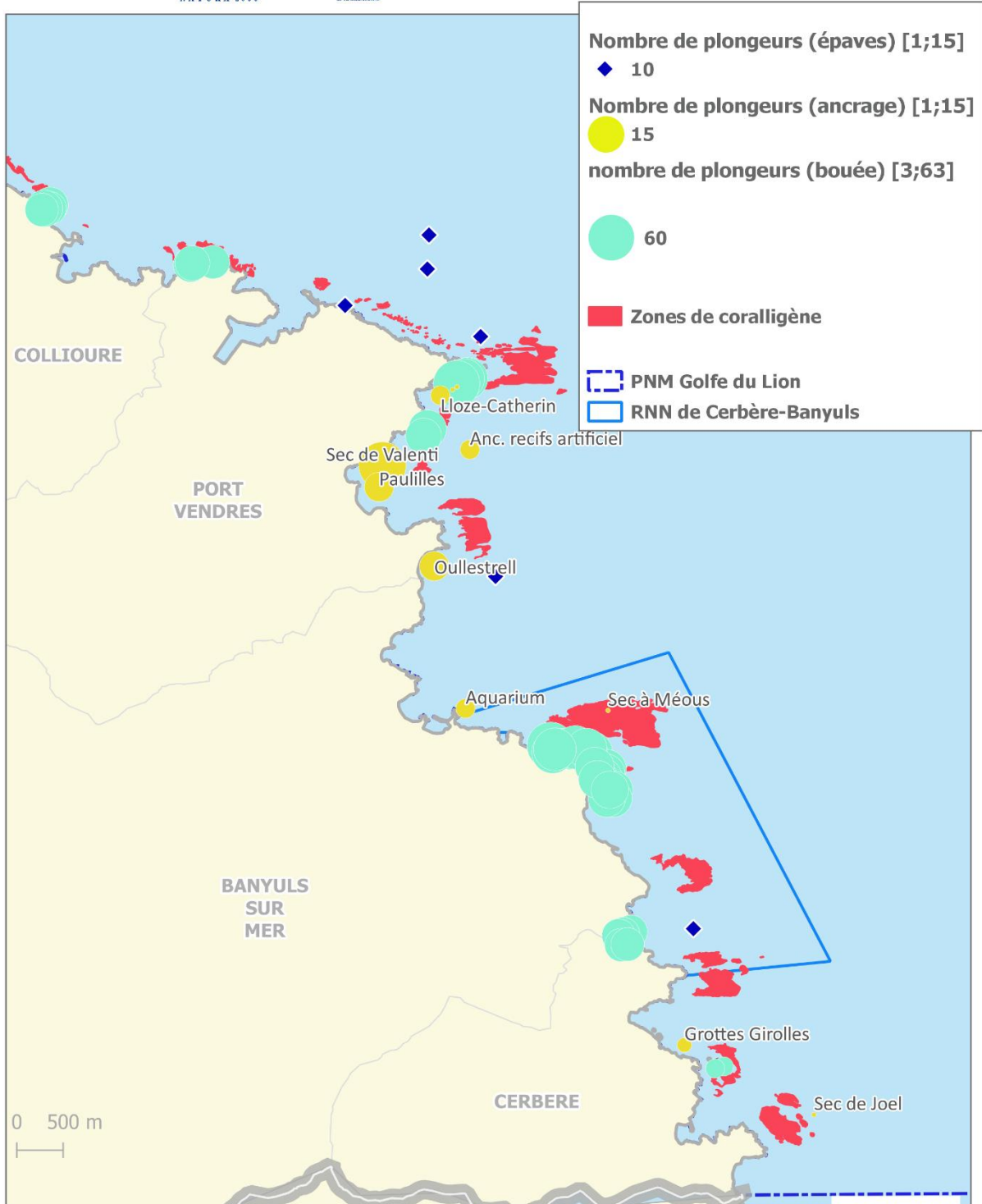
96% des plongeurs interrogés ont déjà plongé sur d'autres sites dans le territoire. Ils plongent préférentiellement sur des spots où des bouées d'amarrage sont installées et disponibles (Figure 23). Les plus fréquentés se situent au Cap Béar, Sainte-Catherine et à Cap l'Abeille (notamment la partie nord) : 45 à 63% ont plongé sur ces sites lors de l'enquête. D'autres spots où sont installées des bouées d'amarrage sont aussi fréquentés, mais dans une moindre mesure :

- 37 à 45% ont plongé à la Moulade, à la Lloze et sur la partie sud du Cap l'Abeille ;
- 33% à 36% à la Mauresque, au Cap Gros, dans l'Anse de Peyrefitte.

Les épaves sont des spots beaucoup moins attractifs que les spots situés proches de la côte où les plongeurs peuvent s'approcher des zones de coralligène et s'amarrer à des bouées d'amarrage. L'Alice Robert nommé localement « le bananier » est l'épave la plus fréquentée : 15% des plongeurs interrogés y ont déjà plongé. Les autres épaves visités dans ce secteur dans une moindre mesure sont l'Astrée (9%), le Saumur (9%), le Pytheas (6%), le Saint-Lucien (4%) et le Marilou 2 (1%).

Peu de plongeurs ancrent ou partent avec des structures associatives ou commerciales qui ancrent, ils le font lorsque les bouées d'amarrage ne sont pas disponibles ou que les spots ne sont pas dotés de bouées tels que la baie de Paulilles (6%), le sec de Valenti (14%) et l'Oullestreil (6%). Certains ancrent sur Saint-Catherine, la Lloze lorsque les bouées sont déjà prises.

Nombre de plongeurs sur les spots (2019)



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP - 2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 23 : Nombre de plongeurs qui ont plongé sur les spots

- **La chasse sous-marine**

Ils sont relativement peu évoqués par les responsables des structures commerciales et associatives lorsque les conflits d'usages sont mentionnés, témoignant ainsi de la faible tension entre ces deux catégories d'acteurs. Les tensions sont narrées par deux structures professionnelles de plongée, dont les gérants affirment des éthiques prononcées sur les interrogations morales qui entourent la chasse (Entretiens n°9 et n°10). Les compétitions de chasse et la chosification animale qui y est liée, transformant l'animal en outil pouvant permettre de remporter un tournoi, sont contestées, bien que les réglementations associées aient été durcies :

« Apriori ce qu'il m'avait été expliqué quand il y a eu la dernière compétition là, à la plage de Paulilles, c'était que maintenant c'était vraiment des espèces ciblées, avec des tailles. Bon d'accord. Ok, mais pour moi ça reste un carnage quand même. Mais après voilà » (Entretien n°9).

Une structure prône son interdiction, associant les différents niveaux de biodiversité entre la Réserve et le PNM à des réglementations différentes vis-à-vis de la chasse. Les justifications mêlent donc des niveaux d'argumentation éthiques et utilitaires.

Du côté des chasseurs sous-marins, les rapports avec les « bouteilleux » - c'est ainsi qu'ils les surnomment - sont définis comme bons. Les tensions sont rares et sont généralement liées à l'utilisation de bouées sur lesquelles les structures de plongée affirment avoir la priorité, ce que les chasseurs ne comprennent pas toujours. Selon eux, les bouées sont destinées aux activités de plongée mais pas qu'aux structures commerciales de plongée.

« [Les rapports avec les usagers de la mer] sont bien. Même avec les plongeurs en bouteille, franchement c'est rare. Les quelques embrouilles qu'on a pu avoir c'est souvent l'été. Eux, ils viennent travailler donc ils pilotent un gros bateau. Des fois, ils ne regardent pas où ils vont, donc il y a des risques de se faire couper en deux, ça peut arriver, ou on se retrouve dans un endroit où ils vont plonger et nous on est en train de chasser, forcément ça ne se passe pas très bien. Souvent on est obligé de partir parce qu'ils gueulent – partez de là, c'est là où on travaille – donc on s'en va. Souvent les tensions qu'il y a sont là » (Entretien n°20).

Le monde de la chasse sous-marine a évolué depuis plus d'une vingtaine d'années, l'éthique est fondée sur le respect et la connaissance des milieux marins. Or l'image retenue par certains plongeurs correspond plus aux anciennes pratiques et valeurs de la pêche sous-marine où le nombre de proies était un des objectifs à valoriser. Néanmoins, cette image est ravivée chaque été par des comportements non adéquats de certains chasseurs puisque les agents de la Réserve naturelle ont relevé 18 infractions, soit 8% du total des infractions.

ii. Les rapports entre les structures de plongée

Au niveau des structures professionnelles de plongée, le GS3PO permet de fédérer, d'observer les évolutions du territoire et de pouvoir participer à les infléchir et les construire (Entretien 1). Dans ce cadre, c'est la défense d'un intérêt commun – en d'autres termes, le développement de l'activité - qui y prévaut :

« Chacun a sa boîte mais on a tous les mêmes intérêts par rapport à ça donc forcément on est solidaire » (Entretien 1) ou « On est avant tout confrères, on n'est pas vraiment concurrents, à

part d'être dans le même village en face, mais on est surtout confrères : on a tous les mêmes responsabilités sur les épaules » (Entretien 13).

De nombreuses structures louent les vertus de cette organisation collective (Entretiens 1, 2,12, 13 et 16).

Néanmoins, des dissensions rendent complexes son bon fonctionnement :

« On a un putain de facteur humain qui fait que cela n'avance pas beaucoup, comme toujours » (Entretien 3).

La concurrence entre les structures et les micro-territoires qui composent le territoire d'action du GS3PO participent à fabriquer des désaccords au sein de l'entité (Entretiens 3, 4, 7, 13 et 15) :

« On a tous les mêmes coups, les mêmes difficultés, mais chacun dans son entreprise a l'impression d'être le meilleur et le plus performant donc c'est compliqué de se fédérer tout simplement. Rien qu'en terme de communication quoi » (Entretien 3).

De même, les conflits interpersonnels figent des positions et des lignes d'action qui s'affrontent au sein du groupement (Entretiens 4 et 7).

L'importance des enjeux qui entourent cette structuration fait émerger des points de discorde sur la légitimité de la représentation assumée par quelques structures, dans lesquelles d'autres peuvent ne pas se reconnaître (Entretiens 7 et 9) :

« Je m'en suis retiré cette année. Et il y a eu deux autres structures qui se sont retirées cette année petit à petit. C'est toujours compliqué quand c'est comme ça, on retrouve toujours les mêmes à la tête. » (Entretien n°9).

Les actions menées peuvent alors être perçues comme servant les intérêts d'un certain type de structures, essentiellement les plus importantes du secteur, représentées par les gérants siégeant au bureau du GS3PO (Entretien n°19).

Affirmant ses désaccords avec le groupement, une structure affirme y rester pour « éviter trop de saloperies », assumant un rôle de « garde-fou » (Entretien 15). L'autre stratégie des détracteurs du GS3PO est celle de l'exit du groupement, usité par plusieurs structures (3 à l'heure actuelle, les chiffres fluctuent selon les périodes) qui permet d'affirmer ce désaccord et d'entériner la séparation avec la ligne représentée au sein du groupement. **L'effet collatéral qui émerge alors est la non-circulation des informations : le GS3PO étant la courroie de transmission des informations données par les institutionnels, certaines structures se plaignent de ne pas recevoir certaines informations correctement.** Une structure évoque également la possibilité de faire un regroupement plus large des activités récréatives à l'échelle de commune afin de peser un poids plus important (Entretien n°12). Les affinités entre les structures professionnelles se construisent à partir de plusieurs modes, elles peuvent être forgées par des participations communes au Salon de la plongée de Paris (Entretien n°2), la participation aux réunions, la proximité géographique – structures d'une même commune – (Entretien n°14).

« L'entente avec les clubs de plongée est vraiment très bonne » (Entretien n°16).

Cependant, la bonne entente actuelle mise en avant dans les discours élude une difficulté qu'avaient les structures du territoire à s'organiser pour la maintenance des bouées, autrefois – avant la prise en charge par le PNM-. Plusieurs d'entre eux avouent que cette tâche ne se répartissait pas de manière équitable entre les structures (Entretien n°2).

La facilité de la mise à couple témoigne de la bonne entente des structures (Entretiens n°1 et 4). **Lors des enquêtes par questionnaires auprès des plongeurs**, 67 ont répondu à une question sur l'accessibilité des bouées d'amarrage pour les structures de plongée. Presque la totalité des personnes interrogées considèrent l'accessibilité plutôt facile à très facile. Au cours de leur dernière sortie avec une structure commerciale, **74% des plongeurs ont vu des bateaux amarrés à une bouée. Pour 74% d'entre eux, la cohabitation a été bonne**, 8% disent qu'il n'y avait pas de sur-fréquentation, 2% ont été témoins de sur-fréquentation du spot, et autant rapportent qu'il a été nécessaire de rappeler les règles de sécurité aux jet-skis et aux plaisanciers.

Lors des entretiens avec les structures de plongée, le principe énoncé par ces dernières est d'essayer de ne pas ancrer même quand les bouées sont prises. Se mettre à couple est donc une règle qu'elles appliquent autant qu'elles le peuvent :

« Oui, même quand il y a du vent où on se retrouve tous à Sainte-Catherine. On s'arrange entre clubs de plongée pour être en couple pour ne pas jeter l'ancre au maximum. On essaye vraiment de se regrouper pour ne pas jeter l'ancre » (Entretien n°2).

« qu'on s'accroche avec eux, [...], mais avec tous les autres il y a zéro problème. On arrive, ils te font signe de venir, on s'accroche. Ça se passe très bien, même vis-à-vis des gens c'est juste exceptionnel parce qu'ils se disent qu'il y a une super entente entre les clubs de plongée » (Entretien n°16).

La mise à couple est acceptée par la majorité des structures. Elle implique respect des uns et des autres et de partager les mêmes pratiques ; c'est pourquoi il règne parfois un sentiment d'iniquité. En effet, certaines structures acceptent qu'un deuxième bateau s'accroche sachant qu'il n'assurera pas une sécurité de surface alors que le premier le fait. Il faut tout de même noter que certains centres refusent de le faire pour des questions de sécurité (Entretien n°14). L'absence de sécurité surface est un point de discorde, bien que cela soit permis par la réglementation (Entretien 2). Cette absence de sécurité divise les structures : celles qui la respectent versus celles qui s'en passent pour gagner du temps (le nombre de rotation de palanquées permet une plus grande rentabilité, ne pas faire attendre les clients qu'une bouée se libère) ou pour des raisons de sécurité (se mettre à couple avec un gros bateau est dangereux, un tonnage par bouée est à respecter) :

« C'est pas cool. Non plus. Car quand on s'accroche les uns aux autres, ce n'est pas sécurisé, je suis désolé. La mise à l'eau pour les semi-rigides, elle se fait des deux côtés, on ne peut plus la faire que sur un côté. Enfin vous voyez bien, imaginez 30 personnes là-dessus, vous faites comment pour vous mettre à l'eau. Vous êtes à couple dans votre bateau. Et quand l'autre bateau, s'en va. Là, il met les hélices en route et tout. Tous vos plongeurs sont sous le bateau. C'est pas sécurisé. Ce n'est pas bien » (Entretien n°7).

Les bouées ne peuvent pas être amarrées à plus de 40 tonnes, les grosses structures ne peuvent donc pas se mettre à couple si un gros bateau y est déjà amarré afin de ne pas dépasser le tonnage. De plus, certains gros bateaux (60 personnes sur le bateau) essuient parfois des refus de la part de certaines petites structures qui ne souhaitent pas plonger avec une usine (Entretien n°10). Ces désaccords rejouent des différences entre « grosses structures », avec une stratégie entrepreneuriale de développement affirmée – passant notamment par le rachat d'autres centres de plongée-, et petites structures, qui demeurent modestes par volonté ou contrainte. Un responsable de structure important du territoire se souvient d'un tel échange :

« Quand je sors avec un baptême j'ai un pilote un baptême, on me dit "ouais mais toi t'es gros t'as des sous pour le faire » (Entretien n°10).

Les structures professionnelles ont des opinions différentes quant à la gestion du territoire (Entretiens n°4 et 15), aux tailles différentes des structures et aux stratégies commerciales qui en découlent qui peuvent parfois générer quelques tensions (Entretien n°16).

Les dissensions sont aussi idéologiques et les éthiques environnementales développées par les structures peuvent s'opposer. Ainsi, une structure du territoire particulièrement engagée est régulièrement évoquée lors des entretiens par les structures professionnelles de plongée (Entretiens n°3 et 12). Ces différentes visions conduisent à des tensions interpersonnelles et des positionnements parfois forts (Entretien n°3).

Ces dissensions s'expliquent aussi dans un contexte économique décrit par les structures comme étant assez tendu : ainsi chaque nouvelle arrivée de structure peut être interprétée localement comme une menace pour la pérennité économique des clubs situés dans un périmètre proche (Entretiens n°8 et 15).

« Après la concurrence c'est pas toujours mauvais, faut que ça soit propre. En soit, c'est pas mauvais. Mais bon après comme t'as un pain, on n'est pas Jésus hein, avec 5 pains deux poissons, ça n'amène personne quoi. C'est clair qu'au bout d'un moment... » (Entretien n°15).

Ces dissensions apparaissent comme autant de freins à l'organisation collective des structures et la défense d'un intérêt commun. Les partages d'information entre structures n'apparaissent pas être optimisés (Entretiens n°8 et 15), s'expliquant par les difficultés techniques qui y sont associées et les rapports de concurrence qui restent structurants entre les structures.

Pour les acteurs, ces dissensions ne mettent pas à mal un principe suprême de solidarité entre les structures, qui prévaut sur les autres :

« on a toujours des petites guéguerres comme partout, il ne faut pas se ... mais après s'il y en a un qui est dans la merde, on va toujours l'aider, même si ce n'est pas.. moi y en a un qui ne me disait pas bonjours, ben le jour où il a eu un problème avec un.. et ben je suis allé » (Entretien n°4).

iii. Les rapports entre associations de plongée et structures commerciales de plongée

Bien que des structures associatives de plongée regrettent les difficultés qu'elles ont à être représentées, du fait du fonctionnement intrinsèque des institutions et de leur difficulté à mobiliser des adhérents parfois éloignés géographiquement des lieux des réunions, on ne note pas d'organisations entre structures associatives locales de plongée, comme il peut en exister une pour les structures professionnelles. Ces structures développent un esprit de corps moins fort que chez les structures professionnelles. Un président d'une association affirme *« on est en ordre dispersé »* (Entretien n°6).

Néanmoins, les structures commerciales et associatives narrent un intérêt commun qu'elles portent à propos des contraintes et exigences spécifiques à l'activité de plongée. L'initiative de demander la mise en place des premières bouées de plongée sur la zone a été faite par les structures professionnelles et portée ensuite par les associations. Comme l'exprime le responsable d'une structure associative :

« On est en bon terme avec les commerciaux. On a la même activité, les mêmes risques, les mêmes contraintes » (Entretien n°6).

Les structures associatives mettent en avant sur les différences de pratiques entre associatif et professionnel, insistant sur le décalage des horaires ou les capacités d'accueil beaucoup plus limitées des structures associatives afin de minimiser des tensions éventuelles:

« on n'a pas les mêmes horaires donc on est toujours décalé. Nous on n'a pas de contraintes de faire deux, trois rotations dans la matinée, c'est de la plongée plaisir donc on est décalé dans le temps et quand on arrive, des fois il y en a qui partent » (Entretien n°5).

Les tensions sont également minimisées par un autre représentant :

« Les bouées qui sont en place, les gens ne se les disputent pas » (Entretien n°11).

Toutefois, face au manque manifeste de bouées d'amarrage relevé par les structures de plongée, le partage des bouées avec des structures non professionnelles peut être critiqué ou a minima, mis en question par les professionnels (Entretiens n°1, 2, 4 et 10). Une structure professionnelle évoque par exemple le différentiel d'impact économique entre les associations de plongée et les structures commerciales de plongée pour justifier un traitement différent sur les bouées :

« En impact local, moi je crée des emplois, on fixe des populations sur la zone, on crée de l'économie [...] ils vont utiliser les bouées. C'est pas des spécialistes du secteur donc peut-être que la notion de « je prends je donne » est moins importante que pour nous, pour eux c'est je viens je prends, je bénéficie de tous les... ils ne paient pas d'impôts ici, les bouées c'est régional donc c'est quand même nos impôts locaux qui le paient » (Entretien 10).

Dans les pratiques, l'habitude est de donner la priorité aux professionnels, mais certains associatifs doutent que le règlement privilégie les structures commerciales. En effet, dans l'article 2 de l'annexe 1 de l'Arrêté ZMO-ZMEL du 8 juin 2011, il est bien stipulé que la priorité des dispositifs d'amarrage numérotés de 30 à 43 est dédiée « *aux navires des établissements (professionnels ou associatifs) organisant la pratique et l'enseignement de la plongée qui sont prioritaires pour l'occupation des mouillages (sur les navires individuels)* ». **Les structures professionnelles de plongée ont donc une posture hégémonique par rapport aux autres usagers des bouées.**

Le nombre de structures, professionnelles et associatives cumulées, est aussi appréhendé en tant que facteur de pression sur le milieu (Entretien n°15). Dans cette rhétorique, les structures associatives peuvent être utilisées comme variables d'ajustement par des responsables de structures professionnels se projetant dans les mesures politiques qu'il faudrait ériger pour réduire cette pression.

Ces arguments peuvent s'ajouter à d'autres, comme ceux insistant sur les différences de législation à propos des sécurités surface qui complexifient l'arrivée des structures professionnelles sur les bouées lorsqu'une structure associative ou professionnelle¹⁴ y est amarrée, sans sécurité surface. Certains disent que la réglementation du PNM et celle de la Réserve de Cerbère-Banyuls ne sont pas les mêmes concernant la sécurité surface et peuvent différer aussi selon le type de structure (associative ou professionnelle). Il s'avère que les règlements de la Réserve et du PNM ne diffèrent pas. L'arrêté ZMO-ZMEL 8 juin 2011¹⁵ fait office de document réglementaire pour l'ensemble des bouées. Il stipule une sécurité surface obligatoire dès qu'un navire est sur un dispositif d'amarrage dans les zones de mouillage organisé.

¹⁴ Les règlements de la Réserve et du PNM ne diffèrent pas c'est l'arrêté ZMO-ZMEL 8 juin 2011, p.8, article 2 de l'annexe qui fait office de document réglementaire pour l'ensemble des bouées. Il faut une sécurité surface lorsque l'on est sur un dispositif d'amarrage dans les zones de mouillage organisés.

¹⁵ arrêté ZMO-ZMEL 8 juin 2011¹⁵, article 2 de l'annexe, p.8.

B. Reconnaissance de valeurs partagées avec d'autres professionnels de la mer

i. De bons rapports avec les bateliers

Malgré la concentration d'intérêts de différents usagers de la mer sur certains espaces, comme au Cap Béar, les rapports avec les bateliers transporteurs de passagers sont dans l'ensemble jugés plutôt bons, bien que hétérogènes selon les entreprises de bateliers :

« La promenade en mer, c'est pas quelque chose qui nous dérange » (Entretien n°16).

L'une d'entre elles est pointée du doigt de manière récurrente pour des problèmes de non-respect des distances de sécurité (Entretiens n°4 et 8). De manière plus générale, les différentes pratiques qui traduisent l'ethos professionnel peuvent émettre des incompréhensions, tant les perceptions associées aux pratiques qui composent le quotidien professionnel sont différentes :

«J'aurais envie de les emmener sous l'eau des fois pour qu'ils voient de là où l'on est, qu'ils voient leur bateau passer dessus et qu'ils se rendent compte de ce que ça fait » (Entretien n°8).

La peur de l'accident, très fréquemment relatée dans les entretiens, peut alors constituer un facteur de tension (Entretiens n°8, 6 et 12). Et certaines structures évoquent des différends dans l'appréhension des problématiques écologiques, décrivant notamment des pratiques de « *feeding* » pour attirer les poissons, qui sont décriées et interdites par la réglementation du PNM et celle de la Réserve (Entretien n°8 et n°10).

Cependant, si le partage d'un espace autour d'une grotte située sous le Cap Béar a pu poser problème, la situation est rentrée dans l'ordre après des discussions (Entretiens n°2, 12 et 9) :

« Ça va mieux, ça a rôlé et maintenant ça va mieux » (Entretien n°2).

Et l'internalisation des contraintes propres à d'autres activités marines permet aussi d'assurer la cohabitation (Entretiens n°6 et 12) :

« Ils nous appellent par radio. Ça se passe bien. On a appris à vivre aussi avec les autres » (Entretien n°6).

Quant aux bateliers, ils définissent leurs rapports avec les plongeurs plutôt bons :

« Les plongeurs oui, aucun soucis mis à part avec le bateau ventouse, celui-là vous pouvez le mettre dans votre rapport Justine est au courant. Par principe j'ai envoyé un mail au directeur parce que quand j'ai reçu son mail ça ne m'a pas trop plu la façon dont il était tourné, je l'ai pris pour un avertissement avant sanction. Sachant que ça fait deux ans que je leur explique que pour nous ça serait bien qu'on puisse utiliser les bouées des plongeurs, qu'avec eux il n'y a pas de soucis. J'étais à des réunions justement avec les plongeurs pour l'utilisation des bouées, ça ne leur posait pas de problèmes » (Entretien n°22).

ii. Des relations de bonne qualité avec les pêcheurs

Dans l'ensemble, les structures de plongée décrivent des relations de bonne qualité avec les pêcheurs, et certains tentent de déconstruire le rapport de force pêcheur – plongeur qui serait véhiculé. Il le relativise notamment à l'aune du déséquilibre numéraire entre pêcheurs et plongeurs sur la zone :

« Il faut arrêter de croire qu'il y a la guerre entre les pêcheurs et les plongeurs parce que ce n'est pas vrai. Certainement qu'il y a de vieux contentieux qui traînent mais aujourd'hui... en plus on n'est pas inondé de pêche commerciale ici, on a plus de plongeurs que de pêcheurs » (Entretien n°16).

L'ancrage local et la reconnaissance de l'expérience de la mer aident les structures de plongée à communiquer avec le monde de la pêche. En effet, les structures de plongée installées depuis longtemps ou celles qui sont proches géographiquement des pêcheurs, font état de partages d'information, de dialogue et de compromis comme bases d'une gestion pacifiée de l'espace (Entretiens n°3 et 6) :

« Nous avec les pêcheurs, on s'appelle. Ils m'appellent quand ils posent des filets sur des sites qu'ils savent que l'on fréquente, etc.. donc voilà. » (Entretien n°3).

Cependant, pour certains responsables de structures, le caractère concurrentiel des activités génère un dialogue difficile à amorcer avec les pêcheurs (Entretiens n°1 et 7) :

« C'est un peu compliqué de parler avec les pêcheurs parfois » (Entretien n°1).

L'exemple de la pose fréquente de filets sur certaines zones est une des causes typiques de tensions (Entretiens n° 1 et 4) :

« L'année dernière on a eu quelques soucis avec un pêcheur qui mettait beaucoup de filets tout le temps et nous bloquait des sites, comme Canadells par exemple » (Entretien n°1).

Ces filets créent un risque sécuritaire pour le plongeur et génèrent un spectacle peu appréciable (poissons morts restés emprisonnés pendant de longues périodes dans des filets) :

« On va plonger, les gens voient un filet avec du poisson crevé dedans, ça moisit c'est pourri, c'est quoi le délire... » (Entretien n°4).

De ce fait, le balisage du matériel de pêche pourrait être amélioré selon plusieurs responsables de structures de plongée (Entretiens n°2, 10 et 17).

D'autres exposent une autre forme de concurrence, non sur les espaces, mais sur la richesse spécifique des fonds, qui pourrait être menacée par une pêche intensive (Entretiens n° 3 et 4).

C. Plaisanciers, jet-skis et loueurs de bateaux sans permis : exclus du monde des marins

i. Les pratiques des plaisanciers

76% des plaisanciers interrogés naviguent à la journée, les navigations de plus d'une journée ne concernent que 24% des plaisanciers.

40% des plaisanciers interrogés prennent leur bateau entre 30 à 60 jours par an, puis 26% entre 20 à 26 jours (Figure 24). Ceux qui prennent moins le bateau, soit moins de 20 jours dans l'année, représentent 22% des plaisanciers, alors que ceux qui l'utilisent le plus (plus de 60 jours, voire jusqu'à 200 jours) sont moins nombreux (12%). Le lieu de résidence principale du plaisancier n'est pas une

variable explicative de la fréquence d'utilisation du bateau¹⁶. Cependant, **l'adhésion à une association de plaisancier favorise une utilisation plus fréquente du bateau, car presque la totalité de ceux qui prennent le bateau moins de 20 jours par an ne sont pas affiliés à une association de plaisanciers**¹⁷.

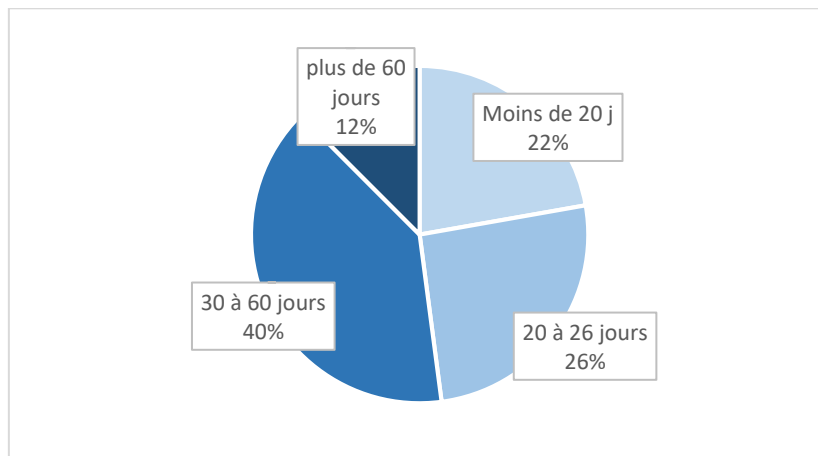


Figure 24 : Nombre de jours que les plaisanciers sont sur leur bateau (N=146)

Afin de mieux comprendre les lieux fréquentés par les plaisanciers, ils ont expliqué leur dernier parcours. Quelques soient les lieux des départs, les principaux lieux d'arrivée se situent sur la côte de Port-Vendres et sur la Costa Brava (Figures 25, 26 et 27). Aucun plaisancier n'a été dans la Réserve Naturelle Marine de Cerbère lors de son dernier parcours. Ce résultat s'explique notamment par le choix des lieux d'enquête : les enquêteurs ont été interviewés les plaisanciers situés à Canet, Saint-Cyprien, Port-Vendres et Banyuls, notamment sur ces deux derniers sites afin de connaître les opinions des usagers du site de Paulilles, lieu de la future ZMEL. 28 % des plaisanciers sont partis d'Argelès-sur-Mer pour passer quelques heures soit entre le Cap Béar et l'Anse de Paulilles, soit sur la Costa Brava. 27% des plaisanciers sont partis de Saint-Cyprien, dont la majorité fait les mêmes choix de destinations que les précédents. Saint-Cyprien étant un port plus éloigné de la côte rocheuse qu'Argelès-sur-Mer, certains s'arrêtent à Argelès-sur-Mer ou à Collioure et notamment à la Mauresque. 12% des plaisanciers sont partis du port de Banyuls et se sont dirigés soit au nord entre Cap Béar et l'Anse de Paulilles ou bien sur la Costa Brava. Quelques-uns remontent au nord de Collioure. 11% des plaisanciers sont partis de Port-Vendres pour se diriger principalement entre le Cap Béar et l'anse de Paulilles ou à la Mauresque. Très peu d'entre eux vont à Banyuls, Cerbère ou la Costa Brava. 3% sont partis du port de Collioure pour naviguer vers Cap Béar et Paulilles. Moins de 3% sont partis du port de Sainte-Marie, une personne a été jusqu'à Barcarès (au nord des limites du PNM), une autre à Argelès-sur-Mer, à Collioure et sur la Costa Brava. Moins de 3% des plaisanciers sont partis du port de Canet en Roussillon pour se diriger sur Collioure, Paulilles et sur la Costa Brava. Trois départs ont été comptabilisés de Leucate, les plaisanciers ont navigué jusqu'à Argelès-sur-Mer, la Mauresque et l'anse de Paulilles. Deux départs de Barcarès ont été enregistrés, les plaisanciers ont été jusqu'au Cap Béar et sur la Costa Brava. Un seul départ de plaisancier pour se rendre sur le site d'étude a été enregistré pour les ports de Cerbère, Portbouc (en Espagne) et Palavas-lès-Flots. **Lors de ces navigations, 68% des plaisanciers ont pratiqué le mouillage forain.**

¹⁶ Test de Fischer : p-value = 0,808 ; N = 144 ; $\alpha=0,05$.

¹⁷ Test de Khi² : p-value = 0,052 ; N = 143 ; $\alpha=0,05$.

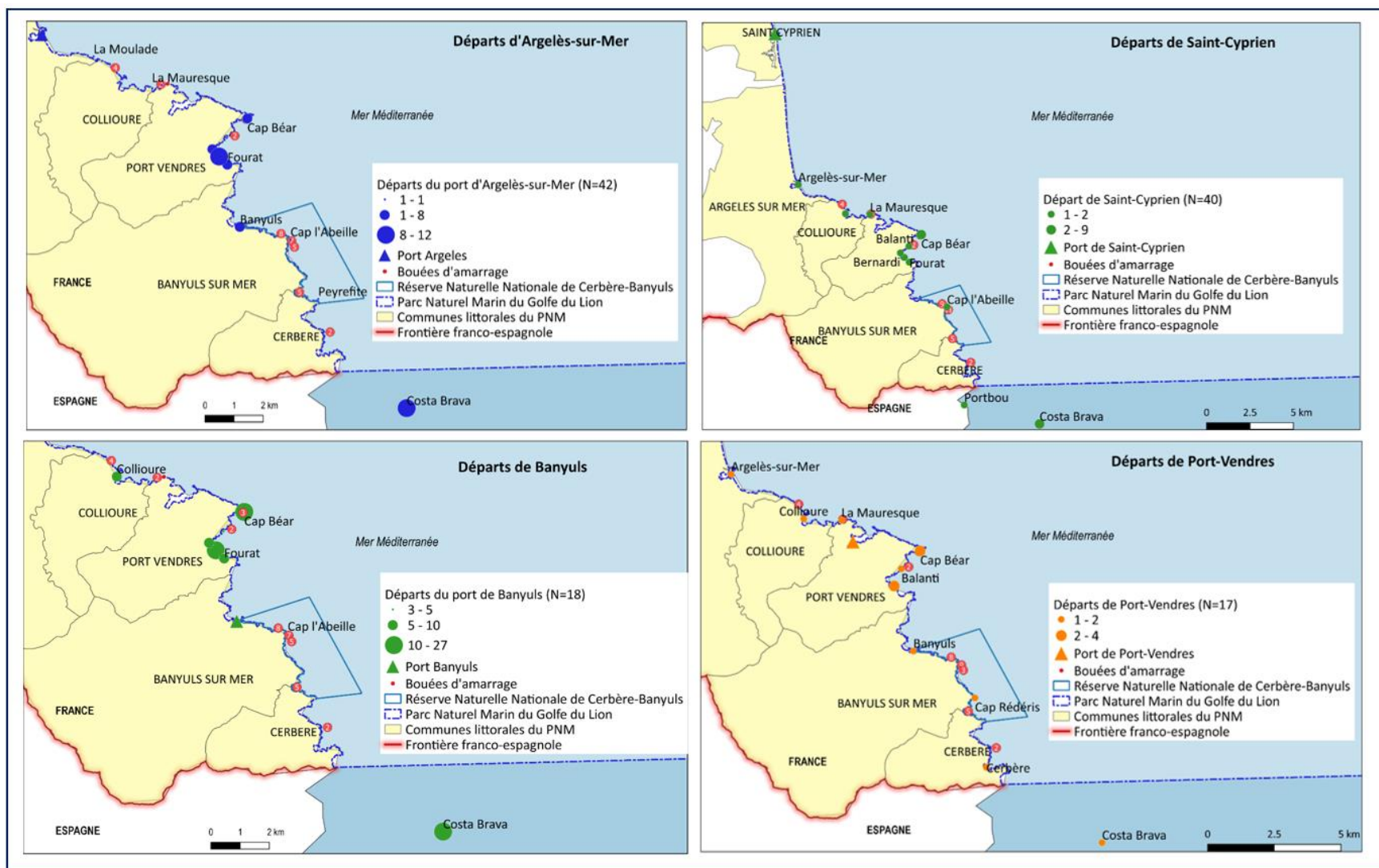


Figure 25 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d'arrivée)

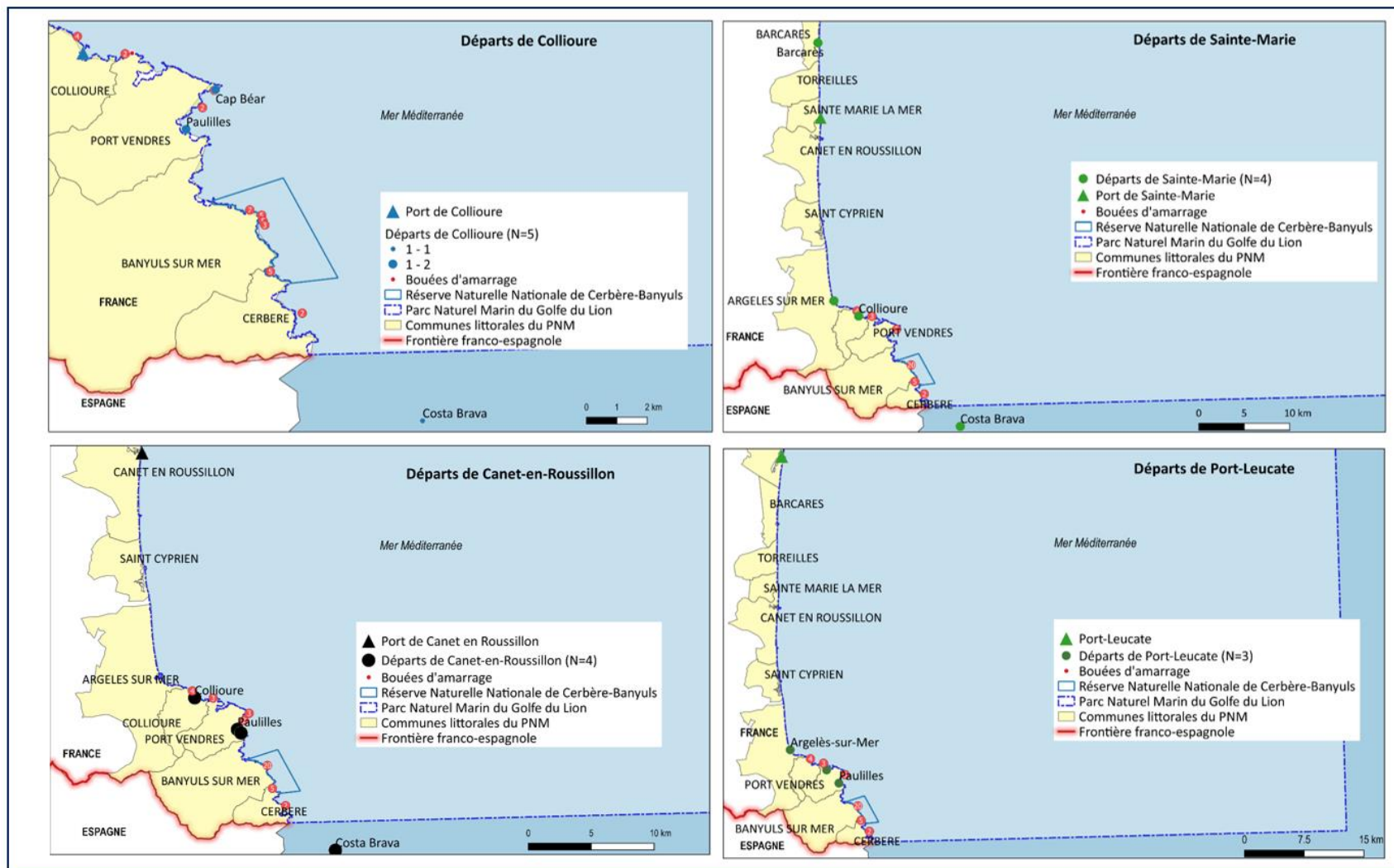


Figure 26 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d'arrivée)

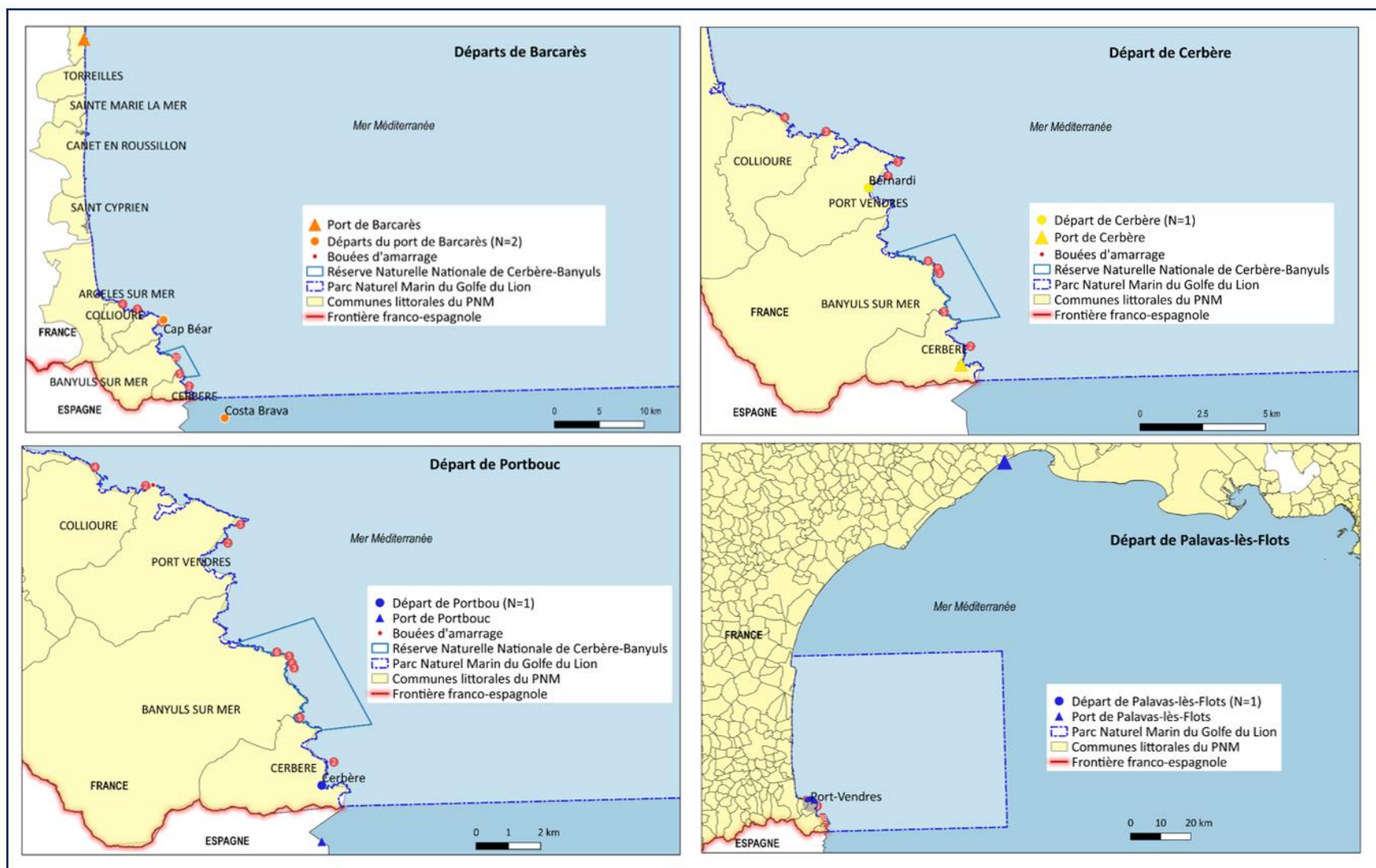


Figure 27 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d'arrivée)

¼ des plaisanciers font de la plongée et/ou de la chasse sous-marine lorsqu'ils utilisent leur bateau (Figure 28). Cependant, la baignade et le snorkelling sont les pratiques plus courantes (46%) lors de ces promenades nautiques et la pêche embarquée demeure la deuxième activité la plus pratiquée par les plaisanciers (42%). Plus de 80% des plaisanciers ont des pratiques multiples associées à la plaisance (plongée, chasse sous-marine, baignade et snorkelling, pêche). Contrairement aux « idées reçues » transmises lors des discours recueillis auprès des structures de plongée, **les plaisanciers ne sont que 13% à utiliser leur bateau pour ne faire que de la plaisance.**

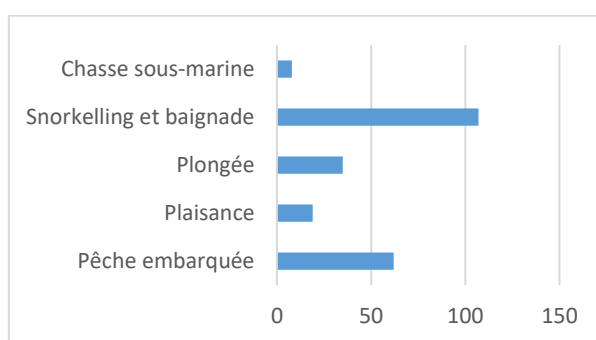


Figure 28 : Pratiques associées à l'utilisation du bateau par les plaisanciers (N=146)

Les activités récréatives associées à la plaisance sont des éléments explicatifs quant aux modes d'amarrage¹⁸. Les plaisanciers qui pratiquent la plongée et/ ou la chasse sous-marine utilisent peu les ZMEL payantes contrairement aux plaisanciers, qui utilisent leur bateau pour faire de la plaisance. Ils utilisent préférentiellement des ZMEL gratuites et des dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs (Tableau 4).

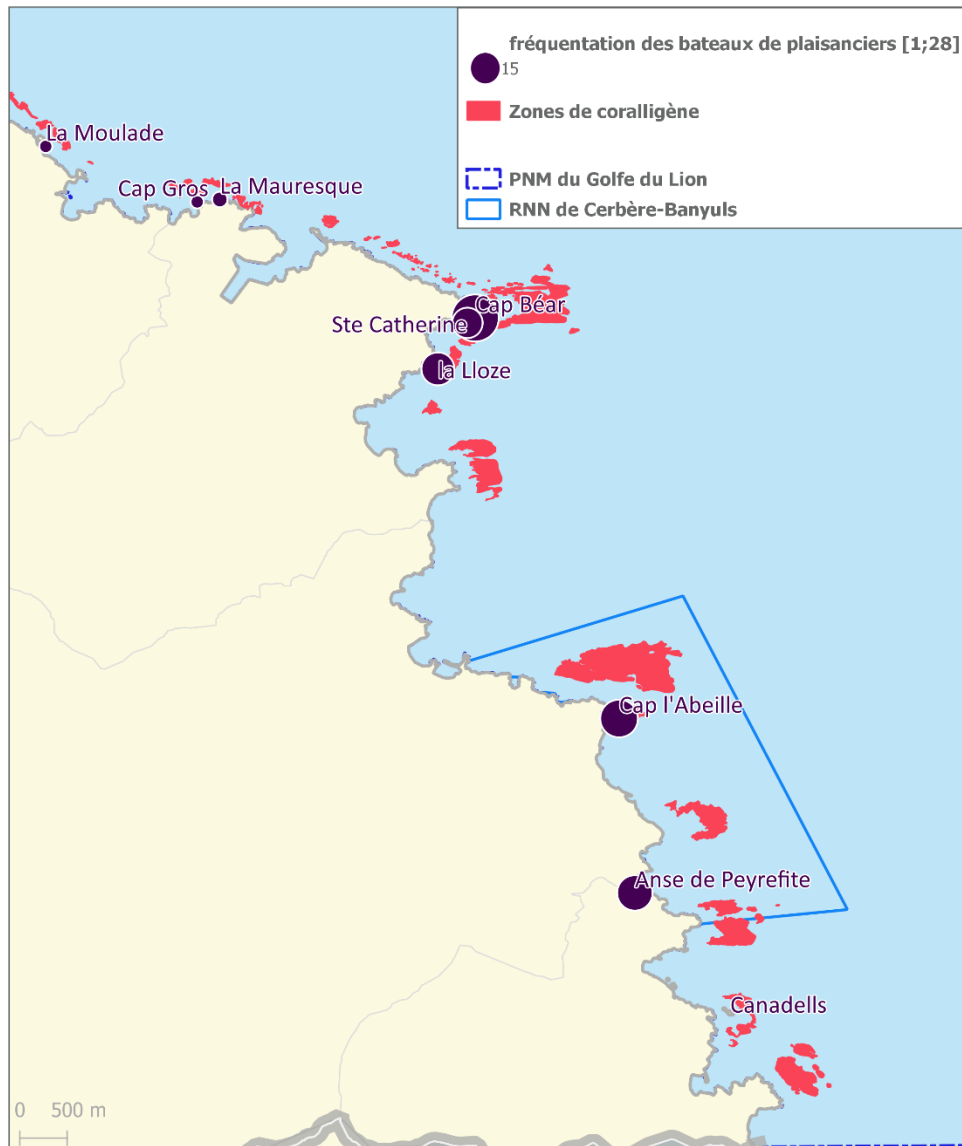
Tableau 4: Modes d'amarrage et activités pratiquées par les plaisanciers lors de leur sortie en bateau (N=92)

	Pêche*	Baignade et snorkeling*	plongée ET chasse sous marine*	Plaisance*
Dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs	26	36	18	1
ZMEL payantes (Banyuls, Collioure)	24	30	9	12
ZMEL gratuites	36	57	29	2

*Un plaisancier peut pêcher et pratiquer la baignade.

La moitié des plaisanciers interrogés utilisent les bouées gérées par le PNM et la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Les plus utilisées sont celles situées au Cap Béar (20 à 28 plaisanciers ont l'habitude d'y amarrer) et à Cap l'Abeille (18 à 19 plaisanciers) (Figure 29). Les bouées de Sainte-Catherine, La Lloze et de l'Anse de Peyrefitte sont moins fréquentées (5 à 17 plaisanciers). Les bouées de la Moulade, de Cap Gros, de la Mauresque et de Canadells ne sont pas fréquentées par les plaisanciers.

¹⁸ Test de Fischer : p-value = 0,001 ; N = 92 ; $\alpha=0,05$.



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © PNMGL, © OFB - 2019, © AAMP - 2013, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
 Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020
 Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 29 : Usage des bouées par les plaisanciers (N=54)

Leurs motivations principales à venir faire de la plaisance sur ce territoire sont la beauté des paysages (30%), la tranquillité que cela leur procure (18%), le plaisir de la navigation (22%) (Figure 30). La pêche embarquée pour 15% et la proximité à leur lieu de vie pour 12% des plaisanciers sont des motivations exprimées pour faire de la plaisance sur le territoire du PNM du Golfe du Lion.

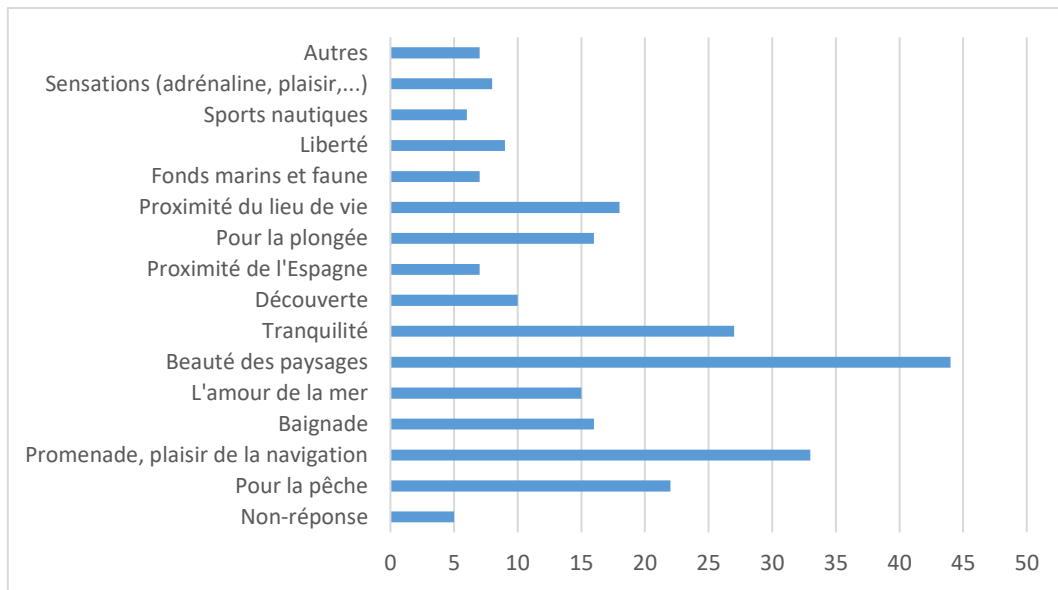


Figure 30 : Motivations des plaisanciers à faire de la plaisance sur le territoire du PNM du Golfe du Lion (N=148)

Pour la moitié des répondants, l'importance de la plaisance dans le choix de leur destination de vacances ou de leur implantation de la résidence secondaire sur le territoire est complètement déterminante (Figure 31). Pour plus d'1/5, il est plutôt déterminant. Ainsi, la côte des Albères attire les plaisanciers.

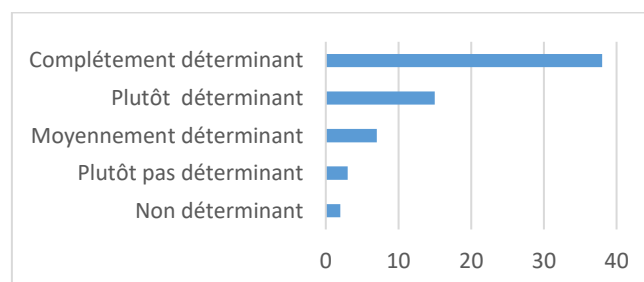


Figure 31 : Importance de la plaisance dans le choix de la destination (N=65)

71% des plaisanciers disent avoir conscience que leur activité récréative a un impact sur le milieu. Néanmoins, 94%¹⁹ ramassent les déchets qu'ils voient lorsqu'ils naviguent. Afin de réduire l'impact sur le milieu et aussi pour une meilleure navigation (une moindre consommation d'énergie), 78% des plaisanciers²⁰ réalisent un carénage de leur bateau au moins une fois par an et 21% moins d'une fois par an. Mais, 92% des plaisanciers²¹ utilisent de l'antifouling classique car 54% ne connaissent pas d'alternative à l'antifouling. Seulement quatre plaisanciers²² utilisent une alternative à l'antifouling classique. Cependant, 61% de ceux qui utilisent un antifouling classique souhaiteraient utiliser une alternative à ce produit. **Comme sur d'autres sites²³, la différence entre la prise de conscience et**

¹⁹ N=144

²⁰ N=133

²¹ N=138

²² N=111

²³ Menthonnex D., Audouit C., Laboureur M., Chagnon P., 2020, Rapport Final du projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 MarHa – MarHa _A3T1C – Données sur les activités nautiques du PNR du Golfe du Morbihan, p.63.

l'action est importante : 45% de ceux qui utilisent un antifouling classique affirment connaître une alternative à un antifouling.

ii. Des tensions avec les plaisanciers qui s'atténuent mais le mépris demeure

Pour les structures commerciales de plongée, les principaux problèmes avec les plaisanciers résident dans le partage des bouées, qui sont réservées aux structures professionnelles de plongée sur la Réserve, ou prioritairement destinées sur le territoire du PNM (Entretien n°1). Les structures professionnelles font valoir leur priorité d'usage lorsque les bouées sont déjà utilisées par des plaisanciers. Toutefois, **si les réglementations associées aux bouées ont pu être difficiles à faire intégrer au début, les relations ont pu se normaliser une fois la période de transition achevée :**

« La première année, on s'est fait un peu allumer la gueule par les plaisanciers qui disaient « la mer ne vous appartient pas », mais je pense c'est parce qu'ils ne savaient pas » (Entretien n°7).

Ainsi, **les conflits demeurent relativement peu nombreux.** Une structure évoque la fréquence d'une fois par semaine en saison estivale (Entretien n°2) :

« On parle avec diplomatie donc ça passe ». Lorsque les relations se construisent sereinement, les structures de plongée peuvent proposer aux plaisanciers de se mettre à couple (Entretiens n°1 et 8).

Enquête auprès des plaisanciers en 2019 :

40 plaisanciers ont répondu à la question posée « quelles sont les raisons pour lesquelles vous amarrez à des dispositifs destinés prioritairement aux plongeurs ? » :

- ¼ disent ne pas y aller;
- ¼ des répondants s'y amarrent lorsqu'ils font de la plongée;
- un autre quart préfère se mettre à ce type de bouée pour ne pas mettre l'ancre et protéger ainsi les fonds;
- la facilité d'amarrage à une bouée plutôt que d'ancrer explique leur présence à ce type de dispositif (8 plaisanciers).

17 plaisanciers ont décrit leurs relations avec les plongeurs lorsqu'ils étaient sur une bouée prioritairement destinée aux plongeurs. Pour la moitié d'entre eux, la relation a été cordiale. Néanmoins, cinq plaisanciers ont caractérisé les plongeurs comme « pas très sympathiques » suite aux échanges qu'ils ont eu.

Les conflits peuvent arriver (Entretiens n°1, 2, 4, 6, 7, 8, 10 et 12) et ils sont dus principalement à l'absence de sécurité surface qui fait perdre du temps aux structures professionnelles, au manque de coopération des plaisanciers. Le manque de connaissance des réglementations en mer et le non-respect de principes de sécurité motivent également certains ressentiments (Entretiens n°4, 5, 8 et 10). Les structures pratiquant un nombre important de baptêmes apparaissent les plus concernées à ce sujet. Pour faire respecter les réglementations par elles-mêmes, les structures s'équipent : des responsables évoquent des sifflets ou des mégaphones qu'ils utilisent lorsque des bateaux adoptent des conduites dangereuses (Entretiens n°6 et 8).

La masse de plaisanciers pratiquant l'espace mobilise certains gérants pour marquer la différence par rapport aux structures de plongée concernant l'intégration des bonnes pratiques écologiques vertueuses²⁴ (Entretiens n°8 et 14) : « Des bateaux qui mouillent dans la zone interdite il y en a des dizaines et des dizaines tous les jours. Et puis ils mouillent c'est des porcs hein il faut les voir faire, et puis ils mettent des gros coups de moteur, ils arrachent tout » (Entretien n°8). Cependant, lors de la discussion avec cet interviewé, il était question du projet sur Paulilles et non de la partie de la réserve dans laquelle il est interdit d'ancrer. Aussi, il se peut qu'il y ait des confusions concernant la réglementation sur ce qui est autorisé ou pas et les lieux associés à une réglementation spécifique. Ces confusions engendrent un sentiment d'injustice justifiant ainsi une application de la réglementation plus douce notamment par rapport à l'ancrage dans les zones où les bouées seraient déjà utilisées, ou bien un sentiment de supériorité pour ceux qui considèrent avoir des pratiques respectueuses de l'environnement (autrement dit les plongeurs) et ceux qui ne les ont pas (les plaisanciers). Aussi, il aurait été intéressant d'interviewer les six services de police²⁵ pour connaître réellement le nombre d'infraction et quels sont les types d'usagers. Toutefois, les agents de la Réserve Naturelle en 2017 ont relevé seulement huit infractions concernant les mouillages dans la réserve intégrale et deux en zone de mouillage organisé. En revanche, 46% des infractions sur un nombre de 215 effectuées en 2017 concerne le non-respect de la vitesse hors de la bande des 300 mètres.

¼ des plaisanciers²⁶ qui utilisent les bouées principalement destinées aux plongeurs pratiquent de la plongée et s'y mettent pour y plonger. Et autant utilisent ce type de bouées afin de préserver les fonds sous-marins ou le respect de la réglementation concernant l'interdiction d'ancrer à certains endroits. Le manque de bouées créé des tensions entre les structures professionnelles de plongée et les plaisanciers. Généralement, ce sont les plongeurs qui s'installent à ces bouées prioritairement destinées à ce type d'activité. Sur les 17 répondants qui avaient amarré à une bouée prioritairement destinée aux plongeurs, 8 affirment que les relations étaient cordiales pour l'accès aux bouées, 5 regrettent les réactions des plongeurs qu'ils jugent agressifs, 2 autres considèrent que les plongeurs ont la priorité et donc s'en vont rapidement et 2 autres ont attendu que la structure de plongée leur demande de partir.

iii. Non-respect de la réglementation des jet-skis et usagers des bateaux sans permis

Sainte-Catherine et Cap Gros sont des zones où les conflits d'usage avec les jet-skis et les bateaux sans permis se concentrent, notamment ceux liés au non-respect des limites de vitesse (Entretiens n° 2, 7, 12 et 14).

Il est reproché aux usagers des bateaux sans permis de n'accéder à aucune formation minimale organisée par les loueurs avant la location des bateaux (Entretiens n°2, 5, 14 et 16).

« Il y a un certain nombre de plaisanciers ou de bateaux externes qui ne savent pas ce que c'est un pavillon, qu'il y a des plongeurs : les scooters, même des voiliers aussi. Ils ne connaissent pas la signification, ou ils le savent mais ils ignorent la loi, et ils passent très proche ou à 20 nœuds dans la réserve. Il y en a beaucoup comme ça » (Entretien n°5).

Les gérants des structures de plongée assurent alors assumer eux-mêmes une fonction de police, rappelant aux autres usagers leurs obligations :

²⁴ Préférer s'amarrer à une bouée et non ancrer, et si ancrage ne le faire que sur des fonds où l'enjeu écologique est moindre.

²⁵ La gendarmerie de Port-Vendres ; la brigade nautique de Saint Cyprien ; le sémaphore du Cap Béar ; la DDTM ; UGAL et l'ULAM.

²⁶ Seulement, 40 plaisanciers ont répondu à la question : « Si vous êtes amarré à des dispositifs d'amarrage principalement destinés aux plongeurs, pour quelles raisons ? ».

« Grosso modo du 15 juin au 15 septembre, ça circule, et tu peux être autant que tu veux sur le bateau, tu fais des grands signes, tu fais signe à un, t'en as trois qui arrivent par derrière, t'as même pas le temps de réagir qu'ils sont déjà passés » (Entretien n°12).

Ces tensions avec ce type d'acteurs sont récurrents quelques soient les territoires de pratiques (Robert et Plouvier, 2017).

Synthèse

L'attractivité de la côte des Albères :

- Pour plus des ¾ des 75 plongeurs, la plongée a plutôt de l'importance à très importance dans le choix de la destination
- 96% des plongeurs interrogés ont déjà plongé sur d'autres sites dans le territoire. Ils plongent préférentiellement sur des spots où des bouées d'amarrage sont installées et disponibles
- La qualité des structures commerciales de plongée (convivialité, formation, ...) demeure importante quant à l'attractivité du territoire pour plonger.
- Pour la moitié des répondants, l'importance de la plaisance dans le choix de leur destination de vacances ou de leur implantation de la résidence secondaire sur le territoire est complètement déterminante.

Plongeurs : motivation et pratiques

- La motivation à faire de la plongée a évolué ces dernières années : la démocratisation de l'activité la classe non plus dans la catégorie d'activité sportive de haut niveau (excepté pour certains) mais celle des activités récréatives.
- La moitié des plongeurs interrogés sont expérimentés comptabilisant plus de 20 plongées par an.
- 59% des enquêtés plongent depuis au moins 4 ans et plus sur le territoire, alors que 32% plongent depuis moins d'un an.
- Les spots les plus fréquentés se situent au Cap Béar, Sainte-Catherine et à Cap l'Abeille (notamment la partie nord) : 45 à 63% ont plongé sur ces sites lors de l'enquête. D'autres spots où sont installées des bouées d'amarrage sont aussi fréquentés, mais dans une moindre mesure : 37 à 45% ont plongé à la Moulade, à la Lloze et sur la partie sud du Cap l'Abeille ; 33% à 36% à la Mauresque, au Cap Gros, dans l'Anse de Peyrefitte.

Les structures de plongée et leur rapport aux autres :

- Les relations entre structures commerciales de plongée sont caractérisées comme bonnes. Se mettre à couple est une pratique courante. Néanmoins des dissensions existent, elles sont parfois idéologiques ; les éthiques environnementales développées par les structures peuvent s'opposer. Ces dissensions s'expliquent aussi dans un contexte économique assez tendu.
- Les structures professionnelles de plongée ont une posture hégémonique par rapport aux structures de plongée associatives quant à l'usage des bouées. Cependant, les uns comme les autres disent partager les mêmes intérêts et caractérisent leurs rapports comme bons.
- Pour les structures de plongée, leurs rapports avec les bateliers transporteurs de passagers sont dans l'ensemble jugés plutôt bons bien que hétérogènes selon les entreprises de bateliers. Ce ressenti est partagé de la part des bateliers.
- Les structures de plongée regrettent le manque de connaissance de la réglementation de la navigation et de la sécurité en mer de la part des jet-skis et des personnes louant des bateaux sans permis. Des tensions existent.
- Quant à leurs rapports avec les plaisanciers, ils ont évolué de manière positive. Des tensions demeurent mais sont plus rares et moins virulentes. Le sujet de tension est souvent

lié au partage des bouées, notamment celles qui sont prioritairement destinées aux plongeurs. Or, ¼ des plaisanciers font de la plongée et/ou de la chasse sous-marine lorsqu'ils utilisent leur bateau. Plus de 80% des plaisanciers ont des pratiques multiples associées à la plaisance (plongée, chasse sous-marine, baignade et snorkeling, pêche).

Plaisanciers :

- Les structures de plongée ne reconnaissent pas aux plaisanciers leur connaissance des usages de la mer (réglementation, expérience de la navigation, connaissance du monde marin, ...). Alors que 40% des plaisanciers interrogés prennent leur bateau entre 30 à 60 jours, puis 26% entre 20 à 26 par jour.
- La moitié des plaisanciers interrogés utilisent les bouées gérées par le PNM et la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Les plus utilisées sont celles situées au Cap Béar (20 à 28 plaisanciers y ont l'habitude d'y amarrer) et à Cap l'Abeille (18 à 19 plaisanciers).

IV- Les bouées : utilisations et opinions

Au cours des échanges avec les structures de plongée, le mot « bouées » a été utilisé 1157 fois lors des 22 entretiens (Figure 31). Les structures de plongée, citées 225 fois, sont les grandes utilisatrices de ces bouées pour éviter de mettre l'« ancre » (141 occurrences). Néanmoins, les plaisanciers, cités 133 fois, sont aussi utilisateurs de ces bouées, ce qui génère parfois quelques « problèmes » avec les structures de plongée. Comme les bouées ne sont pas en nombre suffisant, les structures se mettent à « couple » (mot cité 147 fois). Le mot « temps » a une occurrence de 146, faisant référence parfois à la météo – quand la tramontane souffle, les « bateaux » se retrouvent tous sur les mêmes bouées - ou parfois ce mot « temps » fait référence au gain de temps non négligeable que ces bouées procurent aux agents pour effectuer les rotations. Il peut aussi faire référence au temps long des procédures pour mettre une bouée par l'institution. Les bouées d'amarrages sont un outil intéressant pour les plongeurs leur assurant la sécurité (73 occurrences).

Ces différents aspects abordés à partir de la thématique sur les bouées sont traités dans cette partie.



Figure 32 : Occurrence de mots sur la thématique des bouées par les structures de plongée

A. Modes d'utilisation

i. Spots de plongée : les critères déterminants

- **Réglementation**

Pour rappel, la réglementation de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls interdit de jeter l'ancre dans la réserve intégrale, seul l'amarrage à une bouée dans les ZMO est accepté.

Alors que dans le PNM, hors Réserve, jeter l'ancre est toléré puisque les bouées sont en nombre insuffisant sur le territoire par rapport au nombre de pratiquants (plaisanciers, plongeurs). Néanmoins, les structures de plongée (professionnelles et associatives) doivent suivre la réglementation liée aux 14 bouées gérées par le PNM. Elles doivent s'amarrer aux bouées sur les secteurs qui en sont dotés, afin que ces mouillages ne portent en aucun cas atteinte à l'environnement (posidonies, grandes nacres...)²⁷. L'article 9 de l'arrêté stipule que la zone de mouillage n'est autorisée que sur les bouées tels qu'il est stipulé dans l'article 1, mais une adaptation est possible aux règles de gestion sous réserve

²⁷ Article 1 de l'Arrêté n°2011159-0015, AOT du DPM – Zone de mouillage et d'équipements légers (2011).

du bilan environnemental lié à l'usage du dispositif. Ainsi, une tolérance de la part du PNM est appliquée car certains jours de l'année en fonction de la météo, notamment en été, le nombre de bouées ne permet pas à toutes les structures de s'y amarrer et ce même à couple. Pour les spots de plongée non dotés de bouées, l'ancrage par les structures de plongée est toléré à condition que cela ne se fasse pas sur des zones d'herbiers de posidonies, de grandes nacres.

Cependant, certains responsables de structures commerciales de plongée se préparent à une interdiction effective de jeter l'ancre à proximité des bouées gérées par le PNM (Entretien n°2).

- **Les éléments déterminants du choix d'un site**

Les éléments déterminants du choix d'un site sont : **la météo** (orientation et force du vent), **la profondeur** (choix en fonction du niveau de la palanquée), **diversité des sites** (RN et hors Réserve) et **richesse des spots** :

« Soit la Réserve, toujours au sein du Parc quoi qu'il en soit, et on n'est pas que dans la Réserve. On va dans la Réserve pour voir le poisson en pleine eau – mérrou, daurade, denti, barracuda – et quand on veut faire des coralligènes, c'est-à-dire faune et flore fixées, on préfère le faire au Cap Béar parce qu'on s'est rendu compte que les coralligènes étaient plus riches sur la zone du Cap Béar » (Entretien n°13).

Généralement, le choix du site est décidé au dernier moment en fonction de la météo.

Un autre élément est déterminant pour certains : **le spot ne doit pas être trop fréquenté**. Ainsi, des sites sont évités par certains clubs comme le Cap l'Abeille qui, selon eux, est sur-fréquenté pendant la période estivale. La Réserve Naturelle attractive attire beaucoup de monde et devient trop fréquentée, aussi certaines structures préfèrent-elles les spots du PNM hors Réserve (Entretiens n°12, n°14 et n°15)

Lors des entretiens, 13 structures commerciales ont cité leurs principaux spots, montrant une répartition des sites qui se joue en fonction de la localisation des clubs et une fréquentation plus importante des spots bénéficiant d'une bouée (Figures 33a et 33b).

Tout d'abord, **toutes les structures commerciales ainsi que les deux associations interviewées fréquentent les spots de la Réserve Naturelle**. De manière générale, trois types de positionnements commerciaux vis-à-vis de la Réserve se distinguent et sont mis en avant dans les discours des responsables de structures :

- Plongées très fréquentes et territoire mis en avant dans la communication
- Plongées peu fréquentes, surtout dictées par les demandes des plongeurs
- Plongées quasi inexistantes sur la zone

Les structures de Saint-Cyprien et d'Argelès-sur-Mer fréquentent essentiellement les spots situés au nord de la Réserve Naturelle (La Moulade, Cap Gros, l'Ouille, Cap Béar, La Lloze, Sainte-Catherine) pour des raisons économiques (moins de temps en trajet et moins de gazoil pour se rendre sur ces sites par rapport à ceux de la Réserve) et pour la diversité des sites (à Cap Gros, il est possible d'observer du corail rouge) :

« Ben déjà, je répartis pour que les clients aient un panel de choses différentes à voir, et puis voilà. Bon, après si on se préoccupe que de rentabilité, ben c'est clair on va au plus près. Bon la Réserve ça a quand même un attrait mais bon, on est dans le Parc marin aussi. T'as des mérours qui sortent de la Réserve, on commence à en voir à droite à gauche. Ils sont bien plus fuyants que ceux de la Réserve, c'est clair, mais le mérrou là, dès qu'il te voit, il part au trou, c'est rare qu'il reste en position « Regarde-moi »" (Entretien n°15).

Dans une moindre mesure, certains d'entre eux fréquentent les spots du sud du PNM afin de changer de lieux, les bateaux sont plus puissants et plus rapides qu'autrefois :

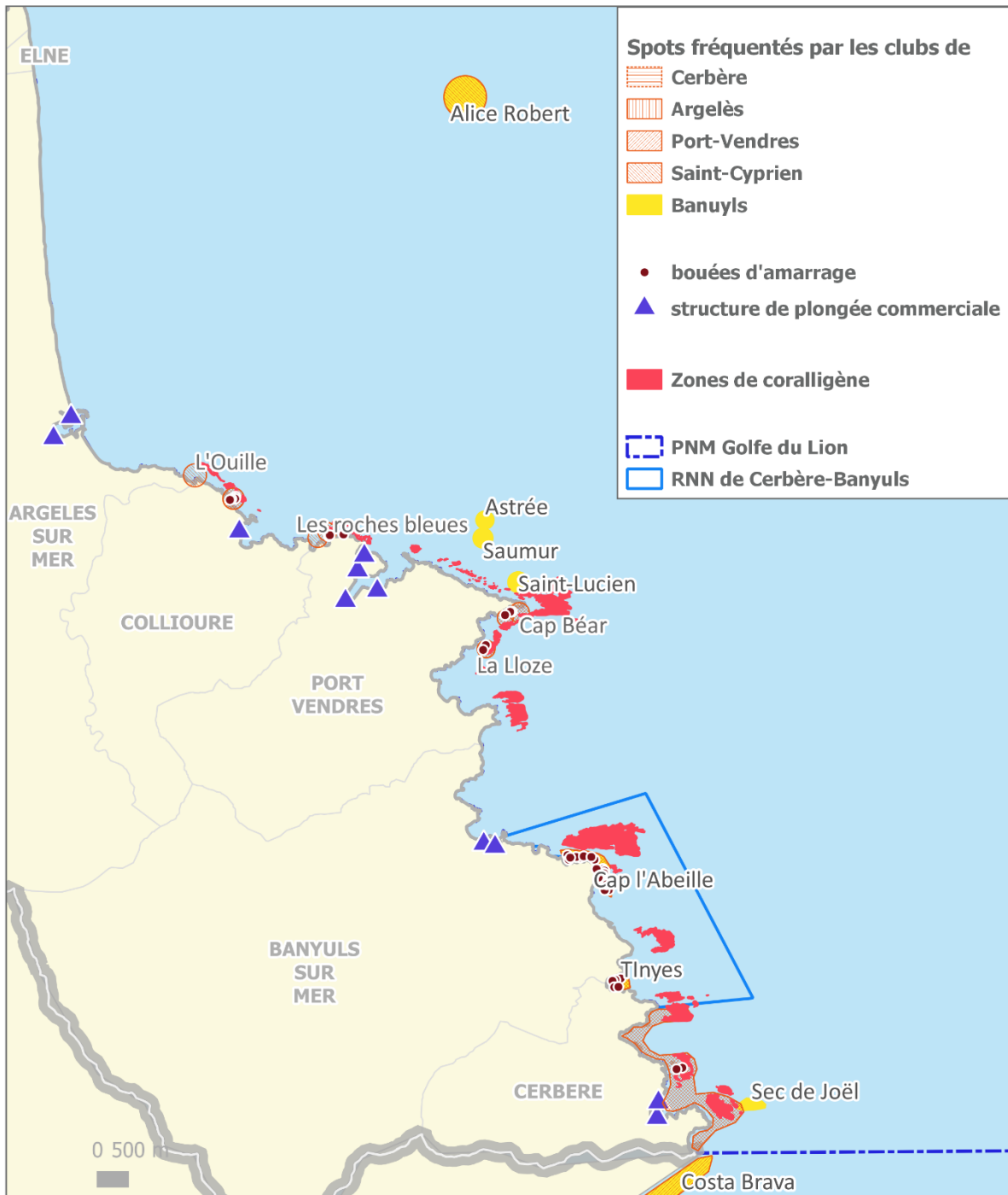
« Mais on en a moins qui vont à la Moulade ou sur d'autres sites. Parce que les bateaux ont évolué, ils sont plus rapides, et ces sites qui étaient loin pour eux deviennent accessibles » (Entretien n°10).

Les structures situées sur Cerbère ne sortent pas au-delà de la partie septentrionale de la Réserve et proposent des plongées sur la Costa Brava (Portbou, Cap Créus, ...). **La position centrale sur l'ensemble de spots de plongée des structures de Port-Vendres et Banyuls leur permettent de proposer le panel le plus important de spots différents car plus facilement accessibles que pour d'autres structures situées plus au sud du PNM ou excentrées comme celles de Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer.** Leurs spots principaux vont de la Moulade à Collioure jusqu'au sud du PNM, le Cap Cerbère.

Les sites choisis pour faire exclusivement des baptêmes sont ceux situés à proximité du club pour des raisons économiques. Ainsi, les clubs qui sont loin de la Réserve Naturelle ne s'y rendent pas pour ce genre de prestation. Certains avancent l'argument éthique pour dire que la stabilité n'étant pas acquise, un novice impacte plus qu'un expérimenté les fonds sous-marins. Cependant, les palanquées peuvent être constituées de novices et de personnes expertes. Les spots permettent de faire des baptêmes partout où des bouées sont installées :

« La plupart des sites sont multi-niveaux. Sur toutes les bouées quasiment tu peux faire du baptême, ça c'est une certitude, après on a des bouées privilégiées quand on fait du débutant. Le long de Sainte-Catherine tu prends n'importe quelle bouée, que ce soit la 34, 35 ou 36 on est capables de nager en surface jusqu'à la petite faille où il y a 3,5 mètres au fond de sable. Dans la réserve le site idéal, c'est la bouée 15, qui est plaisance » (Entretien n°4).

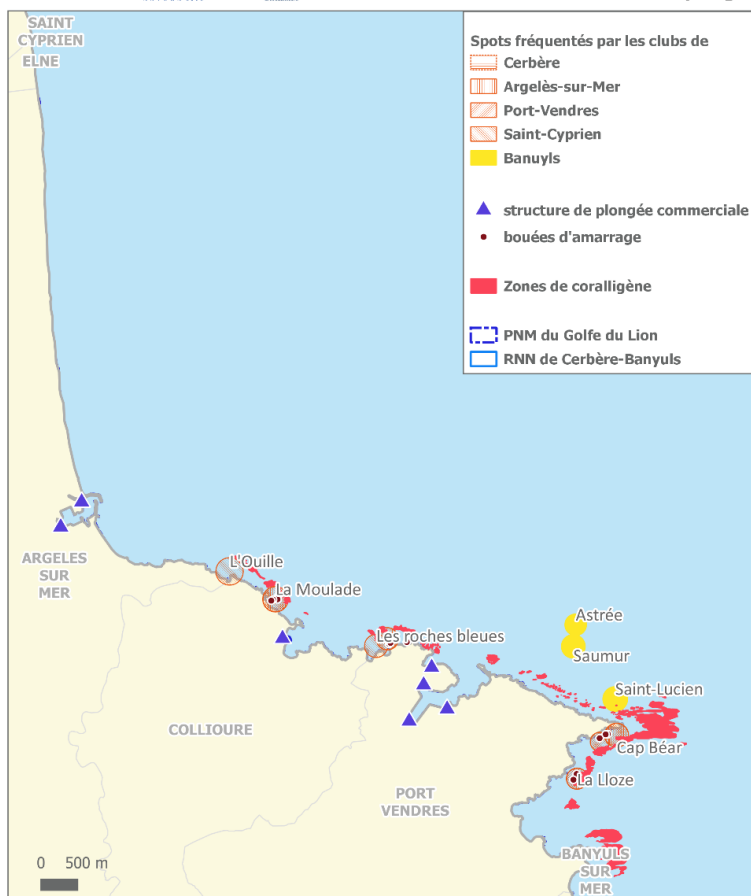
Principaux spots fréquentés par 13 structures commerciales de plongée



Sources :TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP - 2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

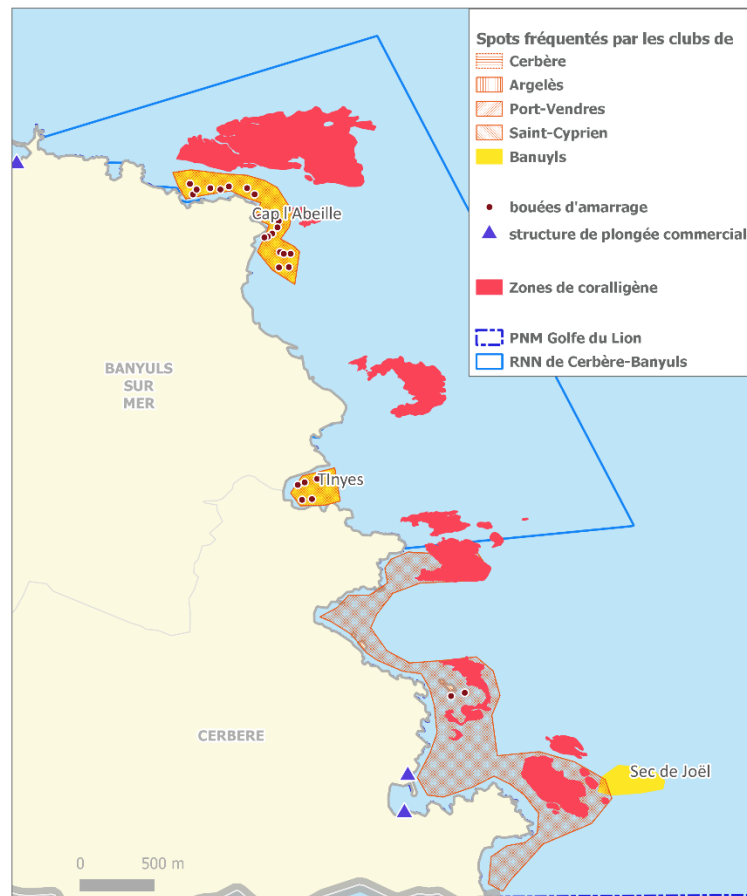
Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 33a : Principaux spots fréquentés par 13 structures commerciales de plongée



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP - 2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP - 2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 33b : Principaux spots fréquentés par 13 structures commerciales de plongée

Dans cette région, **le vent dominant vient du nord /ouest, la Tramontane, et impose aux structures de plongée de se réfugier sur des spots situés dans des zones d'abris pour des raisons de sécurité** (Figure 34).

Un club situé derrière un Cap, abrité de la Tramontane (derrière Cap l'Abeille ou Cap Béar), peut longer la côte, même avec des forces de vent très élevées jusqu'à 8, 9, pour sortir un groupe de formation de niveau 4 (Entretien n°10).

« Jusqu'à force 6 ou 7 c'est assez facile de sortir derrière Béar, là c'est complètement protégé. On a accès à la zone des 20 mètres très facilement. 27 mètres on est encore très protégés donc ça veut dire qu'on a un panel de profondeur et de sites relativement intéressant même avec des fortes conditions météo » (Entretien n°20).

Toutes les structures commerciales, exceptées celles situées à Cerbère, se réfugient au Cap Béar et à Sainte-Catherine lorsque la Tramontane souffle. Au cours des entretiens, certains craignent l'impact lié à cette concentration de monde sur une même zone. La Moulade, où quatre bouées sont installées, est un spot utilisé en période de Tramontane par les structures de Saint-Cyprien et d'Argelès-sur-Mer. Les structures de Cerbère restent sur Cerbère au sud du Cap Peyrefitte ou bien se dirigent vers les zones abritées en Espagne. Les structures de Saint-Cyprien dotées d'un bateau puissant peuvent aller jusqu'en Espagne ou continuer à proposer de plonger sur les épaves (Le Bananier, l'Astrée, le Saumur) lorsque les plongeurs sont d'un niveau élevé. Seules les structures de Banyuls fréquentent la Réserve au sud du Cap l'Abeille.

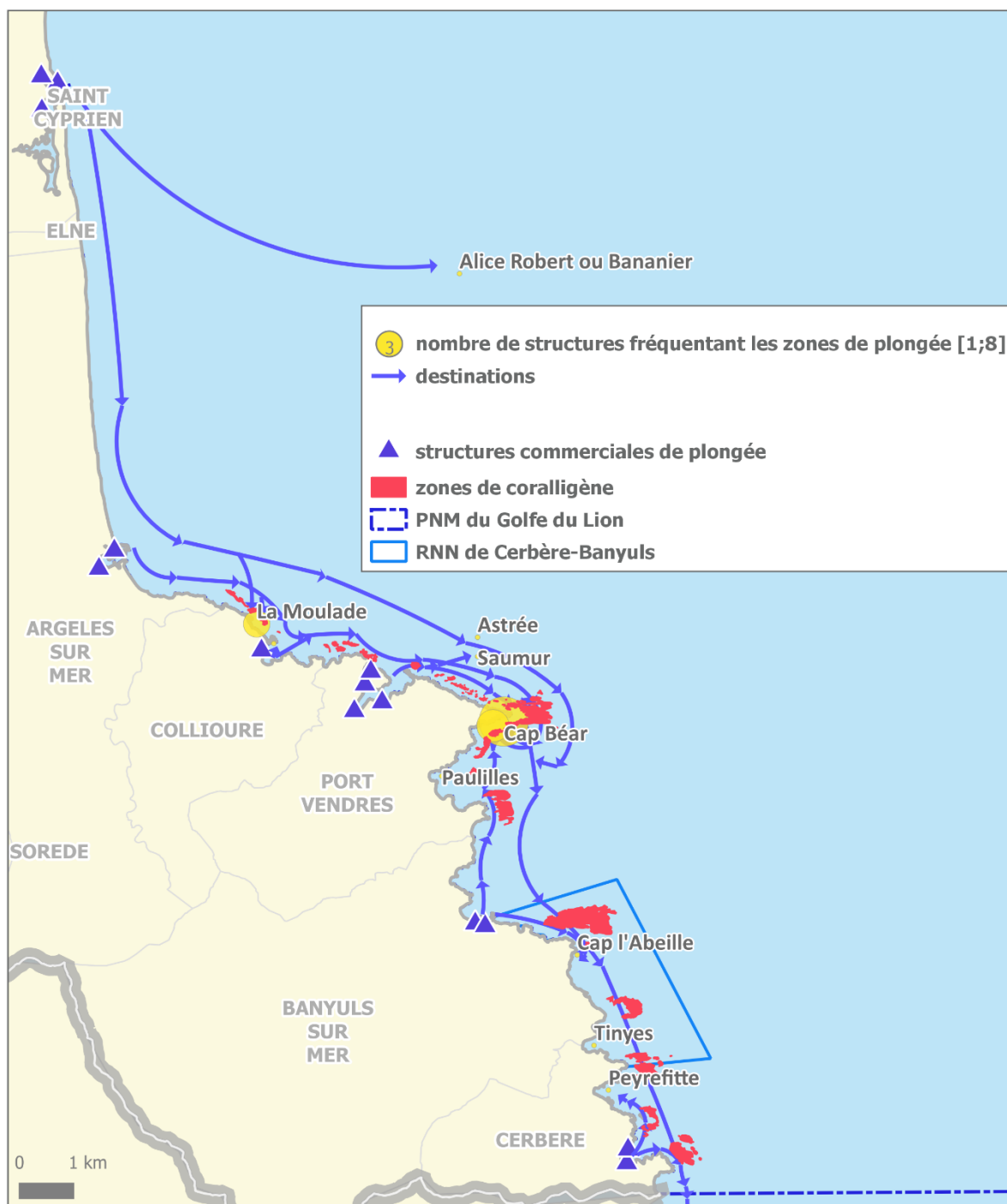
Lorsque le Marin (vent du sud /est) souffle, les zones d'abris sont prises d'assaut car peu nombreuses :

« [...], tu sais pertinemment que si c'est vent Marin, les structures de Port-Vendres, Argelès-sur-Mer et Saint-Cyprien, se retrouvent pratiquement toutes à Cap Gros ou La Mauresque » (Entretien 12).

« Oui, quand ce n'est pas trop fort. Quand il y a du marin, il n'y a pas beaucoup d'endroits abrités mais il y a quand même des endroits où on peut s'abriter un petit peu » (Entretien n°6).

Les structures de Cerbère restent sur Cerbère car des spots sont abrités du Marin (Figure 35).

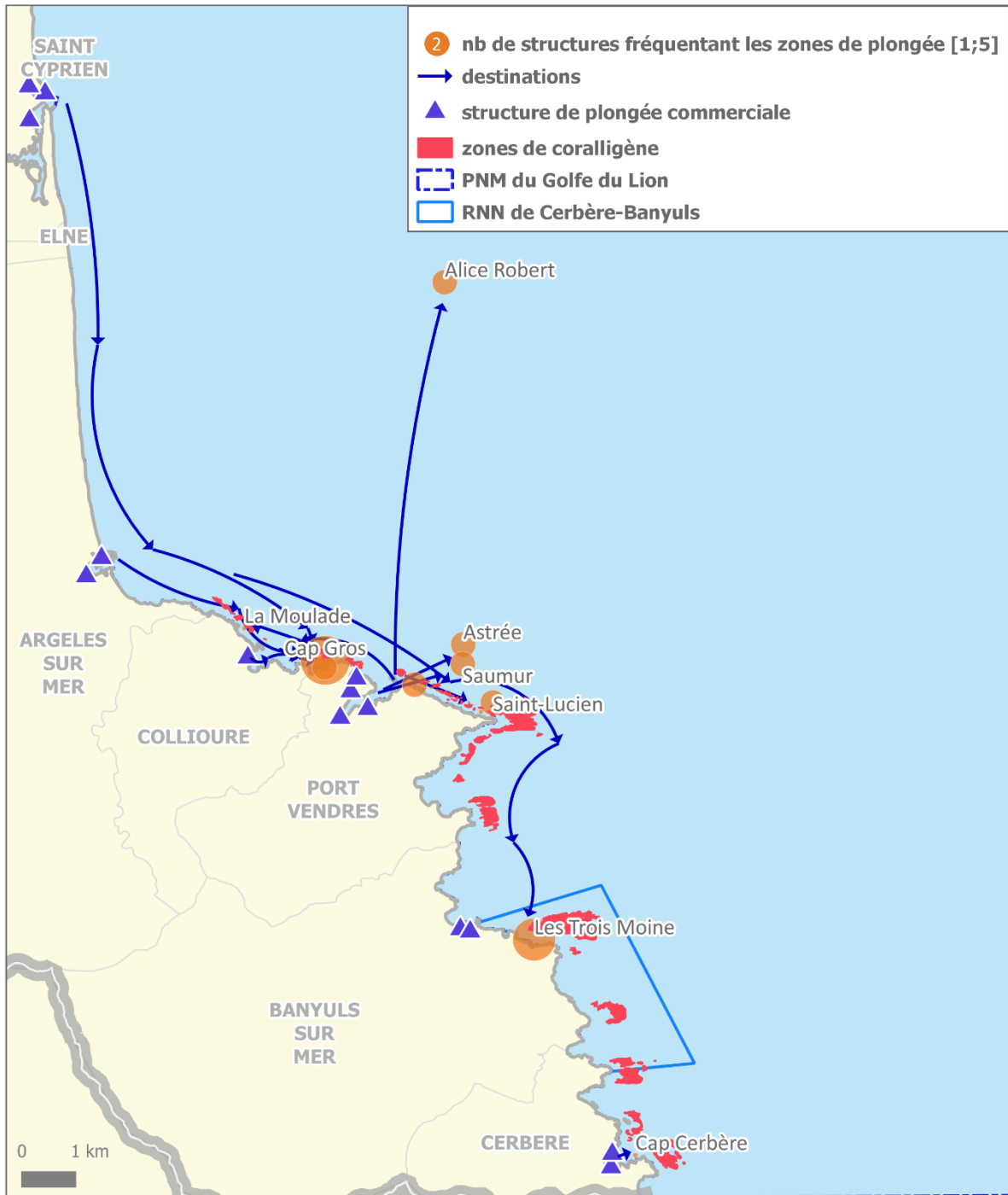
Parfois, les coups d'Est empêchent les bateaux de sortir car la mer n'est pas praticable et les bouées inaccessibles. La visibilité revient à la normale une semaine après lorsque la force du vent a été importante. Les structures de Port-Vendres se dirigent soit sur les épaves (le Bananier, l'Astrée, le Saumur ou le Saint-Lucien), sur la face nord du Cap Béar ou sur les bouées des Trois moines sur la face nord du Cap l'Abeille.



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP-2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
 Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 34 : Zones d'abris des structures de plongée – Tramontane -



Sources : TVES - enquête 2019 (J. Cardinal, Ch. Audouit, D. Menthonnex), © AAMP - 2013, © PNMGL, © OFB - 2019, © IGN - 2019, © SHOM - 2017, AAMP/ASCONIT (ADENA, SEANEO, UPVD-CEFREM, COPETECH-SM, LECOB, CG66 - RNMCB) - prog. CARTHAM-2013
 Réalisation : M. Laboureur, Laboratoire TVES, 10/2020

Projet intégré LIFE16 IPE/FR001 Marha

Figure 35 : Zones d'abris des structures de plongée – Marin-

ii. Modes d'amarrage : utilisation fréquente des bouées

L'installation des bouées a permis aux clubs associatifs et commerciaux, qui avaient l'habitude d'ancrer, d'adopter de nouvelles pratiques : ils se rendent compte de l'intérêt écologique, de l'avantage sécuritaire et de la facilité à le faire (Entretien n°6).

Deux catégories de structures se distinguent quant à leurs modes d'amarrer.

La première regroupe celles qui privilégient l'amarrage à une bouée. Ils utilisent quasiment tout le temps les bouées du PNM ou de la Réserve ou bien des bouées personnelles dépourvues de bouées déclarées (épaves et autres spots). Graduellement, ce groupe est constitué de structures des plus rigoureuses ne s'octroyant aucune exception (pas d'ancrage possible) (Entretiens n°9 et n°12) – elles préfèrent attendre 30 mn pour qu'une bouée se libère ou bien en cherche une autre un peu plus loin - à celles qui s'autorisent de manière exceptionnelle l'ancrage sur un spot ne disposant pas de bouées et dont le substrat n'est pas recouvert de flore ou de faune fixées :

« On jette l'ancre uniquement sur un spot qui s'appelle Cabail-Bernat. En bordure de réserve intégrale c'est le seul qui n'a rien en fait, on mouille parce que c'est du gravillon en bas donc ça ne pose pas de souci par rapport à ce qu'on pourrait abimer au fond » (Entretien n°1).

Ces structures se dirigent préférentiellement sur les sites où les bouées sont installées. Si bien que certains jettent une gueuse et non l'ancre quand les bouées sont prises au Cap Béar (Entretiens n°6 et n°7) :

« Quand on va par exemple sur les épaves qui sont sur un fond de 40 mètres, on ne s'amarré pas et le bateau tourne autour en surveillance donc on ne touche pas le fond. Il arrive parfois qu'on aille sur la Réserve ou Béar et du fait qu'il y a les bouées, on ne doit plus s'amarrer sur les fonds donc ce qu'on fait maintenant c'est qu'on largue une gueuse, c'est-à-dire un bloc métallique, avec une corde et une bouée en surface qui sert de point de repère et le bateau tourne autour pour larguer les plongeurs. Ensuite le bateau va les récupérer là où ils sortent de sorte qu'on ne jette pas l'ancre. Maintenant l'ancre c'est très rare » (Entretien n°6).

D'autres développent des stratégies telle que lâcher les plongeurs à une certaine distance de la côte et les récupèrent à proximité des bouées en attendant qu'une se libère, l'exercice vise ainsi à faire une plongée remontante. Pour ces types de structures, amarrer à une bouée est une telle évidence et nécessité pour assurer la sécurité et la préservation des fonds marins qu'un club a installé, sur Saint-Catherine, une bouée adaptée pour son bateau dont le tonnage dépasse la capacité des bouées gérées par le PNM, si bien que 99% de ses mouillages se font à une bouée :

« Je pense que tout club de plongée qui a un bateau conséquent comme le mien aurait intérêt à se faire un tour de chaîne autour d'un rocher, sur un site à baptême où il va régulièrement. En termes de sécurité déjà le bateau ne va pas riper ou déraiper ou tourner si le vent se lève, et puis en termes d'impact sur l'environnement ce serait quand même meilleur » (Entretien n°13).

Il existe plusieurs bouées submergées qui ont été mises directement par les structures commerciales pour des raisons de sécurité (limiter la dérive du bateau, limiter l'arrachage des fonds et surtout pour des questions de sécurité). Ce dernier argument est important : un bateau qui dérive sur un site de baptême au lieu d'être à 2 ou à 3 mètres de fond, il peut se trouver à 5 ou 8 mètres, ce qui engendre un risque pour l'utilisateur.

Ces bonnes pratiques peuvent être mises en avant auprès de la clientèle pour faire la différence dans un monde très concurrentiel.

Néanmoins, **la deuxième catégorie de structures est plus pragmatique et s'arrange avec la tolérance accordée par rapport à l'ancrage.** Ce groupe est constitué de structures qui se mettent préférentiellement à une bouée et ce, même à couple, mais quand le site est sur-fréquenté ils font le choix d'ancrer :

« ça dépend où. Quand il y a des bouées on s'y met. Dans la Réserve, on va se démerder au maximum pour se mettre à plusieurs bateaux sur des bouées. On s'entend bien avec les centres de Banyuls, voire quand même aussi avec certains d'Argelès. Quand il y a du Marin et qu'il faut aller aux Trois moines, depuis qu'il y a une bouée qui a été rajoutée ça facilite un peu les choses et on peut se mettre à ... c'est arrivé qu'on soit à trois bateaux sur une bouée [...] Sainte-Catherine quand c'est engorgé on jette l'ancre » (Entretien n°4).

« On sait où on la jette, c'est où il n'y a pas d'herbiers. On connaît les sites par cœur si tu veux, par rapport aux différentes bouées aux trucs aux machins. Tu sais là que tu vas jeter ton ancre dans un coin de roche, en bas c'est des éboulis de roche, et puis même si tu vas racler avant que ça se prenne sur la grosse patate de roche pourrie bah c'est que du caillou quoi. Les herbiers à Sainte-Catherine, il y en a un petit sur le côté et basta, il y a très très peu de posidonies. Les coins à posidonies qui sont derrière on n'y va pas » (Entretien n°4).

« Evidemment. On sait où on la jette, de toute façon il faut qu'elle accroche donc ça va être sur de la roche déjà, on va éviter de jeter l'ancre sur les herbiers par exemple. Il faut donner l'exemple quand même » (Entretien n°1).

Une association non locale avoue ancrer encore de manière importante :

« On va dire un tiers d'ancrage, un tiers d'épaves en pleine eau et un tiers de bouées » (Entretien n°5).

L'hiver, les bouées sont démontées en novembre et remises au 1^{er} avril pour effectuer leur entretien. Ceux qui continuent de travailler sont obligés d'ancrer. Néanmoins, il existe une demande de la clientèle chez certaines structures de plongée toute l'année et qui justifierait de maintenir un *turn over* quant à l'enlèvement des bouées pour leur entretien, de manière à ce qu'il en reste toujours quelques unes et ce pour les zones abritées par rapport au Marin et à la Tramontane :

« Il y a quelques temps on a eu peur avec l'Espagne. Ils cassaient les prix, ils faisaient des packaging repas, logement et plongée à pas trop cher et on vient de s'apercevoir qu'ils sont revenus aux mêmes tarifs que nous. Avant ils allaient beaucoup en Espagne, maintenant ils ont plus tendance à rester par ici et on a beaucoup de plongeurs. La plongée pourrait se développer, il manquerait du monde mais maintenant on a des plongeurs toute l'année, il y a des gens qui voudraient plonger en décembre, janvier, février. Avant la saison durait vraiment trois, quatre mois et là plus le temps passe et plus les saisons sont longues » (Entretien n°2).

Des bouées sont mises par une structure sur les épaves afin de réduire les impacts. Elle est prioritaire sur la bouée mais accepte de se mettre à couple. Pour des raisons de sécurité, le partage de gueuse se fait aussi, montrant ainsi l'entente intelligente des structures de plongée entre elles :

« Non. Hors saison ce qu'on fait c'est qu'on balance des gueuses, ce sont des plombs, avec un boot et une bouée mais c'est chacun la nôtre et à chaque fois qu'on va sur la bouée on la balise et quand on part on la remonte et on la récupère. Et c'est pareil, s'il y a une gueuse et qu'on arrive à deux, on descend sur celle qui est balancée, on n'est pas trop bêtes, on ne va pas

balancer la même à côté, on prend celle des collègues » (Entretien n°2).

Ainsi de manière générale, les structures de plongée s'amarront à une bouée. Sur 98 plongeurs enquêtés, lors de leur dernière plongée avec une structure commerciale, 76 d'entre eux rapportent que le bateau a été amarré à une bouée pour plonger sur le spot. Selon eux, l'amarrage à une bouée permet de protéger les fonds marins et fait partie de la réglementation à respecter sur la Réserve (Figure 36). 18 plongeurs relèvent que le bateau a ancré, et ce pour trois principales raisons :

- les fonds n'étaient pas recouverts par les posidonies mais sur un fond sableux afin de réduire l'impact de la manœuvre ;
- les bouées étaient soit prises, soit inexistantes sur le spot. ;
- pour stabiliser le bateau à cause des conditions météorologiques.

Ainsi, comme dit lors des entretiens, les structures sensibilisent les plongeurs et expliquent pourquoi ils ancrent ou s'amarront à une bouée.

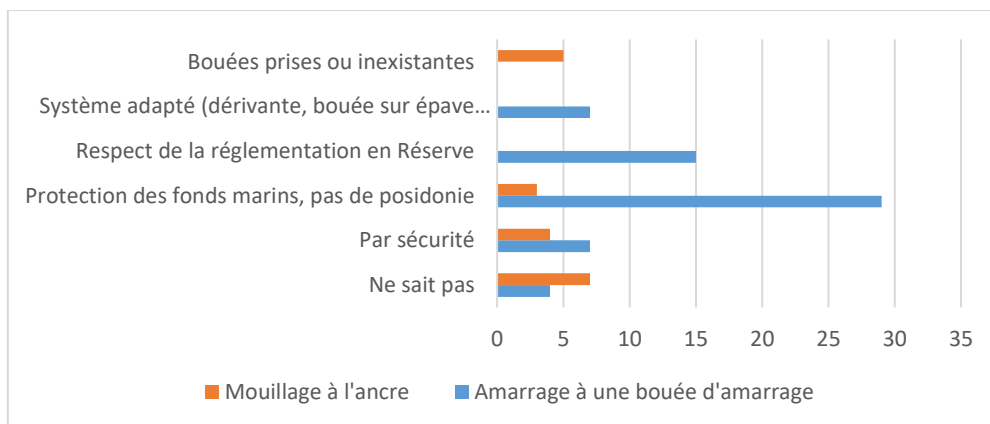


Figure 36 : La raison pour laquelle le choix du mouillage a été fait - question ouverte - (N=100)

L'opinion positive sur les bouées mises en place :

Les bouées ont permis de ne plus avoir la sécurité surface (laisser une personne sur le bateau) car le bateau ne dérive plus. Or, pour des raisons de sécurité, il est tout de même préférable qu'une personne reste sur le bateau (cf : le règlement). Le gain de temps qu'elles offrent et la préservation assurée des fonds marins sont fortement appréciés par les structures de plongée :

« C'est du bonheur : pas besoin de jeter l'ancre, surtout de la remonter, on n'abîme pas les fonds. C'est top, les palanquées peuvent descendre à la verticale, c'est très confortable. Maintenant on jette le mouillage et on s'en va » (Entretien n°1).

Le premier argument concernant la disponibilité sur les bouées est de dire qu'il n'y en a jamais assez, mais ce discours se nuance très vite. Il s'avère que les structures de plongée ancrent rarement grâce aux bouées et se mettent à couple au besoin. Le fait d'en mettre uniquement sur la Réserve générerait une pression. Toutefois, les structures de plongée sont demandeuses pour que des bouées soient mises sur de nouveaux sites, afin d'élargir les possibilités et de délester les spots les plus fréquentés tels que le Cap Béar et Sainte-Catherine.

Les bouées sont un support de communication intéressant pour montrer que l'espace est géré et protégé. C'est un atout pour les clubs lorsqu'ils s'en saisissent dans leur communication auprès de leur clientèle :

« Je trouve que les gens sont de plus en plus concernés et en demande, et recherchent de plus en plus d'activités qui se soucient du milieu plutôt que du tourisme de masse. Du coup, je pense que quand les gens voient qu'on arrive, qu'il y a des bouées, ils apprécient. Je leur explique que comme ça on ne jette pas l'ancre, c'est rapide, c'est sécuritaire, ça évite d'endommager les fonds. Et je pense qu'à la sortie du week-end ils voient que c'est géré quoi, je pense qu'ils l'apprécient dans un second temps mais ce n'est pas ça qui les fait venir. Ils voient que les fonds sont propres, que c'est riche, enfin c'est important » (Entretien n°8).

Imaginer une répartition des bouées par type de structure selon un calendrier prédéfini n'est pas adapté aux spécificités des spots. Cela dépend de la météo et des niveaux qui sont embarqués. Lors des entretiens, il a été demandé aux structures si un système de code QRD pour s'inscrire à l'avance était envisageable, ils ont répondu négativement.

« Je me demandais pourquoi on ne faisait pas comme en Espagne et qu'il y ait un calendrier de fréquentation des bouées mais le problème ici c'est le vent, c'est impossible à mettre en place. Je ne l'avais pas compris mais je me suis rendu compte que ce n'était pas possible parce que si on te dit tu dois aller à la bouée 17 et que le vent n'est pas de ton côté, tu ne peux rien faire. Ici c'est ingérable j'imagine, ou alors il faudrait des dizaines et des dizaines de bouées supplémentaires et qu'on ait à chaque fois deux bouées » (Entretien n°16).

Ils préfèrent s'adapter en temps réel d'autant plus que généralement cela se passe toujours bien pour accéder à une bouée.

B. De futures bouées...

i. Propositions de sites d'installation de bouées

La majorité des structures exposent le manque de bouées sur les sites abrités de la Tramontane ou du Marin. Une grande partie des structures se retrouvent sur les spots de Cap Béar et Sainte-Catherine lorsque la tramontane souffle, or le nombre de bouées est insuffisant même lorsque les structures se mettent à couple :

*« Ce serait mieux s'il y avait un peu plus de bouées, c'est certain. Par exemple, quand votre collègue est venue, c'était l'exemple type de notre dispositif à **Paulilles**. Il y avait tramontane donc on est allé derrière et votre camarade a pu constater qu'effectivement au **Sec de Paulilles** il y a trois bouées, quatre ou cinq à Sainte-Catherine et toutes les bouées étaient prises. Sur plusieurs bouées il y avait des bateaux en double et nous on était sur ce dispositif qu'on a » (Entretien n°13).*

C'est pourquoi la moitié des structures souhaiterait la mise en place de bouées supplémentaires sur cette zone (Tableau 5). Le nombre de bouées est insuffisant sur d'autres zones abritées de la tramontane telles qu'au Cap Gros, la Mauresque ou la Moulade ; 1/5 des structures aimeraient que des bouées soient mises à ces endroits pour délester les spots de Cap Béar et permettent aux structures comme celles de Saint-Cyprien ou Argelès-sur-Mer et Collioure d'accéder à une zone d'abris sans aller trop loin. Les zones d'abris au vent Marin sont aussi peu dotées en bouées, 1/3 des structures proposent d'en mettre sur la face nord du Cap Béar. Quant aux structures situées au sud du PNM, elles restent sur le Cap Cerbère en période de Marin ou de Tramontane, or ces zones d'abris ne sont pas

dotées en bouées :

« Non, sur Cerbère pour les deux clubs il n'y a que deux sites qui seraient intéressants, ce sont Les Chambres, du côté nord du Cap Cerbère, et le côté sud du Cap c'est un vrai site. Ce sont les deux seuls qui ne sont pas pourvus d'amarrage et qui nous rendraient vraiment notre travail beaucoup plus simple quand il y a du vent. Voilà... » (Entretien n°1).

« Et peut-être que sur Cerbère et Cap Cerbère par là-bas, il faudrait faire quelque chose, parce que l'on sait qu'il y a quelque chose de pas mal aussi. Ne serait-ce qu'avec le corail, la proximité avec la réserve... » (Entretien n°11).

Finalement, il s'agit de mettre des bouées sur des spots qu'ils ont l'habitude de fréquenter mais qui ne sont pas dotés de bouées ou pas suffisamment. De plus, les initiations à la plongée sont nombreuses, des spots aux petits fonds tels que l'Ouille et les Roches bleues sont très adaptés pour l'initiation des enfants, y mettre une bouée pourrait être utile pour qu'il n'y ait plus d'ancrage (Entretien n°7).

Tableau 5 : Propositions des structures de plongée pour installer de nouvelles bouées

Site	Nbre d'interviewés partageant le même avis	Arguments	Bouées existantes ou pas
Les chambres	3	Zone abritée (quand tramontane) ; C'est une zone de corail	Pas de bouées en 2019
Sainte-Catherine à la Lloze	7	Zone abritée (quand tramontane)	5 bouées (3 à Sainte-Catherine, 2 à La Lloze et 1 privée)
A côté e la Réserve intégrale	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Cap Béar (face nord)	5	2 ou 3 sites intéressants	Pas de bouées en 2019
Cap Gros - La Mauresque	3	Zone abritée (quand tramontane)	2 bouées
Cap Brou	1		
La Moulade	3	Attractif	Pas de bouées en 2019
Sous le phare de Collioure	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Les épaves	1	Protection du patrimoine historique maritime	bouées privées sur certaines
L'Ouille	1	Attractif	Pas de bouées en 2019
Les Roches bleues	1	Attractif	Pas de bouées en 2019

Lors des entretiens avec les structures de plongée, certaines affirment la nécessité de développer de nouveaux sites de plongée pour rendre le territoire plus attractif (Entretiens n°9, n° 11 et n°13). Les fonds sous-marins du PNM offrent de belles possibilités pour développer de nouveaux sites. **L'installation de bouées sur ces nouveaux sites permettraient de délester ceux qui subissent une surfréquentation :**

« C'est deux choses : c'est-à-dire, c'est à la fois développer des zones qui ne sont actuellement pas explorées, ça c'est une chose, mais mettre des bouées à ces zones-là » (Entretien n°9).

« Donc pour moi, ce n'est pas d'aménager, de densifier, d'augmenter le nombre de bouées au même endroit, c'est de diversifier le nombre d'endroits où on pourrait se rendre » (Entretien n°11).

La nécessité de délester certains sites apparaît de manière récurrente dans les discours mais augmenter le nombre de bouées sur les spots déjà sur-fréquentés ne semble pas être adapté excepté pour les sites comme Sainte-Catherine à la Lloze, Cap Gros et la Mauresque. En effet, sur dix spots suggérés où mettre des bouées, huit n'en disposent d'aucun. Pour l'ensemble des structures, la Réserve est suffisamment dotée en bouées, s'il faut en ajouter, elles devraient être mises sur le PNM.

Les épaves ne sont pas dotées de bouées, excepté quelques-unes mises par une structure pour réduire l'impact de l'ancrage sur ces spots. Les doter de bouées permettrait de développer des spots de délestage et de rendre le territoire attractif (Entretiens n°10, 11 et 14). Les épaves sont des monuments historiques avec de beaux écosystèmes qui sont parfois dégradées à cause de l'ancrage (Entretien n°14).

Lors de la passation du questionnaire auprès des plongeurs, il leur a été demandé d'indiquer sur une carte les spots de plongée qui nécessiteraient, selon eux, une ou plusieurs bouées d'amarrage. La moitié ne savait pas où il serait intéressant d'en mettre. 27% considèrent qu'il n'est pas utile d'en mettre d'autres. Souvent les arguments avancés de ces personnes se résument à ne pas dépasser la capacité de charge des milieux. 23% affirment qu'il manque des bouées d'amarrage sur les spots de plongée, dont 15 ont fait des propositions (Figure 37). Le Cap Béar et la Mauresque ont été le plus souvent cités, puis dans une moindre mesure, les sites de la Moulade, Cap Gros, Sainte-Catherine, le Sec de Valenti, Cap Oullestrell, Banyuls, Sec à mérours, Cap l'Abeille et Anse de Peyrefite ont été nommés.

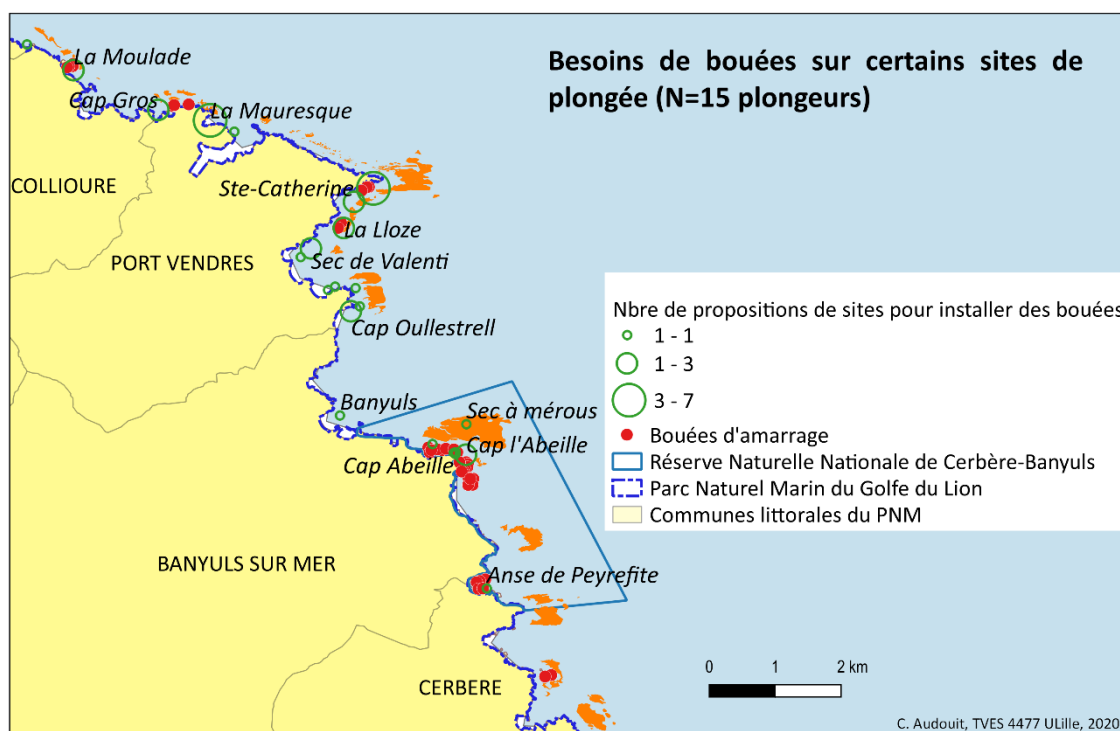


Figure 37 : Propositions de lieu pour installer de nouvelles bouées (N=15 plongeurs)

Les bateliers revendiquent des bouées pour les professionnels auxquelles ils auraient accès de manière officielle car actuellement, le PNM et les structures de plongée tolèrent qu'ils s'amarrent à une bouée afin de réduire leurs impacts sur les fonds :

« Pour revenir aux plongeurs le soucis qu'il y a c'est qu'ils ont mis certaines bouées, mais quand il n'y a pas assez de place sur les bouées et bah ils se mettent un peu partout, ça fait que nous on est pénalisés.[...] Alors le problème qu'il y a c'est que je veux bien que tout le monde travaille mais chacun doit... C'est pour ça que les prochaines bouées qui vont être mises en place, les bouées plaisance, on a demandé des bouées professionnelles aussi. » (Entretien n°21).

« C'est toléré, moi j'en ai informé le Parc. Je suis au bureau du Parc Marin et je représente toutes les activités professionnelles y compris les plongeurs. Avant mon père avait un centre de plongée dans lequel j'ai bossé pendant une dizaine d'années donc je les connais tous et il y a une bonne entente, intelligente en tout cas avec les structures professionnelles. Le peu de fois où je vais aux bouées et avec mes horaires, on ne rentre pas trop en compétition avec les plongeurs sur leur utilisation. Moi je les ai utilisées réellement pour la grillade, la baignade un peu moins. Surtout pour la grillade une fois par semaine » (Entretien n°22).

L'argument écologique avancé par les bateliers explique la tolérance du PNM dont la priorité première est la réduction des impacts sur les fonds marins :

« Pour moi, c'est plus sécu de me mettre sur une bouée, et plus écologique que de jeter une ancre de 25 kilos avec une chaîne qui va raguer » (Entretien n°22).

La question de l'entretien et du coût des bouées est discutée lors des entretiens avec les structures de plongée. Il persiste une sorte de confusion chez certains à savoir si une cotisation est donnée par le SG3PO pour l'entretien des bouées du PNM. Les avis diffèrent. Un interviewé considère qu'il est facile de mettre une bouée, que toutes les structures peuvent le faire et donc il ne serait pas envisageable pour lui de cotiser au PNM pour faire installer une bouée. Et un autre trouve qu'il serait assez cohérent de participer financièrement à l'entretien des bouées en versant quelques centimes par plongeurs. Il a fortement conscience que cela n'est pas partagé par tous et préfère rester anonyme.

ii. [Projet de Paulilles](#)

• **Avis des structures de plongée**

Concernant le projet d'installation de bouées, les opinions divergent. Cinq structures considèrent favorablement le projet de nouvelles bouées pour les plongeurs et pour les plaisanciers à Paulilles. Mais des nuances sont toutefois à apporter. C'est une bonne chose de développer d'autres sites et d'y mettre des bouées. En revanche, remettre des bouées là où il y a déjà des bouées prioritairement destinées aux plongeurs leur paraît dangereux et fâcheux. Dangereux car la sécurité surface sera de plus en plus restreinte et mettra en péril la sécurité des plongeurs. Fâcheux car il existe plusieurs sites en dehors de la Réserve avec des petits fonds qui sont intéressants à faire découvrir. Y mettre une bouée permettrait d'ouvrir des sites d'exploration et de les protéger :

« Ben c'est déjà, c'est deux choses : c'est-à-dire, c'est à la fois développer des zones qui ne sont actuellement pas explorées, ça c'est une chose, mais mettre des bouées à ces zones-là. » (Entretien n°9).

Les personnes qui sont pour ces projets d'installation de bouées avancent l'argument que les dégradations faites de la part des plaisanciers seraient moindres sur Paulilles. Les plaisanciers sont décrits comme des personnes qui rejettent leurs déjections dans les eaux, qui ne connaissent pas les fonds, ancrant n'importe où et n'importe comment par méconnaissance. Ils leurs paraissent tellement loin du mode de savoir-faire des structures de plongée que certains doutent de l'efficacité de mettre 60 bouées pour les plaisanciers. Réussiront-ils à manœuvrer si elles sont rapprochées? Cela ne va-t-il pas attirer encore plus de monde qu'avant? Est-on sûr que c'est ce genre d'installation qu'ils souhaitent car ils n'ont pas été interrogés ? Une crainte de la part de certaines structures de plongée concernant l'efficacité de la mesure sur Paulilles est perceptible.

« Oui c'est bien, après est-ce qu'il faut toutes les mettre à la Réserve ? Stratégiquement, je ne me penche pas dessus mais est-ce qu'il faut mettre des bouées plaisanciers, des bouées professionnelles, des bouées partagées ? Je n'en sais rien. Après c'est sûr que plus il y aura de bouées, plus ce sera facile mais est-ce que ça ne va pas attirer encore plus de monde ? Je ne sais pas. De toute façon, le plaisancier qui a décidé de se mettre à l'écart de tout le monde à l'ancre, il peut y avoir 250 bouées, il se mettra à l'ancre quoi qu'il arrive » (Entretien n°16).

D'autres se rassurent en se disant que ces bouées pourront être utilisées par les structures de plongée. Certains responsables de structures de plongée n'étaient pas au courant de ces projets ou regrettaient d'en connaître qu'une partie car les choses se transmettent mais parfois de manière déformée. Ils regrettent donc le manque de communication du PNM :

« Je sais qu'il devait y avoir de nouvelles bouées installées mais ça date peut-être de l'année dernière mais depuis non, je n'ai pas trop d'infos là-dessus. Il manque peut-être des fois un peu de communication sur le Parc, ce qui est fait autour etc... » (Entretien n°5).

- Avis des plaisanciers

72% des plaisanciers ne sont pas au courant du projet de ZMEL de 70 places pour les plaisanciers dans l'anse de Paulilles. Quand celui-ci est expliqué au cours de la passation du questionnaire, 46% n'ont pas réussi à émettre un avis sur ce projet. Cependant, 39% de l'ensemble des enquêtés ont donné une opinion positive, 14% réclament la gratuité à l'accès aux bouées et 7% considèrent que ce projet est sous-dimensionné et autant n'y adhèrent pas.

Sur les 41 personnes qui avaient eu connaissance de ce projet et ont eu le temps d'y réfléchir, presque la moitié d'entre elles ont une opinion positive de ce projet, dont plus de la moitié émet une condition : la gratuité à l'accès aux bouées (Figure 38). ¼ donnent un avis négatif pour diverses raisons : le projet leur apparaît sous-dimensionné, la peur de l'interdiction de l'ancrage une fois le projet mis en place. Une autre partie n'arrive pas à se positionner mais fait part de ses craintes.

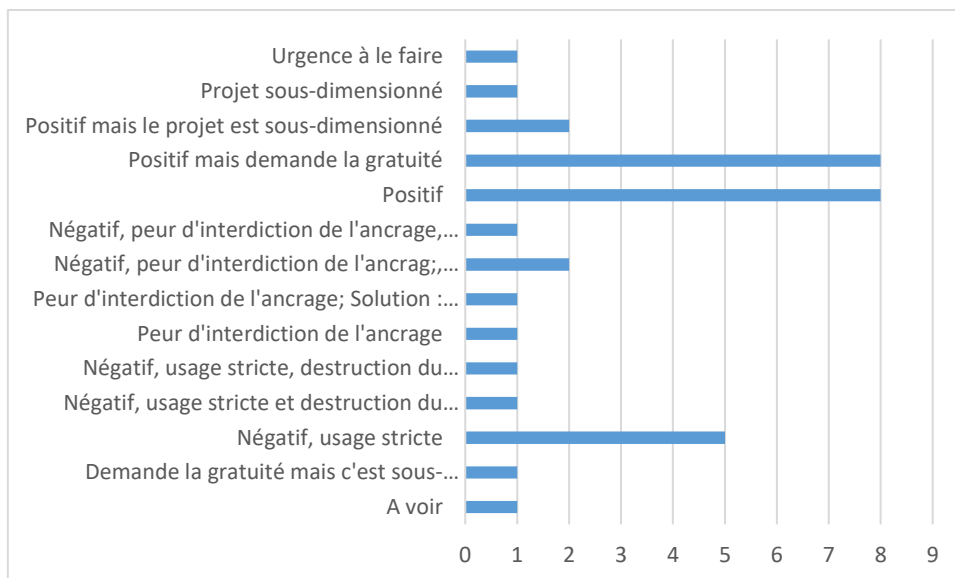


Figure 38 : Opinions des plaisanciers sur le projet ZMEL de 70 places pour les plaisanciers dans l'anse de Paulilles (N=41)

Les tendances des opinions sont donc les mêmes entre ceux qui connaissaient déjà le projet et l'ensemble des personnes interrogées comprenant ceux à qui les enquêteurs ont expliqué le projet.

Ces opinions sur le projet d'une ZMO dans l'Anse de Paulilles ont été mises en relation avec les pratiques des plaisanciers. **Sur 148 plaisanciers, 104 ont cité les endroits où ils ancreraient sur le territoire. 67% d'entre eux ancrent dans l'anse de Paulilles, 12% au Cap Béar, 6% à Banyuls et à la Mauresque et à Collioure dont les lieux non pas été précisés, 5% au Cap Gros et à la Moulade, 4% à Peyrefitte, 3% à Cerbère et autant à Cap l'Abeille, 2% au Cap de l'Ullastrell.**

L'ancrage n'est pas le seul mode d'utilisation des plaisanciers, un certain nombre d'entre eux utilise les bouées (Tableau 6). 61% des plaisanciers utilisent plusieurs modes d'amarrage (ZMEL gratuites, ZMEL payantes, ...), alors qu'ils ne sont que 39% à n'avoir qu'un mode unique d'amarrage qui peut être soit en ZMEL payante à Banyuls et/ou à Collioure (14%), soit en ZMEL gratuites (19%). Sur l'ensemble des plaisanciers, la pratique la plus courante est d'amarrer à une ZMEL gratuite (77%). La moitié des plaisanciers disent avoir recours à des ZMEL payantes **et plus de 42% affirment se mettre sur des dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs.**

Tableau 6 : Modes d'amarrage des plaisanciers en 2019 (N=92)

Modes d'amarrage	Effectifs	%
Autres dispositifs d'amarrage (AOT individuelles, etc.)	8	8,70%
ZMEL payantes (Banyuls, Collioure)	47	51,09%
Dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs	39	42,39%
ZMEL gratuites	71	77,17%

45% des plaisanciers utilisent parfois (moins d'une fois sur deux) une ZMO, 10% affirment le faire souvent (plus d'une fois sur deux) et 9% à chaque fois (Figure 39). Néanmoins, 35% avouent ne jamais utiliser une ZMO.

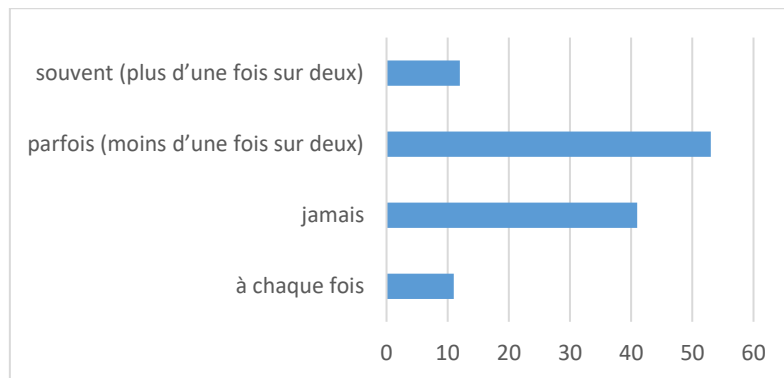


Figure 39 : Fréquence d'utilisation d'une ZMO (zone de mouillage organisée) (N=117 plaisanciers)

A la question « Seriez-vous prêt à payer pour accéder à ces dispositifs ? », seulement 30 personnes ont répondu. La moitié d'entre eux ne sont pas opposés à payer pour accéder à ces dispositifs si le tarif n'excède pas 20 euros pour certains et que l'argent revient au PNM. Pour certains, faire payer l'accès aux bouées impliquerait un service de qualité telle que l'installation de nouvelles bouées proches du rivage. Ceux qui sont opposés à payer pour accéder à ces dispositifs avancent l'argument des coûts d'utilisation d'un bateau (essence, location, redevance portuaire, taxes) déjà bien élevés pour en supporter d'autres.

Si autant de plaisanciers vont dans la baie de Paulilles, les raisons données sont les zones d'abris que ce secteur offre, l'attractivité du paysage et l'accessibilité aux plages afin de se baigner (Figure 40). En effet, le critère prédominant pour les plaisanciers à mouiller est l'exposition au vent que constitue la baie de Paulilles : elle est une zone abritée à la tramontane (Figure 41). Le paysage de la plage de Paulilles est le plus attractif de toute la baie, les plages de Balanti et de Fourat ainsi que l'anse de Sainte-Catherine détiennent la seconde place pour leur paysage. De même, la plage de Paulilles constitue pour les plaisanciers le secteur de la baie le plus facile d'accès aux dispositifs d'amarrage. Cependant, 1/6^{ème} des plaisanciers qui fréquentent ce secteur et qui ont donné des arguments regrettent qu'il n'y ait pas assez de bouées.

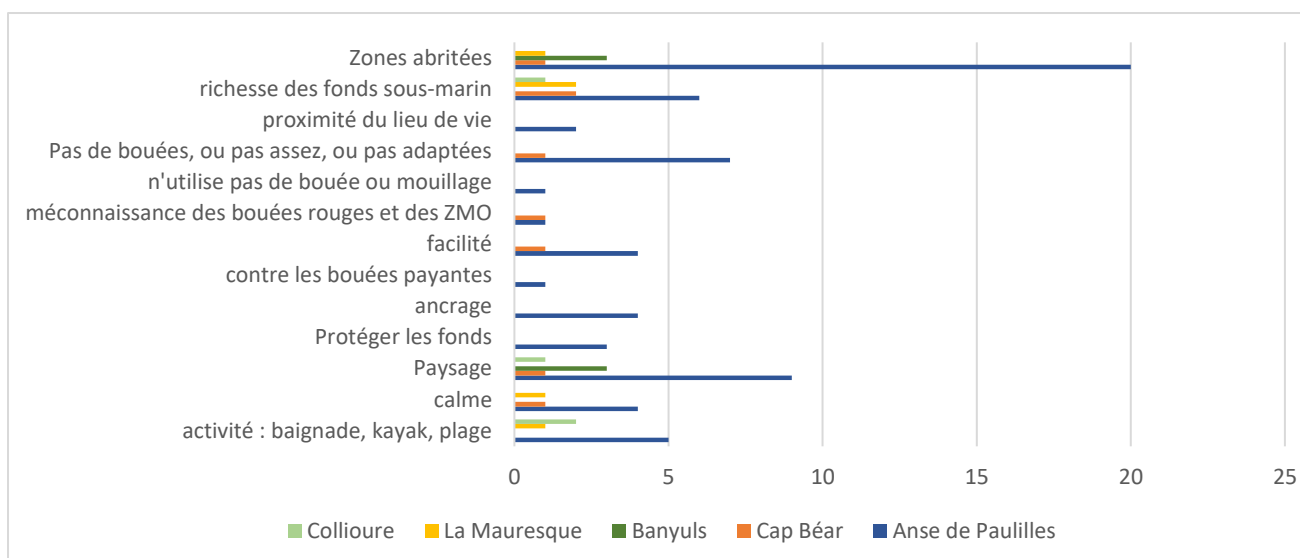


Figure 40 : Arguments des plaisanciers sur le choix d'amarrage sur le territoire – question ouverte- (ancrage ou amarrage sur une ZMO) (N=79)

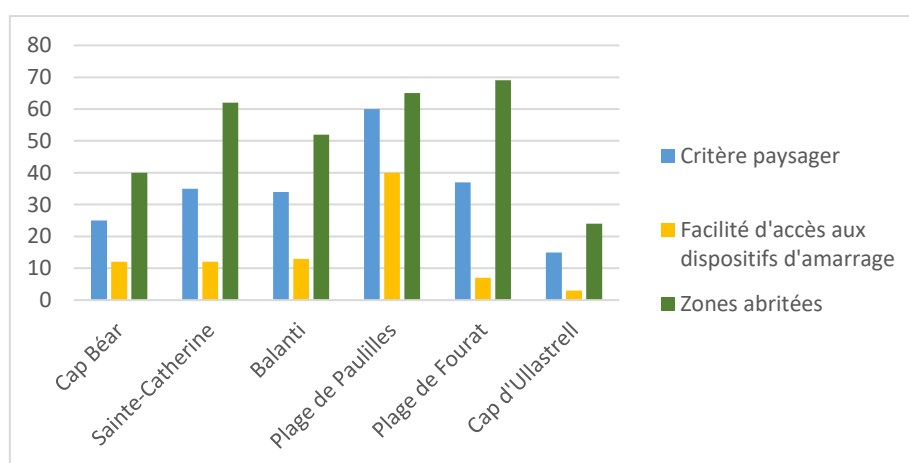


Figure 41 : Les critères déterminants des pratiques de mouillage sur la baie de Paulilles - question fermée- (N=70)

iii. Le projet des 10 bouées plongée et de bouées plaisances

- **Avis des plaisanciers**

La communication du PNM est diffusée difficilement dans le monde de la plaisance. Le projet du déploiement de nouveaux dispositifs d'amarrage pour juin 2020, celui qui concerne 25 nouvelles bouées destinées à la plaisance sur le territoire du PNM n'est pas connu par 75% des plaisanciers interrogés. Cependant, quand celui-ci est expliqué au cours de la passation du questionnaire, les réactions demeurent positives pour 41% d'entre eux, 49% ont préféré ne pas s'exprimer ne sachant quoi en penser. L'opinion positive émise est souvent dépendante de la gratuité de ces dispositifs : les plaisanciers souhaiteraient pour une partie d'entre eux qu'ils soient gratuits.

Sur les 37 personnes qui connaissaient ce projet et qui ont eu le temps d'y réfléchir, 32 personnes ont pu donner leur opinion. Les deux tiers voient ce projet de manière positive (Figure 42).

Cependant, certains d'entre eux émettent des conditions, notamment la gratuité des bouées. L'autre tiers craint un nombre de bouées insuffisant.

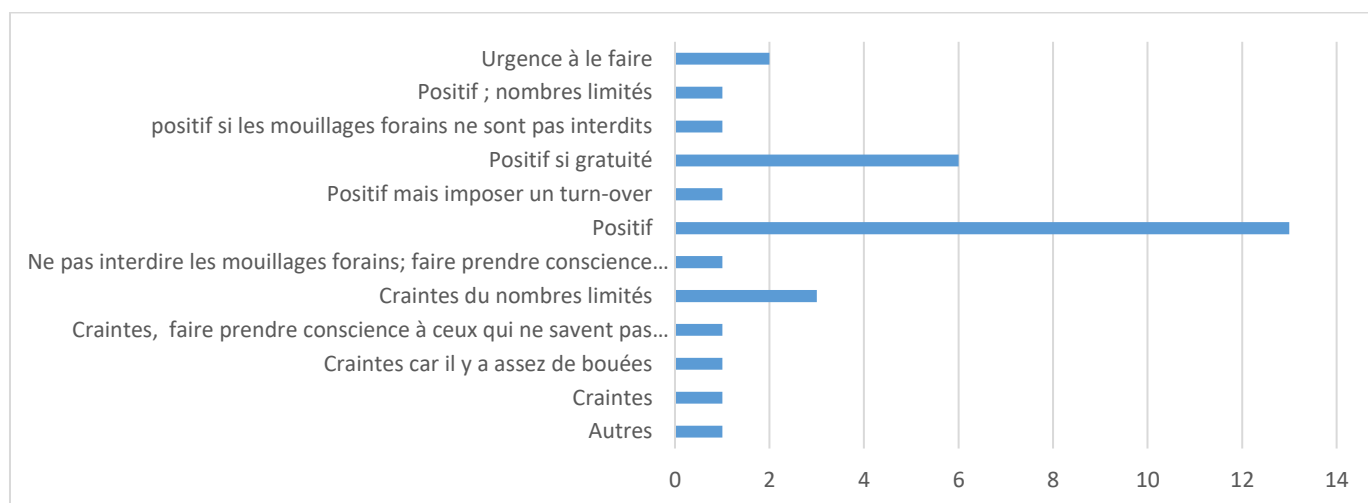


Figure 42 : Opinions des plaisanciers qui connaissent le projet d'installions de bouées sur Paulilles (N=32)

Les tendances des opinions sont donc les mêmes entre ceux qui connaissaient déjà le projet et l'ensemble des personnes interrogées comprenant ceux à qui les enquêteurs ont expliqué le projet.

C. Pour une réglementation souple

i. Refus d'une interdiction stricte de l'ancrage

L'interdiction d'ancrage en projet sur la ZMEL par le PNM fait effet de miroir avec celle en vigueur sur la Réserve, qui paraît pour certaines structures de plongée être une application aveugle d'un règlement qui manque de flexibilité. En effet, certaines parties de la Réserve sont interdites à l'ancrage alors que sur d'autres ce mode d'amarrage est possible. L'incompréhension de la réglementation est liée à des secteurs où il est permis, et d'autres pas, de pratiquer l'ancrage sans qu'un lien avec des enjeux écologiques spécifiques (substrats, faune, flore) soit mis en avant pour justifier la réglementation.

Le caractère marginal de l'ancrage par les structures de plongée justifierait, selon elles, l'application d'une réglementation souple vis-à-vis de l'ancrage :

« Je pense que des fois il faut pouvoir tolérer que tel ou tel bateau a jeté l'ancre. Sur 500 fois de l'année, il a jeté l'ancre cinq fois et il a pris les bouées 495 fois » (Entretien n°13).

Certaines soulèvent également l'effet contreproductif potentiel de cette future mesure, qui pourrait conduire à un report des structures vers des zones non régies par l'interdiction d'ancrage :

« Il nous autorise presque à aller se mettre à l'ancre sur un biotope qui est encore plus fragile que les rochers, sous prétexte que cette zone-là, on peut pas aller s'y mettre. Donc c'est un peu en porte à faux, ces bouées, c'est la bagarre qu'on a avec la Réserve, le Parc... » (Entretien n°12).

La rhétorique de la « responsabilité » des structures et de l'importance des savoirs de terrain - un responsable affirme en ce sens « on connaît les fonds par cœur » (Entretien n° 4) - comme facteurs

de connaissances des spécificités territoriales servent à marquer les différences entre la corporation des structures de plongée et d'autres usagers de l'espace :

« On plonge donc on sait qu'à cet endroit-là on ne peut pas jeter l'ancre mais le plaisancier lambda il ne le sait pas donc il balance. » (Entretien n°1).

Les structures détaillent fréquemment les surfaces sur lesquelles elles ancrent encore – la pratique de l'ancrage reste très répandue - : sur « *des éboulis de roches* » (Entretien n°4), « *au bon endroit* » (Entretien n°5), « *du galet et du sable* » (Entretien n°7). **Les techniques d'ancrage ont aussi été amendées : plusieurs structures évoquent le fait de ne plus jeter l'ancre, mais de la poser au fond en envoyant un plongeur, d'autres disent fréquemment utiliser une gueuse et limite ainsi le ragage. La pratique de l'ancrage telle qu'elle est mise en avant par les usagers de l'espace marin est une pratique par défaut, de dernier ressort si les bouées sont toutes occupées, car elle garantit moins la sécurité qu'un amarrage à une bouée.** Elle est présentée comme étant parfaitement raisonnée, prolongeant la grille de lecture *pragmatique*. Les responsables mettent en avant que les potentielles dégradations induites par l'ancrage sont assimilées, intégrées, et amendent déjà la pratique. Certaines structures de plongée énoncent un devoir d'exemplarité dont ils se prévalent sur la zone :

un gérant affirme « *on sait où on la jette [...] il faut donner l'exemple tout de même* » (Entretien n°1).

Cette rhétorique sert à légitimer les pratiques telles qu'elles existent aujourd'hui et contester une interdiction rigide, qui s'inscrirait dans une négation de ces savoirs professionnels.

Pour autant, il convient de souligner que le rapport à l'ancrage a sensiblement évolué avec la mise en place des bouées selon deux structures associatives de plongée (Entretiens n°5 et n°6), coïncidant avec le souhait pour certaines structures commerciales de vouloir mettre en cohérence des pratiques de plongée respectueuses de l'environnement :

« On se le disait déjà avant, avant même qu'il y ait les bouées, parce qu'on voyait bien que quand on remontait l'ancre, il y avait des posidonies parfois » (Entretien n°6).

Cette rhétorique des clubs associatifs semble s'inscrire différemment dans le discours des structures professionnelles, qui mettent davantage en avant les pratiques vertueuses d'aujourd'hui et l'adoption d'une posture « responsable », sans nécessairement s'épancher sur les réalités des situations antérieures à ces temps de bascule.

Ces réalités peuvent être d'autant moins évoquées que l'impact environnemental de l'ancrage est nuancé par certains enquêtés, renforçant cet autodiagnostic comme mode de légitimation des représentations et des pratiques parfois en marge de la légalité, évoquée précédemment. Ces nuances s'opèrent par la mise en avant de la connaissance des sites. Les fonds des sites très pratiqués sont décrits comme étant en bon état écologique grâce aux bouées, et ce malgré les quelques ancres ponctuels qui y persistent, ou relativement peu fragiles :

« Je ne pense pas qu'il y ait un réel impact du mouillage sur le coralligène au point de l'interdire strictement » (Entretien n°14).

Elles sont aussi contestées sur un registre plus scientifique, elles minorent l'impact au regard de la courte durée de la saison touristique et de la capacité de charge du milieu :

« C'est 45 petits jours où y'a du monde. Parce que c'est notre réalité aussi. La saison a commencé le 20 juillet, elle s'est terminée le 30 août cette année » (Entretien n°14).

Cette opinion, basée sur des observations empiriques récoltées dans la durée – la légitimité des observateurs à s'exprimer sur ce sujet tient à l'ancienneté de leur ancrage dans l'espace local – conteste également la gravité des dégradations opérées par les usagers :

« Maintenant qui des plongeurs ou des plaisanciers a le plus d'impact sur le milieu, personne n'est capable de le quantifier, ben je parle des scientifiques » (Entretien n°3).

Les enquêtés exprimant ces doutes craignent que cette interdiction d'ancrage sur la ZMEL soit « démesurée » (Entretien n°12) ; c'est-à-dire qu'elle soit appliquée strictement, sans considérer les événements climatiques extraordinaires qui expliquent la concentration occasionnelle des structures sur certains sites de plongée, comme à sainte-Catherine, par temps de Tramontane :

« Là il y a des jours on était jusqu'à 15 bateaux. Même avec les nouvelles bouées ça ne passera pas, même en se mettant à double, j'ai compté, ça va être difficile » (Entretien n°10).

Pour des structures, le rapport à l'interdiction annoncée est aussi conditionné au nombre de bouées qui vont être mises en place par le PNM :

« Si on dit on interdit d'ancrer mais on ne fait aucun effort et on ne met pas de bouées, à un moment donné ce n'est pas compatible » (Entretien n°5).

De manière générale, la réglementation est perçue de manière hétérogène. Un certain nombre de structures y voient une entité froide et lointaine qu'ils ne s'approprient pas :

« C'est idiot de faire des règlements qu'on ne peut pas faire respecter ou qu'on sait très bien qu'ils vont poser problèmes mais « débrouillez-vous entre vous et on verra après » » (Entretien n°10).

Elle est le résultat d'un jeu d'acteurs dont ils se sentent exclus, régit par l'arbitraire, guidé par la peur de se voir imposer des mesures qu'ils ne maîtrisent pas : limitation des plongées sur le territoire de la Réserve, invocation d'un vocabulaire assez martiale énonçant qu'« il faut se battre » par un responsable de structures, etc... La réglementation en tant qu'entité froide est parfois mise en parallèle avec la distance que maintiendrait le PNM :

« Quand on nous dit « c'est la réglementation », ouh là là, attendez on est une des activités des plus contraignantes, la réponse de nous dire « c'est comme ça », elle passe pas très bien quoi » (Entretien n°12).

Les changements réglementaires doivent être associés à une « gestion des usagers » (Entretien n°10) **qui apparaît pour l'heure assez superficielle**. L'ambivalent rapport – la focale est portée sur la réglementation environnementale - est indéniablement à penser dans un corpus réglementaire plus large et dans un contexte économique englobant. Les réglementations environnementales n'apparaissent pas dans le discours des acteurs comme étant les plus contraignantes ou les plus touchées par un phénomène de surenchère inflationniste que beaucoup ressentent. La réglementation du code du sport est par exemple régulièrement décriée (Entretiens n°3 et n°12), et les réglementations propres au PNM et à la Réserve peuvent n'être que des « réglementations supplémentaires » (Entretien n°12). Mais ces nouvelles strates peuvent être le révélateur d'un sentiment de « trop plein », menaçant la pérennité des structures. Elles nourrissent un sentiment d'injustice, nourri par l'impression d'un différentiel réglementaire entre usagers qui serait défavorable aux structures de plongée par rapport aux plaisanciers, pêcheurs (Entretiens n°3, n°8 et n° 14), notamment vis-à-vis de l'ancrage :

« Des bateaux qui mouillent dans la zone interdite [Dans la Réserve] il y en a des dizaines et des dizaines tous les jours. Et puis, ils mouillent c'est des porcs hein il faut les voir faire, et puis ils mettent des gros coups de moteur, ils arrachent tout » (Entretien n°8).

De la même façon, les pratiques des pêcheurs sont ciblées dans certains entretiens. Pour un responsable, la communauté des structures professionnelles de plongée est « *une cible facile* », évoquant une tentative de mise en place par l'Etat d'une taxe sur les mouillages destinés aux structures de plongée il y a quelques années (Entretien n°3). L'interdiction récente de la plongée de nuit sur la Réserve revient ainsi comme exemple structurant dans quelques entretiens (Entretien n°8 et n° 10).

Il convient tout de même de spécifier que la réglementation n'est pas rejetée par principe. Une structure souligne par exemple la facilité avec laquelle elle a pu obtenir une AOT pour y implanter une bouée privée d'amarrage (Entretien n°13, 2019). Le temps réglementaire des procédures sous-tendues est aussi compris par certains acteurs (Entretiens n°8 et n°17, 2019).

ii. Une posture pragmatique du PNM : un souhait des structures de plongée

Ces règlements et le processus qui y mènent sont ainsi assimilés à une position écologiste de refus systématique qui les met en péril. La position environnementaliste sous-tendue induirait une diminution forcée des flux de plongeurs sur la zone plutôt qu'une politique de gestion visant à optimiser ces derniers :

« Il y a je pense pour beaucoup fondamentalement, cette notion de "ils sont de plus en plus nombreux, il faut les limiter". En pensant que parce qu'on va nous limiter on va faire du bien à l'environnement, ça ça sous-tend beaucoup de décisions » (Entretiens n°3 et n°10).

La limitation de la plongée sur la zone est une crainte fréquemment relayée par les responsables de structures, d'abord sur la Réserve, où de premières discussions auraient déjà eu lieu selon des enquêtes. Si une structure évoque la possibilité d'augmenter les tarifs des plongées sur la Réserve pour contrer la limitation (Entretien n°1), d'autres y voient une menace pour leur activité (Entretien n°10). La limitation est aussi une possibilité portée par certaines structures, qui pourrait passer par la mise en place d'un numerus clausus limitant l'accès aux bouées de la Réserve aux structures existantes.

L'acceptation des mesures environnementales est toujours corrélée à un discours porté sur l'état environnemental des sites ou sur le niveau de protection environnementale qui leur paraît cohérent d'adopter. Si l'interdiction d'ancrage apparaît abusive, ce point de vue est souvent associé à une impression d'évolution positive récente en termes de richesse de biodiversité du territoire²⁸ ou à une contestation des liens de causalité que les évolutions réglementaires semblent établir (Entretien n°10). L'acceptation ou la contestation des mesures d'interdiction d'ancrage qui planent sur le territoire sont justifiées par des observations sur le bénéfice marginal que les structures peuvent en retirer : par exemple, si elles contestent le bénéfice environnemental de l'interdiction d'ancrage, elles apparaissent alors méfiantes vis-à-vis de cette future mesure, lue comme étant une potentielle menace pour la pérennité des activités.

²⁸Ce rapport visant l'énonciation de premiers traits saillants qui émergent de ce début d'analyse, il convient tout de même de nuancer cette vision en soulignant que des controverses internes à la profession subsistent et que cette interdiction peut aussi être bien reçue, les structures liant la préservation de l'environnement à la préservation des activités de plongée sur la zone : « au contraire c'est à notre avantage : c'est pour préserver les fonds et forcément ramener plus de plongeurs » (Entretien n°2, 2019).

Face à l'interdiction d'ancrage qui devrait se mettre en place sur le territoire de la ZMEL, un responsable de structures s'interroge sur la pertinence de placer la focale sur cette pratique – estimé, de la part des responsables de structures, marginale aujourd'hui – par rapport à la question de la très forte fréquentation de certains sites (entretien 3). L'interdiction d'ancrage, qui pourrait conduire à une augmentation des structures qui resteront manœuvrantes interroge aussi (Entretiens n°7 et n°9) :

« Qu'est ce qui est le pire entre avoir le moteur qui tourne pendant une heure 30 ou jeter l'ancre? C'est compliqué » (Entretien n°7).

L'impact de l'ancrage n'est jamais nié : la mise en place de dispositifs est évoquée par un responsable de structure professionnelle invoquant une « *question de bon sens* » (Entretien n°13).

Personne ne nie l'intérêt du Parc Marin et la nécessité d'en faire un interlocuteur central pour la gestion de la zone. Cependant, **dans la continuité de légitimation des acteurs par leur savoir de terrain, les acteurs locaux assument de gérer eux-mêmes bon nombre de modalités qui régissent les relations entre usagers sur l'espace marin** : les critiques exprimées à l'égard de la réglementation ne tiennent pas du libertarisme mais témoignent plutôt d'un sentiment de déconnexion de ce corpus législatif vis-à-vis d'une idée du « *réel* », entendu comme étant le cadre concret de travail de ces structures :

« Vous faites un copier-coller, qui est un programme, là-haut, là-haut, là-haut, qui n'est même pas ici, qui est décidé et il faut le poser sur le terrain » (Entretien n°14).

Ce sentiment de déconnexion est aussi renforcé par le temps réglementaire, dont la temporalité ne correspond pas avec celle des structures commerciales de plongée. Le jeu institutionnel qui se déploie lors de ces procédures est abstrait et l'institutionnalisation de la mise en place des bouées contraste avec la souplesse que garantit la mise en place de bouées-maisons officieuses, situations d'arrangement avec la loi :

« Nous à notre niveau, aller mettre trois bouées, on n'en a pas pour 10 ans » (Entretien n°7).

La valorisation de la mise en place autogérée de bouées d'amarrage pour les structures de plongée montre que le scepticisme à l'égard de l'interdiction d'ancrage ne peut être strictement interprété comme un refus de mettre en place des mesures écologiques. Elle souligne plutôt la valorisation d'une certaine souplesse, qui permet une réactivité et adaptabilité cohérente avec la rationalité professionnelle explicitée et avec les objectifs d'urgence écologique sur certains sites :

« Je pense que tout club de plongée qui a un bateau conséquent [...] aurait intérêt à se faire un tour de chaîne autour d'un rocher, sur un site à baptême où il va régulièrement. En termes de sécurité déjà le bateau ne va pas riper ou déraiper ou tourner si le vent se lève, et puis en termes d'impact sur l'environnement ce serait quand même meilleur » (Entretien n°13).

Ces prises de positions sont renforcées dans un contexte économique jugé difficile par les responsables de structures. Un principe de « flexibilité » est donc revendiqué. Il répond à une volonté de pertinence des mesures au regard du contexte économique, mais aussi à **un souhait largement exprimé de reconnaître la légitimité des responsables de structures à garder des marges d'appréciations, du fait de leurs savoirs de terrain.** Un responsable déclare en ce sens :

« Je préfère des solutions pragmatiques où on dise voilà si vraiment vous ne pouvez pas, vous n'êtes pas des délinquants » (Entretien n°10).

En ce sens, la mise en place de « bouées maison » par certaines structures est justifiée lorsqu'elle est portée par des structures qui les jugent indispensables pour la sécurité et la préservation des fonds. **La**

légitimité supplante alors la légalité, ce que défend un responsable de structures en évoquant un gérant²⁹ qui a implanté son propre dispositif officieux :

« C'est logique ce qu'il a fait. Mais bon après ce n'est peut-être pas légal. Parce qu'il y a toujours des lois, des textes à la con » (Entretien n°7).

Les « bouées-maison » sont ainsi présentées comme une de ces solutions relevant de la « souplesse » en tant que logique d'action défendue par de nombreux acteurs : gérées directement par les structures qui mettent à profit leur connaissance du terrain pour une mise en place prenant en compte les caractéristiques écologiques de la zone, elles sont très peu coûteuses et elles amènent des échanges et discussions entre structures professionnelles quant à la maintenance de ces dispositifs (Entretiens n°18, n°7 et n°13).

Cependant, ces revendications cohabitent avec une appréciation globalement positive du rôle de médiation du PNM, qui vient pallier à certaines tensions qui peuvent exister sur la zone, qu'elles soient inter (avec les bateliers transporteurs de passagers ou les loueurs de bateaux sans permis) ou intra-usagers (entre structures professionnelles de plongée).

Pour information, sur 59 plongeurs, la quasi-totalité d'entre eux considèrent que cette réglementation est plutôt efficace à très efficace pour la préservation des milieux (Figure 43).

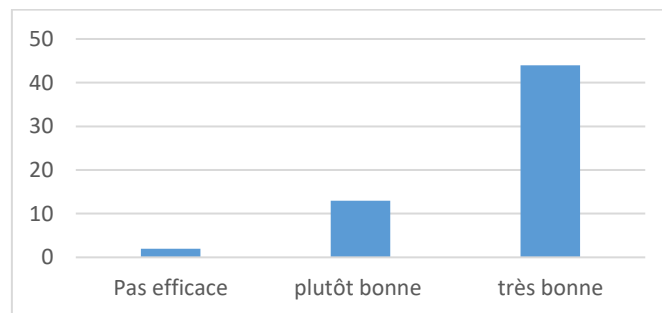


Figure 43 : Estimation de l'efficacité de cette réglementation par rapport à la préservation des milieux (N=59 plongeurs)

²⁹Ce gérant ne dispose pourtant pas directement de « bouées maison ».

Synthèse

Pour les structures de plongée :

Les éléments déterminants du choix d'un site se font en fonction de la météo (orientation et force du vent), la profondeur, la diversité des sites et la richesse faunistique et floristique d'un spot. Généralement, le choix du site est décidé au dernier moment en fonction de la météo.

La fréquentation des spots par une structure de plongée dépend de la localisation du club, même si toutes les structures commerciales ainsi que les deux associations interviewées fréquentent les spots de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Les spots bénéficiant d'une bouée d'amarrage sont privilégiés pour des raisons de sécurité, de gain de temps pour réaliser plusieurs rotations et par conscience écologique (réduction de l'impact sur les milieux).

La position centrale sur l'ensemble des spots de plongée des structures de Port-Vendres et Banyuls leur permettent de proposer le panel le plus important de sorties différentes à leur clientèle car plus facilement accessibles que pour d'autres structures situées plus au sud du PNM, qui restent sur la Réserve, Cerbère ou vont sur l'Espagne, ou celles excentrées sur Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer, fréquentant essentiellement les spots situées sur Collioure et Port-Vendres.

Dans cette région, le vent dominant vient du nord /ouest, la Tramontane, et impose aux structures de plongée de se réfugier sur des spots situés dans des zones d'abri pour des raisons de sécurité. Toutes les structures commerciales, exceptées celles situées à Cerbère, se réfugient au Cap Béar et à Sainte-Catherine. La Moulade, où quatre bouées sont installées, est un spot utilisé en période de Tramontane par les structures de Saint-Cyprien et d'Argelès-sur-Mer. Les structures de Cerbère restent sur Cerbère au sud du Cap Peyrefitte ou bien se dirigent vers les zones abritées en Espagne. Quand le vent Marin (sud/est) souffle, ils se réfugient sur la face nord du Cap Béar ou sur les bouées des Trois moines sur la face nord du Cap l'Abeille. Trop peu de spots en zones abritées de la Tramontane ou du Marin sont dotés de bouées ce qui génère une concentration de bateaux aux mêmes endroits.

Les bouées sont un outil indispensable au bon déroulement des sorties : elles assurent une certaine sécurité, une facilité pour l'amarrage, un gain de temps et réduisent l'impact de l'activité en réduisant l'ancrage qui génère l'arrachage de la flore et de la faune fixées. Certaines structures ont installé des « bouées-maison » afin de pallier au manque. Les structures de plongée sont demandeuses pour que des bouées soient mises sur de nouveaux sites, afin d'élargir les possibilités et de délester les spots les plus fréquentés tels que le Cap Béar et Sainte-Catherine. Généralement, il s'agit de mettre des bouées là où elles ont l'habitude d'aller : sur dix spots suggérés, sept n'en disposent d'aucune. Néanmoins, la moitié d'entre elles souhaiteraient que les deux principaux spots (Cap Béar et Sainte-Catherine) soient plus dotés en bouées afin qu'il y en ait suffisamment pendant les périodes de Tramontane.

Pour l'ensemble des structures, la Réserve est suffisamment dotée en bouées.

L'interdiction d'ancrage en projet sur la ZMEL par le PNM fait effet de miroir avec celle en vigueur sur la Réserve, qui paraît pour certaines structures de plongée être une application aveugle d'un règlement qui manque de flexibilité. Personne ne nie l'intérêt du Parc Marin et la nécessité d'en faire un interlocuteur central pour la gestion de la zone. Cependant, dans la continuité de légitimation des acteurs par leur savoir de terrain, les acteurs locaux assument de gérer eux-mêmes bon nombre de modalités qui régissent les relations entre usagers sur l'espace marin et revendiquent une souplesse quant à la réglementation liée à l'ancrage, qui selon eux demeure une pratique peu développée.

Pour les plaisanciers :

Les projets d'installation de bouées d'amarrage prioritairement destinées aux plaisanciers sont accueillis favorablement, même si certains émettent des craintes telles que le sous-dimensionnement du projet sur Paulilles et le paiement d'accès aux bouées. Paulilles demeure la zone la plus fréquentée par les plaisanciers : 67% d'entre eux ancrent dans l'anse de Paulilles.

V- Le PNM : la construction d'une « institution de proximité »

Lors des entretiens avec les structures de plongée, leurs relations et leurs opinions par rapport au PNM ont été abordées (Figure 44). La Réserve est le mot le plus souvent énoncé (251 fois) pour expliquer les similitudes et les différences entre ces deux gestionnaires. Le mot « bouées » fait partie des occurrences les plus élevées pour parler du Parc (125 fois). La communication et les réunions sont des termes usités pour expliquer la nécessité et la faiblesse de cette mission. Les structures de plongée font souvent référence à la temporalité (« temps » : 86 fois) qui peut être différente pour le PNM et les structures (les procédures qui sont longues), la difficulté de se caler en même temps. Le prénom « Justine » est souvent nommé par les structures de plongée commerciales pour montrer leur bonne relation avec le PNM en personnifiant l'institution par l'intermédiaire d'un agent qui participe aux relations bilatérales entre structure et PNM. Le verbe « représenter » (occurrence : 34 fois) met en relief la question de la légitimité des représentants dans les instances décisionnelles du Parc. Le rôle de médiateur lors de conflits et problèmes rencontrés par les structures de plongée sont aussi cités de manière récurrente : « problème » cité 58 fois, « conflits » 24 fois et « médiateur » 9 fois. Ces différents aspects de leurs représentations du PNM sont traités dans cette partie.



Figure 44 : Nuage d'occurrence de mots sur la thématique associée au PNM

A. Représentations des rôles du PNM

Le PNM développe des rapports de confiance pour dépasser la méfiance institutionnelle auprès des acteurs locaux.

- i. Mode de gouvernance : entre arène de dialogue et réunions bilatérales informelles

- La concertation

Un **processus de concertation** a accompagné le projet de mise en place des nouvelles bouées sur le territoire du PNM. Son **utilité sociale** est plutôt reconnue par les structures de plongée du territoire et les relations sont décrites comme étant bonnes, voire très bonnes (Entretiens n°2, 4, 9, 10, 13, 14 et 16) : le vocabulaire utilisé par un responsable de structure de plongée, investi au sein du groupement interprofessionnel des structures de plongée professionnelles des Pyrénées-Orientales (GS3PO), est en ce sens assez évocateur car il marque un travail de concertation, voire de co-construction :

« On est en train de travailler avec le Parc Marin pour en rajouter, on a déjà donné des points, certains ont été validés [...] On a déjà regardé et envoyé des points, on discute sur les nouvelles bouées » (Entretien n°17).

D'autres acteurs mettent en avant des discussions conduites avec le Parc qui ont amenées à des améliorations, comme l'extension de la durée de la mise en place des bouées en saison³⁰ (Entretien n°2).

Toutefois, la politique de concertation du Parc ne fait pas l'unanimité auprès de certains responsables de structures de plongée, pourtant impliqués dans les instances de concertation. Certains regrettent des concertations jouées d'avance, dont les contours sont déjà esquissés (Entretiens n°3, 12 et 14) :

« On nous explique les choses, on nous explique comment on va se concerter, mais c'était déjà acté » (Entretien n°3).

La mise en doute de la qualité des processus de concertation est opérée par des **acteurs associatifs**, qui semblent éloignés des discussions concernant l'aménagement de l'espace (Entretiens n°5 et 6). L'un d'entre eux met en avant « on n'a jamais participé à des concertations » (Entretien n°6). La circulation de l'information est partielle, s'effectuant par les interconnaissances sur « le port », s'apparentant à un « téléphone arabe » (Entretien n°6).

⊃ **Le PNM, organe de médiation** :

Son rôle de médiation est souligné par plusieurs acteurs, le PNM « fait le lien » (Entretien n°4). Il peut faire office de filtre, de pacificateur social :

« Si je suis super en colère et que j'en parle au Parc, le Parc va faire le tri de ce que j'ai à dire. » (Entretien n°16).

Il est reconnu comme étant le premier interlocuteur à contacter en cas de conflits d'usages par plusieurs structures locales (Entretiens n°8 et 16). Pour ces structures, le PNM assure la permanence d'une entité gestionnaire de l'espace, rassurante dans un certain nombre de cas de figures :

« On a l'impression qu'il y a un peu un bureau de direction sur la mer et ça c'est quand même bien, même s'ils ne sont pas décisionnaires à 100% de tout, mais on peut se relâcher sur eux » (Entretien n°8).

Ainsi, la médiation opérée sur d'autres acteurs, à mesure que le Parc devient un acteur identifié peut tendre à faire changer les comportements, des oscillations que des structures affirment déjà percevoir.

Aussi, le **Conseil de Gestion** apparaît comme un organe où des acteurs aux positions antagonistes peuvent dialoguer, et où l'on rompt le processus décisionnel conventionnel habituellement vécu comme étant technocratique et descendant. L'arène de discussion que constitue alors le Conseil de Gestion permet d'incarner ces délibérations, de donner un sentiment de maîtrise à ces usagers sur les processus qui mènent aux prises de décision :

« C'est tout le monde qui s'exprime au Conseil de Gestion et qui fait évoluer le Parc, pas l'inverse » (Entretien n°14).

³⁰ Actuellement, elles sont installées à partir du 1^{er} avril et enlevées après le 30 novembre de chaque année.

Plutôt que d'incarner une nouvelle stratification dans la décision publique, le Conseil de Gestion force à la prise en compte des intérêts des autres usagers :

« On est en Conseil de Gestion avec le pêcheur en face, le préfet, l'administration, les usagers, les plaisanciers, et que quand on a un point à défendre on va bien voir que ça impacte l'autre. Et qu'il va nous le dire, et qu'il va falloir trouver une solution qui aille bien à tout le monde. C'est très difficile, c'est certainement plus long mais c'est quand même plus intelligent que d'imposer ou de pipeauter et puis à la fin le texte il passe : « Ah mais c'est pas moi ! C'est le préfet !". Ca, c'est terrible ! » (Entretien n°10).

Il est tout de même à noter que ces propos relatifs au Conseil de Gestion sont tenus par des gérants qui ont pu y siéger et y avoir un contact direct.

Le PNM peut aussi être vu comme une instance de médiation d'un autre niveau, permettant de faire le pont entre les acteurs locaux – ici les structures professionnelles de plongée – et des institutions qui suscitent la méfiance, afin de permettre de nuancer des décisions ne prenant pas en compte les spécificités locales :

« J'ai participé il y a quelques années, quand il y a eu les premiers Parlement de la mer, pour la mise en place du Parc Marin, avant le décès de Bourquin. C'était, c'était... ça a été une coquille vide pendant quelque temps. Bon ben là ça ne que fait deux ans, trois ans qu'une équipe est en place avec des moyens humains et matériels. C'est récent quoi » (Entretien n°13).

- Choix des relations bilatérales informelles :

Le rapport au PNM est assez hétérogène selon les responsables des structures de plongée interrogés. De manière générale, on note une certaine méfiance vis-à-vis des institutions, dans la continuité de celle énoncée à l'égard de la réglementation. Face à cela, deux façons de traduire le rôle du Parc dans cet agencement coexistent.

Le PNM peut être vu comme une « **institution de proximité** ». La méfiance vis-à-vis des institutions est ainsi édulcorée par le rôle de filtre que peut avoir le PNM, qui cumule ce statut institutionnel avec un ancrage territorial qui le légitime auprès d'acteurs valorisant fortement l'interconnaissance et la présence physique. Autrement, le PNM est un prolongement d'institutions dont on se méfie, d'autant qu'il est une entité que tous les acteurs n'ont encore pu s'approprier.

Personne ne nie l'intérêt du Parc Marin et la nécessité d'en faire un interlocuteur central pour la gestion de la zone. Les **représentations des prérogatives du Parc** sont assez larges et importantes :

« Pour nous, c'est ceux qui vont nous dire : "Voilà ! La zone, c'est ça ! C'est nous qui la gérons donc l'espace à l'avenir, on va le gérer comme ça." Tu vois le rôle majeur qu'ils ont c'est ça c'est gérer l'espace et la cohabitation » (Entretien n°4).

Cependant, dans la continuité de la légitimation des acteurs par leurs connaissances de terrain, **les acteurs locaux assument de gérer eux-mêmes bon nombre de modalités qui régissent les relations entre usagers sur l'espace marin.**

La **personnalisation des relations** que cherche à instituer l'équipe de Parc qui passe notamment par des **discussions bilatérales** avec les structures est souvent bien accueillie par ces dernières. Le Parc cherche désormais à individualiser les relations avec les structures de plongée via des discussions bilatérales, complémentaires des réunions collégiales qui incluent la réunion collective de début de saison. Le vocabulaire emprunté aux responsables et la personnification du PNM marque cette recherche de lien direct. Les responsables des structures parlent du fait que « *le Parc* » « *passé* » ou

« *vient* » les voir aux centres de plongée. Posséder le numéro de téléphone direct du PNM est gage, pour un autre responsable, de confiance mutuelle : « je sais que si je veux, je peux les appeler » (Entretien n°8). Le partage d'actualités réciproques sur les réseaux sociaux comme Facebook, cité par plusieurs enquêtés, permet aussi de maintenir une permanence dans ces liens et une diffusion des actualités des différentes entités. Ces bons rapports se construisent par l'identification des équipes du PNM. Le nom d'une chargée de mission revient presque systématiquement dans les entretiens, ainsi que celui d'un membre de l'équipe de direction historiquement ancré sur le territoire, témoignant de cette nécessité de personnalisation. Un responsable de structure de plongée complète en affirmant que si cette « *personnalisation-socle* » n'est pas garantie, « *quand tu fais des grandes messes, des réunions, ben tu n'as pas les gars* » (Entretien n°12).

L'équipe du Parc en charge des relations avec les structures de plongée marque aujourd'hui une volonté de relation directe avec les structures, sans systématiquement passer par le groupement représentant les structures professionnelles de plongée localement (GS3PO). **Le Parc justifie cette doctrine par le manque de représentativité du groupement des structures de plongée locales (le GS3PO), que certaines structures locales ont quitté. Et cela convient bien aux structures de plongée dont certaines affirment ne pas avoir l'information de la part du GS3PO, quand une réunion avec le PNM a lieu. Si le PNM ne jouait pas le jeu des réunions bilatérales informelles, ils seraient donc dans l'impossibilité de faire remonter des éléments au PNM, ou bien n'auraient pas le compte-rendu des décisions prises lors des réunions entre le GS3PO et le PNM.**

Cependant, le développement des relations bilatérales, plébiscité par certains responsables de structure, est contesté par d'autres : il tend à court-circuiter la légitimité hégémonique du GS3PO sur certaines thématiques. Certains acteurs le voient être porteur d'une menace d'accroissement des tensions existantes, par la segmentation des discussions qu'il produit (Entretiens n°10 et 12). Pour un responsable de structure professionnelle, cette façon de faire « communautarise et radicalise les positions » entre les acteurs, par une compartimentation qui peut sceller l'antagonisme des positionnements (Entretien n°10).

ii. Le PNM, pensé comme un allié ...

Le PNM peut être perçu comme **un allié**, un « *partenaire* » (Entretien n°4) par certains responsables de centres professionnels de plongée, qui agit dans le sens des intérêts des structures et dialogue avec elles. En tant qu'instance chargée d'assurer un haut niveau de biodiversité sur l'espace, le PNM peut aussi être vu d'un bon œil par les structures, en tant qu'elle assure le maintien du « *capital naturel* », « *outil* » de travail des structures :

« *Non, au contraire c'est à notre avantage : c'est pour préserver les fonds et forcément ramener plus de plongeurs* » (Entretien n°2).

A propos de sa mission telle qu'elle est formulée dans le Plan de gestion qui vise à améliorer la préservation de l'environnement tout en maintenant la diversité des usages sur le territoire, son rôle de protection de l'environnement est aujourd'hui le plus visible d'entre tous, selon les structures de plongée :

« *Pour l'instant, on est plus dans la protection des fonds marins que dans le développement des entreprises* » (Entretien n°17).

Un enquêté formule par exemple que c'est autour de la préservation de l'environnement que s'organise la gouvernance :

« Le rôle du Parc, c'est la protection d'un espace qui est bien défini dans la région pour essayer de préserver au mieux la biodiversité et mettre tout le monde en accord » (Entretien n°5).

Le PNM est sollicité par plusieurs structures pour la gestion des affaires courantes, tant lié au travail de sécurité qu'au travail scientifique sur la zone :

« On sent que c'est très ouvert à la discussion : on a vu telle espèce, on a vu un mérou qui était fléché, on a vu un filet perdu sur tel site, c'est dangereux pour la pratique » (Entretien n°13).

Cette grande visibilité des aspects naturalistes du rôle du Parc marin, au détriment d'autres facettes d'organisation de la gouvernance plus générale de la zone, peut aussi s'expliquer par les mesures de suivi des populations que le PNM met en place, mesures facilement visibles et qui apparaissent très concrètes aux yeux des acteurs locaux. Lorsqu'ils sont interrogés sur les rôles qu'ils attribuent au PNM, les éléments de définition relevant de la description de ces suivis sont fréquents.

« Ils font des prélèvements, ils récupèrent des objets non identifiés en mer. Moi, je les préviens. Je sais que l'an dernier on a commencé à voir du mérou à Béar. Bah ! J'ai prévenu le Parc pour des observations, pour dire : « Voilà ! J'ai vu ça, c'est rare quoi ! ». On les prévient quand on voit des choses qui sortent un peu de l'ordinaire » (Entretien n°8).

Les réussites au niveau du développement de la biodiversité, quand elles sont attribuées au PNM – compte-tenu du caractère récent de la création du PNM, les acteurs soulignent souvent que si les actions menées visent explicitement à la préservation de l'environnement, le manque de recul rend encore l'attribution du bénéfice environnemental direct au PNM peu fréquent, permettent aussi de légitimer l'action du PNM dans le discours des acteurs locaux. Elle concrétise l'action, en la rendant visible. Les réussites attribuables à la Réserve et celle attribuable au PNM peuvent alors se mêler dans un même ensemble :

« On voit l'évolution sur les poissons. Quand je suis arrivée, il n'y avait pas autant de poissons dans la réserve ou sur les autres sites » (Entretien n°2).

Pour les structures de plongée, insister sur ces études écologiques, si cela ne souligne pas seulement l'intérêt scientifique et écologique d'une telle démarche, peut jouer deux rôles. D'abord, cela sert dans certains entretiens à tracer les contours du large mandat accordé au PNM, qui dépasse ces dimensions et ne s'astreint pas à des questions de suivis scientifiques. Ce dépassement remet l'accent sur le souhait de voir s'établir un PNM assez « souple », affirmant la primauté de la sensibilisation – à travers ces études scientifiques - donc, de la pédagogie, de l'incitation, sans modifier substantiellement les conditions de l'exercice des activités des acteurs locaux. A contrario, pour d'autres, cette insistance sert aussi à délégitimer le Parc dans sa capacité, justement, à assumer ce large mandat, et souligner que le Parc demeure une abstraction théorique pour une part des acteurs locaux :

« « oui mais les études... » Oui, peut-être ! Mais les gars de la Réserve font aussi des études, ils plongent aussi. » (Entretien n°12).

En effet, le partenariat est également vu comme « économique » par des structures : au-delà d'initiatives comme le déploiement de bouées d'amarrage, qui permettent le bon déroulé des activités de plongée, une structure rappelle que le Parc est « là aussi pour aider au développement des entreprises liées à la mer » (Entretien n°17). Le point de vue de cette structure active au sein du GS3PO témoigne des attentes larges que peut susciter le PNM. De même, la sensibilisation directe que pourrait opérer les acteurs du Parc et la labellisation du territoire marin publicisé comme « *espace protégé* » sont aussi convertis en ressources mobilisables par des structures pour améliorer l'offre de plongée sur le territoire :

« Et s'il y avait des choses un peu comme ça organisées sur le Parc, je pense qu'on pourrait valoriser le Parc et lui apporter une plus-value par rapport à la Réserve, parce que quand vous avez quelqu'un « d'État » qui est là, qui s'occupe du Parc, qui est à bord [...]. On a un impact plus important avec un gestionnaire. On a plus le rapport client » (Entretien n°7).

La présence du Parc pourrait alors venir nourrir une stratégie de communication et renforcer les démarches de sensibilisation mises en œuvre par les structures :

« Prendre une minute pour leur dire, ils vont pas en retenir beaucoup mais pour le côté Parc Marin, ça oui à la rigueur, ça peut nous permettre de présenter : ne plus jeter l'ancre, les espèces, ... Ça, ça met un peu... Ça met un peu en valeur quoi » (Entretien n°12).

Cependant, actuellement, cette dynamique reste en gestation : la plupart des structures relèvent une communication succincte sur les instances de protection du territoire, évoquant un manque de temps, ou une anticipation de la méconnaissance du PNM par les touristes. Pour les structures professionnelles, une des missions principales du PNM se situe dans ce **travail de « communication »** et dans la croissance d'activités que cette présence peut générer sur le territoire. Selon certaines structures, l'arrivée du PNM a permis de prolonger « l'effet Réserve » qui possède un fort pouvoir attractif auprès des touristes. Pour certains responsables de structures de plongée, le pouvoir attractif qui réside dans le **label « Réserve »** est prolongé par le label « Parc Naturel Marin », à mesure que celui-ci est progressivement identifié par le grand public, grâce à un effet de communication. Une structure de plongée reconnaît ainsi « un pouvoir attractif » déjà formalisé (Entretien n°1). Si la confusion toujours forte entre PNM et Réserve explique dans un certain nombre de cas cette extension de l'effet label à un territoire plus large que celui de la Réserve, cette stratégie permet tout de même de décentrer symboliquement le regard des plongeurs de la Réserve et de ne pas faire de la plongée sur le territoire du PNM une simple plongée par défaut, comme cela a pu être le cas par le passé.

« C'est vrai que la Réserve est une belle vitrine, ça donne envie, et le Parc rajoute une couche à l'attrait de notre côte. C'est vrai que c'était difficile à une époque. Quand on disait aujourd'hui on ne va pas aller à la Réserve, les gens disaient : « Comment ça ? je croyais qu'on allait dans la Réserve, qu'est-ce que ça veut dire ? » » (Entretien n°13).

Cet « effet label » est aussi garanti par le sentiment d'augmentation progressive des niveaux de biodiversité sur le territoire. Les effets reports en termes de biodiversité, comme autour du Cap Béar, participent à changer le regard sur certains sites du Parc :

« La Réserve ça a quand même un attrait mais bon on est dans le Parc Marin aussi. T'as des mérous qui sortent de la Réserve, on commence à en voir à droite, à gauche » (Entretien n°15).

Ainsi, parmi les différentes missions du PNM, les responsables des structures de plongée insistent sur les **dimensions de « sensibilisation » plus que sur celles relatives à la régulation des activités** sur l'espace marin, incluant les pouvoirs de police qui peuvent être contestés par certains. Les mesures d'interdiction peuvent être perçues comme l'exact opposé de la définition du rôle du PNM, telles que les structures de plongée se le formulent :

« Sensibilisation, prévention, éducation. On peut tout faire là-dessus, plutôt que l'interdiction, parce que de toute façon l'interdiction n'apprendra pas aux gens à mieux palmer, à mieux se stabiliser. Ils iront le faire ailleurs c'est tout » (Entretien n°10).

Pour un autre acteur, le rôle du Parc est « informatif » et « le Parc marin a moins le rôle de police amendable, je pense que les institutions officielles » (Entretien n°4). L'interdiction de l'ancrage sur les ZMEL et sa mise en œuvre pratique peuvent alors apparaître comme un dépassement du rôle du PNM,

dans l'acception commune qu'en ont une proportion importante des structures de plongée professionnelles.

iii. ... mais crainte des intentions cachées du PNM

Néanmoins, auprès de certaines structures, des **rapports de méfiance perdurent**.

Ces représentations des missions du PNM par les structures de plongée, communication, sensibilisation, études scientifiques, appui au développement économique, coexistent avec des **revendications de marges d'autonomie** pour assurer la gestion de la zone avec « souplesse ». Ces revendications peuvent aller de pair avec une minoration de l'intérêt de l'arrivée du Parc dans la bonne gouvernance de la zone notamment de la part d'acteurs historiques de la zone, dont l'ancrage est bien antérieur à la date de mise en place du PNM. En ce sens, plusieurs structures ne font pas appel au PNM en cas de conflits avec d'autres usagers, par habitude ou par goût pour une certaine autogestion sur la zone (Entretiens n°1 et 2). A propos de l'intérêt du Parc comme instance de médiation, une structure déclare par exemple « *on s'est débrouillé sans jusqu'à présent* » (Entretien n°14). Il convient tout de même de rappeler que ces revendications cohabitent avec une **appréciation globalement positive du rôle de médiation** du PNM, qui vient pallier à certaines tensions qui peuvent exister sur la zone.

Certaines allégations entourent la collecte des données issues des **cahiers de fréquentation** que les structures de plongée doivent remettre au PNM et à la Réserve. En effet, selon elles, ces cahiers pourraient déboucher sur la transformation de la Réserve en structure payante, ou bien sur une limitation du nombre de plongeurs ou de structures de plongée par bouée : le développement d'un modèle local non-gratuit est une peur des structures relevée de manière récurrente. **La visée réelle de la récolte de ces informations n'est pas évidente pour l'intégralité des structures et peut conduire à une relative suspicion sur un possible « double-jeu » du Parc :**

« Après y a toutes les études qu'ils peuvent mener, mais avec toujours ce ressenti : « ils font des études pour nous interdire de faire de la plongée ou parce qu'ils veulent vraiment développer l'activité de manière sereine, pérenne, écologique ? » » (Entretien n°7).

La quantification de l'activité de plongée professionnelle, plus facile que celle des activités et pratiques qui s'inscrivent dans des cadres moins définis comme la plaisance, entraînerait alors un « risque » de régulation sur les structures de plongée : ces rapports de méfiance se construisent sur une impression de traitement différencié entre différents types d'activités, non proportionné à leur impact environnemental réel :

« c'est très facile pour eux de dire : « Ben regardez ! On fait quelque chose pour préserver l'environnement, on a limité le nombre de plongeurs parce qu'ils ont un impact ». L'impact n'est pas prouvé et c'est très facile de dire : « Ben voilà ! C'est fait ». Mais les bateaux qui sortent des ports, il y a combien de bateaux entre Canet, Argelès, Saint-Cyprien ? C'est hallucinant ! » (Entretien n°3).

Pour certaines structures professionnelles de plongée, le positionnement du PNM n'est pas clair : privilégie-t-il plus les intérêts écologiques de la zone au détriment du développement économique ou bien essaie-t-il de développer l'activité économique en essayant de trouver un équilibre entre préservation des milieux et développement local ? Selon elles, le risque demeure qu'une politique environnementaliste nuise aux intérêts des structures. Un responsable se pose la question :

« Vous allez faire quoi par rapport à nous ? Et après on travaille avec vous, on ne travaille pas avec vous. Ben à un moment donné, on ne va pas donner le bâton pour se faire battre non plus ! » (Entretien n°7).

Ce flou circonstancie donc le degré d'engagement des structures dans la politique du PNM et la distance que les structures peuvent placer avec l'institution. Si l'amélioration de la situation pour les structures de plongée liée à la présence de l'institution sur le territoire est évoquée très fréquemment, le rôle du PNM demeure, encore pour quelques-unes, abstrait sur le territoire, illustrant ainsi l'hétérogénéité des relations que les différentes structures entretiennent au PNM :

« Le Parc c'est pour l'instant purement théorique. Un zodiac qui passe à toute vitesse » (Entretien n°12).

L'assignation de missions de la part des responsables de structures de plongée, demeurant hors du champ de prérogatives du PNM, marquent cette abstraction qui persiste. Un gérant reproche, par exemple, au Parc d'avoir « du mal à nous fédérer » (Entretien n°3).

Les relations sont alors dépeintes comme étant **impersonnelles et simplement codifiées par le jeu institutionnel, s'établissant sur des bases éloignées du réel.**

« C'est bien beau de faire des réunions, mais ce n'est pas là que ça se joue » (Entretien n°6).

Cette personnalisation apparaît comme une condition socle de l'appropriation de cette arène de dialogues par les acteurs et garantie de la présence des acteurs aux réunions.

Sans cela, « quand tu fais des grandes messes, des réunions, ben tu n'as pas les gars » (Entretien 12).

La figure de la « réunion » est souvent mobilisée dans les entretiens pour illustrer un mode de gestion technocratique, qui, s'il est exclusif, leur apparaît inefficace.

B. Comparaisons avec la Réserve Naturelle Marine, érigée en exemple

i. Présence du PNM moindre que celle de la Réserve sur le plan d'eau

La Réserve demeure, dans le discours de nombreux enquêtés, l'entité de référence, qui sert de valeur de référence pour jauger de l'efficacité de la politique du PNM. Sur un certain nombre d'aspects, se rapprocher du modèle de gestion appliquée par la Réserve fait alors office de préconisation implicitement suggérée par les responsables de structures de plongée, au niveau de la communication et de la personnalisation des rapports, induisant le modèle de gouvernance.

Si un rôle de sensibilisation est fréquemment assigné au PNM par les acteurs locaux, il est jugé trop peu conséquent par des responsables de structures de plongée, qui estiment que celui-ci pourrait davantage s'opérer sur le terrain, ce qui permettrait également de rendre plus visible la présence du Parc :

« On a le problème, je trouve : le reproche que j'aurais à faire au Parc Marin, c'est que contrairement à la Réserve, il y a beaucoup moins de patrouilles et de surveillance. La Réserve, ils patrouillent beaucoup donc dès que les gens vont trop vites, souvent le bateau les intercepte » (Entretien n°8).

Elle pourrait concerner tant l'utilisation des bouées, que l'ancrage et les règles de vitesse. Les changements réglementaires doivent être associés à une « *gestion des usagers* » qui apparaît pour l'heure assez superficielle (Entretien n°10). **Les critiques à propos de la politique de sensibilisation et du caractère impersonnel des relations entre le Parc et les acteurs locaux peuvent se fonder sur certains aspects, comme les demandes formulées par plusieurs responsables de structures au PNM de venir faire de la sensibilisation directement et physiquement sur leur bateau auprès des plongeurs, comme la Réserve peut le pratiquer :**

« Pendant l'été, ils pourraient venir et faire une petite présentation du Parc, même de la réserve, pour savoir ce que c'est le Parc exactement » (Entretien n°2).

L'évaluation de la qualité de la présence des agents du PNM sur le territoire du Parc – qu'elle soit jugée suffisante ou non – est systématiquement mise en comparaison avec la politique de la Réserve en la matière. Et la politique de sensibilisation mise en place par la Réserve est très appréciée parce que la **proximité et l'interconnaissance sont marquées** : sur la Réserve « *il y a tout le temps un bateau [sous-entendu, un bateau de la Réserve] qui traîne* » (Entretien n°16), que les structures de plongée peuvent apostropher pour qu'ils viennent présenter l'action de la Réserve.

Cette présence semble un marqueur de la compréhension des missions de la Réserve, par rapport à celle du Parc. **Comparativement à la Réserve, le Parc apparaît encore comme une entité assez floue parce qu'encore volatile et peu marquée dans l'espace.** Les structures associatives peuvent tendre à l'illustrer. Un responsable de l'une d'entre elles évoque qu' :

« il y a moins de communication quand même [par rapport à la Réserve] ». Je ne sais pas identifier quelqu'un du Parc naturel ou même une embarcation du Parc naturel, ça ne me dit rien » (Entretien n°6).

Pour ces structures ou groupement de structures associatives, les confusions sont nombreuses entre les différentes entités de la zone, comme l'admet un représentant associatif :

« On ne sait pas faire la différence entre le laboratoire, la réserve, Natura 2000. Même nous, la seule chose que l'on voit c'est qu'ils ont un teeshirt différent : on sait comment ils sont mais on ne sait pas. [...] En fait c'est bien ça : on ne sait pas qui fait quoi, qui s'occupe de quoi » (Entretien n°11).

Il convient de préciser que lorsque les comparaisons sont formulées avec la Réserve, elles sont établies sans que les enquêtés ne prennent toujours en compte la substantielle différence de taille des territoires d'action des deux institutions. De plus, la zone d'implantation des structures joue beaucoup dans ces déclarations. Une structure associative, basée à proximité du territoire de la Réserve et pratiquant fréquemment cet espace, affirme par exemple que « *Pour les infos, on est plutôt axés sur la Réserve parce que c'est beaucoup plus localisé* » (Entretien n°6), les relations s'établissant d'abord « *par voisinage* » (Entretien n°6). Dans les discours diffusés aux plongeurs avant les séances, certaines structures incluent un point sur le contexte institutionnel, et y incorporent une importance variable au PNM et à la Réserve. Par exemple, un responsable du sud du territoire d'étude témoigne :

« On parle quand même moins du Parc Marin. On explique qu'il y a un Parc Marin qui est mis en place entre Cerbère et Barcarès et que c'est un périmètre réglementé. On s'en tient là et après on passe tout de suite à la Réserve avec tout l'historique de la Réserve : Réserve intégrale, le sentier sous-marin, ce que ça comprend et puis l'évolution depuis quelques années » (Entretien n°1).

De fait d'une présence plus importante et d'une réglementation très claire, la question de l'ancrage se pose différemment sur la Réserve. Les propos des structures de plongée peuvent marquer une distinction dans les pratiques, comme peut tendre à l'évoquer la précision de ce responsable de structure de plongée :

« Dans la Réserve, on va se démerder au maximum pour se mettre à plusieurs bateaux sur des bouées » (Entretien n°4).

En effet, il est interdit d'ancrer dans la zone de protection renforcée de la Réserve. Ce rapport à l'ancrage se constitue d'abord par le fait que l'interdiction de l'ancrage sur la ZMEL de la Réserve est appliquée : la clarté du règlement et l'exemple précis de collègues verbalisés en enfreignant ce règlement favorise ce respect réglementaire. En 2017, la Réserve a effectué 975 heures de surveillance dont 485 heures pendant les deux mois d'été, ce qui a permis de relever 215 infractions³¹. La protection de la Réserve, la richesse de la biodiversité que les structures décrivent et le pouvoir attractif de la zone participent à en dégager une certaine sacralité qui peut aussi justifier la généralisation de comportements vertueux sur le territoire :

« On parle de Réserve, d'un milieu protégé, si je râle parce qu'il y a trop de plongeurs ce ne serait pas logique que je jette l'ancre par-dessus » (Entretien n°16).

ii. Nuances de l'effet Réserve : amorce d'un effet balance grâce au PNM

Il apparaît tout de même central de rappeler que le **rôle attribué au PNM n'est pas figé. Les difficultés rencontrées par le PNM lors de sa mise en place sont prises en compte pour expliquer qu'il est complexe de mesurer, aujourd'hui, l'impact du Parc :**

« J'ai participé il y a quelques années, quand il y a eu les premiers Parlement de la mer, pour la mise en place du Parc Marin, avant le décès de Bourquin. C'était, c'était... ça a été une coquille vide pendant quelque temps. Bon ben là ça ne que fait deux ans, trois ans qu'une équipe est en place avec des moyens humains et matériels. C'est récent quoi » (Entretien n°9).

La genèse du PNM est comparée à celle de la Réserve, qui est longtemps restée une institution lointaine aux yeux des usagers :

« Pendant très longtemps la Réserve c'était exactement la même chose, c'était une abstraction » (Entretien n°12).

Des structures évoquent les mutations de cette perception du rôle du Parc, à mesure que celui-ci s'ancrage dans l'espace. Certains usagers soulignent ainsi la jeunesse du Parc Marin pour supposer que le temps des actions concrètes, tangibles est à venir (Entretiens n°9 et 10) :

« Au niveau de la plongée, j'ai pas vu d'actions significatives. Du discours, de la préparation, donc là on va arriver sur une phase certainement avec la mise en place des bouées qui va être très positive » (Entretien n°10).

Une certaine montée en puissance, à mesure que le Parc s'institutionnalise est ainsi relevée. La visibilité croissante de l'action et de la présence du PNM sur le territoire semble aussi le légitimer dans son action de régulation des activités sur la zone. Si bien que **certaines structures défendent un rôle plus ferme du PNM pour verbaliser plus souvent pour excès de vitesse.** Ces demandent sont mises

³¹ Source : Rapport d'activité de 2017, Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, Département des Pyrénées-Orientales, p. 144

en miroir par rapport aux actions de la Réserve où la réactivité des agents est soulignée (Entretiens n°2, n°4, n°5, n°6 et n° 7) :

« On est souvent embêtés à Sainte-Catherine et Cap Gros » (Entretien n°2).

Certes, la Réserve offre un condensé des richesses que le territoire peut offrir :

« Si parce que c'est riche en biodiversité et donc il y a plein de choses à voir, les poissons sont proches, ils ne sont pas peureux. Pour un débutant ou pour les personnes qui découvrent la plongée, ils voient vraiment ce qu'on voit dans la région et ils sont heureux de la plongée qu'ils ont faite » (Entretien n°5).

Elle peut être « spectaculaire » (Entretien n°7). La Réserve assure de voir certaines espèces emblématiques qui motivent parfois l'intention de plonger :

« Quand on fait une réserve au Kenya, c'est pas pour regarder la jolie pâquerette qui est peut-être que là, mais c'est pour voir les éléphants, les girafes. A mon avis les gens viennent là, alors je ne veux pas comparer la réserve avec celle de Masai Mara » (Entretien n°10).

Par exemple, le mérrou est souvent cité dans les entretiens comme poisson emblématique de la plongée : on regrette l'anthropomorphisme dont il est victime (Entretien n°10), il dégage une hyper puissance symbolique (Entretiens 4, 12 et 15). Ne pas voir du mérrou semble apparaître comme un constat d'échec pour de nombreux plongeurs :

« Souvent tu te dis : les gens s'ils ne vont pas voir du mérrou... » (Entretien n°5).

Son développement plus conséquent sur le territoire de la Réserve sert alors, entre autres, à justifier la fréquence des plongées sur la Réserve :

« Le mérrou, on ne le voit pratiquement pas, ou très peu, dans le Parc Marin. Donc c'est vrai que la plongée avec le mérrou, elle est à la Réserve » (Entretien n°12).

Néanmoins, l'augmentation de la richesse de la biodiversité sur le territoire de la Réserve, qui s'étend désormais au-delà de ses frontières propres selon les dires des enquêtés, participe fortement à la légitimation du PNM sur le territoire (Entretiens n°1, n°2 et n°5).

« Ils connaissent le périmètre, c'est top. Maintenant on voit des mérrous à l'extérieur de la réserve à proximité et on ne les voyait pas avant donc c'est l'effet positif en grosseur de faune, en quantité dans la Réserve, mais également maintenant à l'extérieur » (Entretien n°1).

C'est pourquoi, **l'effet Réserve, qui perdure, cherche aussi à être nuancé par les structures**. De nombreux clubs affirment ne pas promettre de plongées sur la Réserve tout en spécifiant s'adapter, dans la mesure du possible, aux demandes exprimées par les clients (Entretiens n°1 et n°15). Ainsi, **la forte visibilité dont jouit la Réserve en fait une « vitrine » - ce qualificatif est souvent repris par les enquêtés -, et une étape incontournable des circuits des structures professionnelles de plongée qui en font un « produit d'appel »** (Entretiens n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13 et 15) :

« si je n'y vais pas, les gens ne viennent pas » (Entretien n°10).

Au contraire des structures réservent seulement quelques prestations sur la Réserve, d'autres se vantent d'y réaliser un éventail large de sorties, sous couvert de démocratiser un territoire reconnu :

« Les baptêmes, les formations, on ne réserve pas les sorties Réserve que pour les autonomes. C'est pour tout le monde » (Entretien n°2).

Des différences de tarifs sont pratiquées entre les baptêmes de plongée Réserve et hors-Réserve et sont justifiées par l'éloignement géographique de certaines structures aux sites. Celles situées à Banyuls ou Cerbère bénéficient notamment d'une clientèle qui les identifie directement au label « Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls ». Alors que **certaines évoquent des préférences marquées pour des sites au Cap Béar ou à la Moulade qui profitent aujourd'hui du bénéfice environnemental des mesures de protection qui y ont été mises en place et d'un effet report de la Réserve** (Entretiens n°7 et n°8). Une structure distingue par exemple les plongées Réserve des plongées Parc par des caractéristiques faunistiques et floristiques :

« On va dans la réserve pour voir le poisson en plein eau – mérrou, daurade, denti, barracuda – et quand on veut faire des coralligènes, c'est-à-dire faune et flore fixées, on préfère le faire au Cap Béar parce qu'on s'est rendu compte que les coralligènes étaient plus riches sur la zone du Cap Béar » (Entretien n°13).

La création du Parc permet de renforcer l'attractivité en surfant sur cet effet Réserve :

« Ça fait deux vitrines : au lieu d'une il y en a deux, donc plus d'attrait sur la côte » (Entretien n°13).

Ainsi, **les demandes des clients se diversifient et l'offre proposée par les structures doit réussir à dépasser le « tout-Réserve » :**

« La réserve c'est très bien mais les gens demandent aussi à faire autre chose, peut-être à voir moins de poissons mais d'autres paysages, donc a quand même un large choix » (Entretien n°1).

Les structures de plongée affirment ne pas circonscire leur discours de protection du milieu aux frontières de la Réserve, et semblent regretter l'effet de projection que peut construire cet « effet Réserve », qui tend à banaliser les territoires limitrophes (Entretiens n°10 et 11). Les démarches doivent s'affranchir de ces frontières administratives et concerner l'intégralité du milieu marin :

« Il faut qu'ils le fassent ici, mais aussi ailleurs » (Entretien n°10).

Certains avancent également que la puissance de la communication de la Réserve a fortement participé à créer l'engouement aujourd'hui connu pour le territoire, et qu'un équilibre pourrait être trouvé en opérant un effort équivalent sur le territoire élargi du PNM (Entretien n°7).

De plus, **la sur-fréquentation de l'espace de la Réserve, favorisée par le développement de motorisation puissante et par la puissance de l'effet Réserve, est soit constatée, soit crainte** (Entretien n°10) : phénomène qui justifie pour certains de réduire leurs sorties sur la Réserve et de proposer plus de sorties sur le PNM. Un responsable évoque, en parlant d'autres structures que la sienne, l'émergence de « charters Réserve », qui structurent leur modèle économique autour du pouvoir attractif de cette Réserve (Entretien n°15). **Une structure évoque même y aller de moins en moins, du fait d'une fréquentation trop soutenue** (Entretien n°14). **Cette sur-fréquentation ne correspond pas à un état d'équilibre –**

« Cet été, à la Réserve, on voit plus de plongeurs que de poissons » (Entretien n°16) –

qui fait craindre à des acteurs l'émergence de temps de ruptures, ou le développement de mesures qui limiteront les plongées sur le territoire. Certaines structures évoquent ne fréquenter la Réserve que lors de sorties exploration et refusent d'y réaliser des exercices techniques, afin de « ne pas abîmer les fonds » (Entretien n°5).

Néanmoins, pour que le PNM apparaisse de manière plus visible dans le paysage nautique pour le grand public, la communication du PNM demande à être améliorée pour être autant connu que la Réserve. En effet, « *l'effet Réserve* » dans le domaine de la communication envers le grand public prévaut : **seulement 31% des plongeurs connaissent le PNM du golfe du Lion. Plus de la moitié de ceux qui ne connaissent pas le PNM sont des touristes, alors que plus de la moitié de ceux qui connaissent le PNM sont des résidents permanents de ce territoire**³². A la question « Savez-vous qui gère les dispositifs de plongée entre Argelès-sur-Mer et Cerbère ? », 44% pensent le savoir mais aucun d'entre eux ne donne la bonne réponse. Pour 18% d'entre eux, la Réserve Naturelle Marine de Banyuls-Cerbère est l'unique gestionnaire des bouées et pour 9%, le PNM serait l'unique gestionnaire. Une méconnaissance des plongeurs sur la gestion des bouées du territoire est liée à un manque d'information sur le sujet. 65% de l'ensemble des plongeurs interrogés ont conscience de leur méconnaissance sur la réglementation liée à ces bouées d'amarrage. Cette prise de conscience de la méconnaissance concerne aussi ceux qui plongent sur le territoire depuis plus de 4 ans.

67% des plaisanciers affirment savoir ce qu'est une Aire Marine Protégée, alors que seulement 52% des plaisanciers disent connaître le PNM du golfe du Lion. Néanmoins, ils sont plus nombreux que les plongeurs à connaître le PNM du golfe du Lion. La récente création du PNM et une communication peut être encore trop faible expliqueraient que la moitié des plaisanciers et les 2/3 des plongeurs ne connaissent pas l'institution gestionnaire du plan d'eau sur lequel ils aiment naviguer et / ou plonger. Cette méconnaissance de l'institution explique le taux assez élevé de plaisanciers (67%) qui ne connaissent pas les gestionnaires qui ont la responsabilité des dispositifs d'amarrage entre Cerbère et Argelès. La moitié de ceux qui connaissent le PNM du golfe du Lion ne savent pas quels sont les gestionnaires qui ont la responsabilité des dispositifs d'amarrage entre Argelès-sur-Mer et Cerbère. **Sur 46 plaisanciers qui ont affirmé connaître les gestionnaires des bouées, seulement huit ont répondu correctement** (Figure 45). La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls et le PNM du golfe du Lion sont cités le plus souvent par les plaisanciers : respectivement 32 fois et 27 fois mais de manière distincte.

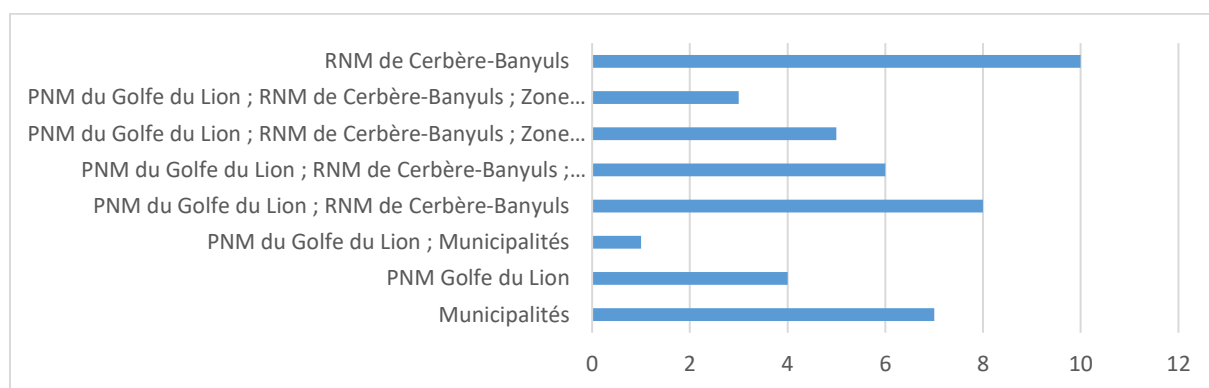


Figure 45 : Institutions qui sont responsables de la gestion des bouées selon les plaisanciers (N=46)

La moitié des plaisanciers enquêtés évaluent leur connaissance par rapport à la réglementation des dispositifs d'amarrage de très faible à plutôt faible (Figure 46). Un effort de communication du PNM ciblé sur ce public permettrait une meilleure connaissance de la réglementation, une réduction des tensions avec les plongeurs et probablement des pratiques plus respectueuses des fonds marins.

³² Il existe une relation de dépendance entre le type de population et la connaissance du PNM (Test de Fischer : p-value = 0,001, N = 97 ; $\alpha=0,05$).

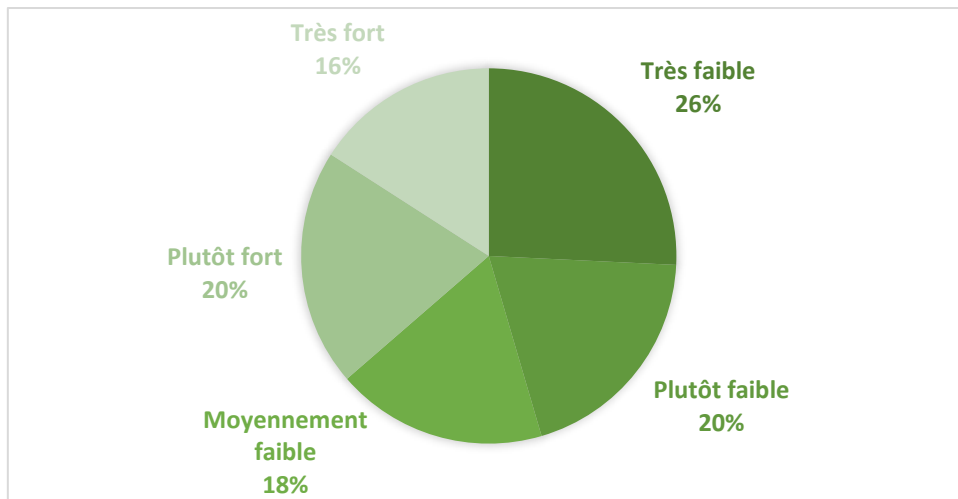


Figure 46 : Evaluation par les plaisanciers de leur degré de connaissance de la réglementation concernant les dispositifs d'amarrage pour la plaisance sur le territoire (N=132)

Sur 72 plaisanciers qui ont donné une note entre 5 et 10/10 pour évaluer leur connaissance de la réglementation, 29% considèrent qu'elle est très efficace, 31% plutôt efficace et 28% moyennement efficace (Figure 47). 11 personnes n'avaient pas d'opinions.

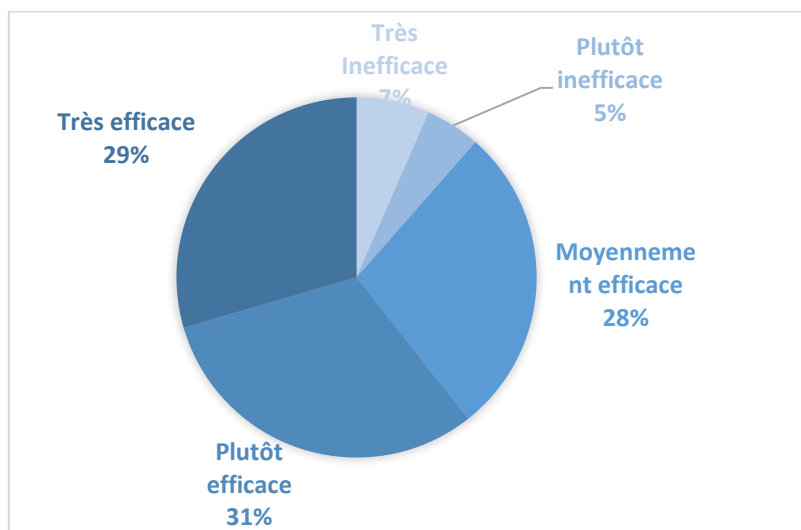


Figure 47: Opinion sur l'efficacité de la réglementation par les plaisanciers (N=61)

Synthèse

Le PNM est vu par les structures de plongée comme un partenaire, une instance de proximité. Le conseil de gestion apparaît comme un organe où des acteurs aux positions antagonistes peuvent dialoguer, bien que les acteurs associatifs se sentent peu intégrés aux processus décisionnels. Il est perçu comme un médiateur lors de relations conflictuelles entre les structures locales de plongée et les autres usagers de la mer, et aussi entre les structures de plongée entre elles dont certaines ne reconnaissent pas la légitimité de représentation du GS3PO au sein du Conseil de Gestion du PNM. Pour pallier à ce problème de légitimité et aux conséquences associées (l'information n'est pas toujours correctement diffusée), le PNM développe des relations bilatérales avec les structures ce qui génère une personnification de l'institution.

A un autre niveau, le PNM est considéré comme une instance de médiation permettant de faire le pont entre les structures professionnelles de plongée et les autres services de l'Etat moins accessibles qui suscitent la méfiance.

Selon les structures de plongée, le rôle de protection de l'environnement du PNM est aujourd'hui le plus visible d'entre tous. Et certaines d'entre elles réclament que le PNM se positionne plus clairement quant à la volonté ou pas de développer économiquement le territoire. Elles rappellent que le Parc a pour mission le développement socio-économique du territoire. Ainsi, elles souhaiteraient une communication et une sensibilisation du PNM via une présence physique plus importante pour rendre plus visible le label du PNM au sein de leurs structures.

Ce positionnement peu clair génère auprès de certaines structures des rapports de méfiance qui perdurent d'où la réticence de donner les carnets de plongée. En effet, la quantification de l'activité de plongée professionnelle, plus facile que celle des activités et pratiques qui s'inscrivent dans des cadres moins définis comme la plaisance, entraînerait selon elles, alors un « risque » de régulation sur les structures de plongée : ces rapports de méfiance se construisent sur une impression de traitement différencié entre différents types d'activités, non proportionné à leur impact environnemental réel.

La Réserve demeure, dans le discours de nombreux enquêtés, l'entité de référence, qui sert de valeur de référence pour jauger de l'efficacité de la politique du PNM. Comparativement à la Réserve, le Parc apparaît encore comme une entité assez floue parce qu'encore volatile et peu marquée dans l'espace. Néanmoins, le rôle attribué au PNM n'est pas figé. Des structures évoquent les mutations de cette perception du rôle du Parc, à mesure que celui-ci s'ancre dans l'espace. Certains usagers soulignent ainsi la jeunesse du Parc Marin pour supposer que le temps des actions concrètes, tangibles est à venir. Une certaine montée en puissance, à mesure que le Parc s'institutionnalise est ainsi relevée. La visibilité croissante de l'action et de la présence du PNM sur le territoire semble aussi le légitimer dans son action de régulation des activités sur la zone. Si bien que certaines structures défendent un rôle plus ferme du PNM pour verbaliser plus souvent pour excès de vitesse.

L'effet Réserve, qui perdure, cherche aussi à être nuancé par les structures. Certes, la Réserve sert de « vitrine » et sert de « produit d'appel », mais certaines structures préfèrent se rendre sur les spots au Cap Béar ou à la Moulade qui profitent aujourd'hui du bénéfice environnemental des mesures de protection qui y ont été mises en place et d'un effet report de la Réserve. Des spots hors Réserve deviennent des lieux de plongée de qualité parfois jugés supérieures, si bien que l'offre proposée par les structures vise à dépasser le « tout-Réserve » pour que les demandes des clients se diversifient.

VI- Le monde de la plongée : acteur de l'environnement

A- La défense d'une écologie « pragmatique »

i. Actions de nettoyage

Le rapport à l'environnement des structures de plongée (associatives et commerciales) se construit souvent autour d'une rhétorique de la modération, du sens de la mesure, d'**une écologie qui se veut « pragmatique », ancré dans le réel** – entendu comme étant le cadre concret de travail de ces structures - : d'un point de vue discursif, les **actions concrètes comme les opérations de nettoyage du port** – certaines ont pu être organisées par des structures de plongée -, le **ramassage des déchets ou la stabilisation des plongeurs lors des plongées sont valorisées**. Certaines structures équipent les plongeurs de filets pour qu'ils puissent ramener les déchets ou, a minima, les encouragent à le faire sans matériel dédié. Une structure a organisé une opération de nettoyage d'un port du territoire, accompagnée du PNM et d'autres structures partenaires. Une autre a mis en place un nettoyage des quais d'un port. Un festival de plongée, incluant des questionnements sur les impacts et la responsabilité environnementale est organisée chaque année par un club du territoire d'étude. Les structures qui ne mettent pas en place ou ne participent à ces événements collectifs, mettent en avant leur intérêt vis-à-vis de ces événements mais font part d'un manque de temps. **La transformation des milieux se fait par l'action, par « le faire » pour ces usagers de la mer.**

Toutefois, certaines structures associatives regrettent un manque de soutien de la part de la fédération à propos de l'organisation d'événements, notamment pour ceux visant la préservation de l'environnement :

« Le mec qui veut organiser une journée de nettoyage à tel endroit ou une journée portes ouvertes. Ils ne disent pas comment il faut le faire. C'est chacun doit se démerder à trouver sa solution... » (Entretien n°11).

Les questionnaires passés auprès de la clientèle ou des adhérents des structures de plongée montrent que si les expériences de plongées renforcent une volonté de préserver l'environnement pour 87% des plongeurs interrogés³³ (Figure 48), ils sont bien peu à avoir effectué des actions concrètes : 93% des plongeurs disent n'avoir jamais participé, sur le territoire, à des campagnes associées à la préservation de l'environnement marin. La moitié des plongeurs qui participent à ces campagnes sur le territoire sont des touristes, dont la majorité correspond à des campagnes de ramassages de déchets (Tableau 6). Cette volonté de préserver l'environnement générée par la plongée n'a pas de lien avec la catégorie socio-professionnelle du plongeur³⁴, ni avec son niveau de plongée³⁵ et ni avec le nombre de plongées effectuées³⁶ par an. Ces participations pour la majorité d'entre elles concernaient le ramassage de déchets (5/7).

³³ Données issues des 100 questionnaires effectués auprès des plongeurs clients ou adhérents des structures de plongée.

³⁴ Test de Fischer : p-value = 0,980, N = 99 ; $\alpha=0,05$.

³⁵ Test de Fischer : p-value = 0,759, N = 99 ; $\alpha=0,05$.

³⁶ Test de Fischer : p-value = 0,527, N = 99 ; $\alpha=0,05$.

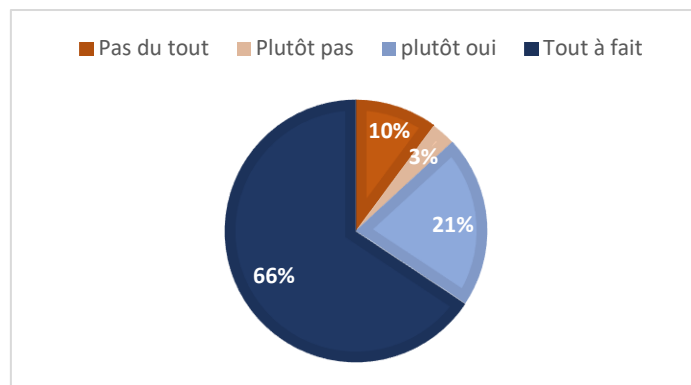


Figure 48 : « Vos expériences de plongée renforcent-elles une volonté de préserver l'environnement ? » (N=100)

Tableau 7 : Origine géographique des plongeurs en fonction de leur participations à des actions de protection de l'environnement associées au territoire (N=100)

Étiquettes de lignes	Non	Oui
Habitant permanent	28	2
Habitant secondaire	15	1
touristes	50	4

ii. Actions de sensibilisation

Les actions de la Réserve additionnées à la création du PNM ont accru la prise de conscience des acteurs locaux :

« Le fait de faire des présentations de la réserve, des journées de sensibilisation finalement, les gens font plus attention à où ils vont ancrer, si on a une bouée on va privilégier la bouée et ne pas ancrer n'importe où. Il y a plus de 5 ans, c'était pratiquement absent mais maintenant les gens font attention. C'est pour ça qu'on profite de cette réserve de Banyuls pour re-sensibiliser » (Entretien n°5).

La sensibilisation effectuée par les structures de plongée auprès de leurs plongeurs se construit essentiellement autour des bonnes pratiques individuelles de plongée : ne pas toucher le fond, éviter le palmage sur le fond, être vigilant sur le choix du lestage, veiller à la stabilisation, améliorer la flottabilité, etc. Les sensibilisations concernent avant tout le volet « technique » de la plongée et les caractéristiques écologiques des milieux, où la plongée se déroule :

« On les sensibilise aussi sur les espèces qu'ils vont voir et aussi sur celles qu'ils ne pourront pas voir parce qu'elles sont en voie de disparition par exemple. Il y a toujours un message sur l'environnement » (Entretien n°13).

« Je les [les algues] arrache hein je les montre à mes clients. Je leur dis : "ça moyen moyen !" après les autres algues marrons je les arrachais et je montrais la roche qui est dessous avec toutes les concrétions les couleurs et tout. Les gorgones blanches, je racle les tiges qui sont bouffées » (Entretien n°4).

« J'ai un fonctionnement qui me permet de mettre un guide à disposition des plongeurs avec une démarche : on va voir des choses mais fait beaucoup de pauses, on explique, on montre, et

c'est à la fois sur les espèces, qu'est-ce qui est intéressant sur les espèces, les modes de vie, de reproduction, d'alimentation » (Entretien n°9).

L'intérêt écologique des bouées peut aussi être exposé par certaines structures. La Réserve et, dans une moindre mesure, le Parc Naturel Marin, peuvent aussi être introduits par une minorité de clubs professionnels, mais ne constituent pas une part substantielle des « briefings » d'avant plongée, ou des formations – une des structures évoque « deux minutes dans le briefing » (Entretien n°12) -. La majorité des structures fait de ce travail de sensibilisation une part annexe de leurs tâches, incorporé dans une offre de plongée :

« Nous, on est là pour former techniquement les gens et leur faire faire de l'explo, et on essaie de le faire dans le meilleur contexte environnemental » (Entretien n°10).

Ce travail de sensibilisation fait par les structures de plongée additionné à la tendance générale d'une prise de conscience des impacts humains sur les milieux, permet pour 85% des plongeurs interrogés d'affirmer qu'ils génèrent un impact sur les fonds marins. Cette prise de conscience leur permet d'aiguiser leur attention lors de leurs plongées pour réduire autant qu'ils le peuvent leurs impacts. **56% des plongeurs reconnaissent que, notamment pour les novices qui ne maîtrisent pas leur flottaison, la dégradation des fonds fait partie des impacts négatifs de l'activité, ainsi que le dérangement de la faune (52% des plongeurs)** (Figure 49). Le niveau de plongée est lié à la perception des impacts³⁷ : plus le niveau du plongeur est élevé, plus il a conscience des impacts de cette activité contrairement aux novices - alors qu'aux dires des expérimentés, ils seraient à l'origine de dérangement de la faune et de la dégradation des fonds à cause du palmage et de la flottaison non maîtrisés-.

Le carburant du bateau est cité par 36% comme un impact négatif pour les milieux marins. L'ancrage n'est pas un élément cité comme un impact négatif car il est peu utilisé lors des sorties de plongée. Les responsables des associations et des structures de plongée évitent d'ancrer dès que c'est possible, car ils préfèrent se mettre à une bouée pour pouvoir effectuer la plongée afin de réduire leur empreinte écologique. Ainsi, ce résultat permet de mettre en parallèle les discours de responsables des structures de plongée qui affirment d'éviter d'ancrer et de toujours préférer l'amarrage à une bouée, même à couple dès que c'est possible plutôt que d'ancrer. De manière tout à fait spontanée, 17 plongeurs ont souhaité compléter la liste des impacts et y incorporer des impacts positifs, tels que la sensibilisation à l'environnement, à la nécessité de protéger ces milieux sous-marins, aux connaissances qu'elle apporte concernant la faune et la flore. Et le ramassage des déchets est cité comme une action positive de cette activité. Les plongeurs remontent à la surface des déchets trouvés lors de leur exploration. Sur 73 plongeurs interrogés qui ont vu des déchets, 62 affirment les avoir ramassés.

³⁷ Test de Fischer : p-value = 0,055, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

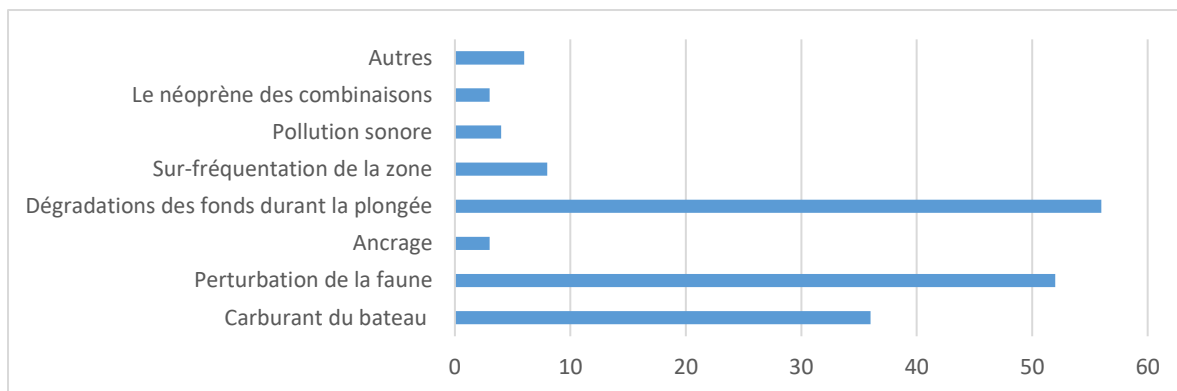


Figure 49 : Impacts négatifs de la plongée sous-marine (N=100)

Le nombre de plongée par an n'influe pas sur l'opinion concernant l'impact des fonds marins³⁸ que peuvent avoir les plongeurs, ni la catégorie socio-professionnel du plongeur³⁹.

Le message de préservation des milieux à partir de pratiques respectueuses passe auprès des plongeurs (clients et adhérents) et semble être plus important pour certaines structures, que de présenter la particularité d'être sur un espace protégé. Et elles le justifient par le souci d'universaliser leur discours de préservation de l'environnement :

« C'est ridicule de faire la différence entre un espace protégé et un espace non protégé, il faut qu'on soit toujours protecteur » (Entretien n°14).

« Que ce soit en réserve ou hors réserve c'est obligatoirement la même chose » (Entretien n°1).

La « parenthèse » concernant l'environnement s'effectue « peu importe où on se trouve » (Entretiens n°15 et 16). Elle sert aussi à contrer la captation par la Réserve de l'attention des plongeurs sur la zone, et de certaines structures qui orientent une part substantielle de leur offre autour de la Réserve.

La transformation récente des rapports à l'environnement et des comportements individuels que notent plusieurs structures justifie également des discours édulcorés, qui ne paraissent plus nécessairement déterminants pour que les bonnes pratiques s'initient :

« Maintenant, c'est un peu rentré dans les mœurs de tout le monde, donc tout le monde est un peu devenu éco-responsable sans qu'on ait un discours. Même les enfants, ils voient un bout de papier, ils vont le ramasser par eux-mêmes » (Entretien n°2).

La conscience écologique est désormais présentée comme étant inhérente aux plongeurs, la pratique étant intrinsèquement constitutive pour les responsables d'un rapport sensible à l'environnement :

« Dans mon brief, bien sûr je l'explique, mais ça se fait vraiment automatiquement. C'est quelque chose qui fait partie des convictions de plongeurs : faire attention aux fonds et nettoyer » (Entretien n°16).

³⁸ Test de Fischer : p-value = 0,750, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

³⁹ Test de Fischer : p-value = 0,130, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

Cette conscience écologique cherche à s'éloigner du registre communicationnel. Ainsi, la signature de chartes ou de labels qui incarnerait ce registre de mesures « *cosmétiques* » est décriée par de nombreuses structures. La citation d'un responsable de structures évoque bien cette idée :

« J'ai pas besoin de chartes pour faire du business, de la comm... » (Entretien n°14).

Là encore, **la transformation – sous-entendu la préservation des milieux - par le faire s'oppose à ce registre, faisant alors de « l'action » l'antonyme de la « communication ».** Une structure ayant organisé des événements et des actions visant à la protection de l'environnement critique les initiatives d'un autre club du territoire, qu'elle juge superficielles :

« Ils ont fait un événement bien visible, nous on fait de l'invisible » (Entretien n°4).

Ce rapport à l'environnement valorise aussi fortement le savoir-faire de terrain : celui-ci s'acquiert par un présentiel conséquent en mer et une connaissance fine des enjeux qui lui sont associés. Cet ancrage est converti en capital légitimant leurs connaissances des milieux et leurs actions quotidiennes de sensibilisation du public, et sert à contrer l'arrivée de nouvelles normes, institutions, chartes, qui peuvent légitimer de nouvelles pratiques. Ainsi, plusieurs structures se plaisent à marquer leur antériorité sur le territoire par rapport au PNM :

« On le [les efforts écologiques] mettait en avant bien avant la signature des chartes et la création du Parc marin » (Entretien n°17).

iii. L'environnement : un enjeu économique

Ce rapport à l'environnement est construit par des considérations utilitaristes, le bon état écologique des milieux apparaissant, notamment, comme un outil visant à faire perdurer l'activité dans le temps. Comme l'exprime l'employé d'une structure de plongée :

« c'est quand même notre outil de travail : le jour où il n'y aura plus rien, il n'y aura plus de plongeurs et on n'aura plus de boulot » (Entretien n°2).

« La plupart, quasiment tous les gens qui gèrent des structures de plongée sous-marine ont à cœur de préserver l'environnement, de par leur vocation. Même si ça ne l'était pas, il y a un aspect économique. On amène les gens voir des choses, on ne va pas les saccager » (Entretien n°17).

L'évolution des pratiques des structures, le changement d'éthique et des modes de faire la plongée sur le territoire traduisent cette implication pour la protection de l'environnement, comme la mise à couple peut l'incarner :

« De toute façon, si nous on se met à la queueuleu, c'est uniquement écologique, il n'y a pas d'autre prétexte. Ça ne nous fait pas spécialement plaisir de se mettre à la queueuleu, ce n'est pas tout le temps sympa mais on le fait » (Entretien n°16).

En se présentant comme en prise avec le terrain et ses enjeux pratiques, certaines structures s'opposent à une vision plus technocratique et « top-down » de la préservation de l'environnement, ou à des tenants d'une écologie plus « *militante* »⁴⁰. En évoquant l'interdiction de l'ancrage sur la ZMEL à venir, un responsable de structure de plongée formule à ce sujet une réponse assez illustratrice :

⁴⁰ Ce qualificatif, auprès de certaines structures de plongée est opposé à une approche dite « scientifique ».

« L'écologie, l'environnement c'est indispensable, il le faut, après parfois il faut aussi ne pas vouloir faire du 100%. Je pense que des fois, il faut pouvoir tolérer que tel ou tel bateau a jeté l'ancre. Sur 500 fois de l'année, il a jeté l'ancre cinq fois et il a pris les bouées 495 fois » (Entretien n°13).

Un principe de réalité rattrape alors les structures qui doivent procéder à des arbitrages entre pérennité économique et impact écologique :

« Un moment donné, y'a une autre réalité, qui est la réalité économique... Et quand tu t'es tapé le trajet d'Argelès jusque derrière le Cap, que y'a la tram qui se lève etc, et que t'arrives derrière, y'a plus de dispositifs, tu peux pas dire à tes plongeurs « on plonge pas » (Entretien n°12).

La réglementation pose un cadre d'une certaine vision de l'écologie et des modes de protection de l'environnement légitimes par l'institution. Ainsi, faire une infraction à la réglementation place les acteurs, de fait, dans une position qui ne peut s'insérer dans cette éthique environnementale, et ainsi d'un étiquetage de la pratique comme étant néfaste à la préservation des milieux.

« Le problème il est là, c'est que du jour au lendemain à partir du moment où tu es en infraction, tu es le gars qui ne respecte pas l'environnement » (Entretien n°10).

Ce principe de réalité concerne aussi les autres préoccupations centrales inhérentes à la pratique professionnelle de la plongée, comme la sécurité. Comme l'affirme un responsable de structure :

« Nous dans notre activité, ce qui prédomine c'est la sécurité. Pour ma part, je fais toujours passer, la sécurité avant l'environnement. Mais la deuxième préoccupation c'est l'environnement » (Entretien n°7).

Ainsi, l'écologie pragmatique, basée sur le savoir de terrain, le sens de l'observation et de la mesure sont défendus par un nombre important de structures, afin de permettre d'assurer la continuité de l'activité de plongée sur la zone telle qu'elle existe. Cette écologie pragmatique impose une relation de confiance des institutions envers les structures de plongée et de les considérer comme des partenaires engagés. L'interdépendance est parfois affirmée entre les institutions de protection et les structures de plongée :

« s'il n'y a pas de plongeurs, il n'y a pas de Parc ; s'il n'y a pas de Parc, il n'y a pas d'emplois. L'un dans l'autre tout est lié, donc l'équilibre va se faire tout seul, avec l'argent. Il ne faut pas se voiler la face » (Entretien n°16).

Les craintes vis-à-vis de l'avenir peuvent être exprimées de plusieurs façons. Comme évoqué précédemment, certaines délégitiment la politique des institutions gestionnaires de la zone, l'accusant de ne pas prendre en compte ni l'intégralité des contraintes qui pèsent sur la profession, ni les efforts écologiques menés par la profession. Un responsable de structure explicite cette ligne.

« Est-ce que l'on pourra continuer à travailler dans de bonnes conditions. Déjà que ce n'est pas évident, parce que les subventions sont de plus en plus courtes, si en plus on nous met des freins et des freins. Quel est le devenir de l'activité plongée ? Sachant que derrière, on a des hommes, des familles qui ont investi lourd » (Entretien n°7).

Les discours institutionnels et les évolutions réglementaires sont accusés de porter une vision non systémique dans la prise en compte des enjeux environnementaux, parce que ne les mettant pas en phase avec les contraintes économiques que les structures de plongée disent subir. Un reproche d'appliquer une vision en silo est alors émis, ne permettant pas l'intégration des enjeux environnementaux dans le paradigme professionnel tels que le conçoivent beaucoup de structures professionnelles :

« On veut protéger mais est-ce que l'on veut vivre ? » (Entretien n°3).

Cette non prise en compte des contraintes professionnelles est regrettée d'autant plus lorsque les responsables insistent sur le fait que les mauvais comportements appartiennent désormais au passé :

« Je trouve qu'on progresse très vite, malheureusement certainement trop tard, mais il y a énormément de choses qui changent vites » (Entretien n°10).

Les structures s'auto-labellisent comme étant « éco-responsables » et peuvent alors souffrir du décalage entre le regard qu'elles portent sur leurs pratiques et les nouvelles normes que peuvent diffuser les réglementations et les discours institutionnels :

« C'est dommage après de pénaliser des activités économiques responsables, parce que moi je me mets dans cette catégorie. Et même sociale et responsable » (Entretien n°10).

B- Recherche d'équilibre entre éthique environnementale et développement économique

i. Opposition entre ligne écologique pragmatique et ligne écologique militante

Les positions actuelles tendent à construire une opposition entre une ligne écologique pragmatique, développée par les structures, et une ligne écologique accusée d'être « militante », déconnectée de ce que les structures posent comme étant « le réel », c'est-à-dire le cadre professionnel de leur activité. Ces rapports à l'environnement cohabitent avec des prises de position plus radicales⁴¹ ou affirmées par certaines structures. **Elles sont structurées par une volonté de mise en cohérence forte entre un discours sensible à la préservation de l'environnement et la démarche de la structure** (Entretiens n°9 et 8). Au-delà de la prévention technique, exercée lors des briefings par l'intégralité des structures, cette mise en cohérence passe par l'acquisition d'un matériel, les économies d'eau, l'optimisation des circuits de plongée afin de diminuer l'impact polluant des émissions issues du carburant, les réflexions amorcées à propos de l'achat de bateaux électriques, l'utilisation d'alternatives à l'antifouling, etc. Les actions proposées aux plongeurs sortent également de l'éventail d'actions de sensibilisation exposé ci-dessus : une des structures s'engage notamment dans des programmes de sciences participatives. **Ces structures, qui sont assez marginalisées – pour des raisons idéologiques et d'ancienneté de l'ancrage locale⁴² – participent à retourner la rhétorique dominante des structures professionnelles, qui valorisent l'action au détriment des discours.** Considérant la dynamique d'écologisation de la société, l'une d'entre elle voit dans l'adoption de postures éco-responsables des structures de plongée un effet d'opportunité de façade :

« Y'a de plus en plus de discours, mais il n'y a pas forcément les actions » (Entretien n°9).

Ces différentes éthiques environnementales constituent des points d'achoppement majeurs entre les clubs et participent à l'état de tension qui existe localement au sein de la corporation.

⁴¹Ici, la radicalité n'est pas entendue dans l'acception péjorative dans laquelle l'entend la responsable de structure de plongée, mais s'entend sur un spectre d'intensité des positionnements : un positionnement radical cherche ainsi à dépasser les positions environnementales portées par le Parc et envisage clairement des limitations de l'activité de plongée en visant également une mise en cohérence à l'échelle de la structure par une recherche de diminution de l'empreinte écologique.

⁴² Les deux structures ici principalement concernées sont assez récentes.

La question de l'utilisation d'antifouling peut illustrer la configuration de ce clivage entre deux éthiques environnementales. Les deux structures qui s'intègrent dans une éthique environnementale structurée différemment sont les deux seules à affirmer ne pas utiliser d'antifouling chimique ou à porter des projets concrets à moyen terme pour s'en affranchir. Aborder la question de l'utilisation d'un antifouling garantit une justification de la part des structures de plongée interrogées.

« L'antifouling c'est la facilité, ce n'est pas trop cher, et tu n'as pas besoin de nettoyer ton bateau de la saison » (Entretien n°1).

Deux contraintes principales apparaissent, le manque de temps et d'argent, qui constituent les limites à la recherche de la mise en cohérence, qui ne doit pas menacer l'équilibre économique :

« c'est du temps, c'est un putain de paquet de pognon » (Entretien n°4).

Les questions des chartes peuvent également ré-ouvrir ces lignes de clivage. En plus d'alimenter la centralité de la communication sur les actions environnementales, elles sont accusées de marquer une séparation entre des structures vertueuses et d'autres qui le seraient moins :

« Monter les gens les uns contre les autres, moi, toi, est un bon citoyen, toi tu es mauvais. Moi ce n'est pas ma politique donc je n'adhère pas trop » (Entretien n°3).

Ces chartes – et par ricochet, les structures qui se labellisent – sont accusées de mettre à mal l'unité de la corporation, et le discours de l'universalité des efforts entrepris vis-à-vis de la préservation des fonds.

L'éthique environnementale différemment construite de la majorité des structures professionnelles est perçue comme étant une menace pour la pérennité de l'activité. Une structure de plongée, qui a eu des responsabilités au sein du GS3PO réduit le positionnement des associations écologistes interrogées lors des projets de développement de la zone et de la mise en place du PNM à une position de refus systématique :

« On interdit tout. Pour moi, c'est d'ailleurs pour ça que y'a eu autant d'opposition, leur seul truc c'est : on interdit tout, et on augmente les taxes sans aucune considération, etc. Voilà » (Entretien n°12).

Elles sont accusées de rester confinées à un registre « militant », « radical », « dogmatique » (Entretien n°14), de devenir des « religions » (Entretien n°10), qui s'oppose à une écologie dite « scientifique » (Entretien n°14), perçue comme étant raisonnable et compatible avec l'éthique environnementale de la majorité des structures de plongée du territoire.

ii. Urgence écologique et difficultés d'adaptabilité économique

Comme évoqué précédemment, les plongeurs, sans forcément dénier leur propre impact, mentionnent une différence de traitement entre les structures de plongée et les autres usagers de l'espace, pouvant desservir selon eux les objectifs écologiques affichés. Au-delà des usagers de la chasse sous-marine, les plaisanciers sont pointés du doigt, et ce différentiel apparaît d'autant plus inversement proportionnel que les structures de plongée présentent leur démarche comme étant « responsable ». A propos de l'impact écologique de la mise en place des bouées, des structures craignent de voir s'opérer un « effet rebond » (Entretien n°14), qui verrait la fréquentation des plaisanciers croître substantiellement :

« On va arriver au bout du système, on ne va pas pouvoir mettre des bouées partout. Et notamment là je n'ai parlé que de l'aspect plongée, mais ces bouées attirent aussi les plaisanciers qui sont beaucoup plus nombreux que nous » (Entretien n°3).

Les bouées, sous couvert de protection accrue et d'écologisation des pratiques, sont accusées par certains d'être contreproductives. **Les institutions associées à ces projets sont accusées de ne traiter les enjeux que partiellement, sans soulever la question des flux de l'ensemble des usagers sur la zone, tout en étiquetant à certains égards l'activité de plongée.**

« On réduit l'espace de liberté à bon escient parce que c'est un vœu pieu, c'est pour préserver le milieu, donc on ne peut pas être contre. Maintenant à terme, si on laisse faire comme c'est fait maintenant, on va avoir des difficultés pour travailler » (Entretien n°3).

Nombre de plongeurs, clients ou adhérents partagent cette opinion. Si 92% des plongeurs en tant que pratiquant ne pensent pas avoir un impact sur les fonds sous-marins par rapport à la sur-fréquentation que pourrait générer l'activité de plongée sur le territoire, ils sont 38% à penser qu'il existe bien une sur-fréquentation du territoire marin mais pas liée à la seule activité de plongée (Figure 50). D'après certains plongeurs, les jets-skis ne respectent pas la sécurité, ni la réglementation de la navigation et augmentent ainsi ce sentiment de sur-fréquentation du secteur car c'est un acteur non accepté et souhaitable. Les plaisanciers sont considérés comme nombreux pendant la période estivale, notamment sur Paulilles. 6 à 8% estiment que trop de monde se trouve sous l'eau pendant la saison estivale.

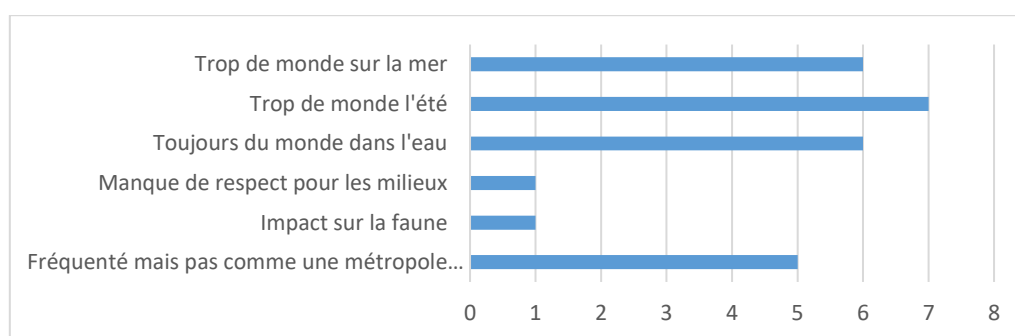


Figure 50 : Arguments fournis concernant la sur-fréquentation du territoire marin (N=23)

L'état d'équilibre à trouver entre le développement économique et la préservation de la biodiversité se pense presque exclusivement sur le mode d'une dominance de l'un sur l'autre pour compenser un état de déséquilibre initial. Selon l'éthique environnementale définissant la structure, cette dominance s'oriente dans un sens ou dans l'autre. Pour les structures défendant une soutenabilité forte, le déséquilibre est présenté comme émanant d'une négligence dans la protection des milieux :

« C'est toujours compliqué ce discours de vouloir préserver son activité mais de ne pas penser à préserver le milieu qui nous permet cette activité, il y a un moment donné l'activité elle ira à la peste » (Entretien n°9).

Ici, l'activité de plongée doit s'adapter à l'état écologique du territoire et construire une pérennité économique sur cette base.

Il est intéressant de noter que ces craintes, liées à une impression de déséquilibre ne sont pas l'apanage des deux structures se démarquant par une recherche globale de mise en cohérence, évoquées précédemment. **La majorité des structures évoquent leur difficulté à prendre en compte,**

professionnellement, les transformations qu'imposerait le sentiment d'urgence écologique qu'ils voient poindre :

« Nous, mine de rien, notre activité, tu peux dire : « je ne mets pas d'antifouling ceci cela ». Dès que t'as un bateau, tu pollues que ce soit au diesel ou autre » (Entretien n°4).

D'autres craintes s'expriment vis-à-vis d'un état de déséquilibre structurel sur la zone, dû à un état de dégradation avancée et de possibles inadaptations de l'activité à la gravité des problèmes écologiques globaux constatés :

« De toute façon à un moment donné si on veut être au top, il va falloir arrêter d'utiliser des bateaux » (Entretien n°16).

Les structures qui émettent ces craintes, ne sont pas nécessairement opposées à celles qui émettent ces critiques à l'égard du discours institutionnel, et évoquent leur impression d'avoir déjà produit de nombreux efforts.

Exprimer ces craintes ne conduit pas à une approbation générale de la ligne du PNM : elle conduit également à formuler un certain nombre de critiques à son égard. **Il est par exemple reproché au PNM, ici sous sa figure étatique, d'être peu présent sur le territoire pour mener à bien son rôle de « développement économique », qui pourrait être mis à profit d'une mise en cohérence écologique des structures professionnelles.** A propos du coût important des alternatives à l'antifouling, un responsable évoque par exemple :

« Si on nous dit l'Etat met tant, 50%, 60% pour vous aider à passer là-dessus, peut-être que ouais effectivement. Ce qu'il manque c'est ça » (Entretien n°4).

C- Plongeurs : observateurs de l'évolution de la biodiversité

i. Une biodiversité plutôt forte

70% des plongeurs interrogés⁴³ perçoivent une biodiversité marine plutôt forte à forte avec une prédominance pour une perception plutôt forte (Figure 51). L'habitude de plongée dans le Golfe du Lion influe sur la perception de la biodiversité marine⁴⁴. **Environ 3/4 de ceux qui ont plongé pour la première fois, ou plongent depuis moins d'un an dans ce secteur considèrent que la biodiversité est plutôt forte**, alors qu'ils sont un peu moins de la moitié de ceux qui connaissent mieux les milieux (deux ans au mois et plus de 4 ans) à partager cette perception de la biodiversité (Tableau 8).

Toutefois, **18% des plongeurs perçoivent une biodiversité marine faible à plutôt faible**, dont 6% considèrent qu'elle est faible. **Ceux qui considèrent que la biodiversité est faible à plutôt faible sont majoritairement des usagers qui plongent depuis plus de 4 ans.**

Et 12% ne savent pas dire l'état de la biodiversité dont 50% d'entre eux plongent au moins depuis 4 ans sur le territoire.

Le nombre de plongées effectuées par an⁴⁵ et l'origine géographique du plongeur⁴⁶ n'influencent pas sur la perception de la biodiversité marine du secteur. De même, le statut social n'influence pas sa

⁴³ Questionnaires passés auprès des 1001 plongeurs des structures de plongée.

⁴⁴ Test de Fischer : p-value = 0,011, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁴⁵ Test de Fischer : p-value = 0,291, N = 100 ; $\alpha=0,05$. La variable perception de la biodiversité et celle concernant le nombre de plongées par an sont indépendantes l'une de l'autre.

⁴⁶ Test de Fischer : p-value = 0,916, N = 100 ; $\alpha=0,05$. La variable perception de la biodiversité et celle concernant le lieu d'habitation (habitant permanent, touristes, habitant de résidence secondaire) sont indépendantes l'une de l'autre.

perception de la biodiversité marine⁴⁷ ni le niveau de plongée⁴⁸.

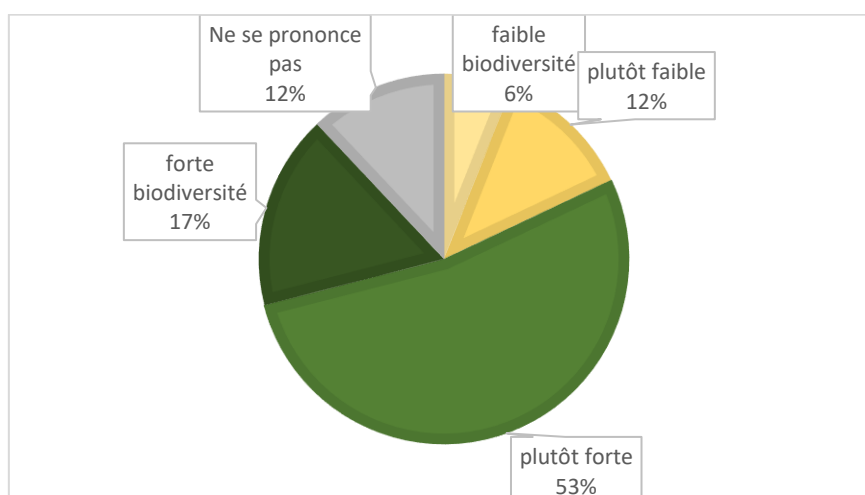


Figure 51 : Perceptions de l'état de la biodiversité marine selon les plongeurs (adhérents associatifs et clients des structures de plongées : N=100)

Tableau 8 : Perception de la biodiversité selon l'expérience de plonger dans le secteur (adhérents associatifs et clients des structures de plongées : N=100)

Étiquettes de lignes	faible	forte	NSP	plutôt faible	plutôt forte	Total général
+ de 4 ans	66,67%	70,59%	16,67%	50,00%	43,40%	47,00%
2 ans au moins	0,00%	11,76%	16,67%	8,33%	7,55%	9,00%
4 ans au moins	16,67%	5,88%	50,00%	8,33%	5,66%	12,00%
moins d'un an	16,67%	11,76%	0,00%	8,33%	20,75%	15,00%
première fois	0,00%	0,00%	16,67%	25,00%	22,64%	17,00%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

67% des plongeurs interrogés ont observé des déchets lors de leurs plongées et presque tous (92% de ceux qui en ont vus) ramassent les déchets lorsqu'ils en voient. La vue de déchets lors des plongées peut influencer la perception de la biodiversité⁴⁹. La totalité des personnes qui n'arrivent pas à donner une opinion quant à l'état de la biodiversité ont tous observés des déchets lors de leurs plongées. Toutefois, les déchets semblent être intégrés aux éléments que les plongeurs sont susceptibles de voir, car 62% de ceux qui disent que la biodiversité est plutôt forte voient des déchets et la proportion est la même de ceux qui considèrent que la biodiversité est forte.

⁴⁷ Test de Fischer : p-value = 0,796, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁴⁸ Test de Fischer : p-value = 0,619, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁴⁹ Test de Fischer : p-value = 0,078, N = 100 ; $\alpha=0,05$. La variable perception de la biodiversité et celle concernant des déchets visibles lors des plongées effectuées sont dépendantes l'une de l'autre si on prend $\alpha=0,10$. La tolérance à 0,10 est acceptée dans l'analyse des résultats en sciences humaines. Ici, la cohérence du résultat permet d'accepter la tolérance à 0,10 et dire qu'il y a un lien entre ces deux variables.

ii. Des changements récents de l'état du milieu perceptibles

Etant donné les connaissances liées notamment aux observations faites des milieux sous-marins et du temps en présentiel important effectué sous l'eau, les plongeurs sont des témoins de l'évolution de la biodiversité marine.

- **Des avis partagés sur l'évolution de la biodiversité**

Presque la moitié des plongeurs interrogés (45%) ne peuvent se prononcer sur l'évolution de la biodiversité marine (Figure 52). **24% des plongeurs constatent une évolution positive dont 5% un faible changement**, alors que 19% perçoivent une évolution négative dont les $\frac{3}{4}$ à travers de faibles changements (Figure 53). Et 14% des plongeurs estiment que l'état de la biodiversité marine se maintient.

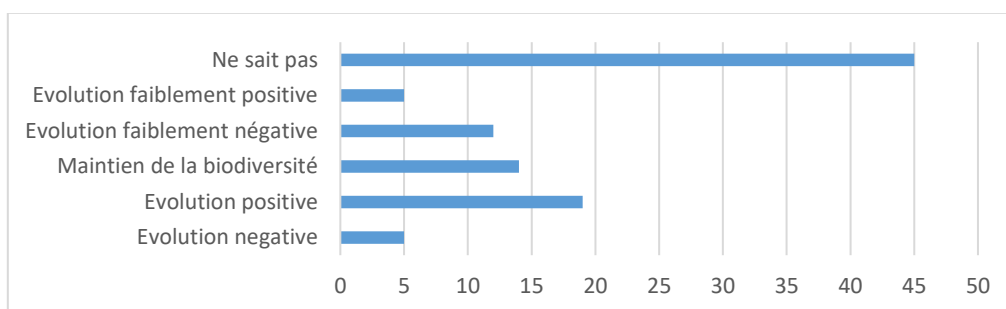


Figure 52 : Perception de l'évolution de la biodiversité marine (selon les adhérents des associations et clients des structures de plongée : N=100)

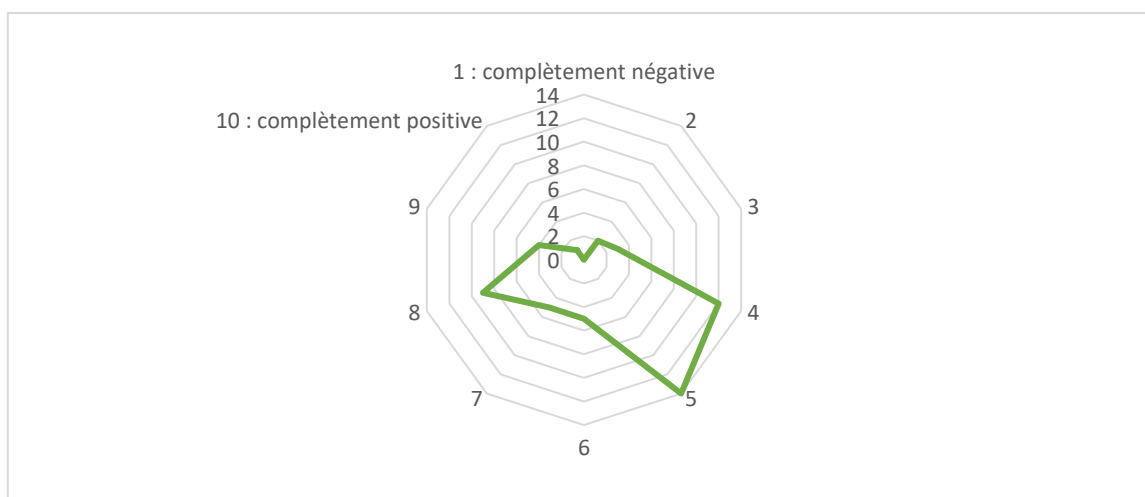


Figure 53 : Perception de l'évolution de la biodiversité par les plongeurs (adhérents d'associations et clients de structures de plongée : N=55)

A titre de comparaison :

L'enquête auprès des plaisanciers montre que :

- 18% considèrent que la biodiversité marine s'améliore
- 18% considèrent qu'elle se dégrade
- 9% pensent qu'aucune évolution est perceptible
- 13% étaient dans l'incapacité de se prononcer

Cette perception de l'évolution de la biodiversité est dépendante de la perception que les plongeurs ont de l'état de la biodiversité⁵⁰. La majorité de ceux qui perçoivent une biodiversité faible considèrent que l'évolution s'est dégradée ces dernières années (Figure 54), alors que 33% n'arrivent pas à évaluer l'évolution de la biodiversité marine. Ceux qui perçoivent une biodiversité marine plutôt faible sont plus de la moitié à ne pas savoir évaluer l'évolution de cette biodiversité ou bien à considérer qu'elle demeure toujours faible (17%). 45% de ceux qui perçoivent une biodiversité plutôt forte, n'arrivent pas non plus à évaluer cette évolution, mais 23% pensent qu'elle est positive. Alors que 65% de ceux qui perçoivent une biodiversité forte considèrent que la biodiversité demeure toujours positive, soit elle se maintient en étant toujours forte, soit elle progresse de manière positive.

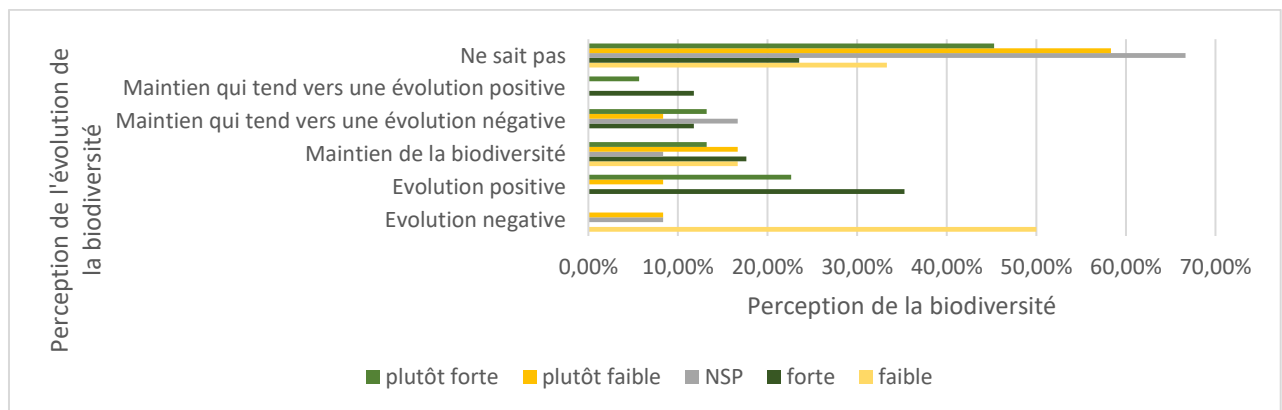


Figure 54 : Perception de l'évolution de la biodiversité / perception de l'état de la biodiversité marine (N=100)

L'opinion sur l'évolution de la biodiversité est dépendante de l'observation des déchets lors des plongées⁵¹. Tous ceux qui disent que la biodiversité se dégrade ont vu des déchets lors de leurs plongées. Toutefois, comme dit précédemment, les déchets font partis depuis plusieurs années du monde sous-marin : les ¼ des plongeurs, qui disent que la biodiversité se maintient, ont vu des déchets et 68% de ceux qui affirment que l'évolution est positive ont vu des déchets lors de leurs plongées contre 32% qui n'en ont pas vu. Le discours d'un responsable de structure de plongée peut apporter un élément d'explication : depuis l'interdiction des sacs plastiques dans les grandes distributions, ces types de déchets plastiques se font plus rares, ce qui permet d'obtenir un critère supplémentaire en faveur d'une biodiversité qui se maintient ou qui évolue positivement. L'opinion donnée concernant l'évaluation de la biodiversité marine n'est pas dépendante de la catégorie socio-professionnelle du plongeur⁵², ni de son niveau de plongée⁵³.

⁵⁰ Test de Fischer : p-value = 0,027, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁵¹ Test de Fischer : p-value = 0,007, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁵² Test de Fischer : p-value = 0,837, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

⁵³ Test de Fischer : p-value = 0,235, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

- Des changements récents

Si 62% des plongeurs ne savent pas dater l'évolution de la biodiversité, 23% ont précisé que l'évolution est un phénomène récent (moins de 5 ans) et 8% entre 5 et 10 ans (Figure 54). Cette datation est indépendante de la perception que les plongeurs ont de la biodiversité (faible, plutôt faible, plutôt forte ou forte)⁵⁴. Toutefois, le nombre d'années à plonger dans le secteur est une variable explicative à la datation donnée pour traduire le début de l'évolution de la biodiversité⁵⁵. **1/3 de ceux qui plongent depuis plus de 4 ans sur le territoire ne savent pas se prononcer sur la date de l'évolution, alors qu'un autre tiers affirme que ce changement date de moins de 5 ans (récemment).** Le dernier tiers se répartit entre ceux qui disent que cela date de la création de la réserve et d'autres qui l'évaluent entre 5 et 10 ans. **Alors que les 3/4 de ceux qui plongent depuis moins de 4 ans dans le secteur ne peuvent pas se prononcer quant à la date du changement, car ils ne savent pas évaluer ce changement.**

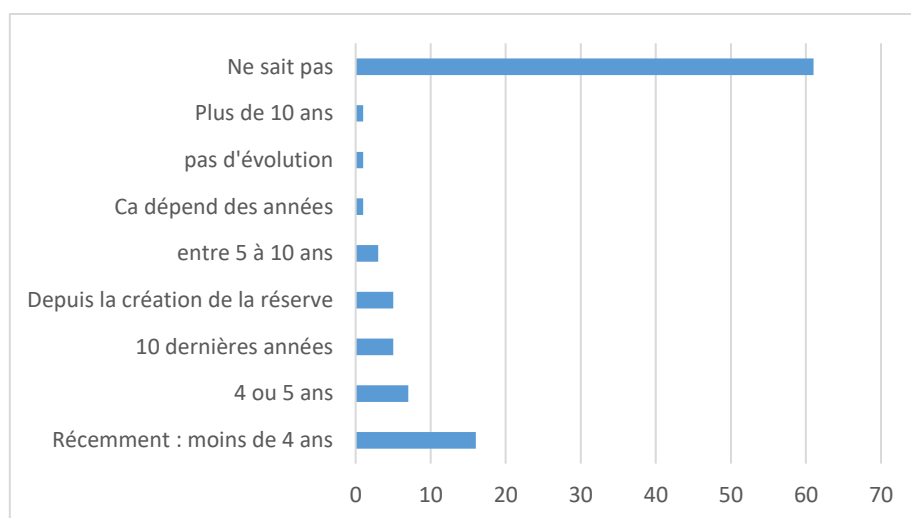


Figure 55 : Date de l'évolution selon les adhérents des associations et clients des structures de plongée (N=100)

iii. Causes et effets de l'évolution de la biodiversité

Lorsque les responsables des structures de plongée sont interrogés pour exprimer leurs opinions sur l'évolution de la biodiversité, certains mots sont usités de manière plus récurrente que d'autres dans les interviews. Le mot « réserve » est utilisé 38 fois dans les argumentaires sur l'évolution de la biodiversité des 17 interviews (Figure 56). **Certains pensent que l'effet réserve permet de voir plus de poissons, d'autres disent que les changements observés ne sont pas dus seulement à la Réserve, ou peut-être pas à la Réserve, mais l'explication serait d'ordre multicritères (changement climatique, pollution, pêche, ...).** Tous s'accordent pour dire qu'une évolution de la biodiversité est observée, elle se traduit par la présence ou l'absence de certains poissons ; c'est pourquoi le mot « poisson » est le deuxième mot le plus utilisé (soit 29 fois). La majorité des interviewés disent voir plus de mérous qu'avant et même en dehors de la réserve depuis quelques années, même si ces derniers sont plus sauvages et méfiants que ceux vus dans la réserve. **Le mérou est le poisson emblématique de la réserve de Banyuls et il est nommé 16 fois. L'apparition de bancs de barracudas interpellent les plongeurs qui ne voyaient pas ces espèces autrefois (le mot est cité 8 fois). D'autres effets marquants, les changements de la biodiversité, sont cités par plusieurs structures de plongée comme la dégradation des gorgones (cités 8 fois), ainsi que l'apparition d'algues notamment la filamenteuse**

⁵⁴ Test de Fischer : p-value = 0,297, N = 100 ; $\alpha=0,05$.

qui réduit la biodiversité des fonds sous-marins (cités 7 fois). Le corail est cité 7 fois pour démontrer les changements de la biodiversité, il se développe au sein de la réserve intégrale depuis les années 1980 et à proximité de la réserve intégrale.

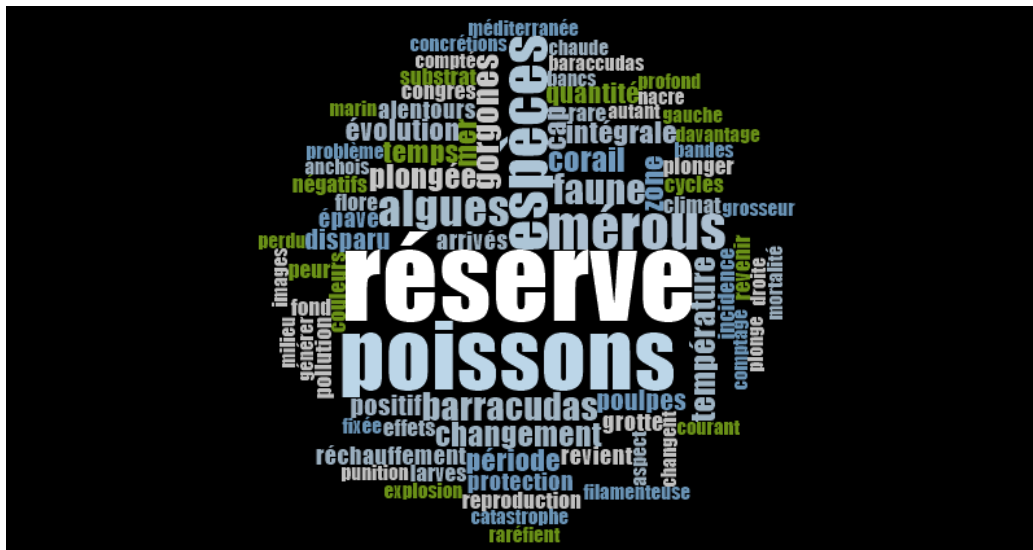


Figure 56 : Occurences des 100 premiers mots sur les opinions de l'évolution de la biodiversité par les structures de plongée (N=17)

La caractérisation de l'évolution de la biodiversité est complexe car elle n'est pas complètement positive, ni totalement négative. Si certains changements opérés sont considérés comme positifs, ils sont contrebalancés par d'autres qui sont plutôt considérés comme négatifs : 16 argumentaires traduisent une opinion positive de l'évolution contre 11 relevant d'une dégradation de la biodiversité de la part des structures de plongée (Tableau 8).

Tableau 9 : Caractérisation des opinions de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du PNM (N=17)

	Opinion négative	Opinion positive	Total
Aspect qualitatif	0	3	3
Changement vers un autre équilibre	5	2	7
Pertes de certaines espèces	6	0	6
Plus de poissons	0	11	11
Total	11	16	

Trois interviewés disent que par certains aspects l'évolution serait qualitative ; c'est-à-dire que les poissons sont plus gros (Entretiens n°1, 3 et 16, 2019) :

« Par rapport à la quantité, à la grosseur des poissons, des espèces qu'on voyait peu et que l'on voit beaucoup maintenant. Dans tous les sens on voit le côté positif » (Entretien n°1).

Les poissons sont tellement gros qu'ils attirent de plus en plus de plongeurs et un interviewé craint

une sur-fréquentation de la réserve (Entretien n°16).

Comme dit ci-dessus, des poissons **réapparaissent, notamment le mérrou**, poisson emblématique de la réserve alors que dans les années 1980, il était en voie d'extinction. 11 structures affirment une augmentation de poissons :

« On trouve des espèces qu'on ne voyait presque plus comme les petits barracudas... Bon on appelle ça barracuda, mais c'est une espèce méditerranéenne hein, cifrain... Les mérours, corbs, sars tambour, les daurades, là on commence à avoir de temps en temps des sérioles, des choses comme ça. Donc, y'a des espèces qui... Voilà, les murènes, on en voit... là, on est tous en train de bader devant la Réserve... Mais avant la Réserve au début, pff, Cap l'Abeille euuh, quand tu voyais un mérrou, on le notait hein ! Là maintenant... Des mérours, t'en vois maintenant... Ce qui était plus que rarissime, t'en vois en dehors de la Réserve, t'en as à la Moulade, t'en as... Ils sont plus craintifs, beaucoup plus sauvages, moins placides que ceux de la Réserve, mais on en voit sur presque tous les sites, donc y'a quand même un effet de protection » (Entretien n°12).

« [dans la réserve intégrale, dans les années 1980], j'ai fait 30 plongées avant de voir un mérrou, maintenant à chaque plongée il y a un mérrou. " (Entretien n°6).

Les mérours très nombreux aujourd'hui, sont visibles en dehors de la réserve ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. **Certaines structures de plongée disent que cette augmentation de poissons et de diversité de poissons qui réapparaissent sont liées à l'effet réserve** (Entretiens 12, 2, 5, 9).

Un interviewé affirme que les poissons sont plus nombreux qu'avant dans la réserve intégrale et que d'ici 10 ou 20 ans à proximité de la réserve, il pense que les mêmes types et quantité de faune existeront que dans la réserve intégrale (Entretien n°10).

Un tiers des structures de plongée observent **des dégradations sur la faune et flore ainsi que sur le substrat, et ce même si elles observent également quelques évolutions positives** comme le retour du mérrou en grand nombre. **Des interrogations sont posées sur les poulpes** qui étaient moins présents au printemps 2019 par rapport aux autres années. Ces observateurs des fonds marins s'interrogent sur **le rôle de la pêche**. Ils en ont beaucoup vu pendant l'été 2019 car la pêche est interdite pendant la période de reproduction en juillet et août, alors qu'avant cette période les pêcheurs pouvaient en prélever de très grandes quantités (Entretiens n°4 et 8) :

« Les pêcheurs ont des quotas de poulpes énormes parce qu'ils ont le droit à 1200 bocaux à poulpes par petit métier je crois. Ils ont pas le droit de pêcher entre le 1er Juillet et le 31 Août. Le 30 juin ils ont pêché 1,8 tonnes de poulpes et le 27 ou 28 août, il y a un pêcheur ... qui s'est fait chopé au large de la crête avec 4 ou 500 kilos de poulpe braconné. Et le bateau du pêcheur est toujours en activité. Donc en fait le problème c'est qu'il y a braconnage mais derrière rien, il va toujours pêcher, il est peinarde » (Entretien n°4).

Souvent, **les structures interrogées expliquent que la perte de la biodiversité est liée à des pratiques et usages qui ne sont de la responsabilité des plongeurs, telle que la mortalité des grandes nacres et des gorgones** :

« La grande nacre, sur la mortalité des gorgones récemment aussi. Tout ça n'est pas dû aux plongeurs, c'est le seul aspect négatif qu'on peut dire qu'il y a eu dans la réserve, l'algue filamenteuse par exemple aussi, mais ça on n'y est pas pour grand-chose » (Entretien n°1).

Des concrétions qui se fixent sur les gorgones seraient à l'origine de leur mortalité, l'écosystème se

trouve ainsi modifié, générant une réduction en chaîne d'autres espèces :

« Il y avait eu 75% de mortalité sur les gorgones blanches. Parce que visuellement, les gorgones blanches c'est ce qui faisait le décor du fond de la réserve. Et petit à petit, on se rend compte que les gorgones blanches ont disparu et ont du mal à revenir, alors que l'on nous avait dit que ça va revenir. Alors que ça ne revient pas forcément. Mais petit à petit on se rend compte qu'il y a moins d'éponges. Et qui dit moins d'éponges, moins nudibranches, de biomasses qui vont manger les éponges » (Entretien n°9).

Cette baisse de la biodiversité est vue depuis peu d'années.

Un seul interviewé dit qu'il y aurait moins de bancs de poissons même dans la réserve:

« Je pense qu'il y a beaucoup moins de vie et y compris dans la réserve. Les bandes de poissons sont moins nombreuses" (Entretien n°3).

Un tiers des structures parlent de changement de la biodiversité, dans lequel les écosystèmes seraient dans une phase de transition pour un nouvel équilibre.

« Oui, des espèces que je ne voyais pas avant, des espèces qui disparaissent, des espèces qui changent, des comportements. Je le vois parce que j'y suis tous les jours et je m'y intéresse. Il y a du changement. Maintenant la nature s'adapte, je n'ai pas l'impression qu'on est en train de tout dévaster. Il y a des évolutions. La grande nacre disparaît, c'est une certitude, je pense qu'elle a totalement disparu d'ailleurs, ce sera terminé, mais il y a d'autres trucs. On voit des apogons⁵⁶ – des poissons de profondeur – près de la surface, ce qui n'arrivait pas il y a cinq ans, donc il y a du changement » (Entretien n°16).

Certains se rassurent en se raccrochant à certains discours de scientifiques qui expliquent que ces changements de la biodiversité sont liés à des cycles, dans lesquels il est considéré comme normal que certains types de poissons partent, d'autres reviennent et ainsi de suite en fonction des périodes. Par exemple au Cap Béar, les plongeurs voient moins de congres mais plus de murènes. Ces changements liés à l'apparition de bancs de poissons en grands nombre tels que les anchois ou les castagnoles ne sont pas expliqués et certains affirment sous tutelle des scientifiques (biologistes) que c'est lié à des cycles.

D'autres pensent que les causes de ce changement sont multicritères : urbanisation à outrance impliquant rejet de polluant (notamment ceux liés à la production viticole), **changement climatique** (la partie inférieure de la thermocline remonte ce qui attire des poissons comme les barracudas issus des eaux tropicales, développement du coralligène) et **l'effet Réserve**.

« En l'espace de 15 ans, le corail s'était vraiment bien multiplié et les mérous aussi. Là on dirait c'est l'effet réserve, c'est parce que les plongeurs n'y vont plus qu'il y a davantage de choses mais ce n'est quand même pas les plongeurs qui ont attiré les barracudas qui restent dans les mers chaudes. Il y a un effet réserve probablement, mais qui n'est pas aussi important que ce que l'on dit, et l'effet de réchauffement de la température de l'eau : les barracudas, quand ils ont froid, ils ne viennent pas. Donc il y a les deux » (Entretien n°6).

L'apparition d'algue filamenteuse serait due pour certain à la pollution viticole (Entretien n°14 et 9). Son apparition serait due à une augmentation de la pollution de la vigne et à une augmentation des

⁵⁶ Apogon ou castagnole rouge, ou cardinal. Poisson qui fait partie des rares espèces de poissons rouges présents en Méditerranée.

températures de l'eau (Entretien n°9).

Ces constats et arguments sont les mêmes chez les plongeurs adhérents ou clients des structures de plongée⁵⁷. La prolifération d'algues est l'effet le plus souvent cité pour évoquer l'évolution de la biodiversité dont les causes sont reliées au réchauffement climatique et/ou à la pollution selon les 2/5 des plongeurs répondants (Figure 56). Les effets de la protection sont cités pour expliquer les moyens de lutte contre la dégradation de la biodiversité face la baisse de certaines faunes (corail, mérou à une certaine époque, ...), la prolifération d'algues, la sur-fréquentation (interdiction d'ancrer dans certaines zones, ...) et la pollution. Selon les arguments des plongeurs, l'augmentation de poissons dans le secteur est une conséquence de la mise en protection de la zone. Une chaîne de causes à effets et de conséquences est donc décrite naturellement par les plongeurs pour évoquer l'évolution de la biodiversité marine.

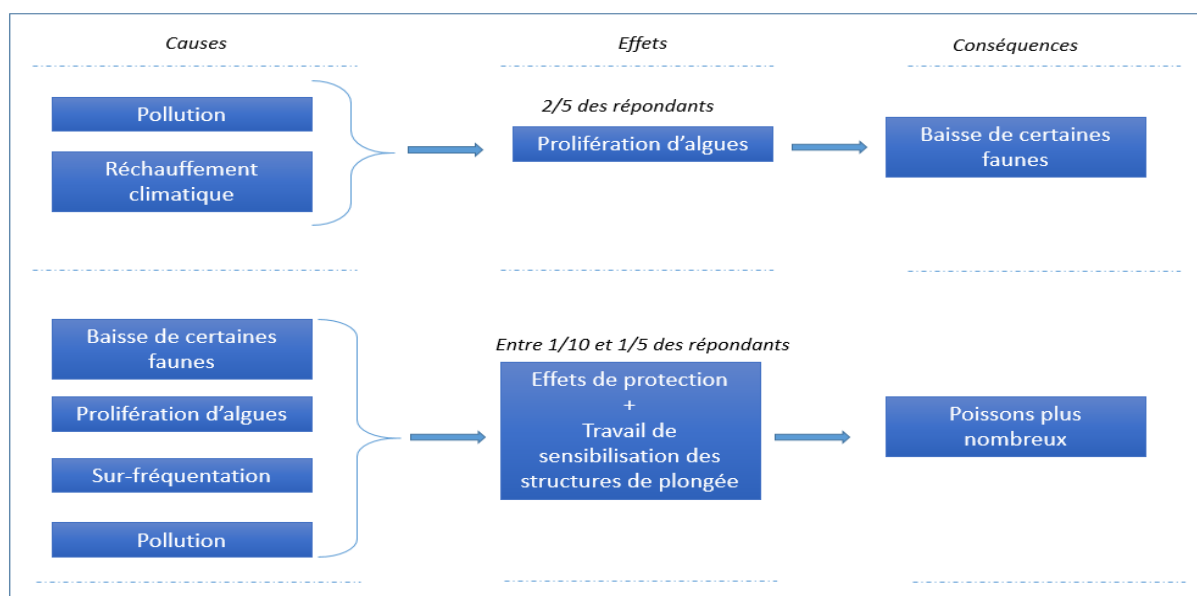


Figure 57 : Deux types d'argumentaires les plus souvent cités

Une structure de plongée parle du pouvoir de régénération de la mer et ce en citant l'exemple des épaves, qui sont recolonisées par la faune fixée et mobile, offrant ainsi de belles couleurs et de beaux paysages sous-marins.

Si d'autres structures ont bien conscience d'un changement de la biodiversité, elles n'en connaissent pas la raison, ou hésitent entre les politiques de préservation de la réserve, du PNM ou le changement climatique (Entretien n°11).

Il demeure une inquiétude face à ces changements car les causes sont difficiles à connaître et la régulation des impacts encore plus difficiles à réaliser. Dans le discours de certaines structures de plongée, un scepticisme est perceptible quant à l'avenir des fonds sous-marins. L'effet réserve ou / et la mise en protection du PNM ne semble(nt) plus suffire pour inverser la tendance. D'autres mesures, visant d'autres pratiques et usages que la plongée, mériteraient d'être appliquées pour accompagner les effets de la protection. Des termes négatifs sont forts : " immonde", "abominable " pour parler de

⁵⁷ Parmi les arguments donnés par les 42 plongeurs (58 n'ont pas su donner les arguments de cette évolution puisse qu'ils ne savent pas l'évaluer), des causes, effets et conséquences sont cités expliquant ou évoquant l'évolution de la biodiversité

la mortalité des gorgones ou "catastrophe" pour illustrer le développement des algues.

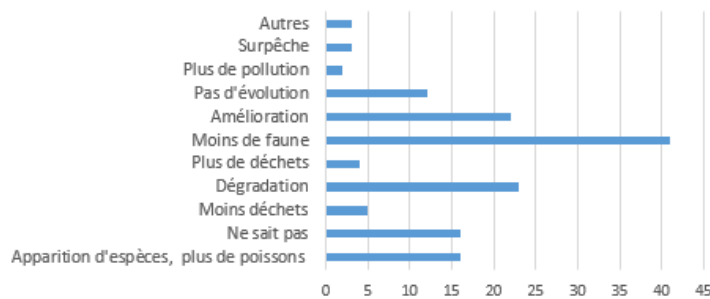
A titre de comparaison par rapport à l'enquête auprès des plaisanciers :

A la question « Si vous pensez que la biodiversité marine a évolué depuis que vous fréquentez le territoire, explicitiez ce qui aurait changé », certains des plaisanciers qui ont donné leur opinion sur l'état de la biodiversité y ont associé dans leur réponse les effets et les causes pour justifier leurs jugements :

- 34% constatent une baisse de la faune marine (anémones, méduses, poissons lunes, anchois, thons, étoiles de mer, coraux, hippocampes, oursins et nacres)

- 13% observent un plus grand nombre de poissons (mérus, langoustes) et de nouvelles espèces tels que les barracudas : « J'ai commencé à plonger en 1993 et c'était assez pauvre. Maintenant, on voit des mérus noirs et des langoustes. On pense que c'est l'effet réserve mais pas forcément les bouées » (plaisancier, 2019).

- La Réserve est citée sept fois dans les argumentaires pour expliquer l'évolution positive de la biodiversité marine : plus de poissons dans la Réserve et à proximité.



Perception de l'évolution de la biodiversité par les plaisanciers (N=122)

Synthèse

Les actions de la Réserve additionnées à la création du PNM ont accru la prise de conscience des acteurs locaux.

La majorité des structures de plongée ont une approche de l'écologie qui se veut « pragmatique », ancré dans le réel. Elle se traduit par des opérations de nettoyage du port, le ramassage des déchets, et la sensibilisation. Cette dernière se construit essentiellement autour des bonnes pratiques individuelles de plongée : ne pas toucher le fond, éviter le palmage sur le fond, être vigilant sur le choix du lestage, veiller à la stabilisation, améliorer la flottabilité, etc. Les sensibilisations concernent avant tout le volet « technique » de la plongée et les caractéristiques écologiques des milieux, où la plongée se déroule. Si bien qu'une prise de conscience chez les particuliers s'est développée : 56% des plongeurs reconnaissent que, notamment pour les novices qui ne maîtrisent pas leur flottaison, la dégradation des fonds fait partie des impacts négatifs de l'activité, ainsi que le dérangement de la faune (52% des plongeurs). La conscience écologique est désormais présentée comme étant inhérente aux plongeurs, la pratique étant intrinsèquement constitutive pour les responsables d'un rapport sensible à l'environnement.

Ce rapport à l'environnement est construit par des considérations utilitaristes, le bon état écologique des milieux apparaissant, notamment, comme un outil visant à faire perdurer l'activité dans le temps. Néanmoins, un principe de réalité rattrape alors les structures qui doivent procéder à des arbitrages entre pérennité économique et impact écologique. L'écologie *pragmatique*, basée sur le savoir de terrain, le sens de l'observation et de la mesure, est défendue par un nombre important de structures, afin de permettre d'assurer la continuité de l'activité de plongée sur la zone telle qu'elle existe, visant ainsi à justifier parfois l'ancrage. Elle impose une relation de confiance des institutions envers les structures de plongée et de les considérer comme des partenaires engagés.

La biodiversité marine est perçue par 70% des plongeurs interrogés comme plutôt forte à forte. Quant au 18% des plongeurs qui perçoivent une biodiversité marine faible à plutôt faible, la majorité plonge depuis plus de 4 ans. Si la moitié des plongeurs ne peuvent donner une opinion sur l'évolution de la biodiversité marine, 24% des plongeurs constatent une évolution positive dont 5% un faible changement. L'opinion sur l'évolution de la biodiversité est dépendante de l'observation des déchets lors des plongées. Si 62% des plongeurs ne savent pas dater l'évolution de la biodiversité, 23% ont précisé que l'évolution est un phénomène récent (moins de 5 ans) et 8% entre 5 et 10 ans.

Les structures de plongée perçoivent l'évolution de la biodiversité marine. La caractérisation de l'évolution de la biodiversité est complexe car elle n'est pas complètement positive, ni totalement négative. Si certains changements opérés sont considérés comme positifs, ils sont contrebalancés par d'autres qui sont plutôt considérés comme négatifs. L'effet Réserve permet de voir plus de poissons, d'autres disent que les changements observés ne sont pas dus seulement à la Réserve, ou peut-être pas à la Réserve, mais l'explication serait d'ordre multicritères (changement climatique, pollution, pêche, ...). Un tiers des structures parlent de changement de la biodiversité, dans lequel les écosystèmes seraient dans une phase de transition pour un nouvel équilibre.

Il demeure une inquiétude face à ces changements car les causes sont difficiles à connaître et la régulation des impacts encore plus difficiles à réaliser.

Conclusion

Cette étude n'a pas la prétention d'apporter des éléments nouveaux quant à la connaissance du monde marin et de ses usages au PNM, mais de formaliser des courants de pensée, des opinions, des représentations du monde de la plongée sur les modalités de gestion du PNM. La parole plus libre face un tiers – représenté par le laboratoire TVES - a permis ainsi de dire les choses, de les expliquer, d'exposer les attentes des plongeurs sans détours.

Cette étude a donné la voix au chapitre à ceux et celles qui souhaitent le faire. Les plaisanciers ont apprécié de voir les agents du PNM sur le plan d'eau et de discuter avec eux lors de la passation des questionnaires, afin que leurs besoins et perceptions soient entendus.

Les structures de plongée ont profité de l'occasion qu'il leur était donné lors de ces entretiens pour exposer leurs pratiques, leurs niveaux d'acceptabilité face au mode de gouvernance du PNM, face à la réglementation mise en place et de son évolution. Ainsi à travers les discours des structures de plongée, le PNM a les moyens de comprendre les attentes des uns et des autres et de réfléchir aux moyens d'y répondre. Ces données sont une aide à la réflexion pour une politique de gestion prenant en compte de manière plus importante le monde associatif et pour penser une politique de communication et de sensibilisation plus visible. Elles pourront être une aide pour la discussion au sein du Conseil de gestion quant aux choix des sites où des bouées destinées prioritairement aux plaisanciers et aux plongeurs seront installées.

Une présence physique sur le plan d'eau des agents du PNM plus régulière véhiculerait une image de protection des milieux qui viendrait se rajouter à celle déjà existante et visible de la Réserve. Le label PNM contre balancerait l'effet « vitrine » de la Réserve et délesterait des spots de la Réserve, jugés par certains, trop fréquentés. Ainsi, la diversité d'une offre pourrait être promue.

Le monde de la plongée, conscient que le maintien de son économie dépend de la protection des fonds marins, veut voir le PNM comme un partenaire. D'autant plus que si des changements dans la biodiversité marine sont observés par tous, les moyens actuels pour en diminuer les effets négatifs semblent inconnus ou trop faibles. Témoins de ces changements, si la protection de l'environnement demeure nécessaire pour ces acteurs locaux, elle ne doit pas être un frein au maintien de leurs activités. Les structures de plongée réclament une position claire du PNM sur le développement des activités socio-économiques du territoire. Le développement ou le maintien de leur activité passe par une relation de confiance du PNM quant au respect de la réglementation qu'ont les structures de plongée qui, selon elles, devrait rester souple.

Bibliographie

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES (2018). *Rapport d'activité de 2017 - Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls*, p. 144

GPES LR. *Site officiel du GPES LR club de plongée* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gpes-beziers.fr/>

LLORET J., ZARAGOZA N., CABALLERO D., RIERA V. (2008). « Impacts of recreational boating on the marine environment of Cap de Créus (Mediterranean Sea) », *Ocean & Coastal management*, Vol. 51, Issues 11, 749-754 <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2008.07.001>

MASCRET V. (2010). *L'aventure sous-marine : Histoire de la plongée sous-marine de loisir en scaphandre autonome en France (1865-1985)*. Education. Université Claude Bernard - Lyon I, 2010. Français. NNT : 2010LYO10220. tel-00839091

MUSARD O. (2007). « L'aménagement des sites de plongée sous-marine en France : une gestion environnementale publique et catégorielle du domaine public maritime ? », *Norois*, 203, [En ligne] URL : <http://norois.revues.org/1526> ; doi : 10.4000/norois.1526

RICHEZ G. (1999). « Quelques aspects sociaux et économiques de la plongée sous-marine de loisir (apnée exclue) en Corse », *Méditerranée*, 84, 3, 49-52, [En ligne] URL : http://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1996_num_84_3_2932

ROBERT S. et PLOUVIER T. (2017), *Lieux et pratiques de la plongée sous-marine sur la côte marseillaise : pour une approche géographique intégrée de l'espace marin littoral*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 17 Numéro 1 | mai 2017, mis en ligne le 25 mai 2017, consulté le 26 novembre 2019. DOI : 10.4000/vertigo.18529

RONCIN N., ALBAN F., CHARBONNEL E., CREC'HRIOU R., CRUZ MODINO R., CULIOLI J.-M., DIMECH M., GONI R., GUALA I., HIGGINS R., LAVISSE E., LE DIREACH L., LUNA B., MARCOS C., MAYNOU F., PASCUAL J., PERSON J., SMITH P., STOBART B., SZELIANSKY E., VALLE C., VASELLI S. ET BONCOEUR J. (2008). « Uses of ecosystem services provided by MPAs : How much do they impact the local economy ? A southern Europe perspective », *Journal of Nature Conservation*, 16, pp. 256-270. doi :10.1016/j.jnc.2008.09.006

ROUANET E., BELLONI B., ASTRUCH P., de MONBRISON D., GOUJARD A., LETEURTOIS M., BERTHIER L. (2017). *Etat des connaissances des activités de plongée subaquatiques sur la façade méditerranéenne et appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable des sites de plongée*. Contrat d'étude Agence Française pour la Biodiversité – Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée & GIS Posidonie – BRL ingénierie, GIS Posidonie publ., FR. : 1 – 184 + 12 annexes + 2 volumes annexes.

Tables des figures

Figure 1 : Bouées d’amarrage gérées par le PNM	10
Figure 2 : Bouées gérées par la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls	11
Figure 3 : Période de création des structures commerciales de plongée enquêtées en 2019	17
Figure 4 : Nombre de plongeurs interviewés dans chaque structure de plongée (adhérents et clients)	20
Figure 5 :Part des touristes et de la population permanente chez les plongeurs enquêtés en 2019...	20
Figure 6 : Département de résidence des plongeurs (clients et adhérents : N=100)	21
Figure 7 : Lieu de résidence des plongeurs (en % pour N=98)	23
Figure 8: Lieux des résidences secondaires des plongeurs (N=16)	24
Figure 9: CSP des plongeurs (N=100)	24
Figure 10 : Age des plongeurs (N=100)	24
Figure 11: Revenu mensuel du ménage des plongeurs (net par mois) (N=100).....	25
Figure 12: Département de résidence des plaisanciers enquêtés (N=148)	26
Figure 13 : Départs des ports de plaisance	28
Figure 14: Catégories socio-professionnelles des plaisanciers (N=146)	29
Figure 15 : Revenu mensuel des plaisanciers (par ménage) (N=94)	29
Figure 16 : Age des plaisanciers (N=146)	30
Figure 17 : Motivations principales pour faire de la plongée (N=100).....	33
Figure 18 : Les raisons pour lesquelles les plongeurs sont venus plonger sur ce territoire (N=95).....	33
Figure 19 : Les motivations pour choisir la structure de plongée (N= 97)	34
Figure 20 : Nombre de plongées par an (N=100)	35
Figure 21 : Niveaux de plongée des palanquées interrogées (N=87 plongeurs).....	35
Figure 22 : Nombre de plongées par an et expérience de plongée sur le territoire (N=100).....	36
Figure 23 : Nombre de plongeurs qui ont plongé sur les spots	37
Figure 24 : Nombre de jours que les plaisanciers sont sur leur bateau (N=146)	45
Figure 25 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d’arrivée)	46
Figure 26 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d’arrivée)	47
Figure 27 : Dernier parcours des plaisanciers (lieu de départ et lieu d’arrivée	48
Figure 28 : Pratiques associées à l’utilisation du bateau par les plaisanciers (N=146)	49
Figure 29 : Usage des bouées par les plaisanciers (N=54)	50
Figure 30 : Motivations des plaisanciers à faire de la plaisance sur le territoire du PNM du Golfe du Lion (N=148)	51
Figure 31 : Importance de la plaisance dans le choix de la destination (N=65)	51
Figure 32 : Occurrence de mots sur la thématique des bouées par les structures de plongée.....	57
Figure 33a : Principaux spots fréquentés par 13 structures commerciales de plongée	61
Figure 33b : Principaux spots fréquentés par 13 structures commerciales de plongée	61
Figure 34 : Zones d’abris des structures de plongée – Tramontane -	63
Figure 35 : Zones d’abris des structures de plongée – Marin-	64
Figure 36 : La raison pour laquelle le choix du mouillage a été fait - question ouverte - (N=100)	67
Figure 37 : Propositions de lieu pour installer de nouvelles bouées (N=15 plongeurs)	70
Figure 38 : Opinions des plaisanciers sur le projet ZMEL de 70 places pour les plaisanciers dans l’anse de Paulilles (N=41).....	73
Figure 39 : Fréquence d’utilisation d’une ZMO (zone de mouillage organisée) (N=117 plaisanciers) .	74
Figure 40 : Arguments des plaisanciers sur le choix d’amarrage sur le territoire – question ouverte- (ancrage ou amarrage sur une ZMO) (N=79)	75
Figure 41 : Les critères déterminants des pratiques de mouillage sur la baie de Paulilles - question fermée- (N=70).....	75
Figure 42 : Opinions des plaisanciers qui connaissent le projet d’installions de bouées sur Paulilles (N=32).....	76
Figure 43 : Estimation de l’efficacité de cette réglementation par rapport à la préservation des	

milieux (N=59 plongeurs)	81
Figure 44 : Nuage d'occurrence de mots sur la thématique associée au PNM	83
Figure 45 : Institutions qui sont responsables de la gestion des bouées selon les plaisanciers (N=46)	95
Figure 46 : Evaluation par les plaisanciers de leur degré de connaissance de la réglementation concernant les dispositifs d'amarrage pour la plaisance sur le territoire (N=132)	96
Figure 47: Opinion sur l'efficacité de la réglementation par les plaisanciers (N=61)	96
Figure 48 : « Vos expériences de plongée renforcent-elles une volonté de préserver l'environnement ? » (N=100)	99
Figure 49 : Impacts négatifs de la plongée sous-marine (N=100)	101
Figure 50 : Arguments fournis concernant la sur-fréquentation du territoire marin (N=23)	106
Figure 51 : Perceptions de l'état de la biodiversité marine selon les plongeurs (adhérents associatifs et clients des structures de plongées : N=100)	108
Figure 52 : Perception de l'évolution de la biodiversité marine (selon les adhérents des associations et clients des structures de plongée : N=100)	109
Figure 53 : Perception de l'évolution de la biodiversité par les plongeurs (adhérents d'associations et clients de structures de plongée : N=55)	109
Figure 54 : Perception de l'évolution de la biodiversité / perception de l'état de la biodiversité marine (N=100)	110
Figure 55 : Date de l'évolution selon les adhérents des associations et clients des structures de plongée (N=100)	111
Figure 56 : Occurrences des 100 premiers mots sur les opinions de l'évolution de la biodiversité par les structures de plongée (N=17)	112
Figure 57 : Deux types d'argumentaires les plus souvent cités	115

Tables des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'entretien effectués selon le mode de passation	14
Tableau 2: Jours/Homme pour la passation des entretiens semi-directifs sur le golfe du Lion	14
Tableau 3 : Jours/Homme pour la récolte de données des questionnaires plongeurs sur le golfe du Lion	19
Tableau 4: Modes d'amarrage et activités pratiquées par les plaisanciers lors de leur sortie en bateau (N=92)	49
Tableau 5 : Propositions des structures de plongée pour installer de nouvelles bouées	69
Tableau 6 : Modes d'amarrage des plaisanciers en 2019 (N=92)	73
Tableau 7 : Origine géographique des plongeurs en fonction de leur participations à des actions de protection de l'environnement associées au territoire (N=100)	99
Tableau 8 : Perception de la biodiversité selon l'expérience de plonger dans le secteur (adhérents associatifs et clients des structures de plongées : N=100)	108
Tableau 9 : Caractérisation des opinions de l'évolution de la biodiversité sur le territoire du PNM (N=17)	112

ANNEXES

Questionnaire pour les plaisanciers

QUESTIONNAIRE PLAISANCIER

Date :
Heure :
Lieu :
Nom enquêteur :

a- Données générales

1. De quel département êtes-vous ?

2. Quelle est votre ville de résidence principale ?

3. Avez-vous une résidence secondaire sur le territoire, situé sur les communes littorales entre Argelès-sur-Mer et Cerbère ? Oui Non

3.1 Si ce n'est pas votre territoire de résidence principale, à quelle fréquence venez-vous ici ?

3.2 Si vous êtes en vacances, où logez-vous sur le territoire ?

4. Quel est votre port d'attache à l'année ?

5. Quel est votre port d'attache sur le territoire ?

6. Quelle est votre profession catégorie socioprofessionnelle (PCS) ? Quelle était-elle si vous êtes retraité ?

<input type="radio"/> Agriculteurs exploitants	<input type="radio"/> Employés
<input type="radio"/> Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	<input type="radio"/> Ouvriers
<input type="radio"/> Cadres, professions intellectuelles sup.	<input type="radio"/> Autres sans activité professionnelle
<input type="radio"/> Professions intermédiaires	

7. Quel âge avez-vous ?

8. Quel est le revenu mensuel de votre ménage (en net, prenant en compte la réforme du traitement de l'impôt à la source) ?

- de 2.500 euros 2.500 à 3.500 euros 3.501 à 4.500 euros 4.501 à 6.000 euros + de 6.000 euros

b- Conditions de plaisance actuelle

9. Êtes-vous affilié à une association de plaisanciers ? Oui Non

9.1 Si oui, laquelle ?

10. Quelle est la taille de votre navire ? - de 7m Plus de 15m
 Entre 7 et 15m

11. Quel type de navigation avez-vous pratiqué lors de votre dernière navigation ?

- Navigation à la journée Navigation longue (plus d'une journée)

12. Pratiquez vous en majorité la navigation longue ou la navigation à la journée ?

- navigation à la journée navigation longue (plus d'une journée)

13. Veuillez indiquer le dernier parcours que vous avez effectué sur le territoire sur la carte (annexe):

14. Par an, combien de jours naviguez-vous approximativement ?

15. Sur quels types de zones de mouillage organisé vous êtes-vous déjà amarré sur le territoire ?

- ZMEL payantes (Banyuls, Collioure) Dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs
- ZMEL gratuites Autres dispositifs d'amarrage (AOT individuelles, etc.)

Si 'Autres dispositifs d'amarrage (AC

Expliciter si nécessaire à l'enquête ce qu'est une ZMO : au contraire d'une zone de mouillage libre, elle est organisée et réglementée par un gestionnaire.

16. Êtes-vous ou seriez-vous prêts à payer pour utiliser de tels dispositifs ?

- Oui Non

16.1. Expliciter :

17. Avec votre bateau, généralement quelles activités pratiquez-vous ?

- Plongée Plaisance
- Pêche embarquée Snorkelling et baignade
- Chasse sous-marine

18. Entourez les bouées utilisées sur la carte (annexe)

Utilisez une autre couleur que celle symbolisant la dernière navigation ou navigation en cours

19. De manière générale, quelles bouées utilisez-vous sur le territoire ?

Encadrez ces bouées

20. Par rapport à l'ensemble de vos pratiques de mouillage sur la zone, à quelle fréquence utilisez-vous les ZMO du territoire ?

- à chaque fois parfois (moins d'une fois sur deux)
- souvent (plus d'une fois sur deux) jamais

21. Durant votre dernière journée de navigation (ou la navigation en cours) Avez-vous pratiqué le mouillage forain sur le territoire ?

- Oui Non

21.1. Si oui, pourriez-vous indiquer sur une carte leur emplacement :

Les entourer sur la carte.

22. De manière générale, où ancrez-vous sur le territoire ?

Encadrez les emplacements d'ancre sur la carte

23. Pouvez-vous expliquer les raisons générales de ces choix d'amarrage sur le territoire ? (ancre ou amarrage sur une ZMO)

24. De manière plus spécifique sur la baie de Paulilles, qu'est ce qui a déterminé vos pratiques de mouillage par zone ?

	Zones abritées	Critère paysager	Facilité d'accès aux dispositifs d'amarrage
Cap Béar	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Anse sainte-Catherine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Balanti	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plage Bernardi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plage de Paulilles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plage du Fourat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cap d'Ullastrell	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Explicitez si les raisons d'effectuer vos pratiques de mouillage ne sont pas mentionnées dans le tableau

26. Si vous vous êtes amarré à des dispositifs d'amarrage principalement destinés aux plongeurs, pour quelles raisons ?

26.1 D'autres bateaux ont-ils souhaité s'y amarrer ? Oui Non

26.2 De quel type étaient-ils ?

26.3 Comment s'est passée la cohabitation avec ces autres bateaux ?

27. Pensez-vous que votre activité de plaisance a un impact sur la biodiversité marine ?

Oui Non

c- Rapport plus général à la plaisance

28. Quelles sont vos motivations principales pour la plaisance sur le territoire ?

29. Si vous êtes en vacances (ou résidents secondaires ou excursionnistes) sur le territoire, pouvez-vous nous dire sur une échelle de 1 à 10, l'importance de la plaisance dans le choix de votre destination de vacances (ou dans le choix de l'implantation de la résidence secondaire sur le territoire)

1 10

Gradient à situer de 1 à 10, 1 signifiant " non déterminant", 10 signifiant "Complètement déterminant"

2- Appréhension des réglementations :

30. Connaissez-vous le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ? Oui Non

31. Savez-vous que vous êtes sur une Aire marine protégée ? Oui Non

32. Savez-vous, quels sont les gestionnaires qui ont la responsabilité des dispositifs d'amarrage entre Cerbère et Argelès ? Oui Non

33. Si oui, le(s)quel(s) ? Parc Naturel Marin du Golfe du Lion Zone Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères »
 Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls Municipalités

34. Quel est votre degré de connaissance de la réglementation concernant les dispositifs d'amarrage pour la plaisance sur le territoire ?

1 10

Gradient à situer de 1 à 10, 1 signifiant "très faible", 10 signifiant "très fort"

34.1. S'il est assez important (sup. ou égal à 5), dans quelle mesure estimez-vous cette réglementation efficace par rapport à la préservation des milieux ?

1 10

Gradient à situer de 1 à 10, 1 signifiant "inefficace", 10 signifiant "très efficace"

35. Avez-vous entendu parlé du projet du déploiement de nouveaux dispositifs d'amarrage pour juin 2020 ? (15 nouvelles bouées seront destinées à la plaisance sur le territoire du Parc) Oui Non

35.1. Si oui, qu'en pensez-vous ?

36. Avez-vous entendu parler du projet de ZMEL de 70 places pour les plaisanciers dans l'anse de Paulilles ? Oui Non

36.1. Si oui, qu'en pensez-vous ?

3- Préservation des espèces/habitats

37. Si vous pensez que la biodiversité marine a évolué depuis que vous fréquentez le territoire, explicitez ce qui aurait changé

4- Responsabilité partagée

38. A quelle fréquence effectuez-vous le carénage du bateau ?

moins d'une fois par an au moins une fois par an

39. Utilisez-vous un antifouling ?

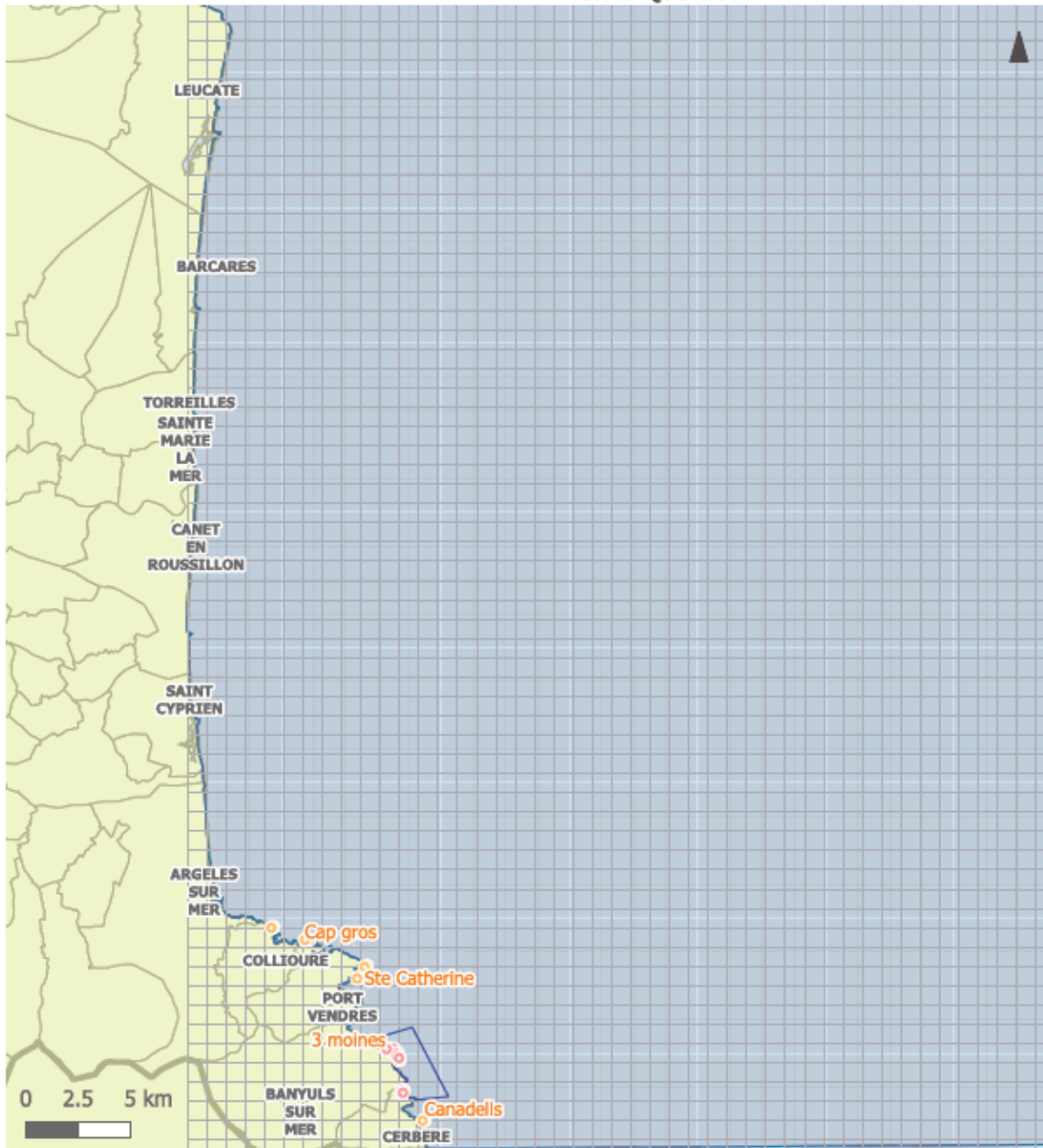
Oui Non

40. Connaissez-vous une alternative à l'antifouling ? Oui Non

41. Si oui, l'utilisez-vous ou souhaiteriez vous en utiliser une ? Oui Non

42. Ramassez-vous des déchets lorsque vous en voyez sur l'eau ? Oui Non

Pour les enquêteurs : inscrivez ici les observations de l'enquêté qui ne rentrent pas directement dans les questions :



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Université
de Lille

TVES

- | | |
|---|-----------------------|
| • bouée plaisance | grille 926 m |
| • bouée plongée | PNM golfe du Lion |
| • bouée plongée/plaisance (hors réserve) | RNN Cerbère - Banyuls |
| ○ ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé lors de la dernière plongée / navigation | communes |
| □ ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé de façon générale | |
| X bouée à créer | |

Sources : IGN 2019, INPN 2016/2019, AFB / Réalisation : TVES EA 4477, ML, 06/2019.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Source : Openstreet Map 2019

Questionnaires pour les plongeurs

QUESTIONNAIRE PLONGEURS

Date :

Heure :

Lieu :

Enquêteur :

1- Caractérisation sociologique du répondant

a- Données générales

1. De quel département êtes-vous ?

2. Quelle est votre ville de résidence principale ?

3. Avez-vous une résidence secondaire située sur les communes littorales entre Argelès-sur-Mer et Cerbère ? Oui Non

4. Où logez-vous sur le territoire ?

5. Quelle est votre profession catégorie socioprofessionnelle (PCS) ? Quelle était-elle si vous êtes retraité ?

<input type="radio"/> Agriculteurs exploitants	<input type="radio"/> Employés
<input type="radio"/> Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	<input type="radio"/> Ouvriers
<input type="radio"/> Cadres, professions intellectuelles sup.	<input type="radio"/> Autres sans activité professionnelle
<input type="radio"/> Professions intermédiaires	

Quel âge avez-vous ?

6. Quel est le revenu mensuel de votre ménage (en net, prenant en compte la réforme du traitement de l'impôt à la source) ?

- de 2.500 euros 2.500 à 3.500 euros 3.501 à 4.500 euros 4.501 à 6.000 euros + de 6.000 euros

b- Conditions de la plongée du jour et rapport à la plongée

7. Quelle est la structure avec laquelle vous avez plongé aujourd'hui ?

8. Quel est son statut ? Club professionnel Club associatif

9. Sur la carte (annexe), indiquez sur quel(s) site(s) vous avez plongé aujourd'hui

Entourez (rond) sur la carte les bouées utilisées. Faites un triangle sur les endroits où des mouillages à l'ancre ont été effectués

10. Quel type de plongée avez-vous pratiqué aujourd'hui ?

11. Quel type de mouillage avez-vous pratiqué durant la plongée aujourd'hui? Mouillage à l'ancre Ne sait pas
 Amarrage à une bouée d'amarrage

12. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous pratiqué ce type de mouillage ?

13. Si vous vous êtes amarré sur des bouées existantes, d'autres bateaux étaient-ils amarrés ? oui non

14. Si oui à la question précédente, comment s'est passée la cohabitation avec les autres usagers ?

16. Si oui, quels étaient ces usagers ?

- plaisanciers pêcheurs bateaux transporteurs de passagers autre structure de plongée

17. Si "autre structure de plongée" à la question précédente, quelle(s) autre(s) structure(s) étaient présente(s) ?

18. Pour quelles raisons avez-vous décidé de venir plonger sur le territoire ?

19. Comment avez-vous choisi votre structure de plongée ?

- localisation proche du lieu de vie / vacances engagement écologique fort
 localisation sur un site de plongée en particulier Autre
 tarifs

Si 'Autre' précisez :

20. Avez-vous déjà plongé sur d'autres sites dans le territoire ? Oui Non

21. Si oui, quels autres sites ?

Encadrez sur la carte les bouées déjà utilisées et les ancrages déjà réalisés

c- Rapport plus général à la plongée

22. Par an, combien de fois pratiquez-vous la plongée ? 1 à 2 3 à 5 6 à 10 11 à 20 > 20

23. Quelle proportion (en %) de ces plongées sont réalisées sur le territoire ?

24. Depuis quand plongez-vous sur le territoire ? première fois moins d'un an 2 ans au moins 4 ans au moins + de 4 ans

25. Quel niveau de plongée avez-vous ? baptême niveau 1 niveau 2 niveau 3 niveau 4 Autre

Si 'Autre' précisez :

26. Si vous avez un niveau confirmé (sup. ou = au niveau 2), quel(s) type(s) de plongée pratiquez-vous généralement ?

27. En quelques mots-clés, quelles sont vos motivations principales pour la plongée ?

2- Rapport aux infrastructures du PNM

28. Si vous êtes en vacances (*inclut les excursionnistes et résidents secondaires*) sur le territoire, pouvez-vous nous dire sur une échelle de 1 à 10, l'importance de la plongée dans le choix de votre destination de vacances ?

1 10

29. Si la plongée impacte votre choix (sup. ou = à 5), quelles en sont les raisons ? Classez les modalités suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> qualité dispositifs de plongée (bouées/ZMEL) | <input type="checkbox"/> qualité des clubs de plongée | <input type="checkbox"/> attractivité de la réserve |
| <input type="checkbox"/> richesse de la biodiversité marine | <input type="checkbox"/> classement du territoire en aire marine protégée | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

30. Connaissez-vous le PNM du Golfe du Lion ? oui non

31. Avez-vous accès facilement à l'emplacement et la situation des bouées d'amarrage pour les structures de plongée ? (gradient entre 1 = difficilement à 10 = facilement)

1 10

Commencer par demander s'ils savent où sont situés les dispositifs de plongée existants sur le territoire

32. Expliciter

33. Si vous estimez connaître les infrastructures dédiées à la plongée sur le territoire, situer sur la carte les lieux où d'autres pourraient être installées :

Les indiquez en faisant une croix sur la carte utilisée

3- Appréhension des réglementations

34. Savez-vous qui gère(nt) les dispositifs de plongée entre Argelès-sur-mer et Cerbère ? Oui Non

35. Si oui, le(s)quel(s) ? (selon eux)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Parc Naturel Marin du Golfe du Lion | <input type="checkbox"/> Zone Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères » |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

36. Comment estimez-vous votre connaissance sur la réglementation liée à ces bouées d'amarrage (donc la réglementation ZMEL) mise en place par le PNM concernant les activités de plongée ? (gradient à situer de 1 = satisfaisant à 10 = insatisfaisant)

1 10

C'est la perception de la connaissance qu'il faut relever ici

37. Si vous l'estimez assez important, dans quelle mesure estimez-vous cette réglementation efficace par rapport à la préservation des milieux ? (gradient à situer entre 1 = efficace et 10 = inefficace)

1 10

4- Impact paysager, préservation des espèces

38. En pratiquant la plongée, pensez-vous avoir un impact sur les fonds marins ? oui non nsp

39. Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

- carburant du bateau perturbation de la faune Ancrage
 dégradation des fonds durant la plongée sur-fréquentation de la zone Autre

Si 'Autre' précisez :

Laissez dire l'enquêteur, ne pas proposer les différents items

40. Avez-vous le sentiment que ce territoire marin est sur-fréquenté ? oui non

41. Si oui, explicitez

42. Comment qualifieriez-vous la biodiversité que vous avez pu voir lors de votre dernière plongée ?

- faible plutôt faible plutôt forte forte nsp

43. Si vous avez déjà plongé sur ce site antérieurement, comment qualifieriez-vous l'évolution de la biodiversité marine ? (Gradient de 1 = complètement négative à 10 = complètement positive)

1 10

44. Si vous pensez que la biodiversité marine a évolué, à quelle période ces changements se seraient-ils produits ?

45. Si vous pensez que la biodiversité marine a évolué, explicitez en quoi

5- Responsabilité partagée :

47. Vos expériences de plongée renforcent-elles une volonté de préserver l'environnement ? (Gradient à situer de 1 = pas du tout à 10 = tout à fait)

1 10

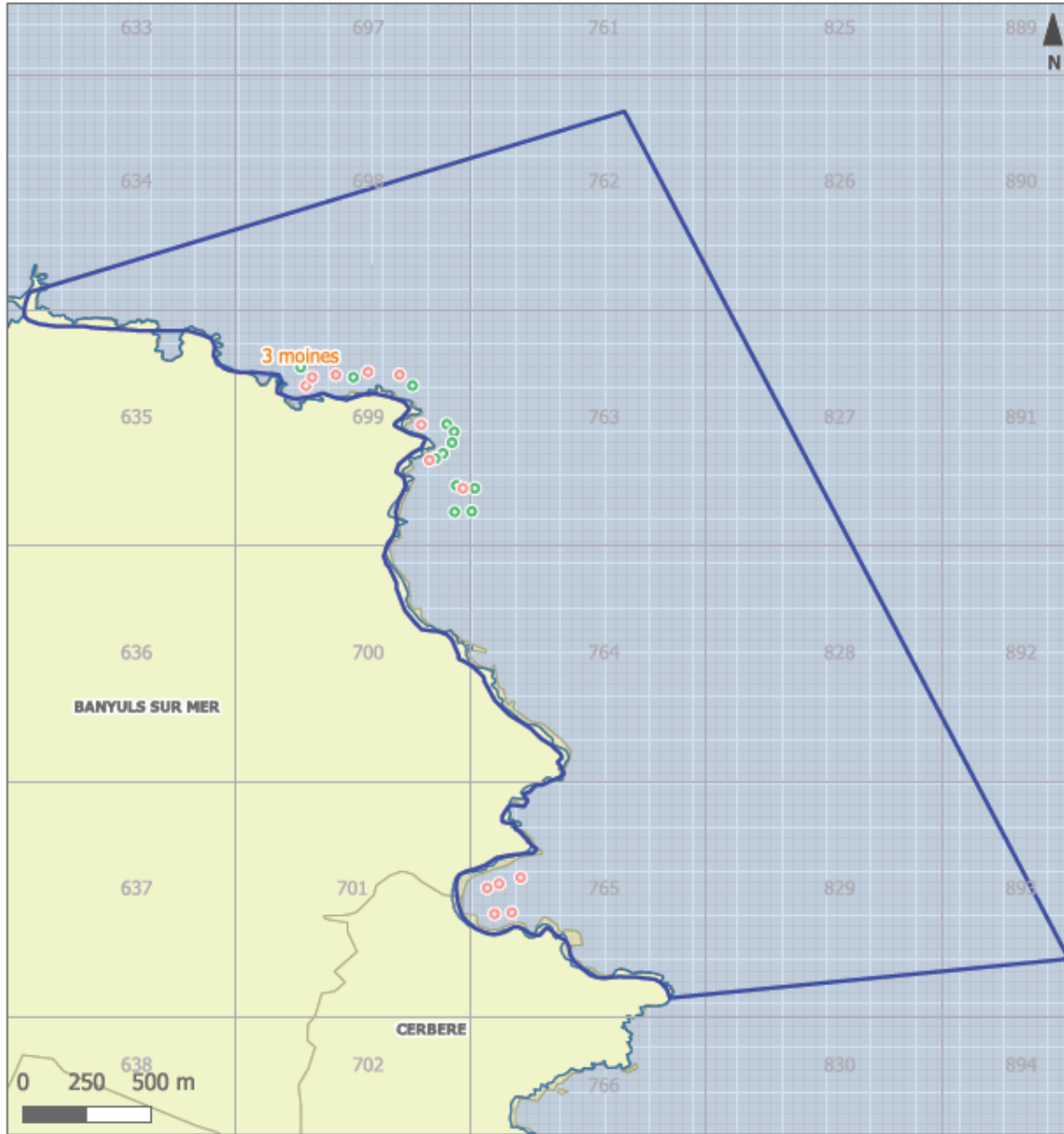
48. Avez-vous déjà participé à des campagnes sur le territoire associées à la préservation de l'environnement marin ? Oui Non

49. Si oui, lesquelles ?

50. Lors de vos plongées, avez-vous observé des déchets ? Oui Non

53. Les avez-vous ramassés ? Oui Non

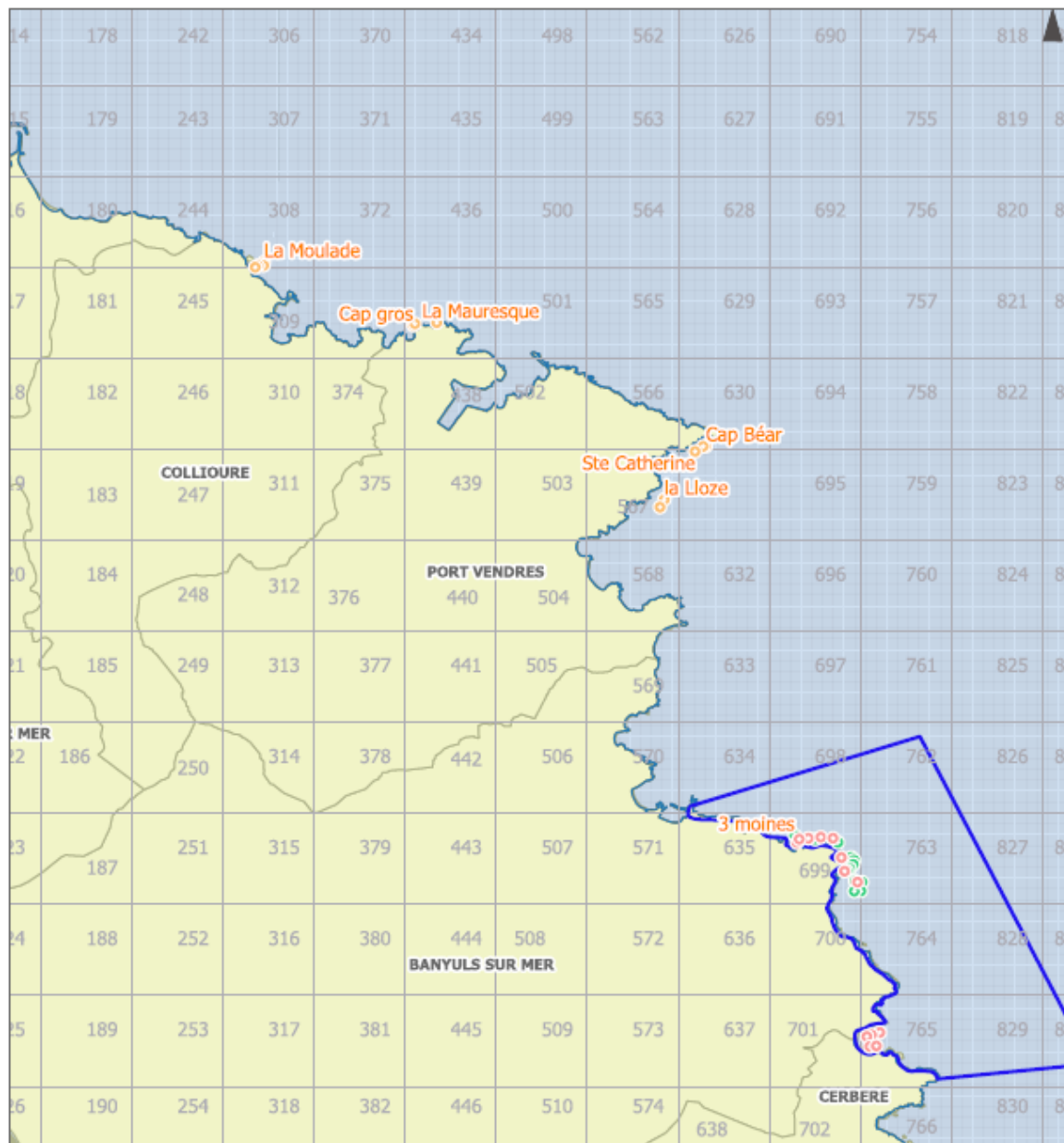
Pour l'enquêteur : Ici, écrire les différentes observations de l'enquêteur qui ne rentrent pas dans les différentes questions :



bouées / sites :

- bouée plaisance
- bouée plongée
- bouée plongée/plaisance (hors réserve)
- ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé lors de la dernière plongée / navigation
- ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé de façon générale
- X bouée à créer

- grille 926 m
- PNM golfe du Lion
- RNN Cerbère - Banyuls
- communes



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Université
de Lille

TVES

bouées / sites :

- bouée plaisance
- bouée plongée
- bouée plongée/plaisance (hors réserve)
- ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé lors de la dernière plongée / navigation
- ancrage réalisé / dispositif d'ancrage utilisé de façon générale
- X bouée à créer

- grille 926 m
- PNM golfe du Lion
- RNN Cerbère - Banyuls
- communes

Sources : IGN 2019, INPN 2016/2019, AFB / Réalisation : TVES EA 4477, ML, 06/2019.

Grille d'entretien : responsable des structures de plongée

Précisions :

« Territoire » désigne les communes littorales d'Argelès à Cerbère

Les dispositifs de plongée désignent les bouées d'amarrage destinées principalement structures de plongée situées sur le périmètre maritime du territoire.

L'italique n'apparaîtra pas sur les questionnaires distribués, ce sont des notes pour la conception du questionnaire et pour les enquêteurs.

Les questions peuvent être formulées moins formellement et moins habilement que le questionnaire : celles-ci n'étant lu que par l'enquêteur, seule l'intelligibilité des questions pour l'enquêteur est importante.

1- Caractérisation de la structure interrogée

Nature de la structure (professionnel / associatif)

Nombre de salariés

Ancienneté de la structure

Ville d'implantation

Nombre de bateaux

Nombre de passagers maximum par sortie

Nombre de sorties par jour

Amplitude de la saison d'activité

Sites visités pour les plongées

Quels sont les sites les plus visités pour les plongées?

Quel(s) type(s) de prestation attire(nt) le plus de clients ?

Quelle tendance d'évolution sur les prestations proposées par rapport à l'évolution des demandes ?

Quelles sont les tendances de distinction entre les différentes structures de plongée ? (*responsabilité écologique, offres de destination et d'accompagnement spectaculaires/plus poussées, tarifs,...*)

Qu'est ce qui fonde l'attractivité du territoire pour la plongée ?

Quelle est l'importance des plongées dans la Réserve dans votre offre ?

Est-ce central de proposer une offre dans la Réserve pour attirer les clients ?

Quelles sont les principaux déterminants des choix des sites de plongée ?

Quelle influence des vents : *vent calme = anse de Paulilles, anse/plage du Fourat // Par tramontane = de Bernardi au Cap Béar (+ quand du vent marin à Fourat selon Justine)*

2- Rapport aux infrastructures, notamment celles proposées par le Parc :

a- Pratiques d'amarrage

Comment vous amarrez-vous lors de vos sorties plongée ?

Savez-vous qui est (sont) le(s) gestionnaire(s) des différents dispositifs de plongée sur lesquels vous amarrez ?

« Les bouées Natura 2000 », terminologie toujours fréquente ? Pourquoi ?

Quels sont les déterminants des différents mouillages que vous pratiquez ? (*carte pour compléter une légende qui définira les mouillages en fonction des conditions météo, fréquentation,...*)

Vous arrive-il de jeter l'ancre ?

(Vous est-il déjà arrivé de faire des demandes d'AOT à usage commercial ?) (*sensible*)

b- Perspectives sur les dispositifs existants :

Ces ZMO sont-elles une plus-value dans le cadre de votre travail en termes de gains de temps, etc ?

Expliciter :

Les dispositifs d'amarrage, sur lesquels les structures de plongée ont la priorité vous paraissent-elles suffisamment nombreuses ? (14 bouées aujourd'hui sur le territoire du Parc)

Est-ce que ces dispositifs pourraient être partagés par d'autres usagers selon vous ?

Dans l'ensemble, la démarche menée par le Parc vis à vis de la plongée est-elle comprise ? Sinon lesquelles ne le sont pas et pourquoi ?

Qu'est-ce que vous pensez du projet de mesure compensatoire à Paulilles, qui va permettre le mouillage de nombreux plaisanciers : (effets positifs, potentiel de nuisances, de conflits d'usage pour le mouillage destiné aux plongeurs à Paulilles, de baisse d'attractivité de la zone (atteinte paysagère)) ?

Qu'est-ce que vous pensez du déploiement de nouveaux dispositifs d'amarrage pour juin 2020, pour la plongée / pour la plaisance ? (+ 10 bouées pour la plongée, + 15 bouées pour la Plaisance sur tout le territoire du PNM)

3- Conflits d'usage et partage de l'espace :

Questionner sur la nature des rapports avec les différents acteurs :

Rapports avec les pêcheurs ?

Rapport avec les plaisanciers ?

Rapport avec les bateaux transporteurs de passagers ?

Rapport avec les structures associatives de plongée ?

Rapport avec les autres structures professionnelles de plongée ? (quels sont les points de discordance : ancienne/nouvelle structure, ancienneté du matériel, de l'offre, etc)

Comment gérez-vous les situations concrètes de conflit d'usage sur une bouée à laquelle vous aviez prévu de vous amarrer ?

Quelle sont les modalités de gestion de l'espace entre structures de plongée (surtout professionnelles, mais peut-être associatives aussi) : partage des plannings, partage d'informations pour éviter le trop-plein sur une zone, Des zones dédiées de manière tacite ? Des horaires tacites ? (des zones de repli prévues ? quel discours par rapport à la clientèle et la prestation vendue ?)

Les bouées autonomes pour chaque structure apparaissent-elles comme la solution la plus appropriée pour vous ?

Est-ce que le Parc a un rôle de régulateur (médiateur ?) dans certains conflits d'usage ?

4- Appréhension des réglementations et de leur évolution

Comment se passait la gestion de l'espace avant la Création du PNM en 2011 ? Avant 2016 ? (Evocation de la zone Natura 2000 « posidonies Côtes des Albères » pour comprendre les responsabilités qu'ils attribuent à cette zone)

Comment vous définiriez vos rapports avec le Parc, et ce qu'il apporte au territoire ?

Les différentes entités et possibles différentes modalités règlementaires associées (PNM + Réserve Banyuls) vous paraissent-elles claires ?

(filtre) Pourquoi la démarche d'harmonisation que portent les deux institutions vous paraît-elle peu efficace ?

Avez-vous le sentiment que la réglementation évolue ?

Si oui, dans quel sens va-t-elle ? (renforcement activité économique, sécurité, protection de la biodiversité : des tendances sont-elles plus marquées que d'autres ?)

(Rapport à l'évolution de la réglementation par rapport à la plongée : une tendance à la surréglementation qui nuit à l'activité commerciale ou la recherche d'un équilibre salubre entre

protection de l'environnement et développement économique propice au développement territorial ? (donner un exemple un peu hors-cadre pour faire parler, sur la nécessité légale d'avoir une sécurité surface référente de la structure de plongée dans chaque bateau (inscrit dans le règlement de police), base peu respectée)

Est-ce que les nouveaux aménagements et la réglementation associée vont changer vos pratiques ? Est-ce que ces nouveaux aménagements ouvrent ou ferment des perspectives de développement de l'activité ? *(nouvelles bouées que le PNM va mettre en place + Interdiction du mouillage forain en parallèle) ?*

Est-ce que vous remplissez les carnets de fréquentation ?

Pourquoi ?

5- Préservation des habitats

Comment qualifieriez-vous l'évolution de la biodiversité marine ? *Faire l'état des lieux des évolutions notables avec l'enquête (aquatique/subaquatique – faune/flore – espèce protégée/espèce hors statut inféodée remarquable au Parc)*

Dans quelle mesure la présence/travail du PNM est-elle efficace pour préserver ces écosystèmes ? *(Et intérêt de la préservation aussi pour assurer la pérennité économique des activités)*

6- Responsabilité partagée

Avez-vous signé des chartes de bonnes pratiques qui vous engagent ? *(La Charte Internationale du Plongeur Responsable proposée par Longitude 181[1], label Ecosub de la FFESM, Charte à signer sur la Réserve, Charte éventuelle du PNM (quid de cette charte , mise en place ou pas ?)*

Quelles est l'intention derrière la signature de ces chartes *(mise en cohérence globale d'un certain rapport à l'environnement ? Opportunité marketing ?)*

Quel discours vis-à-vis de la protection de la biodiversité marine portez-vous auprès des plongeurs encadrés ? Est-ce que le fait que le site soit protégé par le PNM, via la Réserve, le réseau Natura 2000 est intégré dans ce discours ? Si oui, de quelle manière ?

Quelle pratique avez-vous dans votre métier pour respecter au mieux l'environnement ? *(antifouling par exemple)*

Participez-vous ou avez-vous déjà participé aux actions comme Récupnet (notamment dans son volet macro-déchets) ou la journée de ramassage des déchets sous-marins ?

[1]

Grille d'entretien : Chasseurs sous-marine

Précisions :

Les notes en rouge correspondent à des interrogations qui demeurent et seront tranchées avant la version finale du document.

L'italique n'apparaîtra pas sur les questionnaires distribués, ce sont des notes pour les enquêteurs.

Démarche :

Passer par des associations locales : + pêcheurs sous-marin vacancier

1. Caractérisation de la structure interrogée

Age

Ville de résidence

CSP (tout dépend si le chasseur est interrogé en tant que pratiquant individuel ou en tant que représentant d'une structure)

Nature de la structure (professionnel / associatif)

Ville d'implantation :

Etes-vous en vacances ou résident secondaire sur le territoire ?

Si oui, où êtes-vous basé ?

Espèces pêchées (*d'après le plan de gestion : l'essentiel des captures se concentre sur moins d'une dizaine d'espèces différentes : chapon, chinchard, daurade royale, labre, loup, marbré, mostelle, mulot, oblade, denti, capellan, rascasse, sars, saupe, sériole, poulpe, oursins, etc.*)

Zone de pêche, Fréquence de la pêche : allez-vous pêcher sur la Réserve également ? (*La pêche sur l'intégralité de la Réserve est interdite, cette question peut servir de levier pour faire parler les acteurs sur un sentiment d'injustice vis-à-vis de cette interdiction : la chasse sous-marine est le seul usage totalement interdit sur tout le territoire de la Réserve*) (carte)

Quels sont les critères qui expliquent les choix d'une zone de pêche spécifique (*condition météo, localisation d'espèces, etc*)

Pour quelles raisons pêchez-vous sur ce site ?

Pour quelles raisons pratiquez-vous la chasse sous-marine ?

A quelle fréquence chassez-vous ?

Quel est votre niveau ?

Comment allez-vous sur le site de plongée ? En bateau ? Type de bateau (*bateau privé ou d'une association ? Quelle est la taille du navire*) Depuis le bord ?

Si vous êtes en vacances (*ou résidents secondaires ou excursionnistes*), quelle est l'importance de cette pratique dans le choix de votre destination ?

Si vous êtes en vacances (*ou résidents secondaires ou excursionnistes*), quel est l'intérêt particulier de cette zone pour la pratique de la chasse ?

Si c'est important, en quoi est-ce dû au fait que ce territoire soit une Aire Marine Protégée ?

Y-a-t-il un « effet Réserve » (*implication de biodiversité abondante, dynamique attractive pour les chasseurs ?*) (*même si en théorie, la Pêche est interdite sur la Réserve, cet effet pourrait exister*)

2. Rapport aux infrastructures, Rapport au Parc

Quelles sont vos pratiques d'amarrage ?

Savez-vous qui sont les différents gestionnaires des dispositifs d'amarrage que vous utilisez sur la zone ? Expliciter

Quelle utilisation des dispositifs du Parc avez-vous ? (sur les *Dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs notamment si utilisation d'un bateau*)

Ces situations créent-elles des conflits d'usage avec d'autres usagers ?

Comment qualifieriez-vous vos rapports avec le PNM ?

Dans l'ensemble, la démarche menée par le Parc vis à vis de la pêche sous-marine est-elle comprise ? (*reformuler comme dans grille précédente*)

Quels effets les nouveaux dispositifs qui vont être construits (la mesure compensatoire à Paulilles notamment) peuvent-ils avoir sur votre activité ?

3. Appréhension et rapport à la réglementation

Les différentes modalités réglementaires des gestionnaires sur le territoire (PNM + Réserve Banyuls) vous paraissent-elles claires ?

4. Préservation des espèces et des habitats

Quel protocole suivez-vous face aux espèces protégées du Parc (*Grande Nacre, Mérrou brun*)

ou Corb, et autres ?) ?

Avez-vous été témoin de pratiques de chasse sur le Mérrou ou le Corb ?

Quel intérêt de réglementations dans la pérennisation et la soutenabilité de votre activité ?

Dans quelle mesure la politique et les actions du PNM sont-elles efficaces pour préserver ces écosystèmes ? (*Et intérêt de la préservation aussi pour assurer la pérennité économique des activités*)

De manière générale, quelle perspective de développement des activités à 15 ans ?

Est-ce que les éventuels projet de développement de vos activités que vous aimeriez idéalement porter sont freinés par le recherche d'une harmonie/d'un équilibre entre développement économique global de la zone, et limitation/auto-limitation pour préserver les écosystèmes ? (*en filigrane, quelles réglementations limitant les perspectives de développement économique sont ou seraient acceptées par les professionnels au motifs qu'elles protègent une biodiversité source de pérennisation des activités ?*)

Si vous avez déjà plongé sur ce site antérieurement, comment qualifieriez-vous l'évolution de la biodiversité marine ?

Expliciter ce qui aurait changé :

5. Volet responsabilité partagée

Avez-vous déjà participé à des campagnes sur le territoire associé à la préservation de l'environnement marin ?

Si oui, lesquels ?

Avez-vous signé des chartes de bonnes-pratiques qui vous engagent ? Sur le Parc ?

Sur la Réserve ?

Lors de vos plongées, avez-vous observé des déchets ?

Si oui, de quels types ? (lister : macrodéchets, etc)

Les avez-vous ramassés ?

Grille d'entretien pour les bateliers transporteurs de passagers

Précisions :

Les notes en rouge correspondent à des interrogations qui demeurent et seront tranchées avant la version finale du document.

L'italique n'apparaîtra pas sur les questionnaires distribués, ce sont des notes pour les enquêteurs.

1. Caractérisation de la structure interrogée

Nombre de salariés + emploi de saisonniers

Ancienneté de la structure

Ville d'implantation

Nombre de bateaux

Nombre de passagers maximum par sortie

Nombre de sorties par jour

Amplitude de la saison d'activité

Thématiques des sorties et activités proposées : quels sont les sites, les balades les plus proposées ?

Pour quelles raisons ces choix de thématiques ? (ratio/importance des sorties whale watching)

Importance des sorties dans la Réserve

Jusqu'où allez-vous sur le territoire ?

Quelles sont les évolutions récentes en termes d'offres ?

Quelles sont les tendances de distinction entre les différentes structures de bateliers ? (*responsabilité écologique, offres de destination et d'accompagnement spectaculaires/plus poussées, tarifs, ...*)

Quels sont les facteurs d'attractivité de la zone pour ce genre d'activités ? Effet du « label » Réserve ?

Proposez-vous des activités baignades ? Quelle organisation (modalités d'amarrage ?)

2. Rapport aux infrastructures, notamment celles proposées par le Parc

a- Pratiques d'amarrage

Vous arrive-t-il de vous amarrer sur des bouées prioritairement destinées aux structures de plongée ? (récolter des éléments sur le sentiment d'illégitimité
Selon vous, qui est le gestionnaire des bouées ?

Savez-vous s'il y a différents gestionnaires pour les différents équipements sur le territoire ?
« Les bouées Natura 2000 », terminologie toujours fréquente ? Pourquoi ?
Mouillez-vous fréquemment à l'ancre ?

Dans quel cadre ? (*dans les ZMEL l'été, malgré l'interdiction* ?)

Quels sont les critères dans les choix des différents mouillages que vous pratiquez ?
(*carte pour compléter une légende qui définira les mouillages en fonction des conditions météo, fréquentation,...*)

Avez-vous ou faites-vous des demandes d'AOT ? Dans quel cadre et pour quelle(s) raisons ?
(*taxe annuelle lorsque obtention d'une AOT commerciale, qui dépend du chiffre d'affaire annuelle de la structure*)

b- Perspectives sur les dispositifs existants :

Dans l'ensemble, quel est l'impact de la politique du Parc et ses actions sur votre activité ?
(*évoquer notamment les possibles freins à l'accès des bouées d'amarrage*)

Qu'est-ce que vous pensez du projet de mesure compensatoire à Paulilles, qui va permettre le mouillage de nombreux plaisanciers : (*quel potentiel de nuisances et de conflits d'usage ? effets positifs, potentiel de nuisances de baisse d'attractivité de la zone (atteinte paysagère)*)
(ajouter carte)

Qu'est-ce que vous pensez du déploiement de nouveaux dispositifs d'amarrage pour juin 2020 pour la plongée / pour la plaisance ? ? (+ 10 bouées pour la plongée, + 15 bouées pour la Plaisance sur tout le territoire du PNM) (ajouter carte)

Dans un scénario idéal, où auriez-vous besoin de dispositifs d'amarrage dédiés ? (*ré-insister sur le caractère universitaire de l'étude et la posture de recherche pour éviter de se transformer en cahier de doléances*)

1- Conflits d'usage et partage de l'espace :

Quels sont vos rapports avec les autres usagers de l'espace (pêcheurs, plaisanciers, structures de plongée) (a priori, *des conflits plongeurs/bateliers marqués sur les spots de plongée plutôt que sur les zones de mouillage*)

Quels sont vos rapports avec les autres bateliers (transport de passagers) ?

S'il vous arrive de vous amarrer sur une bouée où les structures de plongée sont prioritaires, comment gérez-vous les situations concrètes relatives à une bouée à laquelle vous vous êtes amarré ou une bouée où vous aviez prévu le faire ?

Quel partage de planning entre structures pour éviter ce genre de situations ? Est-ce qu'il en

existe ? Si non, serait-il souhaitable de développer un tel outil ?
Est-ce que le Parc a un rôle de régulateur (médiateur ?) dans certains conflits d'usage ?

3. Appréhension des réglementations et de leur évolution

Comment se passait la gestion de l'espace avant la Création du PNM en 2011 ? Avant 2016 ? *(Evocation de la zone Natura 2000 « posidonies Côtes des Albères » pour comprendre les responsabilités qu'ils attribuent à cette zone)*

Comment définiriez-vous vos rapports avec le Parc, et ce qu'il apporte au territoire ?

Les différentes modalités règlementaires des gestionnaires sur le territoire (PNM + Réserve Banyuls) vous paraissent-elles claires ?

Pourquoi ? *(évoquer la démarche d'harmonisation que portent les deux institutions)*

Avez-vous le sentiment que la réglementation évolue ?

Si oui, dans quel sens va-t-elle ? *(renforcement activité économique, sécurité, protection de la biodiversité : des tendances sont-elles plus marquées que d'autres ?)*

(Rapport à l'évolution de la réglementation par rapport à la plongée : une tendance à la surréglementation qui nuit à l'activité commerciale ou la recherche d'un équilibre salubre entre protection de l'environnement et développement économique propice au développement territorial ?)

Est-ce que les nouveaux aménagements et la réglementation associée vont changer vos pratiques ?

Est-ce que ces nouveaux aménagements ouvrent ou ferment des perspectives de développement de l'activité ? *(nouvelles bouées que le PNM va mettre en place + Interdiction du mouillage forain en parallèle) ?*

De manière générale, quelle perspective de développement des activités à 15 ans ?

Est-ce que les éventuels projet de développement de vos activités que vous aimeriez idéalement porter sont freinés par le recherche d'une harmonie/d'un équilibre entre développement économique global de la zone, et limitation/auto-limitation pour préserver les écosystèmes ? *(en filigrane, quelles réglementations limitant les perspectives de développement économique sont ou seraient acceptées par les professionnels au motifs qu'elles protègent une biodiversité source de pérennisation des activités ?)*

4. Préservation des habitats

Comment qualifieriez-vous l'évolution de la biodiversité marine ? Faire l'état des lieux des évolutions notables avec l'enquêté (aquatique/subaquatique – faune/flore – espèce protégée/espèce hors statut inféodée remarquable au Parc)

Dans le cadre des besoins associés à votre travail, qu'est-ce qui vous importe le plus ? Préservation des paysages / Préservation de la biodiversité marine *(quelle biodiversité marine ? L'intérêt est-il seulement marqué pour les cétacés ?)*

Dans quelle mesure la présence du PNM permet-elle de préserver ces écosystèmes ? *(Et intérêt de la préservation aussi pour assurer la pérennité économique des activités)*

5. Responsabilité partagée

Avez-vous signé des chartes de bonnes pratiques qui vous engagent ? (charte éventuelle du PNM) (*pourrait évoquer le label High Quality Whale Watching de l'association Souffleurs d'écume*)

Si oui, quel impact ont-elles sur votre activité (*effet d'affichage, engagement éthique, etc*)

Quel discours vis-à-vis de la protection de la biodiversité marine portez-vous auprès clients transportés ? Est-ce que le fait que le site soit protégé par le PNM, via la Réserve, le réseau Natura 2000 est intégré dans ce discours ? Si oui, de quelle manière ?

Quelle(s) pratique(s) avez-vous dans votre métier pour respecter au mieux l'environnement ? (*antifouling par exemple*)

Participez-vous ou avez-vous déjà participé aux actions comme Récupnet (notamment dans son volet macro-déchets) ou la journée de ramassage des déchets sous-marins ?

Grille d'entretien : pêcheurs

Précisions :

Les notes en rouge correspondent à des interrogations qui demeurent et seront tranchées avant la version finale du document.

L'italique n'apparaîtra pas sur les questionnaires distribués, ce sont des notes pour les enquêteurs.

1. Caractérisation de la structure interrogée

Nature de la structure (professionnelle / associative + nombre de salariés)

Ville d'implantation

Engagement à la prudhomie

Nombre de bateaux (*souvent 1 seul*)

Taille du ou des navires

Caractéristique du navire (*taille, âge*), équipement (*à la senne tournante coulissante ? à la palangre ?*)

Quels types de pêche pratiquez-vous ? (filets trémailles ? Pot à poulpes ?)

Quelles sont les zones sur lesquelles vous pêchez actuellement ?

Dans quelle mesure ces zones sont-elles soumises à la saisonnalité ?

Quelles sont vos pratiques de mouillage ?

Quelles sont les réglementations concernant le mouillage pour les bateaux de pêche sur le territoire ?

2. Conflits d'usage

Questionner sur la nature des rapports avec les différents acteurs (*Concurrence de navires espagnols ? afflux de pêcheurs récréatifs et de chasseurs sous-marin en saison estivale : impacts et rapports ?*)

Lorsque la pêche s'effectue proche du bord : qu'est-ce que cela occasionne comme rapports avec les autres usagers de l'espace ?

L'utilisation d'engins passifs posés sur des zones saturées par d'autres usagers et usages pose-t-elle des problèmes de conflit d'usage ? (*en filigrane sans la mentionner directement, l'histoire que Justine racontait à propos des filets coupés*)

Est-ce que le Parc a un rôle de régulateur (médiateur ?) dans certains conflits d'usage ?
Expliciter :

Selon vous, quel est le positionnement du Parc dans la gestion des conflits ? (*quels équilibres entre les usages récréatifs et productifs de l'espace dans la politique du parc ?*)

Comment qualifieriez-vous vos rapports avec le PNM ?

3. Rapport aux infrastructures, rapport au Parc

Quelle utilisation des dispositifs du Parc ? (*Dispositifs d'amarrage prioritairement destinés aux plongeurs notamment*)

Que pensez-vous du projet de mesure compensatoire à Paulilles, qui va permettre le mouillage de nombreux plaisanciers : quel potentiel de nuisances et de conflits d'usage pour le mouillage destiné aux plongeurs à Paulilles ? Quelle incidence économique pour les activités de pêche ?

Quelle incidence pour les pêcheurs de l'objectif affiché de définition de nouveaux dispositifs d'amarrage pour les plaisanciers et les plongeurs par le Parc ?

4. Gestion de l'espace et réglementation

Comment se passait la gestion de l'espace avant la Création du PNM en 2011 ? Avant 2016 ? (Evocation de la zone Natura 2000 « posidonies Côtes des Albères » ?)

Pêche soumise à autorisation dans la Réserve de Banyuls concernant la zone de protection classique, et non la zone de protection renforcée. Quelles difficultés à obtenir des autorisations pour pêcher dans cette zone ? Quelles évolutions ? (*ils doivent se déclarer en début d'année, et un nombre de licence pré-défini est attribué et permet de réguler la pêche sur la zone.*)

Selon vous, est-ce difficile de respecter l'ensemble des réglementations associées à la préservation des espèces sur la Réserve et sur le PNM ? (*les réglementations qui existent portées par le Parc concerne l'interdiction de la pêche des oursins et du corail rouge sur certaines zones/bandes*)

Si oui, comment les contournez-vous ? (*peu probable d'obtenir une réponse, à évoquer au cas par cas, en fonction du rapport qui se construit avec le pêcheur enquêté*)

La présence du Parc et sa politique vous paraissent-elles efficaces dans un souci de préservation de la biodiversité ?

Est-ce que certaines réglementations vous paraissent pertinentes pour la préservation de la biodiversité et pour vos activités ? (*capter l'agencement des discours des pêcheurs : la préservation de la biodiv et la pérennité économiques des structures sont-elles toujours présentées comme des objectifs antagonistes ? Si ce n'est pas le cas, quelles politiques de préservation apparaissent les plus pertinentes ?*)

De manière générale, quelle perspective de développement des activités à 15 ans ? Est-ce que les éventuels projet de développement de vos activités que vous aimeriez idéalement porter sont freinés par le recherche d'une harmonie/d'un équilibre entre développement économique global de la zone, et limitation/auto-limitation pour préserver les écosystèmes ? (*en filigrane, quelles réglementations limitant les perspectives de développement économique sont ou seraient acceptées par les professionnels au motifs qu'elles protègent une biodiversité source de pérennisation des activités ?*)

5. Préservation des espèces et des habitats

Participez-vous à des protocoles de suivi de population ? (*par exemple, projet de deux doctorants qui font des suivis des débarquements avec des pêcheurs*)

Quelle appropriation des outils (Récupnet) ou des événements de ramassage de déchets notamment organisés par le PNM ?

